Instruction de l'Avis citoyen du CCTE et réponse de la Ville de Couëron

Document remis aux membres du CCTE le 22 février 2024

Titre de la saisine	Saisine 1 : Prise en compte des enjeux de développement durable dans le projet de collectivité 2021-2026
Date de saisine	09/02/2023
Date de remise de l'avis citoyen	19/10/2023
Collèges ayant participé aux travaux	citoyens, acteurs associatifs, acteurs économiques
Rappel des questions de la saisine	1. Quels sont les enjeux de transition écologique et de développement durable à l'échelle d'une commune comme Couëron ? 2. L'ambition des actions programmées au projet de collectivité répondent-elles aux priorités identifiées ? 3. Quels sont les enjeux de coresponsabilité à relever avec les acteurs du territoire?
Outils à disposition	• Document socle : le projet de collectivité à la lumière des ODD • Accompagnement du CCTE par le comité 21 grand ouest durant toute la saisine • *Couëron c'est vous* (mise à disposition de documents)
Déroulement	7 séances de travail échanges durant l'été sur la V1 de l'avis citoyen 1 séance de présentation en assemblée des élus
Participation grand public au travaux	Non

Liste des fiches actions instruites par la Ville de Couëron

L'instruction de l'avis citoyen du CCTE a été retranscrit sous forme de 25 fiches actions. Ces fiches actions présentent les actions que la Ville s'engage à mettre en œuvre à moyen et plus long terme. Elles sont classés selon les 8 enjeux de transition écologique définis par le CCTE.

Elles seront également utilisées pour rendre compte des réalisations des engagements aux membres du CCTE dans l'exercice de leur droit de suite.

- **La préservation des espaces naturels, de la biodiversité et la limitation des impacts des zones urbanisées**
  1. La végétalisation des cours d'écoles
  2. La généralisation du « Zéro phyto »
  3. La mise en place du plan de gestion différentiée des espaces verts
  4. La création d'une charte des projets urbains
  5. La sensibilisation du public et des acteurs du territoire à la biodiversité
  6. La lutte contre les îlots de chaleur
  7. La gestion de l'eau
- **L'agriculture et l'alimentation durable**
  8. L'accompagnement des agriculteurs au passage en agriculture biologique
  9. La restauration collective, l'agriculture et l'alimentation durable
  10. L'installation de jeunes agriculteurs
  11. La vente de produits locaux
- **La mobilité durable**
  12. Les actions de sensibilisation aux mobilités durables
  13. Le centre-ville apaisé
  14. Le développement des liaisons cyclables
  15. La prise en compte du parcours piétons
  16. Le développement d'application de covoiturage
  17. Le dynamisme économique et la vie locale
- **La production locale d'énergie renouvelable**
  18. Le plan opérationnel de production d'énergies renouvelables
- **La rénovation thermique et la sobriété énergétique du bâti**
  19. Les actions de sensibilisation à la rénovation thermique du bâti
- **L'adaptation du territoire au changement climatique et la gestion des risques**
  20. L'information de la population sur les risques inondation
- **L'économie circulaire et l'utilisation rationnelle des ressources**
  21. La visibilité de la valorisation des déchets alimentaires
  22. La sensibilisation à l'impact de la consommation de matériel neuf sur les ressources
- **La préservation de la qualité de l'air et de la ressource en eau, lutte contre les nuisances sonores**
  23. La vision, la quantification de la qualité de l'air et des nuisances sonores
- **Intégration des ODD dans le projet de collectivité**
  24. La poursuite de l'intégration des ODD dans le projet de collectivité
- **Remarques conclusives sur la saisine**
  25. Une stratégie transition écologique

1. La préservation des espaces naturels, de la biodiversité et la limitation des impacts des zones urbanisées

Ce que dit le CCTE :

« Ces enjeux sont particulièrement importants car le cadre de vie et la qualité de vie à Couëron sont directement liés à la proximité des espaces de nature aux abords de la ville, supports de loisirs, d'éducation pour la population. Le territoire bénéficie directement des services rendus par la nature (réduction de la chaleur, marais, agriculture), et la préservation de la biodiversité constitue un des principaux leviers pour s'adapter aux conséquences du changement climatique.

Avec sa part importante d'espaces verts et naturels, la ville constitue un des poumons de la métropole, qu'il s'agit de préserver dans un esprit de responsabilité vis-à-vis des futures générations mais également des territoires voisins. Pour cela, il nous apparait important que la Ville de Couëron vise une gestion exemplaire de la biodiversité sur son territoire, en trouvant un équilibre avec les enjeux et besoins de densification urbaine. »

Réponse de la Ville :

La Ville possède un patrimoine vert et naturel singulier qu'elle entend **conserver et mettre en valeur** afin de préserver le cadre et la qualité de vie des habitants, mais également permettre la protection de la biodiversité.

Le territoire est aujourd'hui quadrillé par **la trame verte et bleue** très présente sur la commune. Les espaces verts et naturels font partie de ce réseau de réserves et de corridors écologiques et participent à sa préservation. La manière dont la Ville entretient ces espaces est adaptée à leur spécificité, leurs usages ou leur potentiel écologique : espaces horticoles avec renouvellement régulier des fleurs, sites dédiés aux loisirs ou aux enfants, zones boisées, prairies naturelles… Depuis plusieurs années maintenant, la Ville est engagée dans une démarche « zéro phyto ». Elle souhaite aujourd'hui mettre en œuvre un véritable plan de gestion différenciée permettant **une approche raisonnée de la gestion de ses espaces verts et naturels,** selon une graduation d'entretien adaptée aux usages et aux contextes paysagers et ainsi s'inscrire dans une démarche de développement durable.

Soucieuse de favoriser les rencontres et le lien social entre les habitants, la Ville développe une **végétalisation de l'espace public** pour permettre de reconnecter l'habitant à son environnement pour que chacun puisse s'approprier son territoire en vue de s'impliquer dans la gestion d'un bien commun, la biodiversité.

Enfin, la Ville cherche à **maîtriser son développement urbain** face à une pression immobilière toujours plus forte, et en préservant ses terres naturelles et agricoles. Son ambition est d'apporter une densification respectueuse et adaptée et de veiller à la qualité de vie de tous les habitants, par la qualité des aménagements, des logements, des espaces verts et des espaces publics qui la constituent. La Ville porte attention à son territoire agricole et naturel, qu'il convient de pérenniser dans ses fonctions environnementales, agronomiques, économiques et paysagères, et ce dans le respect des objectifs du Programme Alimentaire de Territoire métropolitain (PAT).

Afin de garantir le respect de ces ambitions, la Ville et Nantes Métropole les ont retranscrites dans leurs documents réglementaires comme le **Plan local d'urbanisme métropolitain** (PLUm)

Avis du CCTE sur l'intégration de la thématique dans le projet de collectivité :

Le projet de collectivité n'intègre à ce stade pas suffisamment d'actions de sensibilisation ou de mobilisation à destination des habitants et des entreprises ;
Il manque des ambitions chiffrées et planifiées en matière de préservation de la biodiversité, développement des espaces verts ou végétalisation.
Le projet ne prend pas assez en compte la nécessité d'adaptation au changement climatique en s'appuyant sur la biodiversité.

Les orientations à conforter :

- Adopter un principe de préservation des espaces existants lorsqu'ils présentent un potentiel de biodiversité, avant tout projet de réaménagement ;
- Prioriser des actions alliant développement de la biodiversité et adaptation au changement climatique, en particulier les projets de végétalisation au service de la lutte contre les ilots de chaleur ;
- Donner la priorité aux techniques de gestion écologique des espaces verts gérés par la mairie ;
- Mobiliser largement les habitants, les associations et les entreprises du territoire en facilitant leur participation directe au développement de la biodiversité sur la commune et sur leurs espaces ;
- Encourager à la fois le développement et la préservation de la biodiversité en zone urbaine (parcs) et en zone rurale (pratiques agricoles favorables au développement de la biodiversité, agroforesterie, etc.).

Réponse de la Ville :

En 2020, la Ville a identifié **5 enjeux de transition écologique** à relever dans ses politiques publiques dont les enjeux de biodiversité :

- Déchets
- Alimentation
- Environnement et biodiversité
- Mobilité
- Energie et habitat

En ce qui concerne le volet biodiversité et en lien avec Nantes Métropole, cette ambition se traduit par l'approfondissement **d'études et d'inventaire**, l'élaboration de **plan de gestion et de suivi**, de nouveaux **aménagements** ou des renouvellement d'espace, des outils de **planification urbaine** ...
La ville s'engage également dans des outils structurants tel que la mise en œuvre d'un périmètre de protection des espaces agricoles et naturels (PEAN) afin de renforcer ses **outils réglementaires** existants (PLUm, …) ou l'identification des arbres remarquables du territoire.

La Ville réaffirme son ambition de préservation des espaces naturels, de la biodiversité et la limitation des impacts des zones urbanisées comme 1 des 5 piliers de sa stratégie de transition écologique et de sa planification.
La Ville s'appuiera sur le diagnostic de son plan de gestion différenciée pour établir le T_0 nécessaire à l'évaluation chiffrée de ses ambitions.

Elle rejoint l'avis des membres du CCTE sur les orientations à conforter et s'engage à les prendre en compte lors de la formalisation de sa stratégie générale de transition écologique (cf. fiche 25).

Proposition du CCTE n°1:

« Nous souhaiterions que les actions sur les **cours d'école** soient plus ambitieuses en termes de végétalisation. »

L'ambition actuelle de la Ville

La Ville ambitionne de renouveler ses cours d'école afin de les végétaliser et les rendre plus égalitaire.

Ce projet s'articule autour de 5 objectifs :

- **Lutter contre les îlots de chaleur** urbains et ramener de la fraîcheur en ville ;
- Favoriser le **développement de la biodiversité** et de la nature en ville ;
- Favoriser des **usages diversifiés** afin que chaque enfant puisse évoluer selon ses envies et ses besoins ;
- Promouvoir de **nouvelles formes de pédagogie** : pouvoir sensibiliser les enfants à la nature dès le plus jeune âge ;
- Assurer la **sécurité et le bien-être** des enfants.

Cette évolution des cours d'école s'inscrit dans une réflexion plus globale en lien avec le territoire qui l'environne et vient réinterroger les interactions envisageables comme l'ouverture potentielle de ces espaces sur le quartier mais également l'usage des espaces verts de proximité par les écoles.

Ce que la Ville fait déjà

- Certaines écoles bénéficient déjà d'espaces verts (ex : école Jean-Macé, Charlotte-Divet, Paul-Bert, Jean-Zay)
- La Ville **désimperméabilise** progressivement ses cours d'écoles.
- C'est le cas actuellement pour quatre cours (Marcel-Gouzil, Charlotte-Divet et extension de la cour maternelle et création d'une seconde cour élémentaire sur le site de Jean-Zay) qui bénéficient de matériaux drainants permettant de désimperméabiliser les surfaces.

La Ville s'engage d'ici 2026

- à procéder, à titre d'experimentation, au **renouvellement d'une cour** (intégration des marqueurs de désimperméabilisation, végétalisation, d'égalité et d'inclusion).
- Le site d'**Anne-Frank et Léon-Blum** est identifié à ce stade comme le site pilote avec le renouvellement d'une de ses 3 cours.

La Ville s'engage à plus long terme

- à planifier et mettre en oeuvre un **schéma directeur de renouvellement des cours d'école** en s'appuyant sur l'experience menée sur le site d'Anne-Frank tout en garantissant la prise en compte des spécificités de chaque site et de son implantation dans son quartier.

Proposition du CCTE n°2 :

« Nous relevons l'ambition du passage au « **zéro phyto** » généralisé pour se conformer au cadre réglementaire.
Le « zéro phyto » généralisé aux cimetières et terrains de sport doit quant à lui être mis en place dès que possible. »

L'ambition actuelle de la Ville

L'ambition actuelle de la Ville sur les cimetières est de conforter et accompagner la place du végétal dans le respect des défunts et de leurs familles. Ces évolutions sont portées en associant les utilisateurs afin de garantir l'acceptabilité des changements.

L'entretien des équipements sportifs a été externalisé. Une évolution des pratiques est envisageable lors du renouvellement du marché.

Ce que la Ville fait déjà

- La gestion des cimetières est passée au **zéro phyto depuis début 2022** avec le dernier traitement phytosanitaire au printemps 2021 soit plus d'1 an avant l'obligation réglementaire suite à une réduction drastique (/4 au moins) des quantités utilisées depuis 3 ans
- La ville experimente depuis 2020 différents modes de végétalisation des cimetières avec une **augmentation** chaque année **des surfaces végétalisées**
- Elle **accompagne les usagers** à la compréhension des évolutions de la gestion des cimetières grâce à une sensibilisation des jardiniers fossoyeurs, la réalisation de panneaux et articles ainsi que le traitement des sollicitations courriers et courriels
- la gestion des terrains de sports est en cours de finalisation du passage au zéro phyto : 80% des fertilisants en engrais organique, désherbage mécanique, arrosage raisonné ...

La Ville s'engage d'ici 2026

- à poursuivre la démarche de **végétalisation des cimetières** avec des expérimentations de végétalisation dans les inter-tombes
- à mettre en oeuvre sa **stratégie funéraire** validée en février 2023 favorisant la végétalisation de ces espaces et leur gestion différenciée
- à intégrer la gestion des cimetières dans le **plan de gestion différenciée** des espaces verts et organiser le travail des équipes espaces verts en conséquence
- à mieux **communiquer** sur les actions déployées aupres des usagers des sites.
- à introduire de nouvelles préconisations dans **le marché d'entretien des équipements sportifs** en 2025 avec une vigilance sur la capactié des entreprises à y répondre.

La Ville s'engage à plus long terme

- à **réaménager les cimetières** pour s'adapter aux nouveaux usages et attentes des usagers

Proposition du CCTE n°3 :

« Nous proposons d'élargir le **plan de gestion différenciée** des espaces verts à un plan de gestion écologique en faisant appel à l'expertise d'écologues au côté des équipes des espaces verts. Il convient de noter que les plantations à venir devront s'adapter à l'évolution du climat et une vigilance particulière devra être portée aux espèces exotiques envahissantes. »

L'ambition actuelle de la Ville

L'ambition actuelle de la Ville s'articule autour de 4 axes :

- **Harmoniser et déployer la gestion différenciée** opérée par la Ville sur les espaces qu'elle a en gestion et ce afin de répondre notamment aux enjeux environnementaux et sociaux ;
- **Adapter l'organisation du service** pour répondre au mieux aux enjeux définis et ce, dans une logique d'augmentation continue des surfaces en gestion ;
- Adapter la gestion des espaces verts et leurs aménagements pour une **meilleure appropriation de l'espace public par les habitants ;**
- Monter en compétences dans **l'intégration de la biodiversité locale et ordinaire** qu'abritent les espaces verts.

Les actions menées participent au maintien des corridors et continuités écologiques et de la trame brune du territoire.

Ce que la Ville fait déjà

- La Ville différentie déjà les modes de gestion de ses espaces verts. Cela se materialise par :
  - **l'achat de matériel** adapté pour la diversification des activités : broyeur de végétaux, tracteur, tondeuse avec ramassage
  - la **formation des agents** aux nouvelles pratiques : vivaces, paillage, taille, ...
  - l'adaptation des périodes d'intervention pour **limiter l'impact sur la biodiversité** (fauche tardive, entretien des zones humides, taille des haies, ...)
  - la mise en place de 2 parcelles en **écopaturage** (2018 et 2023)
  - la gestion des **espèces exotiques envahissantes** ou potentielles sur les espaces verts urbains
  - **l'adaptation des palettes végétales** au regard des connaissances actuelles en matière de changement climatique (accompagné par l'expertise de Nantes Métropole pour les arbres notamment)

- Chaque projet de **développement urbain** comme les ZAC (Marais, Rives de Loire, Langevin) anticipe ces enjeux de gestion sur leurs futurs espaces verts

La Ville s'engage d'ici 2026

- à établir **le plan de gestion différenciée** des espaces verts en 2024 avec une mise en oeuvre effective à partir du second semestre. Les 2 enjeux principaux définis par les élus sont : l'enjeu environnemental et l'enjeu social. Le plan de gestion intègrera donc un volet "gestion écologique" prédominant

- à identifier les **évolutions nécessaires** à opérer pour permettre au service espaces verts et naturels de respecter les codes de gestion définis

- à réaliser **un diagnostic faunistique et floristique du lac de Beaulieu** et de ses abords pour identifier les richesses et le devenir du site, pouvoir les valoriser et déterminer les modes de gestion et travaux à réaliser pour preserver et restaurer les milieux naturels du site.

- à poursuivre l'intégration **d'expertise écologue** dans le cadre des chantiers d'aménagement (étude préalable, étude d'impact ...)

La Ville s'engage à plus long terme

- à établir des plans de gestion écologiques des **espaces naturels phares entretenus par la Ville** : Erdurière, coulée du Drillet notamment

- à faire du **parc Bricaud un îlot de biodiversité** reconnu en coeur de ville, ouvert, visité et apprécié des habitants

- à favoriser l'actualisation des connaissances et compétences des services de la Ville par l'inscription de formations dédiées au **plan de formation** de la collectivité

- à **évaluer** régulièrement son plan de gestion différenciée

Proposition du CCTE n°4 :

« **La charte des projets urbains** nous semble également un point fort du projet de collectivité pour intégrer les enjeux de biodiversité sur le territoire de Couëron.

Action biodiversité n°5: Renforcer la dimension biodiversité dans la charte de l'aménagement urbain en cours de construction »

PRIORITAIRE

L'ambition actuelle de la Ville

Le Plan local d'urbanisme métropolitain (PLUm) et son plan « pleine terre » s'impose déjà pour tout projet urbain.

La charte des projets urbains vise à renforcer les obligations règlementaires actuelles par la précision des attendus de la Ville en matière d'aménagement urbain.

Ce document d'intention politique vise à poser l'ambition de tout aménagement urbain. La Ville s'appuiera sur le principe de co-responsabilité pour la faire respecter, visera le conditionnement au respect de la charte dans l'octroi des droits à construire et appliquera la Charte à l'ensemble du territoire y compris les zones d'activité économique et les projets d'aménagements publics.

Ce que la Ville fait déjà

- La Ville veille au respect réglementaire dans tout projet urbain instruit par les services de la Ville (obligation de replantation sur la parcelle en cas d'abattage, ...)
- Elle engage actuellement le cadrage et la définition des orientations politiques de la future charte des projets urbains

La Ville s'engage d'ici 2026

- à poser la préservation des espaces naturels et de la biodiversité comme un **enjeu fort de la charte** des projets urbains.

La Ville s'engage à plus long terme

- à **faire respecter** les engagements de la charte par les acteurs de l'aménagement**.**
- à mettre en oeuvre sur le territoire le **ZAN : zéro artificialisation net**

Proposition du CCTE n°5 :

« Nous notons un enjeu fort de renforcer **la sensibilisation du public et les acteurs de la Ville** sur les services rendus par la Nature, et de les mobiliser pleinement sur ces sujets. »

Action biodiversité n°4 : Développer des jardins comestibles dans l'espace public.

L'ambition actuelle de la Ville

L'ambition de la Ville en matière de sensibilisation et de mobilisation citoyenne sur la biodiversité se concentre autour d'un renforcement de la communication des projets menées par la collectivité en particulier dans le cadre de son plan de gestion différenciée en visant **l'entraînement par l'exemplarité**.

Elle se positionne également en **relais des dispositifs métropolitains** sur son territoire et en **soutien des acteurs associatifs** dans la mise en œuvre de leurs actions de sensibilisation.

Ce que la Ville fait déjà

- Le service des espaces verts déploie des **carrés potagers dans les écoles** en lien avec le service restauration, le périscolaire et les équipes enseignantes
- Il propose également **3 sites de carrés potagers en libre service** sur le territoire (sur 2 aires de jeux et au sein de la résidence sénior du Bourg),
- Il entretient également un ancien **verger** (20 arbres) restauré à la Navale et a créé un nouveau verger (12 arbres) à la Métairie
- Des balades publiques sont régulièrement organisées par le service culture et patrimoine à la **découverte du patrimoine culturel et naturel** du territoire.
- La Ville se fait également **relais des dispositifs de sensibilisation** à la biodiversité proposés par Nantes Métropole : dispositifs dans les écoles, projet ma rue en fleur...

La Ville s'engage d'ici 2026

- à **communiquer sur le diagnostic faunistique et floristique** sur le lac de Beaulieu
- à mieux communiquer sur les **bacs de plantation** mis à disposition sur l'espace public
- à développer de **nouveaux espaces comestibles sur l'espace public** au sein de sites dédiés ou intégrés aux aménagements en commençant par inventorier les lieux pouvant les accueillir en veillant aux conflits d'usages potentiels et à l'entretien dans le choix de la palette végétale
- à poursuivre et renforcer la communication sur les **dispositifs métropolitains existants**

La Ville s'engage à plus long terme

- à organiser des **chantiers participatifs** avec les habitants permettant de transmettre des modes de faire plus respectueux de l'environnement
- à proposer des **partenariats avec des collectifs ou associations** pour l'aménagement et l'entretien d'espaces publics
- à centraliser et **renforcer la programmation des acteurs du territoires** pour pouvoir la valoriser et mieux la faire connaitre auprès des habitants
- à étudier la mise en oeuvre d'une **stratégie générale** de sensibilisation à la biodiversité

Proposition du CCTE n°6 :

Action biodiversité n°3 : Systématiser la lutte contre **les îlots de chaleur** via la végétalisation de la ville, des espaces publics et privés, en vue d'améliorer à la fois le cadre de vie des habitants et la biodiversité du territoire.

PRIORITAIRE

L'ambition actuelle de la Ville

La Ville intègre la lutte contre les îlots de chaleur dans tous ses projets de **renouvellement urbain** en portant une ambition forte de maintien de la nature en ville. Cela se matérialise par les objectifs suivants :

- Laisser de la place à la nature en Ville et rapporter du **végétal dans les centralités ;**
- Travailler à la **préservation du patrimoine arboré** existants par des entretiens raisonnés et un maintien des arbres existants dans les projets urbains.

Cependant, la lutte contre les îlots de chaleur ne procède pas uniquement de la végétalisation ou la renaturation. La Ville s'appuie également sur une **palette d'actions** comme le choix des revêtements des sols, l'orientation des bâtiments pour créer des couloirs de ventilation, les mobilités décarbonées …

Ce que la Ville fait déjà

- La Ville et Nantes Métropole veillent à intégrer le végétal dans tout projet de **renouvellement urbain** : rue de la pommeraye, rue des Bouvreuils, rue Dr Janvier,...
- Elle **replante chaque année** au moins autant d'arbres que d'arbres abattus et n'abat que ceux qui doivent l'être pour des questions de sécurité
- Elle prend en compte cette problématique dans toutes les études d'aménagement en cours en particulier dans le cadre de **l'étude centralité** dont les scénarii en cours d'étude marque un fort engagement à la renaturalisation de la ville.

La Ville s'engage d'ici 2026

- à prendre des engagements forts dans le cadre de la **charte de l'arbre** qui sera élaborée en 2024
- à travailler avec Nantes Métropole pour systématiser le **remplacement des arbres** morts sur les projets de voirie.
- à **végétaliser le centre de la place charles-de-Gaulle** en 2024 dans l'attente d'un projet d'aménagement complet.
- à prendre en compte la problématique des îlots de chaleur dans le **renouvellement des cours des écoles** A. Frank et L. Blum en 2025
- à identifier, préserver et valoriser avec Nantes métropole **les îlots de fraicheurs** du territoire
- à confirmer l'intégration des engagments de lutte contre les îlots de chaleur dans le plan guide de l'étude centre ville

La Ville s'engage à plus long terme

- à **mettre en oeuvre les engagements** pris lors de l'étude centre-ville dans les projets urbains qui en découleront

Proposition du CCTE n°7 :

Action biodiversité n°6 : Favoriser une **meilleure gestion de l'eau** et économiser la ressource autour de 3 objectifs :

- Objectif 1 : limiter l'utilisation de l'eau.
- Objectif 2 : en récupérer le plus possible.
- Objectif 3 : réutiliser le maximum.

PRIORITAIRE

L'ambition actuelle de la Ville

Les problématiques de gestion de l'eau sont portées par **de nombreux services municipaux** comme par exemple :

- Le service Espaces verts et naturels pour optimiser **la gestion de l'arrosage des espaces verts ;**
- Le service Patrimoine bâti pour optimiser les **consommations des bâtiments municipaux ;**
- Les services Cultures et Vie associative pour diminuer **l'empreinte écologique des évènements** organisés par la Ville et les associations ;
- Les services Restauration collective et Education pour **sensibiliser les enfants** aux enjeux d'économie de la ressource ;
- Le service Communication pour la **sensibilisation aux écogestes auprès des habitants** ;
- Le service TEDC pour intégrer la problématique de la gestion de la ressource d'une manière globale en particulier dans le cadre du **plan sobriété de la Ville**

A noter : Les contraintes règlementaires actuelles imposées par l'Agence régional de la santé n'autorisent pas la réutilisation des eaux usées.

Ce que la Ville fait déjà

- La Ville a réduit drastiquement les consommations d'eau pour **l'arrosage de ses espaces verts.** En 10 ans : les espaces arrosés ont été diminués par 3 en particulier grace à l'évolution des palettes végétales vers des vivaces sans arrosage
- Dans le cadre des **parcours d'éducation à l'alimentation** et la lutte contre le gaspillage alimentaire dans les écoles, la Ville met en œuvre des actions de recyclage de l'eau sur le temps de pause méridienne
- La Ville a proposé en 2023 **une campagne de communication** sur les économies d'eau sur ses réseaux sociaux
- La Ville experimente l'installation de **toilettes sèches** sur le site de l'Erdurière depuis 2023 pour les centres de loisirs estivaux en vu d'un déploiement potentiel si l'expérimentation est concluante
- La Ville ne propose que des toilettes sèches sur ses **grands évenements** afin de sensibiliser le public et d'entraîner les associations par son exemplarité (ex : le tournoi de pétanques en 2023 n'a pas proposé de toilettes chimiques)

La Ville s'engage d'ici 2026

- à généraliser dans toutes les écoles le **recyclage de l'eau** dans la restauration collective
- à installer **des récupérateurs d'eau de pluie** sur certains sites communaux pour l'arrosage des espaces verts (2024 : 1 récupérateur sur site sportif) et pour les usagers des cimetières (2024 : au cimetière Bourg) initiant la mise en oeuvre d'un plan pluriannuel d'équipement
- à envisager des modes **de gestion de l'eau à la parcelle** pouvant être bénéfiques aux végétaux présents : infiltration à la parcelle, jardin de pluie, alimentation des drains par les avaloirs EP, ...
- à formaliser sous la forme **d'un plan d'action sobriété** les objectifs et actions à programmer pour favoriser une meilleure gestion de l'eau en s'inspirant des 3 objectifs du CCTE

La Ville s'engage à plus long terme

- à poursuivre le déploiement du **plan pluriannuel d'équipement de récupérateurs d'eau** visant à disposer à terme d'un volume d'eau de pluie stocké permettant d'alimenter l'ensemble des besoins d'arrosage du service espaces verts (hors arrosage automatique) mais également pour le lavage des véhicules, aires de jeux, parkings municipaux
- à mettre en oeuvre les actions du **plan d'action sobriété** sur la ressource en eau

2. L'agriculture et l'alimentation durable

Proposition du CCTE n°8 :

Action biodiversité n°7 : Accompagner les agriculteurs de la commune pour favoriser **le passage au bio**, réorienter les cultures ou les types d'agricultures (interdire ou préconiser certaines pratiques) sur certaines parcelles.
L'objectif est d'éviter les pesticides et de favoriser les productions locales et respectueuses de l'environnement

L'ambition actuelle de la Ville

13 sièges d'exploitation sur les 30 que compte la commune sont en agriculture biologique, ce qui représente environ un tiers de la surface de production de la commune.

Les objectifs de la Ville sont de :

- **Maintenir et de développer la SAU** (Surface Agricole Utilisée) et les sièges en agriculture biologique sur le territoire communal ;
- Maintenir et développer des **surfaces en production biologique**, notamment par l'installation de jeunes exploitants.

Dans un contexte économique délicat, le soutien de la filière biologique doit également permettre de conforter leurs modèles économiques. C'est pourquoi la Ville favorise la vente directe mais également les mesures de regroupement et de visibilité (Cf. fiche 11)

Ce que la Ville fait déjà

- La Ville accompagne les nouvelles installations en production biologique ou en conversion via des **aides publiques** versées par Nantes Métropole
- Elle met à disposition des **parcelles communales** situées en zone A et N du PLUm en privilégiant autant que possible les exploitants en agriculture biologique
- la Ville est en cours de **labellisation territoire bio engagé**, label porté par "INTERBIO pays de la Loire afin de valoriser la démarche et l'engagement de la collectivité en matière de bio en restauration collective, mettre en valeur les producteurs et entreprises BIO du territoire, initier ou consolider des projets territoriaux, encourager la démarche de progrès.

La Ville s'engage d'ici 2026

- à favoriser la mise en place de pratiques agro-environnementales compatibles avec les enjeux environnementaux et la préservation des ressources
- à poursuivre la mise en place des **baux environnementaux** pour faire en sorte que 100% des parcelles communales soient confiées à des agriculteurs engagés dans des pratiques environnementales, bio ou en conversion
- à faire vivre **la labellisation territoire bio engagé**
- à intégrer les producteurs locaux dans les **actions d'éducation à l'alimentation** (exemple : petits déjeuners, découverte d'aliments etc.)
- à prendre en compte cette problématique dans le cadre de l'élaboration du **PEAN** (périmètre de protection des espaces agricoles et naturels)

La Ville s'engage à plus long terme

- faire évoluer la politique restauration collective vers **une politique d'alimentation saine et durable** permettant d'accompagner les agriculteurs :
  - à adapter les pratiques agricoles aux changements climatiques et à la préservation des ressources naturelles
  - à diversifier, adapter et faire évoluer les productions à vocation nourricière
  - à accompagner les exploitations dans une démarche de transition des pratiques agricoles vers plus de durabilité et de résilience, en faveur de l'agriculture biologique (en lien avec Nantes Métropole)

Avis du CCTE n°9 :

Nous relevons un véritable investissement sur la **restauration collective** dans le projet de collectivité.

L'ambition actuelle de la Ville

La ville de Couëron est engagée dans une **transition durable de sa restauration collective** permettant notamment de cuisiner et de mettre en valeur des produits frais et variés, de contribuer à la lutte contre le gaspillage alimentaire ou encore de supprimer progressivement les contenants en plastique de la restauration.

La mise en place d'actions d'éducation à l'alimentation inscrit la politique restauration **au cœur des enjeux éducatifs**, permettant notamment de créer du lien entre les enfants et acteurs de l'alimentation, d'élargir leur panel alimentaire en leur permettant de s'approprier les notions d'alimentation responsable.

Impliquée dans le **Projet Alimentaire Territorial de la Métropole**, la ville de Couëron a formalisé l'ensemble de ses engagements, dans une volonté d'amélioration continue du service rendu aux usagers, à travers la démarche Mon Restau responsable® qu'elle déploie depuis 2019. Elle conforte son engagement à travers **le label Territoire bio engagé**, démarche qu'elle souhaite investir en 2024. (Label obtenu notamment sous condition de pourcentage de produits bio dans les approvisionnements de la restauration collective).

Ce que la Ville fait déjà

- La Ville déploie son plan d'action **Mon restau responsable**® depuis 2019 autour de 4 axes :
  - Bien-être
  - Assiette responsable
  - Ecogestes
  - Engagement social et territorial

La Ville s'engage d'ici 2026

- à poursuivre le développement des **approvisionnements de qualité** et créer des liens avec les producteurs locaux
- à animer et piloter les démarches **Mon Restau Responsable® et Territoire bio engagé** notamment par les actions suivantes **:** La substitution des conditionnements en plastique par des conditionnements en cellulose, le maintien voire l'augmentation des proportions de produits durables dits « de qualité » à hauteur de 60% des approvisionnements, la planification de menus moins carnés, ...

La Ville s'engage à plus long terme

- à intensifier la prise de contact avec les producteurs locaux
- à reconstruire sa **cuisine centrale** afin de conforter l'implication en terme de restauration collective de qualité et de proximité sur le territoire

Proposition du CCTE n°10:

Nous nous interrogeons sur le rôle de la mairie pour favoriser **l'installation de jeunes agriculteurs** sur le territoire et aimerions voir programmé dans le projet de collectivité plus d'actions visant le développement des circuits courts issus de productions locales, et la promotion de l'agriculture biologique et l'agroforesterie.

L'ambition actuelle de la Ville

La Ville souhaite conforter les exploitations déjà présentes sur le territoire mais également permettre l'installation de nouveaux sièges en favorisant l'accueil de jeunes agriculteurs.

Le **PLUm** affirme la préservation des terres agricoles et naturelles. Ambition confortée par la mise en œuvre de deux outils structurants pour protéger la vocation agricole des terres à l'échelle du territoire : **l'AFAFE et le PEAN** de manière à :

- Réorganiser les parcelles agricoles pour **préserver un espace agricole fonctionnel** afin de faciliter les conditions d'exploitation tout en veillant à préserver la **sensibilité écologique** du territoire partagé entre marais et bocage ;
- Donner une orientation encore plus forte pour les prochaines décennies en pérennisant des sièges d'exploitations existants et en **favorisant l'arrivée de nouvelles exploitations par la sanctuarisation des terres agricoles** qui sont ainsi préservées de toute velléité foncière.

Ce que la Ville fait déjà

- La ville accompagne les jeunes porteurs de projets par l'acquisition de parcelles agricoles en exercant un droit de préemption auprès de la SAFER
- Le service **restauration collective est systhématiquement alerté** dès qu'un porteur de projet agricole s'installe sur le territoire pour permettre la prise de contact initiale
- les actions exposées dans la fiche n°8 participe également à l'installation de jeunes agriculteurs : gestion des parcelles communales, aides publiques, ...

La Ville s'engage d'ici 2026

- à conforter à travers **le PEAN,** le parcellaire agricole aux portes de la ville pour développer une agriculture de proximité et privilégier les circuits courts et ainsi répondre à la demande liens ville/campagne des agriculteurs et des habitants
- à poursuivre la procédure d'aménagement foncier agricole, forestier et environnemental **(AFAFE**) engagée en 2019 avec le département.

La Ville s'engage à plus long terme

- à regagner des espaces sur les **friches agricoles**
- à accompagner les agriculteurs sur les problématiques de **productions d'énergies renouvelables** comme le déploiement de l'agrivoltaïsme ou la méthanisation .

Proposition du CCTE n°11 :

« Une initiative collaborative d'installation d'un espace de **vente de produits locaux** dans le centre bourg pourrait être co-portée par la ville, les producteurs et des citoyens.

D'autres pistes de réflexion ont également été évoquées =

- mettre en relation agriculteurs et consommateurs plus facilement via des commerçants déjà installés (ou sans intermédiaire) sur le territoire couëronnais,
- développer plus les marchés de Couëron et de la Chabossière. »

L'ambition actuelle de la Ville

Le territoire de Couëron a la chance d'accueillir un certain nombre de producteur proposant la vente directe. Par ses actions, la Ville contribue à leur valorisation et la mise en lien entre producteurs et consommateurs.

Cet objectif s'inscrit dans l'ambition plus large de la Ville, co-portée avec le CCAS, de favoriser l'accès à une alimentation saine et durable pour tous.

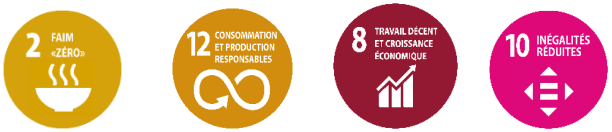

Ce que la Ville fait déjà

- la Ville accompagne le développement de la vente directe des producteurs locaux en les valorisant par la création **d'outils de communication** : valorisation dans le magazine de la Ville et sur les réseaux sociaux, ...
- Elle met notamment à jour une **cartographie** sur son site internet pour recenser et faire connaitre les producteurs locaux et les possibilités de vente directe sur la commune
- La Ville soutient l'**AMAP** de Couëron pour valoriser les circuits courts
- Le PLUm favorise également la constructon de locaux pour la vente directe sur les sites d'exploitations

La Ville s'engage d'ici 2026

- à poursuivre les **campagnes de communication**
- à **accompagner l'AMAP** de Couëron dans sa volonté de se faire d'avantage connaitre auprès de la population
- à mener des actions en matière **d'accès à une alimentation saine et durable** pour tous notamment par la mise en lien des publics (y compris précaires) avec les producteurs
- à lancer un **appel à initiatives privées** pour faciliter les ventes directes sur l'espace public (produits de la ferme, restauration ambulante)
- à tester la venue de producteurs locaux sur des **évenements organisés par la Ville**

La Ville s'engage à plus long terme

- à soutenir une approche collective visant à faciliter l'accès à l'offre du territoire et étudier la faisabilité **d'un espace de vente mutualisé** (local, marché de producteur , ...) en concertation avec les agriculteurs.

3. La mobilité durable

Ce que dit le CCTE :

« Les transports, et en particulier les transports du quotidien, sont parmi les premiers postes d'émissions de gaz à effet de serre du territoire.

De nombreux leviers pourraient être activés pour limiter la part de l'autosolisme sur la commune et développer davantage les mobilités douces ou partagées, et donc réduire l'impact des déplacements.

Par ailleurs, la mobilité constitue un sujet dont peut facilement s'emparer l'ensemble des acteurs du territoire : citoyens, entreprises, associations, etc. La mobilité est visible, c'est un sujet mobilisateur qui peut facilement avoir un effet d'entrainement de la population.

Agir pour la mobilité et les transports durables présente également de nombreux co-bénéfices : en termes de santé, de réduction des nuisances sonores et des pollutions, mais également en termes budgétaire (lié au coûts du transport pour les habitants), voire même de vivre-ensemble (partage et nouvelles solidarités, lien social).

Selon nous, la commune de Couëron est également particulièrement concernée par cet enjeu étant donné le contexte du territoire : forte dépendance à la voiture pour les trajets domicile-travail, distances à parcourir relativement longues en mobilité douce posant des enjeux de sécurité, en particulier à vélo.

Nous souhaitons interpeler la Ville sur l'importance de porter une vision de la mobilité durable plus ambitieuse à long terme car la place de la voiture individuelle est amenée à changer profondément.»

Réponse de la Ville :

La Ville partage le diagnostic général du CCTE en particulier l'enjeu essentiel de **diminuer l'impact environnemental des déplacements** sur son territoire.

C'est pourquoi les préoccupations de mobilités durables infusent tout **projet d'aménagement urbain**.

Les espaces publics doivent ainsi répondre à la **diversité des usages de mobilité**, en favorisant les mobilités actives et en proposant une offre de transport en commun adaptée tout en permettant une cohabitation apaisée des différents moyens de se déplacer, y compris en voiture.

Cependant, les enjeux de mobilité doivent être considérés dans le cadre global de l'aménagement du territoire qui veille à la **diversité des fonctions et des services** permettant de limiter le recours aux déplacements de longue distance.

C'est pourquoi la Ville engage, accompagne et projette la **transformation urbaine du territoire** en confortant l'offre commerciale et de services ainsi que la qualité du cadre de vie de proximité.

Avis du CCTE sur l'intégration de la thématique dans le projet de collectivité :

« Le projet de collectivité comporte de nombreux éléments positifs, favorables au développement de la mobilité durable sur le territoire. On peut noter en particulier :

- Le plan vélo communal en cours d'élaboration et le suivi des réalisations engagées en faveur des axes cyclables, le développement des parkings vélos ;
- Le plan mobilité des Hauts de Couëron en cours d'élaboration ;
- La volonté d'améliorer l'offre ferroviaire en lien avec la Région ;
- Les mesures d'apaisement de la circulation en centre-ville;
- Le déploiement de l'écomobilité scolaire.

Néanmoins, nous pensons que la Ville, en lien avec les acteurs du territoire, doit porter une vision plus ambitieuse sur le sujet afin d'inciter davantage à limiter la part d'autosolisme dans les déplacements du quotidien, notamment par la mise en place d'objectifs concrets chiffrés et datés.

Nous pensons également que le calendrier global des actions prévues par la collectivité en matière de mobilité n'est pas à la hauteur du rythme auquel nous devons agir (il y a urgence !).

Les orientations à conforter :

- Accélérer la dynamique engagée en faveur des mobilités actives, en particulier sur le centre-bourg et sur les liaisons cyclables prioritaires, en lien avec Nantes métropole, et compléter le maillage sur le reste du territoire autour des pôles d'attraction clés (gare, ZAC des Hauts de Couëron, écoles…) ;
- Viser l'exemplarité de la Ville et de ses partenaires en matière de mobilité (ex. véhicules, pratiques de mobilité, etc.) ;
- Animer et faciliter le covoiturage sur le territoire
- Développer et maintenir les services et activités de proximité sur la commune en vue de réduire la distance et les besoins de déplacements des habitant

Réponse de la Ville :

Les ambitions d'évolution des mobilités du territoire sont portés par le Plan de déplacement urbain Métropolitain (PDU).

Le PDU métropolitain adopté en 2018 propose un plan d'action à 10 ans visant à accompagner le changement de comportement vers une mobilité décarbonée.

Il s'articule autour de 4 ambitions fortes :

- Des services plus performants
- Une mobilité de proximité douce et apaisée
- Un usage raisonné et plus collectif de la voiture
- Une métropole facile et connectée

Un observatoire des mobilités vient chaque année mesurer les évolutions des pratiques de mobilités des citoyens métropolitains par le suivi d'indicateurs. Le rapport est disponible sur l'open data de Nantes Métropole.

Sur le territoire de Couëron, la Ville s'associe à Nantes Métropole pour mettre en œuvre ces engagements. Cela se matérialise par de nombreuses actions comme par exemple l'élaboration du plan vélo, l'étude centre-ville de Couëron, l'étude mobilité quadrant nord-ouest, le plan mobilité de la zone économique des Hauts de Couëron en partenariat avec l'association ECLA, le projet de reconstruction de la cuisine centrale sur le territoire (et non pas à l'extérieur, ce qui aurait généré d'avantage de déplacements), le regroupement des ALP pour limiter les transports en bus inhérents, l'installation de bornes de recharges de véhicules électriques, le déploiement de projet d'éco-mobilité scolaire et du savoir rouler ...

Comme pour les orientations biodiversité, la Ville rejoint l'avis des membres du CCTE sur les orientations à conforter et s'engage à les prendre en compte lors de la formalisation de sa stratégie générale de transition écologique (cf. fiche 25).

Proposition du CCTE n°12 :

« Nous proposons de renforcer les **actions de sensibilisation et d'incitation** des personnes à faire évoluer leur mode de transport ».
Action mobilité 3 : Organiser un évènement de mobilisation des habitants et acteurs du territoire en faveur de la mobilité durable

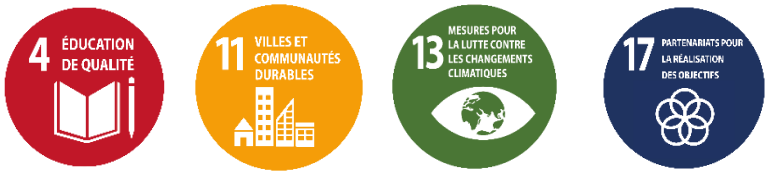

L'ambition actuelle de la Ville

Les actions de sensibilisation et d'incitation **accompagnent le développement des infrastructures et les offres de services proposés sur le territoire**.

C'est pourquoi la Ville articule ses actions de sensibilisation avec les travaux d'aménagement et les évolutions du territoire comme par exemple l'implantation du bicloo park de la gare, l'installation d'abri vélos dans les écoles ou la création d'une rue scolaire en 2023 rue de la pierre.

Elle se positionne en **relais informatif** des mesures incitatives mises en place par d'autres partenaires (Nantes Métropole, …)

Ce que la Ville fait déjà

- La ville organise ou accueille régulièrement des **animations autour de la pratique cyclable** sur son territoire.
- Les acteurs du territoire, notamment associatifs, proposent également des actions de sensibilisation.
- La Ville incite également les participants aux **grands évenements** qu'elle organise à utiliser les modes actifs
- des **balades à la découverte du patrimoine couëronnais** à vélo ou à pied permettent également de découvrir le territoire à hauteur de piéton et cycliste.
- Les actions **d'écomobilité scolaire** comme la création d'une rue scolaire sur les écoles Anne-Frank, Léon-Blum participent également à la sensibilisation à l'évolution des modes de transport.

La Ville s'engage d'ici 2026

- à organiser en 2024 un évènement festif pour marquer la mise en oeuvre du plan vélo en étudiant les propositions du CCTE autour de la pratique cyclable
- à accompagner en 2025 l'évènment **Débords de Loire** dans le cadre de l'organisation de sa vélo parade
- à instaurer un partenariat avec les associations de la ville et Nantes Métropole pour organiser des **animations récurentes autour de la pratique cyclable toute l'année.**
- à développer le **savoir rouler** dans les écoles primaires de la Ville

La Ville s'engage à plus long terme

- à élargir les **actions de sensibilisation** à la pratique cyclable à l'ensemble des enjeux de mobilités en étudiant préférentiellement les propositions du CCTE.
- à proposer un **programme d'animation et de sensibilisation** à la transition écologique en intégrant un volet mobilité
- à instaurer des actions de sensibilisation aux mobilités sur les **temps forts de la ville**.
- à étudier la faisabilité de **balades /rallye** comme la découverte des exploitations du territoire à vélo.

Proposition du CCTE n°13 :

Action mobilité 1 : Affirmer le **centre-ville apaisé**.

Renforcer la visibilité de l'apaisement du centre-ville, via une intervention directe sur la voierie et la signalisation, afin d'inciter les habitants aux mobilités douces et encourager la transition vers un centre-bourg sans voitures

L'ambition actuelle de la Ville

L'apaisement des deux polarités a pour ambition de requestionner **la place de la voiture**. Elle a pour objectif de sécuriser les modes doux piétons / vélos en limitant la vitesse et repositionnant les modes actifs prioritaires.

Ces réflexions sont menées dans le cadre d'un plan de circulation sur les deux centralités.

Dans le cadre de sa **politique « bien vieillir »**, les enjeux de mobilités des seniors ont été classés parmi les enjeux prioritaires. L'apaisement des polarités est un fort levier pour y répondre.

Ce que la Ville fait déjà

- Suite à une concertation lors d'ateliers participatifs, une grande partie des centralités de la Ville de Couëron est passée en « **zone 30** » pour tendre vers une circulation apaisée. En effet, le périmètre des zones limitées à 30 km/h a été progressivement étendu en agglomération. Seuls certains axes principaux sont restés à 50 km/h.
- Une **zone de rencontre** limitée à 20 km/h a été créée dans le centre-ville. Dans cette zone les voitures y sont tolérées.

La Ville s'engage d'ici 2026

- à intégrer dans le **Plan guide de l'étude centre ville** les enjeux d'aménagements nécessaires à l'apaisement des zones
- à objectiver par des **comptages de flux et de vitesse la circulation** dans le centre-ville afin de penser les aménagements de proximité adaptés.
- à optimiser en lien avec Nantes Métropole, les **matérialisations verticales et horizontales** afin de sécuriser les circulations apaisées dans le centre-ville,
- à intégrer dans tous **les travaux sur l'espace public** le paramètre d'apaisement de la circulation.
- à experimenter la **piétonisation temporaire** du centre ville
- à mettre en œuvre les engagements du **plan d'action "bien vieillir"** à Couëron

La Ville s'engage à plus long terme

- à porter à réflexion la **piétonnisation** de certains axes du centre-ville

Proposition du CCTE n°14 :

Action mobilité 2 : Densifier le réseau de **liaisons cyclables** en privilégiant des mesures rapides et à moindre coût.
Déployer des actions rapides pour les mobilités douces même si elles ne sont pas parfaites, dans l'objectif de sécuriser les parcours, réduire la part des voitures et rendre les trajets en vélo visibles et attractifs

PRIORITAIRE

9 INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE

11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES

13 MESURES POUR LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

L'ambition actuelle de la Ville

Lors de chaque intervention sur la voirie, Nantes métropole et la Ville prennent en compte tous les modes de déplacements et particulièrement la faisabilité de la **sécurisation des modes actifs.**

Cependant, la voirie du territoire couëronnais est marquée par un réseau d'axes étroits dont le gabarit ne correspond pas toujours ni à leur vocation, ni aux usages ce qui rend le réseau cyclable actuel fortement marqué par les discontinuités.

Le plan vélo en cours d'élaboration a pour ambition de construire **un maillage cohérent** en réinterrogeant la place de chaque mode sur l'espace public et d'en planifier sa réalisation.

Cependant, pour massifier la transition des modes de déplacement vers la pratique cyclable, seule, **une approche systémique** pourra rendre le vélo concurrentiel à la voiture et ainsi intensifier le transfert modal vers la pratique cyclable. C'est pourquoi la Ville, par l'élaboration de son plan vélo, ne s'attache pas uniquement au déploiement d'un maillage cyclable continu et cohérent mais également à la sensibilisation, l'éducation, le déploiement de services de proximité, stationnement, …

Ce que la Ville fait déjà

- La Ville et la Métropole prenne en compte les modes actifs lors de chaque projet **d'intervention sur la voirie**
- Nantes Métropole a défini son **schéma directeur des itinéraires cyclables** (SDIC) et engagé sa mise en oeuvre;
- La ville a engagé l'élaboration de son **plan vélo** et soumis aux habitants son diagnostic pour intégrer les attentes des usagers cyclistes dans le maillage cyclable en cours d'élaboration

La Ville s'engage d'ici 2026

- à élaborer le plan d'action du plan vélo de la Ville intégrant un projet de **maillage cyclable continu et cohérent**
- à réaliser les **travaux d'aménagement** de l'axe magistral sur les bords de Loire et la voie verte entre les bourgs de la chabossière et Saint Herblain dite "la gâtine"
- à créer **une voie apaisée** rue de la Pommeraye permettant de relier le quartier des Marais au centre ville
- à améliorer la traversée cyclable et piétonne du **pont de Retz**
- à intégrer les enjeux cyclables dans **le plan guide** de l'étude centre ville
- à engager un plan de déploiement de **stationnement vélo** et en particulier des parkings vélo sur les équipements municipaux

La Ville s'engage à plus long terme

- à mettre en œuvre les **engagements du plan vélo et du plan guide**
- à prendre en compte les enjeux d'intermodalité avec les transports en commun ou le covoiturage en particulier ceux liés au parcours du **dernier kilomètre** (ex. mobilité sur les Hauts de Couëron)

Proposition du CCTE n°15 :

Action mobilité 5 : Sécuriser les **parcours piétons** le long des axes qui ne comportent aucun aménagement prévu pour la marche

L'ambition actuelle de la Ville

La ville s'appuie sur de nombreux projets, plan d'action ou dispositifs pour faciliter la mobilité piétonne :

- Les aménagements sur l'espace public
- La CCA et la mise en accessibilité des trottoirs, quais bus, ...
- Le plan d'action bien vieillir
- Les RDV Couëronnais : remontée régulières de problématiques piétonnes par les riverains et usagers.
- Le Conseil des Sages

Ce que la Ville fait déjà

- La Ville et la Métropole prenne en compte les modes actifs lors de **chaque projet d'intervention sur la voirie** soit :
  - des interventions, en réponse à l'usage quotidien, réalisés dans le cadre des **missions courantes d'entretien**
  - des **améliorations et des adaptations** en réponse aux évolutions des usages et des besoins (demandes de riverains et/ou constats techniques)
  - des opérations **d'entretien et de sécuration** intégrant l'accessibilité
  - des opérations lourdes de **rénovation et de requalifiaction** dans lesquelles l'accessibilité est une donnée entrante du projet

La Ville s'engage d'ici 2026

- à améliorer la traversée piétonne du **pont de Retz**
- à réaliser un **diagnostic en marchant** concernant l'accessibilité sur la centralité de la Chabossière
- à travailler en collaboration avec la Métropole à la rédefinition d'un **schéma directeur d'accessibilité**
- à proposer un atelier citoyen sur la mobilité piétonne lors des **RDV couëronnais de 2024**
- à poursuivre les réflexions des RDV couëronnais par la **saisine du conseil des sages** sur la pratique piétonne sur le territoire
- à mettre en œuvre les actions programmées dans le cadre de la politique **"bien vieillir"**

La Ville s'engage à plus long terme

- à mettre en œuvre les **engagements pris lors des ateliers de concertations** .
- à travailler sur **les liaisons interquartiers** comme par exemple la liaison de l'ETAP au centre ville par la ZAC Rives de Loire ou les liaisons du quartier des marais au centre ville
- à élaborer un **plan piétons** global sur la commune

Proposition du CCTE n°16 :

Action mobilité 6 : Proposer une **application de covoiturage** privilégiée pour le territoire avec incitation financière, en vue de limiter la part de l'auto-solisme.

PRIORITAIRE

9 INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE

11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES

17 PARTENARIATS POUR LA RÉALISATION DES OBJECTIFS

L'ambition actuelle de la Ville

Nantes Métropole, la Région ainsi que des opérateurs privés proposent des **dispositifs de covoiturage en ligne**.

La Ville s'en fait le **relais** afin de ne pas démultiplier le nombre de possibilités de mise en relation des covoitureurs ce qui pourrait nuire au développement du covoiturage sur le territoire.

Différents types de déplacements sont ciblés par le covoiturage et doivent trouver **des réponses spécifiques** pour en faciliter la mise en œuvre en particulier sur la problématique du dernier kilomètre (enjeu d'intermodalité train/voiture, …)

Ce que la Ville fait déjà

- la Ville communique sur les outils à dispositions des habitants sur ces supports de communication : Covoit'Tan, OuestGo, ...
- Elle relaie les dispositifs existant lors des évenements qu'elle organise.
- Elle propose également des aires de covoiturage pour faciliter la mise en relation des covoitureurs .
- Nantes Métropole développe actuellement un nouvel outils qui vise à rassembler tous les dispositifs développés par la Métropole et la Région en un espace unique : Naolib covoit'

La Ville s'engage d'ici 2026

- à communiquer sur le dispositif **naolib Covoit'**
- à **sensibiliser au covoiturage** sur les évènements organisés par la Ville et les associations
- à accompagner les **entreprises des Hauts de Couëron** dans le développement du covoiturage interentreprise dans le cadre du plan d'action mobilité élaborer en partenariat avec l'ECLA
- à étudier la faisabilité d'un **maillage d'espace de stationnement spécifique covoiturage** comme par exemple le dispositif "stop covoiturage interquartier" : proposé par d'autres villes de la métropole

La Ville s'engage à plus long terme

- à poursuivre les engagements pris

Proposition du CCTE n°17 :

Action mobilité 4 : Développer le **dynamisme économique et la vie locale** à Couëron afin de réduire les déplacements des habitants,
- Rendre visible les acteurs locaux et les opportunités de services et activités pour les habitants
- Développer des activités culturelles et commerciales sur le territoire, notamment le long des bords de Loire et au niveau des ex bains-douche
- Explorer les opportunités d'espaces de co-working à développer

PRIORITAIRE

8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE

11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES

17 PARTENARIATS POUR LA RÉALISATION DES OBJECTIFS

L'ambition actuelle de la Ville

Par son PLUm, la Ville et Nantes Métropole sont mobilisées sur l'enjeu de la **conservation du commerce de proximité** (délimitation de linéaires commerciaux, …).

L'étude centre-ville et ses prévisions d'évolution du centre-ville viennent renforcer cette ambition par la volonté de réintroduire de **l'activité tertiaire** sur ce secteur (sous forme de villa tertiaire) afin de redonner vie au centre-ville en journée.

Programme évènementiel : la Ville porte une démarche volontariste favorisant les initiatives internes et externes en matière d'événements sur son territoire et souhaite à travers son soutien, offrir les conditions adaptées aux actions des services, et accompagner en proximité les initiatives locales.
De très nombreuses animations et événements portés par des associations ou accompagnés par la Ville sont organisés tout au long de l'année, avec une densification entre mai et septembre.

La Ville ambitionne de renforcer progressivement **l'animation des bords de Loire** par la création d'espaces de convivialité

Ce que la Ville fait déjà

- Du prêt de locaux et de matériels, en passant par l'accompagnement, en subventions ad hoc, en nature et ingénierie, plusieurs leviers de ressources sont activés pour conforter le maillage événementiel de la commune et **accompagner les initatives locales**

- la Ville et la Métropole intègrent ces problématiques dans les **documents d'urbanisme** (PLUm, Etude centre ville, ...) notamment la confortation des linéaires commericaux et des locomotives commerciales

La Ville s'engage d'ici 2026

- à intégrer dans **le plan guide de l'étude centre ville :**
  - la programmation de création de **Villa tertiaire**
  - les enjeux de développement de **commerces et services de proximité**

- à poursuivre la démarche autour de la définition de la **politique événementielle**

- à accompagner la mise en place **de propositions de convivialité** sur les bords de Loire

- à établir un **réglement des commerces itinérants**

- à soutenir l'élargissement des **zones de chalandise**

La Ville s'engage à plus long terme

- à poursuivre les engagements pris

- à rapprocher les producteurs locaux du centre ville (CF. fiche 11)

3. La production locale d'énergie renouvelable

Proposition du CCTE n°18 :

« Nous ne relevons aucun élément chiffré dans le projet ; il conviendrait de réfléchir à un **plan opérationnel et stratégique de production des énergies renouvelables** à l'horizon 2026. »

L'ambition actuelle de la Ville

Nantes métropole et les villes qui la composent ont posé l'objectif d'atteindre **100% d'énergies renouvelables (EnR) d'ici 2050** dans le PCAET métropolitain.

Le Schéma Directeur des Énergies (SDE) décline cette ambition en définissant des objectifs de production par type d'énergie renouvelable.

Cette feuille de route des énergies renouvelables métropolitaine ambitionne :

- Le développement massif de la chaleur renouvelable
- La planification du développement de l'électricité renouvelable
- La production et achat de gaz renouvelable
- Le renforcement de la capacitation des habitants
- Le soutien à l'innovation et la recherche
- La consommation ou l'achat d'énergies renouvelables

Ce que la Ville fait déjà

- la Ville a engagé l'établissement de sa stratégie territoriale de déploiement des énergies renouvelables par la **définition des zones d'accélération des énergies renouvelables (ZA EnR)** sur son territoire (éolien, geothermie, méthanisation, solaire, hydrolique et réseau de chaleur). Ces zones seront validées début 2024 après consultation citoyenne.
- Elle identifie progressivement le **potentiel de production d'énergie renouvelable sur son patrimoine bati** (ex : étude de production photovoltaique sur l'école de la Métairie)
- la Ville et la Métropole ont engagé l'installation **d'ombrières photovoltaiques** sur la future extension du P+R de la gare

La Ville s'engage d'ici 2026

- à valider les **zones d'accélération des EnR** sur son territoire : consultation publique en février 2024, adoption en CM d'avril 2024
- à engager le déploiement **d'ombrières solaires** sur ses parkings municipaux
- à étudier l'**opportunité de production d'energie renouvelable** à chaque rénovation ou construction de bâtiment communal
- à installer des **panneaux photovoltaïques** sur l'école Aristide Briand
- A engager avec Nantes Métropole les études de faisabilité du déploiement du schéma directeur des **réseaux de chaleur** sur le territoire de Couëron sur les sites de Rives de loire et du secteur piscine-OAP Langevin
- à **saisir le CCTE** en 2024 sur la production d'EnR sur le territoire

La Ville s'engage à plus long terme

- à poursuivre la mise en oeuvre des engagements pris dans le cadre du **PCAET** métropolitain sur la production d'énergie renouvelable
- à **déployer le réseau de chaleur** sur les secteurs Paul Langevin et Rives de Loire

5. La rénovation thermique et la sobriété énergetique du bâti

Ce que dit le CCTE :

« Nous pensons que la rénovation thermique et la sobriété énergétique du bâti font partie des leviers les plus efficaces pour décarboner nos activités humaines

Cette thématique a un fort potentiel de mobilisation car il peut toucher tous les acteurs du territoire (particuliers, entreprises...)

Le contexte de hausse des prix de l'énergie et les coûts élevés pour la collectivité et les particuliers doivent être pris en compte.

Nous souhaitons mettre l'accent sur les enjeux d'amélioration du confort intérieur (été et hiver) comme levier de mobilisation.

Nous identifions également de nombreuses opportunités d'accompagnement du public et des acteurs comme l'aide au diagnostic et à l'obtention des primes, les dispositifs d'incitation aux changements d'habitudes en faveur de la sobriété etc. »

Réponse de la Ville :

Nantes Métropole est engagée depuis plusieurs années dans la transition énergetique à travers sa politique publique de l'énergie et son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET). Dans ce cadre, la Métropole et les Villes déploient des dispositifs d'accompagnement des habitants et acteurs du territoire.

<u>Exemplarité de la Ville :</u>

La Ville s'inscrit dans cette dynamique métropolitaine en rappelant les trois leviers indissociables d'une politique énergetique du bâti : la sobriété, l'efficacité et la production d'énergie renouvelable. Elle pose ce triptyque comme doctrine municipale en particulier dans la gestion de son patrimoine bâti.

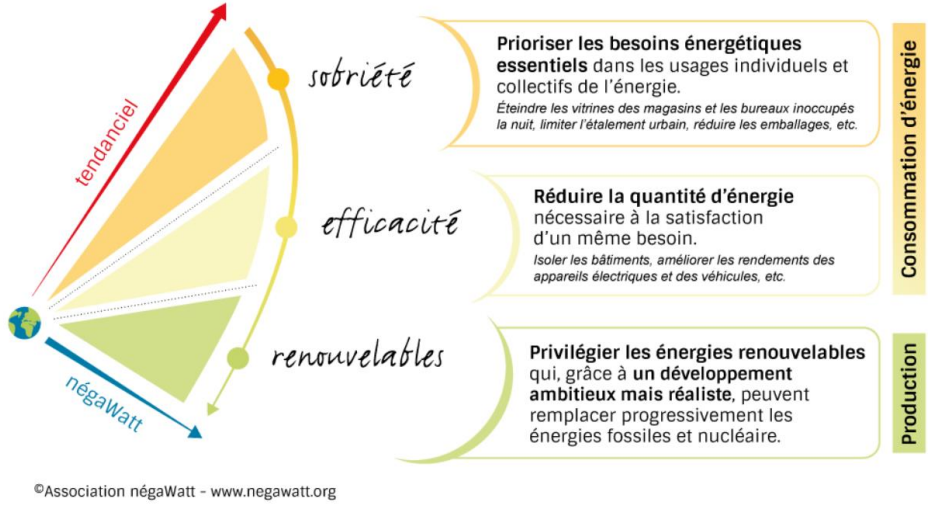

Proposition du CCTE n°19 :

« Nous souhaitons souligner le fait que la mairie met à disposition des prospectus tant sur place que sur le site internet. Par ailleurs, des **actions de sensibilisation** sont mises en œuvre (par exemple, une permanence conseils sur la rénovation énergétique).
Les prospectus mis à disposition ne sont qu'indicatifs, et nous nous interrogeons sur les difficultés rencontrées pour passer à l'action. **»**

L'ambition actuelle de la Ville

La Ville et le CCAS accompagnent les habitants dans les dispositifs déployés par l'Etat et la Métropole.

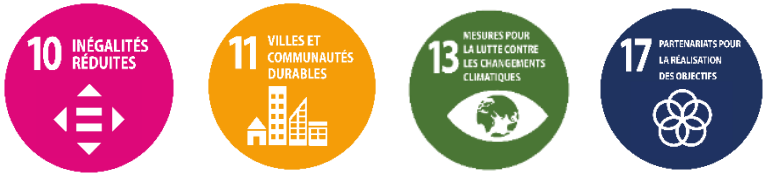

Ce que la Ville fait déjà

- La Ville relais le **dispositif Mon projet rénov** sur son territoire par l'organisation de permanence mensuelle et l'organisation d'animation de sensibilisation sur son territoire : forum mon projet rénov, forum de l'énergie, ...
- le CCAS organise également des actions collectives comme en 2022, "**une semaine pour alléger sa facture**" pour sensibiliser le public aux économies d'énergie, propositon renouvelée en 2023 en partenariat avec la Ville avec une proposition étoffée
- Par ailleurs dans son quotidien le CCAS accompagne les personnes dans la réalisation des économies d'énergie par une orientation vers les **dispositifs SLIME** et Mon projet Renov.
- La Ville travaille également auprès des **bailleurs sociaux** pour impluser la rénovation énergétique de leur patrimoine

La Ville s'engage d'ici 2026

- à constituer un **parcours d'accompagnement pour les primo - locataires** non autonomes avec notamment un volet éco-gestes et énergie qui sera mise en place par le CCAS
- à clarifier la **stratégie d'animation du dispositif mon projet rénov** sur son territoire pour renforcer, entre autre, la visibilité des permanences
- à mieux faire connaître les dispositifs existants par une **campagne de communication** plus fréquente et une mise à disposition plus visible des outils existants
- à d'avantage mobiliser les **propositions métropolitiaines** sur le territoire

La Ville s'engage à plus long terme

- à intégrer un **programme de sensibilisation à la rénovation du bâti** au programme général de sensibilisation à la transition écologique.

6. L’adaptation du territoire au changement climatique et la gestion des risques

Ce que dit le CCTE :

« Nous portons l’attention sur la nécessité de traiter cet enjeu au regard de plusieurs politiques et actions engagées dans le projet de collectivité.

Nous saluons l’objectif de mise en conformité de la commune au zéro artificialisation nette (ZAN), et la maitrise du territoire en zone naturelle ou agricole, la volonté de végétalisation de la ville et sa désimperméabilisation et les exigences sur les nouvelles constructions.

Nous souhaitons souligner la nécessité d'expérimenter différents projets pouvant être portés par la commune, les entreprises ainsi que les citoyens sur le territoire afin d'adapter le bâti et les espaces publics au changement climatique. »

Réponse de la Ville :

Nantes Métropole a établi sa stratégie d’adaptation au changement climatique dans le cadre de l’élaboration de son PCAET en 2018. Elle s’appuie sur une étude de vulnérabilité qui repose sur une analyse croisée :

- De la sensibilité du territoire
- De son exposition au changement climatique

Le PCAET métropolitain en cours de réactualisation en 2024 reposera sa stratégie d’adaptation au dérèglement climatique.

Cette stratégie se décline en objectifs comme par exemple :

- Sécuriser la ressource et la production d’eau potable
- Accélérer le plan sobriété et massifier les énergies renouvelables
- Adapter la métropole aux épisodes de fortes chaleurs

La ville a pour ambition d’affiner sa stratégie en 2024 lors de l’élaboration de la fiche communale du PCAET métropolitain.

Proposition du CCTE n°20 :

« Nous notons la nécessité de transparence sur les risques inondation dans le PPRI et **d'informer la population** (par exemple sur le site géorisques.gouv.fr).
Un **lien entre les particuliers/entreprises** et des organismes spécialisés pour proposer des solutions techniques concrètes pour faire face aux divers risques (inondations…) pourrait être créé. »

L'ambition actuelle de la Ville

La prévention du risque inondation est réfléchie à l'échelle métropolitaine et départementale. Outre le suivi du plan de prévention des risques inondation de la Loire Aval (PPRI) dans l'agglomération nantaise, la ville de Couëron participe au **plan d'actions de prévention des inondations (PAPI)** porté par Nantes Métropole.

La ville s'inscrit dans ce cadre afin d'établir un meilleur diagnostic de son territoire, permettant de mieux anticiper les conséquences d'une crise en fonction de son intensité, et d'alerter la population de façon rapide et mesurée.

Ce que la Ville fait déjà

- la Ville suit le **PPRI** en lien avec la préfecture de Loire-Atlantique
- Elle participe au plan d'action de **prévention des inondations** avec Nantes Métropole
- Dans ce cadre, elle développe des **diagnostics de vulnérabilité** des bâtiments des particuliers/entreprises sur le territoire en partenariat avec Nantes Métropole

La Ville s'engage d'ici 2026

- à mettre à jour le **plan communal de sauvegarde** (risques industriels, naturels et sanitaires)
- à publier un **nouveau DICRIM** (document d'information communal sur les risques majeurs)
- à poser de nouveaux **repères de crues**
- à mieux anticiper la **gestion des marais et des élevages lors de fortes précipitations** (évaluation de la séquence "vaches en kayak"**)**
- à prendre en compte le **risque de ruissellement** dans le diagnostic de territoire (PAPI).
- à poursuivre les **diagnostics de vulnérabilité** pour les particuliers/entreprises.
- à animer des **exercices de simulation** de crises pour améliorer la réponse de la collectivité en cas de crise réelle.

La Ville s'engage à plus long terme

- à sensibiliser le public autour des **risques naturels sur le territoire** (communication plus spécifique selon le risque et la réponse apportée par la commune).

7. L'économie circulaire et l'utilisation rationnelle des ressources

Ce que dit le CCTE :

« Nous identifions l'économie circulaire comme une opportunité d'aller plus loin en matière de lutte contre le gaspillage et de valorisation des déchets, et de réemploi de matériaux. Cette dynamique doit dépasser l'échelle d'un mandat.

L'économie circulaire est pour nous un enjeu très fort à long terme en faveur de la sobriété et l'économie des ressources. Il permet d'engager tous les acteurs dans une logique de coresponsabilité ».

Réponse de la Ville :

Nantes Métropole est labellisée « économie circulaire » par l'ADEME (agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) depuis 2021.

Cela lui permet de mettre en place des outils de suivi et d'audits de sa stratégie d'économie circulaire autour de 3 « boucles prioritaires » :

- Le BTP
- L'alimentation
- Les petits équipements du quotidien

Cela se concrétise par exemple par l'intégration de critère dans la commande publique, des actions de valorisation des biodéchets et la lutte contre le gaspillage alimentaire, la mise en place de filière de réparation, réemploi et seconde main et ensuite recyclage, le projet d'une nouvelle déchèterie sur les Hauts de Couëron, …

A Couëron, les enjeux de l'économie circulaire sont pris en compte notamment par la gestion des biodéchets issus de la restauration collective qui sont triés et valorisés, par le plan de lutte contre le gaspillage alimentaire qui permet de réduire chaque année le volume produit et par l'achat d'équipement reconditionnés (téléphone portable, mobilier de bureau …)

Des actions de sensibilisation sont organisés chaque année par des acteurs associatifs et sont soutenus par la Ville et la Métropole (semaine européenne de réduction des déchets, …)

Proposition du CCTE n°21 :

« Nous relevons l'effort fourni sur la lutte contre le gaspillage alimentaire et le déploiement du compostage dans le projet de collectivité

Nous souhaiterions que soit améliorée **la visibilité de la valorisation des déchets alimentaires. »**

L'ambition actuelle de la Ville

La Ville a établi **une stratégie de communication/sensibilisation multicanale** sur la thématique de la lutte contre le gaspillage alimentaire et le compostage :

- Elle relaie régulièrement ses actions menées sur ses canaux de communication : site internet, réseaux sociaux, magazine, panneaux, …
- Elle relaie et renforce les dispositifs métropolitains sur le compostage par la mise en place d'appel à projet ou de partenariat associatif.
- Elle profite de ses évènements pour communiquer sur ces problématiques. (Forum des associations, 13 juillet, …)

Ce que la Ville fait déjà

- la Ville a mis en place le **recyclage des biodéchets dans tous ses restaurants collectifs**
- Elle propose également **des parcours d'éducation à l'alimentation**
- afin d'accompagner les habitants dans le tri et le compostage de leurs biodéchets, la ville met en oeuvre de nombreuses actions comme :
  - **l'appel à projet** "composter ensemble"
  - le **relais des aides financières métropolitaine** (achat de composteur individuel ou broyeur collectif)
  - l'appel à des partenaires associatifs comme **l'association compostri** sur des évenements couëronnais
  - la mise en place de **poubelles tri flux** sur les évenements villes
  - des **actions de communications** sur les outils de la Ville comme le site internet

La Ville s'engage d'ici 2026

- à conforter les **actions de lutte contre le gaspillage alimentaire** au sein des restaurants scolaires et extrascolaires
- à élargir le recyclage des biodéchets en restauration collective aux **multiaccueils** (Janvier 2024)
- à accompagner la mise en place du **tri des biodéchets de Nantes métropole** : campagne de sensibilisation et accompagnement des habitants
- à communiquer annuellement sur les **volumes de denrées valorisées par le service restauration** dans le cadre du comité consultatif restauration »

La Ville s'engage à plus long terme

Proposition du CCTE n°22 :

« Nous souhaitons que des démarches de **sensibilisation** soient entreprises sur les impacts de la consommation de matériel neuf sur les ressources.
Nous soulignons également l'enjeu de mettre en avant et soutenir les initiatives des quartiers, d'informer et mettre en relation afin de favoriser l'économie circulaire (recours à des objets d'occasion, réemploi de matériaux/objets, dons). »

L'ambition actuelle de la Ville

La Ville se positionne en soutien et accompagnement des acteurs associatifs sur la thématique du réemploi.

Ce que la Ville fait déjà

- la Ville accompagne les acteurs associatifs dans leurs propositions de sensibilisation au réemploi comme par exemple le **festival des idées vertes**
- Elle participe et relaie **la semaine européenne de réduction des déchets**

La Ville s'engage d'ici 2026

- à soutenir **les initiatives associatives sur la sensibilisation au réemploi**
- à organiser des **visites de site** : arc en ciel, ... pour sensibiliser la population à la production de déchets

La Ville s'engage à plus long terme

- à renforcer sa mobilisation dans le cadre de la **semaine europpéenne de réduction des déchets** sur l'impact de la consommation d'objet neuf. (exposition , actions avec les parteniares de la ville, ...)
- à accompagner les entreprises du réemploi dans la création **d'une ressourcerie** sur le territoire en lien avec la future décheterie des Hauts de Coueron

8. La préservation de la qualité de l'air et de la ressource en eau, lutte contre les nuisances sonores

Avis du CCTE n°23 :

« Nous relevons que la préservation de la qualité de l'air et la lutte contre les nuisances sonores sont traitées via l'ensemble des actions engagées pour la mobilité durable.
Nous souhaiterions **une vision, une quantification** et une planification plus claire. »

3 BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

L'ambition actuelle de la Ville

La qualité de l'air est surveillée au quotidien par Air Pays de la Loire, organisme agréé par le ministère de la Transition écologique et solidaire, et qui a pour missions :

- la surveillance de la qualité de l'air par l'exploitation d'un réseau permanent de mesures fixes,
- l'information du public et des autorités compétentes,
- l'accompagnement des décideurs par l'évaluation des actions de lutte contre la pollution de l'air et de réduction de l'exposition de la population à la pollution de l'air,
- l'amélioration des connaissances et la participation aux expérimentations innovantes sur les territoires.

Les données sont accessibles quotidiennement en ligne sur le site de Nantes Métropole ou sur l'application Nantes Métropole dans ma poche

La stratégie de préservation de la qualité de l'air est intégrée au PCAET Métropolitain.

Ce que la Ville fait déjà

- les **cartes du bruit** réglementaires métropolitaine sont en cours de révision
- Dans le cadre de la révision du PCAET, des **cartes BASEMIS** ont été réalisées pour chaque commune. Ces inventaires à l'échelle communale dresse le bilan et l'évolution des consommations énergétiques et de la production d'énergie renouvelable, des émissions de gaz à effet de serre et des polluants atmosphériques pour les années 2008 à 2021.

La Ville s'engage d'ici 2026

- à s'inscrire dans la réactualisation du **PCAET** métropolitain
- à renforcer la **diffusion de l'information**
- à accompagner la mise en place de la zone à faible émission métropolitaine **ZFEm**

La Ville s'engage à plus long terme

9. Intégration des ODD dans le projet de collectivité

Avis du CCTE n°24 :

« Nous considérons que les ODD sensibilisent sur la transversalité et la dimension systémique des enjeux, et constituent un langage commun. Ce cadre a été un élément structurant de la réflexion, apportant du sens et de la cohérence. Néanmoins, c'est un cadre de cohérence qui n'est pas considéré comme opérationnel par certains et qui ne fait pas ressortir les enjeux couëronnais.

Les ODD pourraient être utilisés comme un outil d'analyse des externalités, permettant d'objectiver les actions. Par ailleurs, il a été évoqué le fait qu'une politique publique en cohérence avec le développement durable prend en compte l'ensemble de ces enjeux, sans nécessairement faire référence aux ODD.

Enfin, les actions proposées par le CCTE pourraient être analysées au prisme des ODD, dans une logique d'amélioration continue pour améliorer leur impact. »

Réponse de la Ville

L'intégration des ODD dans le projet de collectivité vise à **redonner du sens à la notion de développement durable** en identifiant 17 enjeux concrets à relever et garantir leur prise en compte.

Les ODD sont également un outil efficace pour ne pas perdre de vue **l'interdépendance des enjeux de développement durable** entre eux et éviter leur cloisonnement pouvant mener à des effets négatifs non désirés (la roue des ODD).

Pour devenir réellement opérationnelle, l'intégration des ODD dans le projet de collectivité doit se poursuivre par **une intégration progressive d'éléments évaluatifs** des actions menées. Ainsi, il sera possible d'évaluer les enjeux qu'il reste à relever.

Ce que la Ville fait déjà

- Identification des ODD impactés par le **projet de collectivité**
- Intégration des ODD impactés dans toutes les **notes de cadrage** des projets

La Ville s'engage d'ici 2026

- A **poursuivre l'intégration des ODD** dans les projets portés par la collectivité :
  - en mettant en place des **grilles d'élaboration** des projets intégrant la roue des ODD
  - en élaborant **un systeme évaluatif** des impacts sur les ODD (définition d'indicateurs pour chaque ODD identifiés dans les projets de la Ville)
- A se doter d'**indicateur** permettant d'évaluer les impacts sur les ODD des engagements de la ville issus des propositions du CCTE.

La Ville s'engage à plus long terme

- A systématiser la prise en compte de **la roue des ODD dans toutes les politiques publiques** dans le prochain projet de collectivité à l'aide d'un outil :
  - **stratégique** facilitant la prise de décision,
  - **opérationnel** permettant la mise en œuvre
  - **pédagogique** pour faciliter la compréhension des enjeux .
- A identifier les **enjeux de développement durable** à relever sur le territoire
- A mettre en place un budget carbone en parallele du budget financier

10. Remarques conclusives sur la saisine

Avis du CCTE n°25 :

« A l'issue de notre travail autour de cet avis citoyen, nous avons souhaité formuler des remarques et recommandations, notamment méthodologiques. Il a ainsi été souligné :

• L'enjeu de rendre visible et de définir les priorités et la stratégie de la commune dans sa particularité ;
• La nécessité de préciser une vision illustrée par des objectifs chiffrés dans une perspective de mobilisation ;
• Le besoin d'apporter des éléments de benchmark, des éléments de comparaison, à l'analyse des enjeux prioritaires ;
• Le manque d'un regard d'expert sur certains enjeux et la nécessité d'être accompagné dans le cadre des travaux. »

Réponse de la Ville

La prise en compte des ODD dans le projet de collectivité permet d'intégrer les enjeux de transition écologique dans l'intégralité des actions programmées par la Ville. Cette méthode vise ainsi à repositionner **les enjeux de transition écologique au cœur de l'action municipale** et non pas de la circonscrire à un plan d'action annexé au projet de collectivité.

Cependant, elle peut entrainer une **perte de visibilité de la cohérence d'ensemble.**
C'est pourquoi la Ville ambitionne à terme l'élaboration et l'animation d'un schéma directeur de la transition écologique qui viendra appuyer la démarche ODD.
Il s'appuiera sur les 3 axes prioritaires suivant :

- La réduction des gaz à effet de serre et la décarbonation de l'action publique
- La préservation de la biodiversité et la renaturation
- La préservation de la ressource hydrique

S'agissant des besoins exprimés par le CCTE sur le renforcement d'éléments de parangonnage et le regard d'experts, ces points d'attention seront pris en compte dès 2024 lors de la deuxième saisine.

Ce que la Ville fait déjà

•identification des actions menées autour des **6 axes à enjeux de transition écologique** définis par l'équipe municipale en début de mandat : alimentation, énergie, déchets, habitat, mobilités et biodiversité.

La Ville s'engage d'ici 2026

• à se saisir de l'opportunité de la révision du **Plan climat Air Energie territoriale (PCAET) métropolitain** en 2024 , et de l'intégration d'un volet communal pour :
  • repréciser les objectifs énergie climat de la Ville
  • synthétiser dans un programme les actions menées et programmées
  • faciliter leur évalutation grâce au dispositif évaluatif métropolitain.

La Ville s'engage à plus long terme

• à élaborer et animer un **schéma directeur de la transition écologique** en cohérence avec les ODD qui :
  • reposera le cap avec des objectifs chiffrés
  • permettra l'évaluation des actions
• à étudier l'opportunité et la faisabilité de s'outiller d'une méthodologie ad hoc telle que celle proposé par l'ADEME de **"ville en transition".**

Les propositions non retenues en l'état

Proposition du CCTE	Argumentaire de la Ville et propositions alternatives
L'accompagnement et l'incitation à la **récupération des eaux de pluie** et les **poulaillers** partagés	Comme pour les autres propositions d'incitation financière, la Ville se positionne en relais des dispositifs existants et ne désire pas ajouter de nouvelle aide financière. Cependant, il est possible de renforcer la visibilité et la compréhension des dispositifs par une communication dédiée plus fréquente. Pour les poulaillers partagés, la Ville ne peut pas s'engager à déployer des dispositifs d'accompagnement. Cependant, si un tel projet venait à émerger par exemple dans le cadre de l'appel à initiatives développement durable en 2024, la Ville s'engage à étudier la faisabilité de son déploiement en site pilote.
La **valorisation et la reconversion de l'immobilier** existant.	Le manque de précision des attendus exprimés par le CCTE sur cette proposition n'a pas permis l'instruction fine par les services de la Ville. Si l'importance de cette proposition est confirmée par les membres du CCTE, la Ville invite l'instance à préciser ses attentes sur cette proposition.
Incitation à l'installation de panneaux solaires/photovoltaïques individuels.	Comme pour les autres propositions d'incitation financière, la Ville se positionne en relais des dispositifs existants et ne désire pas ajouter de nouvelle aide financière. Cependant, il est possible de renforcer la visibilité et la compréhension des dispositifs par une communication dédiée plus fréquente. Cela pourrait se matérialiser par exemple par : • L'organisation d'évènement avec l'association Alysée • La communication du cadastre solaire métropolitain • Le renforcement de la communication sur le site internet
Action biodiversité n°1 : Organiser **un défi biodiversité**	La mise en place de cette proposition n'est pas envisageable actuellement par les services de la Ville. Cependant, la Ville pourrait, dans un premier temps, s'appuyer sur le dispositif des défis neutralité carbone qui sera lancé en 2024 par Nantes Métropole en le faisant connaitre auprès des habitants
Action biodiversité 8 : la mise en place **d'ambassadeurs biodiversité**	La Ville n'est pas en capacité d'intégrer cette nouvelle proposition dans son projet de collectivité. En effet, l'ambition de la Ville en matière de sensibilisation et de mobilisation citoyenne sur la biodiversité se concentre autour d'un renforcement de la communication des projets menés par la collectivité en particulier dans le cadre de son plan de gestion différentiée en visant l'entraînement par l'exemplarité. Cependant, la Ville pourrait envisager d'accompagner une association qui porterait un projet similaire.
Action mobilité 4 : la réalisation d'un **guide du vélo**	Un guide du vélo à l'échelle de la Ville n'apparaît pas opportun. La Ville propose d'agir sur 3 volets : - Renforcer la primo information sur le site Internet de la Ville - Relayer le guide métropolitain par les canaux de communication communaux

	- Réaliser une carte des temps de distance dans le cadre du plan vélo.
L'économie de proximité entre commerçants	La Ville ne peut impulser actuellement de démarches auprès des commerçants de cette envergure mais pourrait, en partenariat avec Nantes Métropole, soutenir une démarche associative si elle se présente.
Démarches **d'écologie industrielle** et la recherche de synergie inter-entreprises.	De compétence métropolitaine, l'accompagnement des entreprises dans la prise en compte de l'écologie industrielle ou la recherche de synergie inter-entreprises est portée par les services de Nantes Métropole. Une première initiative inter-entreprises a toutefois été co-portée avec la Ville depuis 2019 sur la mobilité des salariés des Hauts -de-Couëron. Un plan d'action est en cours de mise en œuvre par la Métropole en lien avec la Ville.

« A Couëron, et ce depuis plus de deux mandats, nous avons inscrit les problématiques du développement durable et du dialogue citoyen au cœur de notre méthode d'action politique. Aussi est-ce tout naturellement que l'ambition politique d'installer une instance consultative pérenne et dédiée aux problématiques de la transition écologique est advenue.

Avec le Conseil Citoyen à la Transition Ecologique, nous avons pris le parti de l'exigence et l'intelligence collective. Au terme de cette première saisine, force est de constater que cette ambition est plus que satisfaite.

Nous tenons à saluer les membres du CCTE pour leur implication, la maturité des débats et la qualité des préconisations qui se trouvent être formulées.

Nous remercions le Comité 21 grand ouest pour l'accompagnement des membres du CCTE tout au long de la démarche. Leur proposition méthodologique, la qualité de l'animation et la pédagogie dans la transmission des enjeux portés par les ODD ont grandement contribué à la qualité du travail réalisé.

Collectivement, poursuivons notre engagement autour des enjeux de la transition écologique. »

Carole Grelaud
Maire de Couëron

Ludovic Joyeux
1er adjoint à la transition écologique,
à la citoyenneté et à la vie associative

Conseil municipal du 5 février 2024

Rapport de présentation du Budget Primitif 2024

Rapporteur :
Jean-Michel Eon
Adjoint aux ressources humaines et aux finances

Sommaire

1 BUDGET 2024, UNE DYNAMIQUE AU SERVICE DU PROJET DE COLLECTIVITÉ 3

1.1 CONFORTER L'ÉDUCATION, L'ENFANCE ET LA JEUNESSE 3
1.2 DÉVELOPPER LA COHÉSION SOCIALE, LA SOLIDARITÉ ET LA RELATION AUX USAGERS 6
1.3 PROMOUVOIR LA DYNAMIQUE CULTURELLE ET SPORTIVE 8
1.4 SOUTENIR LES ASSOCIATIONS ET LES INITIATIVES LOCALES 9
1.5 AGIR POUR L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE MAITRISE ET LA PRÉSERVATION DU CADRE DE VIE 10
1.6 RENFORCER LES RESSOURCES INTERNES DANS UNE GESTION SAINE ET SOBRE 11

2 BUDGET 2024, LES ÉQUILIBRES FINANCIERS 14

2.1 L'ÉQUILIBRE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT 15
2.2 L'ÉQUILIBRE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT 24

1 Un Budget qui soutient une dynamique de projets

Après un contexte de crises inédites qui a impacté lourdement le territoire et ralenti la mise en œuvre des projets, le rythme de déploiement des actions issues du projet de collectivité s'accélère depuis 2023. Ainsi sur 2024, la Ville de Couëron poursuit sa dynamique autour des 6 grandes ambitions du projet politique :

- une Ville durable et responsable,
- une Ville au service de ses habitants,
- une Ville participative et citoyenne,
- une Ville qui favorise l'épanouissement dès le plus jeune âge,
- une Ville active et connecté,
- une Ville à la gestion saine et sobre.

Le débat sur les orientations budgétaires qui s'est tenu le 11 décembre 2023 a été l'occasion de rappeler le contexte économique global de la préparation budgétaire et de détailler la situation financière de la commune.

Ainsi, dans un contexte économique où l'inflation reste soutenue, la suppression progressive des marges de manœuvre fiscale, l'absence de revalorisation des dotations de l'État à la hauteur des besoins et le fléchage renforcé de ressources locales sur des priorités définies unilatéralement par l'État, restreignent de plus en plus les marges de manœuvre des collectivités territoriales.

Pour autant, Couëron œuvre dans le but unique d'assurer la qualité de vie présente et future des Couëronnaises et des Couëronnais. Le budget 2024 est la traduction concrète de cette ambition par de nombreuses actions qui trouvent à s'appliquer à court, moyen et long terme. Il s'agit de renforcer et d'améliorer inlassablement l'offre de service public proposée aux habitants pour les accompagner dans leur quotidien et susciter les rencontres, les solidarités et le partage. Il s'agit d'investir autant que faire se peut pour transformer la Ville pour améliorer notre cadre de vie et la qualité d'usage et de confort des équipements municipaux. Il s'agit d'anticiper les transformations de notre société et de nos modes de vie pour faire face aux défis de demain, à commencer par l'incontournable transition écologique.

1.1 Conforter l'éducation, l'enfance et la jeunesse

Consciente du besoin d'accompagner et de favoriser l'épanouissement dès le plus jeune âge, les budgets consacrés annuellement aux politiques publiques petite enfance, éducation, restauration scolaire et jeunesse représentent le premier poste budgétaire de la collectivité. Pour 2024, les dépenses afférentes à ces politiques publiques représentent un montant global d'environ **12,58 millions d'euros,** soit **11,055 millions d'euros** en fonctionnement et **1 527 000 euros** en investissement (soit près de **37% du budget global** tant en fonctionnement qu'en investissement).

Politique publique petite enfance

La Ville souhaite développer et diversifier une offre d'accueil adaptée aux jeunes enfants, sécurisante, et favorable au développement, et permettant aux parents une meilleure articulation entre vie familiale et vie professionnelle.

Après une ouverture du multi-accueil « Les Cabanes des Loulous », en septembre 2022, la Ville a augmenté le nombre de berceaux en septembre dernier, le passant à sa pleine capacité d'accueil, soit de 24 à 36 berceaux. Dans cette continuité, sur le bourg, le projet de réaménagement du multi-accueil « La maison des fripouilles » s'engage en 2024 pour permettre un passage à 30 berceaux en septembre 2025. Le projet consiste en un réaménagement des locaux, augmentant la capacité d'accueil, tout en améliorant le confort général du site.

Enfin, le budget 2024 marque la volonté d'ancrer les actions de parentalité comme une orientation forte désormais rattachée à la politique petite enfance de la Ville. La création d'une mission dédiée, ayant vocation à irriguer l'ensemble des structures petite enfance de la Ville, s'inscrit bien dans la logique de conforter l'accompagnement individuel et collectif des parents. Les moyens alloués sont renforcés avec une augmentation de 0.46 ETP à compter de janvier 2024. Enfin, le renouvellement du projet RPE permettra de stabiliser le plan d'action pour les 3 prochaines années.

Les chiffres clés du budget 2024 :

2 multi-accueils, 1 relais d'assistantes maternelles

- *Dépenses de fonctionnement : fournitures et prestations de service, dépenses de personnel : **1 315 000 €** (+16,68%) soit **4,69%** des dépenses de fonctionnement globales ;*
- *Recettes de fonctionnement : 780 500 €, dont 158 500 € de participations des familles, et 622 000 € de Prestations de Service Unique (PSU) et de bonus territoire versés par la CAF ;*
- *Dépenses d'investissement : 177 000 €.*

Politiques publiques éducation et restauration collective

La politique éducation a une place centrale pour permettre à chaque enfant d'apprendre, construire ses repères et se structurer à partir des influences volontaires et involontaires qu'il reçoit de son environnement. L'éducation englobe ainsi l'ensemble des temps et des espaces de vie de l'enfant : familial, scolaire, temps libre. Incarnée dans le Projet Educatif de Territoire (PEdT) qui sera renouvelé en 2024, la politique éducation vise l'épanouissement et la réussite éducative de tous les enfants.

La construction du budget éducation est corrélée à l'évolution des effectifs maternels et élémentaires de l'ordre de 60 élèves en moins par rapport à l'année précédente. La confortation du projet d'accueil d'enfants en situation de handicap se poursuit tant sur un aspect de communication et d'accompagnement que sur la formation des agents. De plus, sur le champ numérique, le déploiement des vidéoprojecteurs interactifs dans les classes d'élémentaire se poursuit.

La Ville veille également à assurer à tous les enfants l'accès à une restauration saine, sûre et durable. A ce titre, la mise en place d'actions d'éducation à l'alimentation inscrit la politique restauration au cœur des enjeux éducatifs, permettant notamment de créer du lien entre les enfants et acteurs de l'alimentation, d'élargir leur panel alimentaire en leur permettant de s'approprier les notions d'alimentation responsable. La Ville de Couëron a formalisé l'ensemble de ses engagements, dans une volonté d'amélioration continue du service rendu aux usagers, à travers la démarche Mon Restau responsable ® qu'elle déploie depuis 2019. Forte de ces engagements au quotidien, la Ville est depuis fin 2023 labellisée « Territoire Bio engagé ».

De plus, l'année 2024 permettra la finalisation de la révision de la politique tarifaire des prestations aux familles relevant des temps péri-éducatifs et extrascolaires, en vue de la mise en application à la rentrée scolaire 2024. L'objectif est bien de proposer une tarification plus solidaire et plus juste pour les familles, tout en préservant les recettes tarifaires de la Ville, en s'articulant avec la démarche engagée par le CCAS en matière d'actualisation des aides facultatives, et avec les prestations des acteurs associatifs concernés.

Concernant l'entretien et la rénovation des bâtiments, le budget 2024 intègre des investissements significatifs dans les écoles, à l'image de la rénovation de l'école Aristide-Briand qui permettra d'améliorer le confort thermique. La future coursive sera dotée de panneaux photovoltaïques. Dans le cadre de la mise en œuvre du schéma directeur des offices de restauration, le budget 2024 intègre le réaménagement mobilier des restaurants de Louise-Michel – Rose-Orain et du restaurant maternel de Paul-Bert. Les autres sites suivront année après année avec des travaux importants de rénovations, voire même de reconstruction des offices de restauration. En parallèle, la création de la nouvelle cuisine centrale suit son cours, avec des crédits dédiés aux études, pour une entrée en fonction prévue en septembre 2027. Enfin, la Ville poursuit le déploiement d'abris vélos dans les écoles. En 2024, les écoles Louise-Michel, Rose-Orain, Marcel-Gouzil et Charlotte-Divet en bénéficieront.

Les chiffres clés du budget 2024 :

6 écoles élémentaires, 5 écoles maternelles, 1 groupe scolaire, 1 cuisine centrale, 7 offices de restauration, 2 178 enfants accueillis au 1er janvier 2024

- *Dépenses de fonctionnement : **9 910 000 €** (+14,26%), soit **35,31%** des dépenses de fonctionnement globales, se déclinant comme suit :*
  - *soutien à l'enseignement primaire public : fournitures et prestations de service (dotations scolaires, animations et sorties scolaires, charges générales, dépenses de personnel, …) : 2 063 000 € (+20,43%),*
  - *activités de loisirs péri-éducatifs : « ateliers » Ville, périscolaire et ALP du mercredi après-midi (fournitures et prestations de services, charges générales, dépenses de personnel,) : 2 453 000 € (+6,51%),*
  - *restauration : fournitures et prestations de service associées, charges générales et dépenses de personnel : 4 091 000 € (+14,81%),*
  - *autres contributions (OGEC, participations scolarisation hors commune) : 323 000 € (+7,67%),*
  - *dépenses liées à la relation aux familles et aux fonctions administratives : 970 000 € (+23,40%).*

- *Recettes de fonctionnement : **2 203 000 €,** soit **7,50%** des recettes de fonctionnement globales, se déclinant comme suit :*
  - *participation des familles : 1 457 500 €,*
  - *dotation de soutien des rythmes scolaires : 110 000 €,*
  - *prestation de service ordinaire (PSO) CAF : 450 000 €,*
  - *bonus Territoire : 117 000 €,*
  - *participation des autres communes aux enfants scolarisés à Couëron : 15 000 €,*
  - *autres dotations/subventions de fonctionnement perçues : 53 000 €.*

- *<u>Dépenses d'équipements (investissement)</u> : **1 316 000 €**, soit **23,26 %** des dépenses d'investissement totales, comprenant notamment les travaux de rénovation de l'école Aristide Briand (850 000 €), l'acquisition de matériel de restauration (101 000 €) et la poursuite du déploiement des installations numériques des écoles (SNUMEC) (67 000 €).*

<u>Politique publique jeunesse</u>

Avec plus de 1 600 jeunes de 18 à 24 ans sur le territoire, la Ville de Couëron souhaite les accompagner vers l'âge adulte en développant leur citoyenneté et leur autonomie. Le plan d'action de la politique jeunesse doit se structurer dans une double détente : une offre structurée à destination des 15-25 ans sur le Quai et des démarches d'aller vers dans l'espace public avec l'activation de dispositifs marqueurs sur le champ de l'insertion sociale et professionnelle (parcours jeunes - métiers - emplois), de l'engagement et de la citoyenneté des jeunes (volontariat, bourse aux projets, ...). L'animation d'un réseau d'acteurs jeunesse doit permettre d'assoir la dynamique à l'œuvre et nourrir le plan d'action. Une réflexion nourrie avec les établissements scolaires du secondaire, la Mission Locale, les associations de jeunesse, des entreprises doit se poursuivre en 2024 pour explorer les pistes d'actions communes.

<u>Les chiffres clés du budget 2024</u> : le Quai, magasin à huile, salle et studios de répétition…

- *<u>Dépenses de fonctionnement</u> : **163 000 €** (+2,52%) (hors subventions aux centres sociaux)*
- *<u>Participation CAF « bonus territoire »</u> : **215 500 €***

1.2 <u>Favoriser la cohésion sociale, la solidarité et la relation aux usagers</u>

Couëron est une Ville accueillante, véritable accompagnatrice du bienvivre : un service public efficace, une Ville solidaire qui aide à aller vers l'autonomie, une Ville sûre, qui prend soin de votre santé, une Ville qui permet aux personnes âgées d'y vivre le plus longtemps possible, dans de bonnes conditions. Développer une Ville au service de ses habitantes et de ses habitants, favoriser la cohésion sociale et la solidarité, agir contre les inégalités et les exclusions, faciliter l'accès aux services publics sont autant d'enjeux qui participent du bien-vivre
A ce titre, la Ville et son CCAS déploient des politiques publiques ambitieuses en faveur de la cohésion sociale et de la solidarité, et de la relation aux usagers.

<u>Politiques publiques solidarité et longévité</u>

La solidarité, c'est être au service de l'ensemble des Couëronnaises et des Couëronnais et venir en aide au plus vulnérables, pour que tous puissent vivre dignement : avoir accès à un logement décent, réduire sa facture énergétique, manger correctement.

A ce titre, la Ville a souhaité affirmer sa politique de lutte contre le gaspillage alimentaire et d'accès à une alimentation sûre, diversifiée, de qualité aux personnes en situation de vulnérabilité économique et/ou sociale dans le cadre de l'appel à projet « Mieux Manger pour Tous ». Dans ce cadre, la Ville réalise des dons de denrées alimentaires au profit d'associations caritatives tels les Restos du Cœur. Ainsi, chaque jour, les offices de restauration identifient de manière fine les denrées alimentaires surproduites et ne nécessitant pas d'être réchauffées, qui peuvent alors faire l'objet d'un don.

De plus, la Ville poursuit son projet d'actualisation du règlement des aides facultatives du CCAS. Ce projet phare permet de prendre en compte les évolutions de la population Couëronnaise : nouveaux habitants, nouveaux besoins, nouvelles problématiques. Avec l'appui des techniciens terrain, l'objectif est de fournir à l'échelon local une réponse adaptée à un contexte socio-économique globalement dégradé (inflation généralisée, augmentation du prix du carburant, de l'énergie…) avec pour point de mire le bien-être des Couëronnais, tout en donnant plus de visibilité et de lisibilité au dispositif d'aides facultatives.

Enfin, la solidarité et la cohésion sociale c'est pouvoir bien vieillir chez soi, dans sa commune, d'y vieillir en bonne santé en préservant un maximum d'autonomie et de liens avec les autres. La Ville de Couëron, « Ville amie des ainé.es » poursuit l'objectif en 2024 d'offrir un parcours de vie adapté aux besoins des plus âgés avec la stratégie « Bien vieillir à Couëron » qui est déployée sur la commune.

Les chiffres clés du budget 2024 :

- ***1 100 000 €*** *de subvention de la Ville au C.C.A.S., correspondant à près de 75% du budget total du C.C.A.S. (budget prévisionnel du C.C.A.S. : 1 505 000 € en fonctionnement et 41 000 € en investissement),*
- ***150 000 €*** *de dépenses d'investissement pour le pôle santé de la Métairie, les logements d'urgence et les logiciels métier.*

Politique publique relation aux usagers

Poursuivant le projet de facilitation des démarches, la Ville s'engage en 2024 dans la création de nouveaux espaces, facilitant le recours aux droits.

En effet, Couëron forte de développer un accès aux services publics simplifié et adapté aux besoins des citoyens a initié la création d'une Maison des services pour laquelle elle a obtenu la labellisation » Espace France Service » en décembre dernier. Ce lieu doit servir de guichet unique pour l'accès à un ensemble de services publics municipaux et étatiques. Dans un premier temps, ce nouveau service va être installé sur le parking du gymnase Pierre-Moisan dans une structure modulaire de qualité, mieux isolée et qui pourra être réutilisée dans le cadre de futurs usages internes. A terme, et après les travaux de rénovation qui y sont prévus, cet Espace France Services sera installé place des Cités au sein du bâtiment accueillant le centre socio-culturel Henri-Normand.

Les chiffres clés du budget 2024 :

- ***457 000 €*** *de dépenses de fonctionnement accueil et citoyenneté,*
- ***561 000 €*** *de dépenses d'investissement correspondant aux travaux d'installation de la Maison des services, sur le quartier de la Chabossière, aux travaux sur le cimetière de l'Epinette, ainsi que le lancement des études de réhabilitation du centre Henri Normand.*

1.3 Promouvoir la dynamique culturelle et sportive

Piliers essentiels du modèle social et du bien-vivre ensemble, la culture et le sport contribuent à l'émancipation de chacun, quel que soit son âge. S'appuyant sur la vitalité des associations et la diversité de l'offre proposée, l'exercice 2023 se traduit par une proposition budgétaire s'élevant à près **de 4,75 millions d'euros** (3,62 millions d'euros en fonctionnement (hors subventions aux associations culturelles et sportives) et 1,14 millions d'euros en investissement), soit **12,90%** du budget global de fonctionnement, et **18,93%** des dépenses d'équipements.

Politique publique culture et patrimoine

A Couëron, la culture a pour ambition de s'adresser à un large public dans un esprit de proximité, d'ouverture et de découverte. Elle met l'accent sur la médiation et le travail en partenariat qui croisent diffusion, soutien à la création et encouragement de la pratique amateur. Au cœur d'une métropole à fort dynamisme culturel, la Ville développe son action en prenant appui sur un patrimoine historique et naturel remarquable, des équipements emblématiques tels le théâtre Boris-Vian ou la médiathèque Victor-Jara ainsi que sur un tissu associatif local dense et actif.

Après avoir posé en 2023 un dispositif d'éducation artistique et culturelle à l'école ambitieux, mené en concertation avec les partenaires, l'année 2024 est consacrée à sa mise en œuvre.

Par ailleurs, la médiathèque Victor-Jara fêtera ces 10 ans ! Avec le souhait de faciliter l'accès à la lecture publique, la Ville poursuit son engagement visant la diversité des collections et de ses supports (physiques et numériques) et renforce son action en direction de tous les publics.

Le Théâtre Boris-Vian qui propose plus de 45 représentations par an conforte l'offre Famille et l'offre de spectacles tout public sur l'année 2024 avec des budgets maitrisés.

Enfin, sur le secteur patrimonial, le nouvel exercice va permettre de lancer un projet phare : celui de la Tour à Plomb. Après une première phase de sécurisation programmée sur janvier, l'année 2024 sera consacrée aux études de restauration et de valorisation de la Tour à Plomb pour des travaux qui s'engagerons à partir de 2025.

Les chiffres clés du budget 2024 :

Fonctionnement :

- ***400 000 €*** *au titre de l'action culturelle transversale,*
- ***719 000 €*** *pour la lecture publique,*
- ***300 000 €*** *pour le spectacle vivant,*
- ***183 500 €*** *pour le patrimoine culturel.*

Investissement :

- *564 500 € pour les équipements et projets culturels et patrimoine, dont 467 000 € d'études et de travaux pour la Tour à Plomb, 51 000€ pour la mise aux normes du Théâtre Boris Vian, et 53 000 € de renouvellement de matériels et mobiliers culturels et patrimoniaux.*

Politique publique sport

Considérant que la pratique du sport est un puissant vecteur de cohésion, d'épanouissement personnel, de santé et d'inclusion, l'année 2024, année olympique et paralympique en France, revêt une connotation particulière. Labellisée « terre de jeux 2024 », la Ville s'est engagée dans l'aventure. A travers ce label, la Ville souhaite fédérer le secteur associatif, les écoles, les agents et l'ensemble des partenaires pour faire vivre et partager le sport pour tous. Les orientations budgétaires 2024, intègrent également le plan de renouvellement du matériel sportif.

Fort de la réhabilitation et de l'agrandissement de la Halle de tennis padel Claudette Fontenay en 2023, la Ville va poursuivre la réhabilitation de ses équipements sportifs dans une logique d'investissement répondant à la fois aux évolutions de pratiques, à la qualité de l'accueil des usagers, et aux objectifs de sobriété énergétique. Les crédits 2024 inscrits au titre de l'entretien durable du patrimoine concernent notamment le remplacement des éclairages du Stade Hauray, le lancement des études pour la réhabilitation de la salle du DOJO Jean-Claude Le Quintrec et la rénovation de la toiture vestiaire du site, les travaux d'accessibilité du gymnase René Gaudin, la rénovation du vestiaire du gymnase Gourhand et l'installation de nouveaux vestiaires modulaires pour le site Léo Lagrange.

Les chiffres clés du budget 2024:

Fonctionnement :

- ***530 000 €*** *pour la piscine municipale,*
- ***725 000 €*** *pour le fonctionnement des installations sportives (terrains et gymnases) et les autres actions d'animation, de promotion et de soutien à la pratique sportive (hors soutien aux associations).*

Investissement :

- ***105 000 €*** *pour la fin de l'opération de construction d'une halle de tennis et de padel, et de réhabilitation de la salle existante au complexe René Gaudin (crédits 2024, dans le cadre d'une autorisation de programme pluriannuelle de 3 900 000 €)**,***
- ***102 500 €*** *pour les autres dépenses d'investissement liées à la réhabilitation des infrastructures existantes, ou au renouvellement des matériels et mobiliers sportifs pour les salles et équipements mis à disposition.*

1.4 Soutenir les associations et les initiatives locales

La politique publique vie associative et initiatives locales vise à fortifier le tissu associatif et l'engagement bénévole, en harmonie avec le projet municipal.

L'engagement bénévole dynamise la vie du territoire. Pour accompagner ses acteurs, qui jouent un rôle essentiel de liens et de cohésion sociale, la Ville va poursuivre son investissement envers les plus de 130 associations qui irriguent le territoire. Ce soutien se traduit aussi bien par la facilitation des démarches des associations, que par le soutien des temps forts d'animation. En effet, plus de 70 événements d'ampleur sont portés par les associations chaque année et accompagnés par la Ville par la mobilisation de moyens financiers, matériels ou humains tous portés par un budget dédié. Le renouvellement ou la mise en place des Conventions Pluriannuelles d'Objectifs et de Moyens (CPOM) se poursuit permettant de lier les ambitions des associations et de la Ville afin de mener des actions

communes et fédératrices, autour de valeurs partagées et d'assurer un financement en conséquence pour l'équilibre des associations.

Pour 2024, l'enveloppe budgétaire consacrée aux subventions aux associations est confortée à hauteur de **1,13 millions d'euros** et sa déclinaison fera l'objet d'une approbation individualisée à l'occasion du Conseil municipal d'avril prochain.

Les chiffres clés du budget 2024 :

- ***1 135 000 €*** *d'enveloppe de subventions de fonctionnement et de subventions exceptionnelles (montant 2023 reconduit dans l'attente de l'instruction et du vote des subventions au Conseil municipal d'avril 2024),*
- ***717 000 €*** *(+0,99%) d'autres dépenses de fonctionnement (594 000 €) et d'équipement (123 500 €) liées à la vie associative et aux initiatives locales.*

1.5 Agir pour l'aménagement du territoire maîtrisé et la préservation du cadre de vie

Agir sur la qualité de vie au quotidien, dans un environnement préservé et protecteur, est un marqueur du projet de collectivité. Couëron est une ville attractive aux portes de la métropole, qui concilie l'estuaire de la Loire, ses marais, ses terres bocagères avec un développement urbain manifeste porté par des projets d'aménagement majeurs.

Les intentions budgétaires 2024 s'inscrivent en cohérence avec cette transformation urbaine harmonieuse et maîtrisée, alliant préservation et confortement des espaces verts et du patrimoine naturel riches pour préserver la qualité et le cadre de vie des habitants.

Le projet de création d'un périmètre de Protection d'Espaces Agricoles et Naturels (PEAN) en lien avec le Département, la Métropole et les Villes d'Indre et Saint Herblain est la traduction d'un engagement résolu à préserver à long terme la vocation agricole et naturelle des secteurs inclus dans le périmètre, et développer des programmes permettant de maintenir et de dynamiser les activités agricoles qui s'y exercent.

La Ville est liée à son territoire agricole et naturel, qu'il convient de pérenniser dans ses fonctions environnementales, agronomiques, économiques et paysagères, et ce dans le respect des objectifs du Programme Alimentaire de Territoire (PAT). Le maintien des exploitations et le développement du bio et de la vente directe constituent des priorités, aux côtés de l'aménagement foncier agricole forestier et environnemental.

Pour 2024, la mise en valeur et la conservation des espaces verts et naturels se poursuivent dans une démarche respectueuse de l'environnement. Le projet de mise en œuvre de plans de gestion différenciée des espaces verts et des réservoirs riches en biodiversité (lac de Beaulieu, parc de l'Erdurière, parc Joseph Bricaud, coulée du Drillet) et contribuant à l'Atlas de la biodiversité métropolitaine dans une déclinaison locale va être finalisé et permettra une meilleure gestion de nos espaces verts et naturels.

Côté aménagement du territoire, la Ville poursuit l'étude urbaine prospective du centre bourg visant la production d'un plan-guide de valorisation du centre-ville avec une déclinaison des ambitions projetées concernant les évolutions.

Enfin la préservation du cadre de vie passe également par une Ville apaisée. La consolidation au budget 2024 des actions de prévention et de tranquillité publique, notamment dans le cadre des partenariats locaux et métropolitains déployés au titre du CLSPD, constitue un axe de travail pour l'année à venir.

Enfin, et afin de garantir la sécurité et la tranquillité publique de toutes et tous en privilégiant la proximité et la prévention, l'étude sur l'installation de la vidéo protection des sites communaux sera lancé en 2024. Parallèlement à ce projet, la Ville va organiser une consultation publique relative à la vidéo protection sur la voie publique.

Au total, les dépenses liées à la mise en œuvre des politiques publiques concourant à l'aménagement et au cadre de vie (aménagement du territoire, espaces verts et naturels, et sécurité et tranquillité publique) s'élèvent à **2,8 millions d'euros**, (2,5 millions d'euros en fonctionnement et 345 000 euros en investissement), soit 9,60% des dépenses de fonctionnement, et 6,09% des dépenses d'investissement.

Les chiffres clés du budget 2024 ***:***

- ***1 804 000 €*** *pour les espaces verts et naturels (+3,38%) : dont 317 000 € de fournitures et prestations de service en fonctionnement, 1 281 000 € de dépenses de personnel, et 206 000 € en investissement (sécurisation de l'espace public, aménagement des aires de jeux et espaces publics, valorisation et embellissement du patrimoine paysager),*
- ***952 000 €*** *pour l'aménagement urbain et l'action foncière, dont 171 500 € de charges générales et d'études urbaines, 560 500 € de dépenses de personnel, 200 000 € de prélèvement au titre de la loi SRU,*
- ***371 500 €*** *pour la prévention et la tranquillité publique**,** dont 306 500 € en fonctionnement (correspondant principalement à des dépenses de personnel), et 65 000 € en investissement.*

1.6 Renforcer les ressources internes dans une gestion saine et sobre

La Ville de Couëron, dans une juste maîtrise de ses finances est résolument tournée vers l'usager et le service public. La stratégie financière de la collectivité s'inscrivent dans une vision à long terme du territoire et de ses enjeux urbains, démographiques et environnementaux.

La Ville sait pouvoir compter sur sa richesse humaine : les agents, acteurs majeurs du projet municipal et de sa performance, sont placés au cœur de la stratégie globale. Pour offrir un service public de qualité et accompagner le développement des compétences des agents, le budget dédié au plan de formation sera conforté.

Le budget 2024 viendra également accompagner la cohérence et la sécurité du système d'information, avec en fil rouge, le plan de sécurisation des installations numériques qui se poursuit afin de mieux protéger le parc matériel et immatériel de la collectivité.

Pierre angulaire de nombreuses politiques publiques, les bâtiments communaux et leur gestion, constituent un enjeu économique central pour la Ville, tant en fonctionnement qu'en investissement. Dans la continuité de sa maitrise budgétaire, notamment par la mise en place d'un plan pluriannuel d'investissement, la Ville a travaillé aux plans de gestion internes notamment sur la partie patrimoine bâti, afin d'assurer une gestion préventive de ses 90 bâtiments, car il est primordial d'accueillir dans

de bonnes conditions l'ensemble des publics dans les différents sites. Le budget intègre également l'amélioration des performances environnementales des installations de chauffage, ventilation, climatisation en renouvelant des installations vétustes et en développant une gestion centralisée des chaufferies.

Enfin, la réduction de l'impact environnemental du parc automobile se poursuit avec l'acquisition de nouveaux véhicules à faible émission de gaz à effet de serre, à l'instar des véhicules électriques acquis en 2023 pour le service espaces verts et naturels.

Répondant au projet de collectivité, le budget 2024 viendra donc apporter une réponse circonstanciée, tant en fonctionnement qu'en investissement, au regard des enveloppes dédiées.

<u>Les chiffres clés du budget 2024</u> :

- ***1 301 000 €*** *de dépenses liées aux systèmes d'information (+1,72%) : fournitures et prestations de services infrastructures, application et équipements des services, téléphonie, et dépenses de personnel,*

- ***1 725 000 €*** *de dépenses liées aux moyens généraux (entretien ménager, parc automobile, achat/approvisionnement, fournitures administratives, mobilier…) (+22,12%) intégrant un crédit de 390 000 € de renouvellement de la flotte automobile tendant au développement de véhicules plus propres et de vélos électriques,*

- ***2 189 000 €*** *de dépenses de fonctionnement et d'investissement liées à l'entretien, la maintenance, la conformité règlementaire et la sécurité des bâtiments communaux (+0,36%) (fournitures, prestations de services, dépenses de personnel du service patrimoine bâti, et petit investissement, hors gros projets déjà déclinés dans les politiques publiques sectorielles ci-dessus),*

- ***1 277 200 €*** *de dépenses liées aux consommations de fluides et d'énergie (+17,61%) : eau, électricité, gaz, contrat d'entretien des installations de chauffage…,*

- ***420 000 €*** *de travaux d'amélioration de la performance énergétique des bâtiments,*

- ***1 743 500 €*** *de dépenses liées aux autres stratégies ressources (finances/commande publique, ressources humaines, communication interne…) : dépenses de personnel et dépenses de gestion courante.*

Déclinaison des dépenses de fonctionnement par politique publique : 28 109 000 €

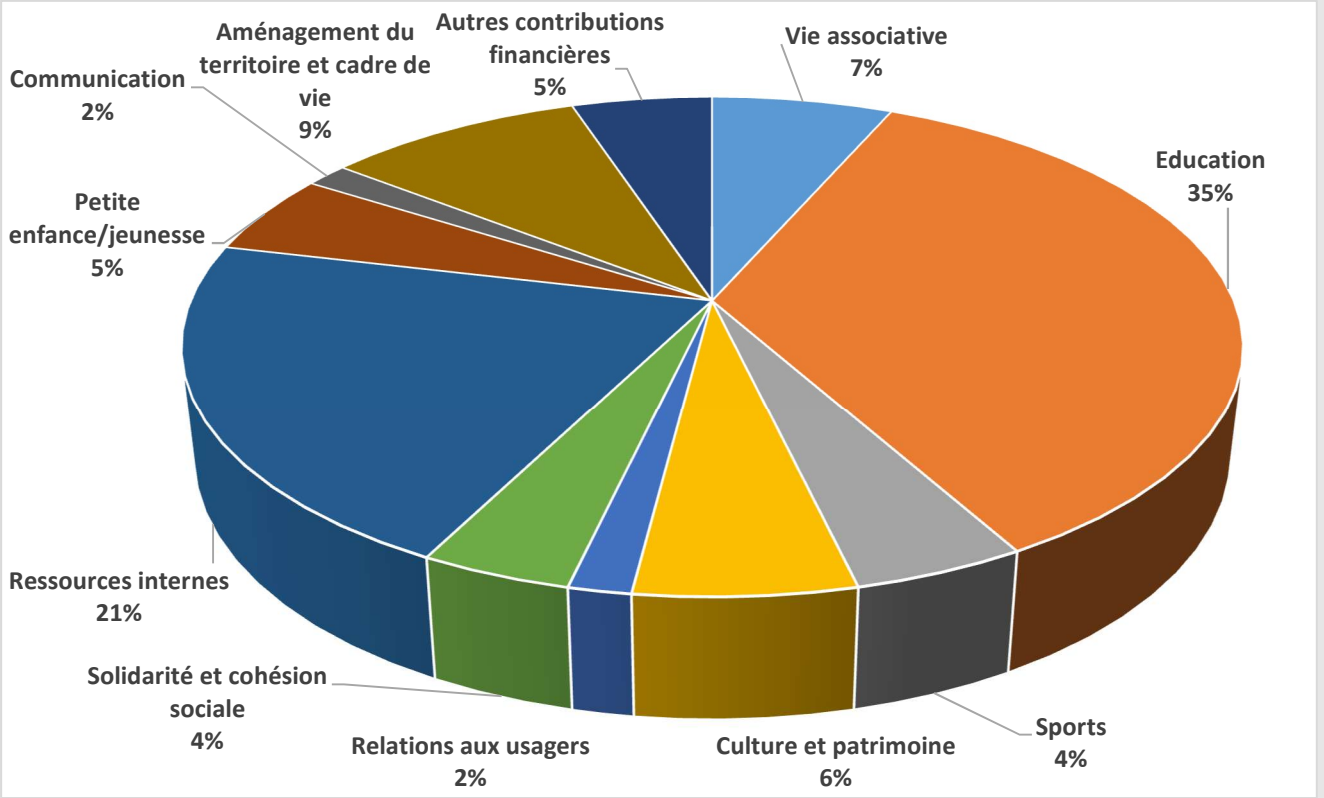

Déclinaison des dépenses d'investissement par politiques publiques : 5 658 000 €

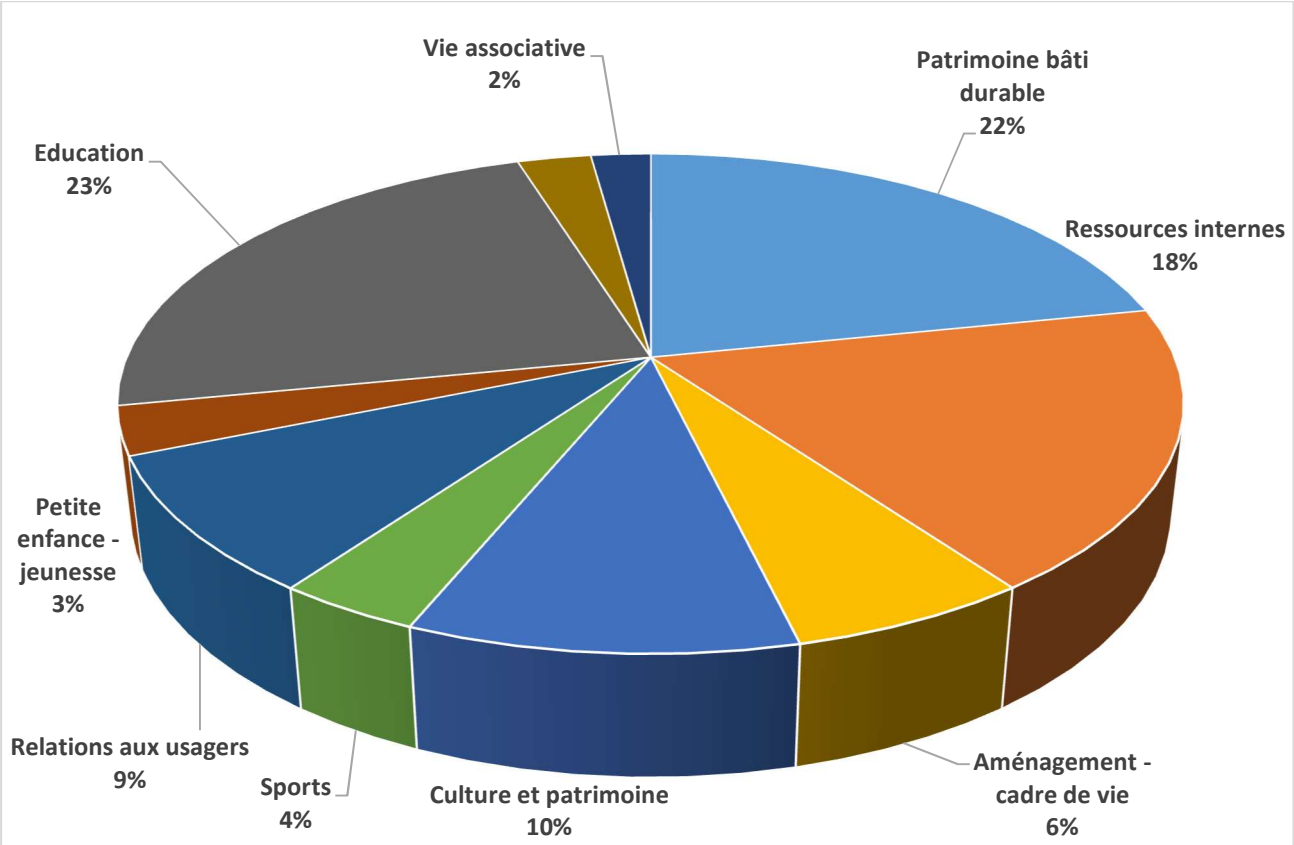

2 Budget 2024, les équilibres financiers

Les orientations budgétaires débattues en décembre dernier ont permis de dessiner une trajectoire financière de mandat qui s'appuie avant tout sur la préservation des niveaux d'autofinancement brut et net. Les cadrages budgétaires infra annuels s'inscrivent dans cette stratégie d'équilibre pluriannuel global, tout en s'adaptant chaque année à un environnement législatif/réglementaire et économique en perpétuel mouvement.

Equilibre du budget 2024

Fonctionnement : 29 437 376 €

Dépenses de personnel :
19 144 177 € (65,03%)

Charges à caractère général :
5 677 958 € (19,29%)

Subventions associations et CCAS :
2 241 750 € (7,62%)

Autres contributions financières : 1 015 115 € (3,45%)

Dotation amortiss. et provisions : 850 000 € (2,89%)

Virement à la section d'invest : 508 000 € (1.73%)

Impôts et taxes locales :
17 255 000 € (58,72%)

Dotations de Nantes Métropole
4 497 156 € (15,30%)

Dotations Etat :
3 728 569 € (12,69%)

Participation CAF :
1 567 856 € (5,34%)

Autres recettes de gestion :
2 388 795 € (8,11%)

Investissement : 6 526 000 €

Rembt. capital de la dette :
798 000 € (12,23%)

Dépenses d'équipement et autres immobilisations :
5 728 000 € (87,77%)

Dotation aux amortissements : 850 000 € (13,02%)

Virement de la section de fonct : 508 000 € (7,78%)

Autres recettes d'équipement :
1 436 000 € (22,00%)

Emprunt d'équilibre :
3 732 000 € (57,19%)

Pour l'exercice 2024, le budget s'équilibre globalement à 29,44 millions d'euros en fonctionnement et à 6,51 millions d'euros en investissement. En cohérence avec les budgets par politique publique déclinés ci-dessus, les principales orientations retenues sont les suivantes :

- une croissance relativement soutenue des recettes de fonctionnement (+5,70 % par rapport au BP 2023), impulsée par une dynamique fiscale certaine, et une consolidation des partenariats institutionnels ;
- une progression relativement marquée des dépenses de fonctionnement (+7,81%), dont la dynamique sensiblement rehaussée pour la deuxième année consécutive, répond aux ambitions du projet de collectivité et au contexte d'inflation persistant ;
- un niveau d'autofinancement largement préservé (1,3 millions d'euros d'épargne brute, conforme à la trajectoire pluriannuelle définie dans la prospective financière 2022-2026) ;
- un programme d'investissement conséquent (6 millions d'euros de nouveaux crédits s'ajoutant aux 1,56 millions d'euros de reports/restes à réaliser 2023) ;
- un financement des dépenses d'équipement assuré de manière équilibrée par les ressources propres de la Ville (autofinancement : 21%), la mobilisation de co-financements institutionnels extérieurs (dotations, subventions : 22%) et par un emprunt d'équilibre (57%).

2.1 L'équilibre de la section de fonctionnement

L'équilibre de la section de fonctionnement s'établit **à 29 440 000 euros,** incluant l'ensemble des opérations réelles et d'ordre. Par rapport au BP 2023 initial, il s'agit d'une progression de **1 600 000 euros, soit + 6,06%.**

2.1.1 Une progression particulièrement marquée des dépenses réelles de fonctionnement

En neutralisant les opérations d'ordre, les dépenses réelles de fonctionnement représentent **28 079 000 euros**, soit une progression relativement soutenue **de 7,24%** par rapport au BP 2023.

Elles se décomposent de la manière suivante :

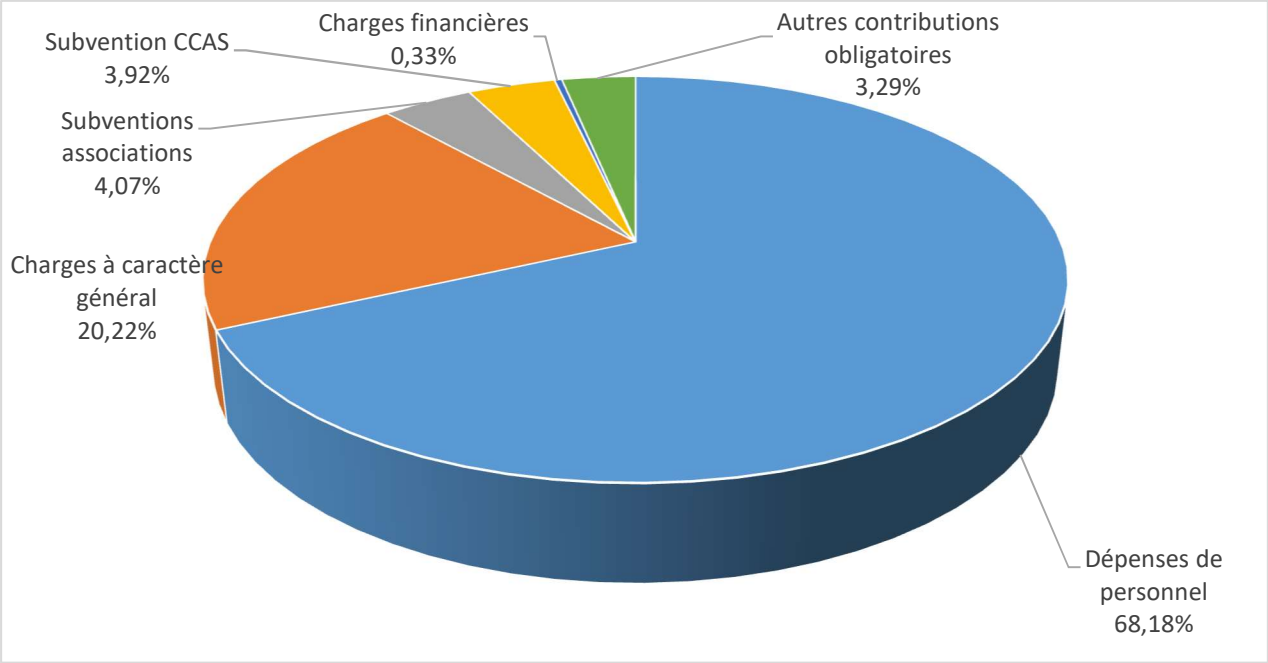

La structure 2024 des dépenses de fonctionnement est relativement proche de celle de l'année passée.

Le budget 2024 procède toutefois à un léger renforcement de la part des dépenses de personnel (qui passent de 67,45% en 2023 à 68,18% en 2024) et une légère diminution des charges à caractère général (qui passent de 20,57% en 2023 à 20,22% en 2023).

2.1.1.1 Les charges à caractère général

Ces dépenses sont inscrites à hauteur de **5 678 000 euros,** soit une augmentation de **+ 5,44%** par rapport au BP 2023. Cette croissance résulte pour partie des coûts contraints liés à l'inflation et aux surcoûts énergétiques qui amènent à devoir abonder les budgets de certains services municipaux pour lesquels les achats et prestations requises connaissent une forte volatilité des prix (carburants, papier, restauration, produits d'entretien…).

D'autre part, les crédits alloués viennent naturellement accompagner les projets et actions prévus au projet de collectivité, dans un effort financier significatif consenti aux différentes politiques publiques. A ce titre, les augmentations les plus importantes sont ciblées en direction de l'éducation, la jeunesse et la petite enfance, ainsi que pour les stratégies ressources (patrimoine bâti, principalement pour les fluides).

S'agissant des fluides (électricité et gaz principalement), le budget 2024 peut s'appuyer sur la mutualisation des marchés publics (accord cadres) métropolitains, qui permettent de maîtriser les évolutions attendues. Cette protection a fonctionné en 2023 mais l'effet d'amortissement sera inférieur en 2024, conduisant à des inscriptions budgétaires en augmentation de + 50 000 euros, augmentation toutefois limitée grâce aux effets de la mise en œuvre d'un plan de sobriété énergétique.

Ainsi, en 2024, les charges à caractère général représentent 20,22% des dépenses réelles de fonctionnement, et correspondent notamment aux dépenses :

- des activités scolaires, péri-éducatives, et de restauration (fournitures scolaires, transports scolaires, contrat de restauration, ateliers éducatifs…) : **1 263 886 euros** (+ 4,55%),
- de fluides (eau, électricité, gaz…) nécessaires au fonctionnement des bâtiments municipaux : **1 277 200 euros** (+17,61%),
- d'infrastructure informatique et de téléphonie, et de mise à disposition de matériel informatique et d'outils logiciels (maintenance…) : **407 301 euros** (- 0,02%).

2.1.1.2 Les dépenses de personnel

Les dépenses de personnel s'élèvent à **19 144 000 euros** en 2024, soit une progression de **8,40%** par rapport au budget 2023, et représentent plus des deux tiers du budget total (68,18%).

Comme indiqué à l'occasion du débat d'orientation budgétaire, la part des dépenses de personnel dans le budget continue de se renforcer (autour de 68 % des dépenses globales de fonctionnement) du fait notamment de l'intégration des contraintes réglementaires. Cette évolution intègre également des mesures volontaristes d'évolution des emplois permanents de la Ville au regard des besoins répondant au projet de collectivité.

Ainsi, les principales évolutions de la masse salariales se déclinent de la manière suivante :

- revalorisation de la valeur du point d'indice de 1.5 % au 1er juillet 2023 qui amène un impact sur le traitement indiciaire de l'ensemble des agents représentant une évolution sur année pleine estimée à +210 000 euros,
- les mesures spécifiques de revalorisation des bas de grille appliquées en juillet 2023 qui amènent à une évolution de +20 000 euros,
- les avancements d'échelon et l'augmentation réglementaire de 5 points d'indice supplémentaires au 1er janvier 2024 représente +160 000 euros pour les agents titulaires et +40 000 euros pour les agents contractuels,
- l'évolution des effectifs pour répondre à des évolutions de service, incluant notamment la création de 3 postes pour l'ouverture de la Maison des services,
- l'augmentation de 1 point de la part patronale de la CNRACL (+65 000 euros),
- l'augmentation de 20 % de l'assurance statutaire estimée à environ 55 000 euros.

2.1.1.3 Les subventions de fonctionnement versées

Comme évoqué en première partie, les subventions de fonctionnement versées représentent 7,98% du budget 2024, et se décomposent en trois parts :

- la subvention au CCAS (1 100 000 euros),
- les subventions de fonctionnement aux associations (1 135 000 euros),
- les subventions exceptionnelles aux associations (40 000 euros).

La répartition de ces enveloppes entre les associations fera l'objet d'un vote spécifique lors du Conseil municipal d'avril prochain.

2.1.1.4 Les autres contributions obligatoires

Les autres contributions financières obligatoires sont globalement en augmentation. Elles correspondent notamment :

- au fonds de péréquation intercommunal (FPIC : 73 000 euros),
- au prélèvement de la loi SRU (168 000 euros),
- à la participation à l'OGEC (278 000 euros),
- aux indemnités et frais de formation des élus (238 400 euros).

Enfin, il est à noter la poursuite de la baisse des intérêts de la dette, et ceci malgré l'inscription de la Ville dans un nouveau cycle d'endettement fin 2021. Cette baisse témoigne à la fois d'une dette ancienne parfaitement saine, ainsi que des conditions particulièrement avantageuses de contractualisation du nouvel emprunt 2021/2022 (taux fixe de 0,72% sur 15 ans pour un emprunt de 2,5 millions d'euros).

2.1.2 Une croissance relativement soutenue des recettes réelles de fonctionnement

En neutralisant les opérations d'ordre, les recettes réelles de fonctionnement représentent **29 387 000 euros**, soit une progression **de 5,71%** par rapport au BP 2023.

Elles se décomposent de la manière suivante :

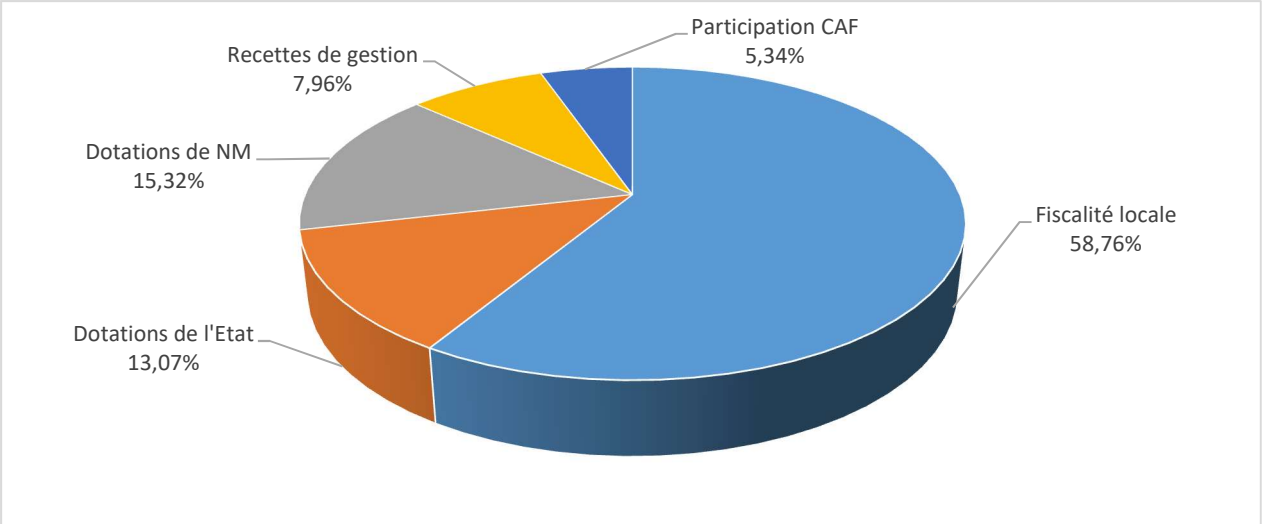

Là encore, la structure du budget 2024 est assez proche de celle de 2023. Au bénéfice d'une revalorisation forfaitaire légale des valeurs locatives importantes, la part de la fiscalité locale se renforce dans le budget global (58,76% en 2024, contre 57,63% en 2023), avec pour corollaire une légère baisse de la part des dotations de l'Etat (13,07% en 2024, contre 13,60% en 2023) et de la Métropole (15,32% en 2024, contre 16,06% en 2023), et dans une moindre mesure des autres recettes de gestion.

2.1.2.1 Une dynamique fiscale primordiale

Depuis le début du mandat, les réformes fiscales successives engagées par le gouvernement (suppression de la taxe d'habitation, transfert de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties, exonérations fiscales de taxe foncière pour les locaux industriels compensés par des dotations de l'Etat) ont profondément impacté la structure des recettes du budget communal, et fait perdre de la lisibilité aux comparaisons pluriannuelles.
Ces modifications sont d'autant plus importantes dès lors que les ressources fiscales représentent plus de 58% de recettes totales, constituant ainsi largement le premier levier de financement du projet de collectivité. En cela, l'autonomie fiscale, régulièrement mise à mal par l'Etat dans ses mesures en la matière, est primordiale dans l'équilibre global et dans la préservation de la santé financière de la Ville.

La nécessité de maximiser les recettes fiscales, pour financer notamment un programme pluriannuel d'investissement ambitieux, avait présidée, en 2022, à une augmentation des taux de taxe foncière votés par la commune. En 2024, comme annoncé à l'occasion du débat d'orientation budgétaire, il n'y aura pas d'augmentation des taux de fiscalité locale. La dynamique fiscale escomptée pour 2024 s'appuiera donc uniquement sur l'évolution légale des valeurs locatives, et sur l'évolution physique naturelle du nombre de logements.

Depuis 2018, la revalorisation forfaitaire annuelle des valeurs locatives est désormais automatiquement indexée sur l'Indice des Prix à la Consommation Harmonisé (IPCH glissant de novembre à novembre). Pour 2023 cet indice s'établit à 3,9%. Le budget 2024 intègre cette évolution de +3,9%, ainsi qu'une évolution liée au nombre de logements (+0,65%). Ce sont désormais les bases fiscales réalisées en 2023 (année N-1) qui sont prises en compte pour la construction de ce budget (les budgets précédents utilisaient les bases fiscales budgétées en N-1). C'est ainsi un produit fiscal complémentaire de plus de 600 000 euros qui est inscrit au budget 2024, en attendant les notifications officielles des bases fiscales qui doivent intervenir avant la fin du 1er trimestre 2024.

	Base BP 2023	**Base BP 2024**	**Evolution**
Taxe foncière bâti (TFPB)	26 240 000	27 744 400	+5,73%
Taxe foncière non bâti (TFPNB)	252 000	275 000	+9,13%

	Taux 2023	**Taux 2024**	**Evolution**
Taxe foncière bâti (TFPB)	40,23%	40,23%	+0,00%
Taxe foncière non bâti (TFPNB)	82,64%	82,64%	+0,00%

	Produits BP 2023	**Produits BP 2024**	**Evolution**
Taxe foncière bâti (TFPB)	10 556 352 €	11 161 586 €	+5,73%
Taxe foncière non bâti (TFPNB)	208 253 €	227 353 €	+9,13%
TOTAL	**10 764 605 €**	**11 388 939 €**	**+5,80,%**

	Effet bases	**Effet taux**	**Somme**
Taxe foncière bâti (TFPB)	+ 605 300 €	- €	+ 605 300 €
Taxe foncière non bâti (TFPNB)	+19 100 €	- €	+19 100 €
TOTAL	**+ 624 400 €**	**- €**	**+ 624 400 €**

Au final le produit des impôts locaux directs s'établit à :

Compensation suppression taxe d'habitation sur les résidences principales (coefficient correcteur)	4 039 454 €
Taxe foncière bâti (TFPB)	11 161 586 €
Taxe foncière non bâti (TFPNB)	227 353 €
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	79 771 €
TOTAL IMPOTS LOCAUX 2024	**15 508 164 €**

2.1.2.2 Les autres taxes locales :

En dehors des impôts directs locaux, les autres taxes font l'objet d'inscriptions budgétaires à hauteur de **1 791 000 euros,** soit une progression de 6,8%. Elles comportent notamment :

- les droits de mutation : **960 000 euros**. Après des années de forte augmentation, l'inscription relative aux droits de mutation est stabilisée en 2024 par rapport à 2023. On note que le volume de transactions immobilières a fortement diminué en 2023,
- la taxe sur l'électricité : **480 000 euros**. L'inscription budgétaire est sensiblement supérieure à celle de 2023 (+105 000 euros) afin de se rapprocher du réalisé 2023,
- la taxe sur les déchets : **115 000 euros**. Le montant est ajusté en cohérence avec la déclaration de tonnage de déchets traités par l'usine Arc en Ciel. Son montant reste quasi stable depuis 4 ans.
- la taxe sur la publicité extérieure : **114 000 euros.** Le montant 2024 est légèrement réajusté par rapport à 2022 (- 2 000 euros), en cohérence avec le volume des enseignes et panneaux publicitaires constaté sur la dernière année,
- la taxe sur les pylônes électriques : **86 000 euros.** Le montant est réévalué à la hausse (+ 4 000 euros), en cohérence avec le montant réellement encaissé sur l'année passée.

2.1.2.3 Les participations de Nantes Métropole

Les inscriptions budgétaires 2024 s'inscrivent en cohérence avec les dispositions du nouveau Pacte financier de solidarité 2022-2026 approuvé par le Conseil métropolitain en décembre 2021. L'abondement des dispositifs existants (dotation de solidarité communautaire), mais également la mise en place de nouveaux dispositifs d'aides aux communes pour les accompagner à la mise en œuvre des objectifs du projet métropolitain (fond de soutien à l'apprentissage de la natation des scolaires, fonds d'investissement pour la valorisation du patrimoine industriel et fluvial remarquable), permettent le réajustement à la hausse des différentes participations métropolitaines au budget communal :

- l'Attribution de Compensation (AC) : **3 255 000 euros** : son montant est stabilisé par rapport à 2023, et intègre la valorisation financière issue des conventions de gestion pour l'entretien et la gestion des espaces verts d'accessoires de voirie, telle qu'approuvée par la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges (CLETC) ;
- la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC), **1 220 000 euros :** le montant est réévalué à hauteur de +110 000 euros en tenant compte de l'enveloppe allouée, de l'application des critères de répartition : potentiel financier (40%), revenu par habitant (40%), effort fiscal (15%) et logement social (5%), et de la dynamique des recettes perçues par la Métropole ;

- une dotation au titre du « fonds piscines » créé dans une logique de favoriser l'apprentissage de la natation : **99 000 euros,** ce qui couvre environ 15% des dépenses de fonctionnement de la piscine municipale ;
- une dotation au titre du « fonds tourisme de proximité » pour la Gerbetière : **5 000 euros**.

2.1.1.4 Les dotations de l'Etat

- Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)

La loi de finances prévoit une légère progression de l'enveloppe de la DGF, mais nettement insuffisante au regard du contexte inflationniste et des contraintes réglementaires qui pèsent sur la masse salariale. En revanche, l'abondement des mécanismes de péréquation (Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) ou Dotation de Solidarité Rurale (DSR)…) ne se fera pas en 2024 par un écrêtement de la DGF, comme cela était le cas jusqu'à présent.
La redistribution par collectivité continue de connaître des fortes variations, en fonction des potentiels fiscaux par habitant des communes et de la dynamique de population. Afin de se recaler au niveau du réalisé 2023, l'inscription budgétaire est en diminution de 30 000 euros par rapport au montant du BP 2023, dans l'attente de la notification officielle (intégrant l'effet population) de cette dotation au cours du 1er trimestre 2024. Le montant estimé de la DGF pour 2024 est donc de **2 600 000 euros.**

- La Dotation Nationale de Péréquation (DNP)

L'inscription budgétaire est en diminution de – 2 000 € en 2024, au regard du potentiel financier de la commune et des tendances réalisées en 2022 et 2023, soit un montant estimé à **88 000 euros.**

- Les allocations compensatrices

Les décisions gouvernementales en matière de fiscalité locale ont largement impacté le régime des allocations compensatrices, dont l'augmentation « en trompe l'œil » n'ont fait que compenser les pertes de recettes liées aux exonérations fiscales consenties.
Leur nouvelle hausse en 2024 ne répond ainsi qu'à un transfert « artificiel » entre chapitres budgétaires, d'une partie des impôts locaux dans l'enveloppe normée des dotations de l'Etat aux collectivités.
Montant 2024 estimé de la compensation au titre des exonérations de taxes foncières : **870 000 euros**.

- Le fonds de soutien aux rythmes scolaires

Ce fonds de soutien est alloué aux communes conservant une semaine scolaire de 4,5 jours, et s'élève à 50 € par enfant scolarisé, soit un montant estimé à **110 000 euros**. A noter que lors de l'élaboration de la loi de Finances, ce soutien a été un temps annulé, laissant craindre sa suppression pour les années à venir.

2.1.1.5 Les participations de la CAF

Avec la fin, au 31 décembre 2022, du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ), le partenariat financier avec la CAF s'incarne désormais au travers des **« bonus territoires »** dans le cadre de la Convention Globale Territoriale (CTG), en complément des prestations de service socle (Prestation de Service Unique (PSU) pour l'accueil des jeunes enfants en multi-accueil et Prestation de Service Ordinaire (PSO) pour les activités péri-éducatives organisées par la Ville).

L'enveloppe budgétaire globale précédemment attribuée dans le cadre du CEJ a vocation à être majoritairement préservée sur le territoire. En conséquence, les participations totales de la CAF sont ainsi estimées à 1 404 500 euros. C'est la répartition de cette somme entre les équipements sous gestion municipale et gestion associative qui, lui, va évoluer, ainsi que le mode de calcul, qui est simplifié. La CNAF cherche ainsi à rééquilibrer les financements entre équipements, pour plus d'équité territoriale.

Pour Couëron, les montants prévisionnels s'élèvent donc à **450 000 euros** au titre de la PSO, **430 000 euros** au titre de la PSU et **524 500 euros** de bonus territoire CTG.

2.1.1.6 Les autres recettes de gestion

Ces recettes diverses de gestion sont évaluées à **2 338 800 euros.** Elles sont composées principalement :

- des produits des services publics tarifés proposés aux Couëronnais : **1 720 500 euros,**
- des revenus de location des salles, immeubles et équipements communaux : **215 000 euros,**
- du remboursement sur rémunérations du personnel (indemnités journalières subrogées ou remboursement du risque statutaire) : **285 000 euros,**
- de diverses refacturations de charges supportées par la Ville au bénéfice de tiers (mise à disposition de personnel auprès des associations, remboursement des frais d'entretien et de gestion du vélodrome par la Métropole, participation des communes d'origine des enfants non Couëronnais scolarisés dans les écoles de la Ville…) : **65 000 euros.**

Le budget 2024 des produits des services **(1 777 500 euros)** est en augmentation par rapport à l'année passée (+3,5%), notamment sur les recettes de périscolaire et celles liées à la petite enfance. L'inscription n'intègre pas les effets d'une revisite plus globale de la politique tarifaire initiée en 2023.
Comme les années passées, ce sont toujours les services périscolaires et de restauration qui en représentent la part la plus importante (81%), avec une attention particulière portée sur l'augmentation de la fréquentation et l'évolution du quotient familial moyen.

Ces produits se déclinent principalement comme suit :

- les participations des familles au service de restauration scolaire : **1 017 000 euros** (59% des produits),
- les participations des familles aux activités périscolaires et d'accueils de loisirs : **427 000 euros** (25% des produits),
- les participations des familles à l'accueil des jeunes enfants dans les structures petite enfance : **158 500 euros** (9%),
- les recettes liées à l'activité sportive et de loisirs (entrées piscines, cours de natation,…) : **35 000 euros**, en complément d'un montant de **50 000 euros** de participation des collèges et du lycée à la mise à disposition des équipements sportifs (5% des produits),
- les produits liés aux prestations funéraires (concessions…) : **35 000 euros** (2% des produits).

2.1.3 La préservation des épargnes et de la capacité d'autofinancement

La différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement constitue **l'épargne brute.** Celle-ci détermine directement les capacités de la collectivité à investir car, après avoir assuré au minimum le remboursement en capital de la dette, son surplus, appelé également **épargne nette**, sert à financer le programme d'investissement de la Ville.

	BP 2023	BP 2024	Ecart en valeur	%
Dépenses de gestion	25 940 000 €	27 966 673 €	1 990 000 €	7,81%
Recettes de gestion	27 780 000 €	29 364 106 €	1 584 106 €	5,70%
Epargne de gestion courante	**1 840 000 €**	**1 397 433 €**	**- 442 567 €**	**- 24,05%**
Dépenses exceptionnelles	35 000 €	15 000 €	-20 000 €	-57,14%
Recettes exceptionnelles	20 000 €	23 270 €	3270 €	16,35%
Epargne de gestion	**1 825 000 €**	**1 405 703 €**	**- 419 297 €**	**- 22,98%**
Dépenses financières	125 000 €	92 000 €	-33 000 €	- 26,40%
Recettes financières	- €	- €	- €	0,00%
Provisions	83 000 €	5 700 €	-77 300 €	-93,13%
Epargne brute	**1 617 000 €**	**1 308 002 €**	**- 308 997 €**	**- 19,11%**
Remboursement d'emprunt	1 096 000 €	798 000 €	- 298 000 €	- 27,19%
Epargne nette	**521 000 €**	**510 002 €**	**- 19 000 €**	**- 2,11%**

Comme évoqué dans le rapport d'orientation budgétaire, la Ville continue de capitaliser sur la reconsolidation forte de son niveau d'autofinancement en 2022. La trajectoire s'inscrit ainsi dans une dégradation progressive et maîtrisée des épargnes à partir de 2023, en actant d'une progression annuelle assumée des dépenses de gestion supérieures à celles des recettes (effet ciseau).

Plus spécifiquement pour l'année 2024, le niveau d'autofinancement brut est fixé à **1 308 000 euros,** soit 23% des dépenses d'équipement prévues (5,73 M€).

2.2 L'équilibre de la section d'investissement

L'équilibre de la section d'investissement s'établit à **6 526 000 euros,** incluant l'ensemble des opérations réelles et d'ordre (qui se neutralisent en dépenses/recettes).

2.2.1 Les recettes réelles d'investissement

Elles sont évaluées **à 6 456 000 euros** et sont composées :

- de l'épargne brute dégagée par la section de fonctionnement : **1 308 000 euros,**
- du fonds de compensation de la TVA, sur la base des investissements 2023 : **800 000 euros,**
- de subventions d'investissement **(616 000 euros)** correspondant à :
  - la participation de la CAF (aide à l'investissement) pour la Maison des Fripouilles : **268 000 euros,**
  - la participation du FEDER (aide à l'investissement) pour la halle de tennis/padel : **258 000 euros,**
  - la recette DSIL pour les chaufferies et la rénovation énergétique : **90 000 euros,**
- d'un emprunt d'équilibre : **3 732 000 euros.**

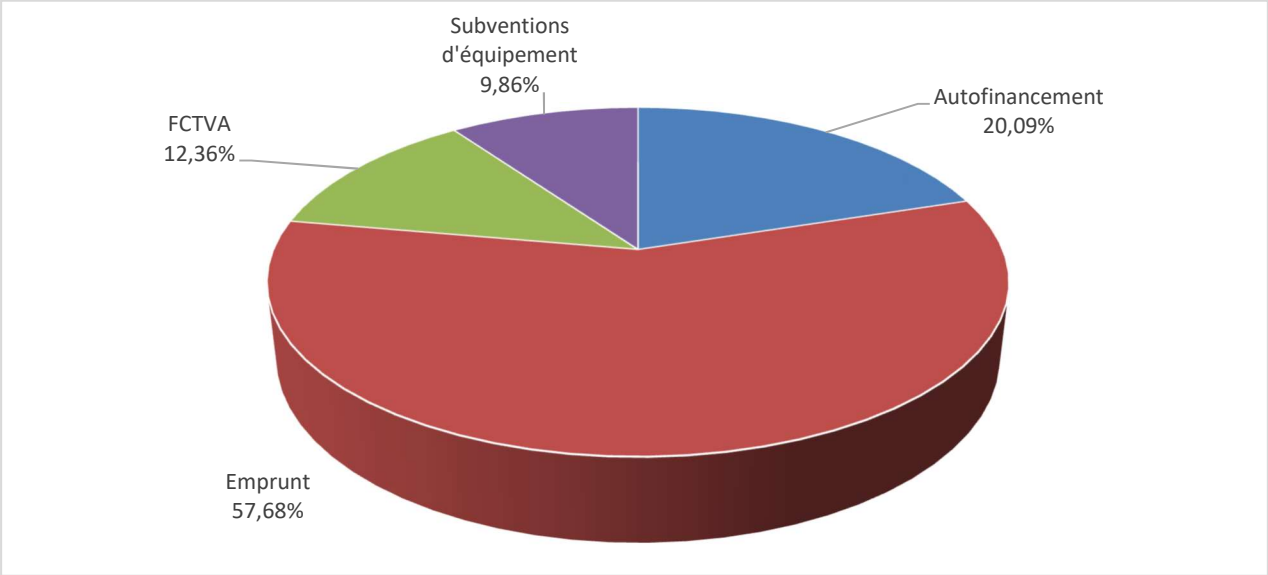

Les ressources propres de la section d'investissement (autofinancement, subventions d'équipement et FCTVA) représentent plus de 40% du budget d'investissement. La section d'investissement requiert ainsi un emprunt d'équilibre d'environ 3,7 millions d'euros qui ne devrait pas donner lieu à mobilisation en 2024, compte tenu de l'affectation des résultats constatée au compte administratif 2023 (approuvée en juin 2024).

2.2.2 Les dépenses réelles d'investissement

Les dépenses réelles d'investissement comprennent :

- le remboursement en capital de la dette : **798 000 euros,**
- les dépenses réelles d'équipement : **5 658 000 euros.**

2.2.2.1 Les dépenses d'équipement

Les dépenses réelles d'équipement, qui s'élèvent à **5 658 000 euros** sont détaillées par politique publique en 1ère partie du présent rapport, et récapitulées dans le tableau ci-dessous.

Le BP 2024 s'inscrit en stricte cohérence avec le plan pluriannuel d'investissement 2021-2026, qui prévoit un effort d'investissement évalué entre 30 et 35 millions d'euros sur le mandat. A noter que ce montant n'intègre pas les restes à réaliser (reports) 2023 sur les opérations engagées, pour un montant d'environ **1 555 000 euros,** qui seront repris après approbation du compte administratif, au moment du budget supplémentaire.

2.2.2.2 Proposition de création des autorisations de programme (AP) :

Dans le prolongement de l'instauration au 1er janvier 2024 du référentiel M57, la Ville s'inscrit dans une volonté de planifier la mise en œuvre opérationnelle et financière d'investissements sur une échelle pluriannuelle et de partager/renforcer la lisibilité des engagements contractuels et financiers de la collectivité à moyen terme.

Dans ce cadre, les créations nouvelles, modifications et clôtures des autorisations de programme sont présentées et approuvées annuellement par le Conseil municipal.

En conséquence, il est proposé de créer les autorisations de programme (AP) suivantes :

- réaménagement des locaux des services (hôtel de Ville, maison rue Henri Gauthier, bâtiment des bains douches), pour un coût d'opération global de 1 000 000 euros,

- Tour à Plomb : travaux de restauration, pour un coût d'opération global de 3 000 000 euros,

- nouvelle Cuisine Centrale, pour un coût d'opération global de 6 000 000 euros,

- Dojo Jean-Claude Le Quintrec : réhabilitation, pour un coût d'opération global de 1 100 000 euros,

- acquisition de véhicules, autorisation de paiement intégrant le programme récurrent d'achats de véhicules, pour un coût d'opération global de 2024 à 2026 de 700 000 euros (pour un total de 980 000 euros sur le mandat en intégrant les réalisés 2021 à 2023).

La répartition prévisionnelle des crédits de paiements correspond en 2024 aux montants du BP 2024, et est donnée à titre indicative pour les exercices 2025 et suivants. Elle est précisée dans les conditions ci-dessous :

AP N°2024-1 : Réaménagement des locaux des services					
Exercice	**BP 2024**	**BP 2025**	**BP 2026**	**BP ultérieurs**	**Total**
Crédits de paiement	68 000 €	500 000 €	432 000 €	0 €	1 000 000 €

AP N°2024-2 : Tour à Plomb travaux de restauration					
Exercice	**BP 2024**	**BP 2025**	**BP 2026**	**BP ultérieurs**	**Total**

Crédits de paiement	425 000 €	1 250 000 €	1 325 000 €	0 €	3 000 000 €

AP N°2024-3 : Nouvelle Cuisine Centrale					
Exercice	**BP 2024**	**BP 2025**	**BP 2026**	**BP ultérieurs**	**Total**
Crédits de paiement	51 000 €	200 000 €	2 000 000 €	3 749 000 €	6 000 000 €

AP N°2024-4 : Dojo Le Quintrec - réhabilitation					
Exercice	**BP 2024**	**BP 2025**	**BP 2026**	**BP ultérieurs**	**Total**
Crédits de paiement	51 000 €	500 000 €	549 000 €	0 €	1 100 000 €

AP N°2024-5 : Acquisition de véhicules					
Exercice	**BP 2024**	**BP 2025**	**BP 2026**	**BP ultérieurs**	**Total**
Crédits de paiement	391 000 €	154 000 €	155 000 €	0 €	700 000 €

2.2.2.3 Récapitulatif des opérations d'investissement 2024 par politique publique :

Politique publique	Opérations	Montant 2024
Solidarités	Logements temporaires : travaux de réfection	17 000 €
	Pôle santé - accueil de soins à la Métairie	109 500 €
Vie associative	Renouvellement du matériel et équipement évènementiel – mobilier logistique mis à disposition des associations	123 500 €
Culture et patrimoine	Théâtre Boris Vian : mise aux normes	51 000 €
	Maison Audubon/Gerbetière : poursuite des travaux d'aménagement des extérieurs	35 000 €
	Tour à Plomb : travaux de restauration	425 000 €
	Acquisition/renouvellement de matériel/mobilier et équipement culturel et patrimonial	53 000 €
Education	Ecole Aristide Briand : travaux de rénovation de l'école	850 000 €
	Offices de restauration : écoles Anne Franck Léon Blum et Paul Bert	144 500 €
	Réfection de la cour de l'école Anne Franck Léon Blum	25 000 €

	Usages numériques dans les écoles (postes, VPI,…)	104 000 €
	Acquisition de mobilier et matériel scolaire, péri-éducatif et de restauration	193 000 €
	Multi-accueil du bourg « La maison des Fripouilles » : augmentation de la capacité de 24 à 30 places (perspective 2024) - réaffectation des locaux du RAM	170 000 €
Petite enfance - jeunesse	Acquisition de mobilier et matériel service jeunesse et centres sociaux	7 000 €
	Acquisition de mobilier et matériel pour les structures petite enfance	7 500 €
	Centre Henri Normand : assistance à maîtrise d'ouvrage pour le réaménagement de l'espace Henri Normand	42 500 €
Relations aux usagers	Maison des Services : construction modulaire	204 000 €
	Hôtel de Ville : réaménagement des locaux (hôtel de Ville, maison rue Henri Gauthier, bâtiment des bains douches, locaux de la capitainerie)	68 000 €
	Cimetière Epinette : réhabilitation des bâtiments	170 000 €
	Matériels/mobiliers d'information des usagers et développement site internet	17 000 €
Sports	Piscine : entretien et maintenance	34 000 €
	Halle de tennis et de padel au complexe René Gaudin : fin des travaux de réhabilitation/extension (crédits de paiements 2024)	105 000 €
	DOJO Le Quintrec : Etudes/maîtrise d'œuvre en vue des travaux de réhabilitation	51 000 €
	Renouvellement des équipements et matériels sportifs	19 000 €
Aménagement du territoire - cadre de vie	Travaux de réaménagement de l'espace public - requalification, sécurisation et entretien des espaces verts et urbains	47 000 €
	Travaux de renouvellement des aires de jeux (espaces publics, cours d'école ou multi-accueil)	68 000 €
	Acquisition de matériel et d'engins espaces verts, mobilier urbain et autres équipements espaces publics	91 000 €
	Projet immobilier Boule d'Or : étude technique préalable	20 400 €
	Plan vélo – déploiement de parkings vélos	60 000 €
	Prévention et tranquillité publique (étude système de vidéo-protection, autres aménagements/équipements de sécurité, radars…)	64 600 €
Ressources internes	Etudes/maîtrise d'œuvre et autres diagnostics multi enjeux dans le cadre de projets futurs	85 000 €

Nouvelle cuisine centrale : études	51 000 €
Aménagements des extérieurs/abords du centre technique municipal	51 000 €
Travaux de performance énergétique/maîtrise des consommations de fluides et d'énergie (chaufferies école Anne Franck Léon Blum, stade Hauray, menuiseries extérieures restaurant de l'Erdurière, …)	400 000 €
Travaux de sécurité et de mise en conformité (remplacement du SSI école Anne Frank, contrôles d'accès…)	254 500 €
Travaux d'accessibilité	127 500 €
Travaux confortatifs et d'amélioration fonctionnelle (réfection des sanitaires école Charlotte Divet, travaux de peinture/aménagement multi-sites, récupérateurs d'eau, changement des stores, démolition Frémondière et construction de sanitaires)	417 000 €
Systèmes d'information - infrastructure informatique, applications et équipements des services – sécurité réseau	330 500 €
Renouvellement de la flotte automobile - véhicules et vélos électriques	391 000 €
Renouvellement des matériels/mobiliers administratifs et techniques	208 000 €
TOTAL	**5 658 000 €**

2.2.2.4 Remboursement et évolution de la dette

La prévision de remboursement en capital de la dette s'établit à **798 000 euros** pour l'année 2024. Ce montant est en baisse importante par rapport à 2023 (-298 000 € soit -27,19%), en raison de l'extinction, en 2024, d'un ancien emprunt de 15 ans contracté en 2008.
L'encours de la dette est de **5 390 535,63 euros au 1er janvier 2024**, avec une durée résiduelle moyenne de 9,88 années. Celui-ci s'établira à 4,6 millions d'euros fin 2024.
Le montant moyen par habitant s'élève à 238 euros par habitant.

La capacité de désendettement au 1er janvier 2024 sera fonction des résultats du compte administratif 2023, mais devrait être inférieure à 2 années, ce qui reste largement en-dessous des seuils d'alerte.

2.2.2.5 Décomposition des emprunts de la collectivité :

Année emprunt	Libellé de l'emprunt	Organisme prêteur	Capital initial	Capital restant dû au 31/12/2023	Taux fixe	Année d'extinction
2008	emprunt 2007/08 Espace culturel + RAR	DEXIA - Crédit Local	4 000 000,00	66 666,47	4,61%	2024
2011	Programme d'investissements 2011	Crédit Mutuel	4 805 564,22	1 422 117,57	4,46%	2027
2017	PAF Habitat NM Acquisition,8 Bld des Martyrs de la Résistance	Nantes Métropole	213 353,55	85 341,39	0%	2028
2017	Groupe scolaire ZAC ouest centre-ville	Crédit Mutuel	2 500 000,00	1 594 369,86	1,20%	2033
2022	Investissements 2021/2022 – Multi accueil Chabossière et halle de tennis	La Banque Postale	2 500 000,00	2 222 040,34	0,72%	2037
			TOTAL			**5 390 535,63**

Arrêté – Signatures

Date de convocation : 30 janvier 2024

Nombre de membres en exercice : 35
Nombre de membres présents : 25
Nombres de suffrages exprimés : 33

VOTE

Contre : 0
Pour : 27
Abstentions : 6

Présenté par le Maire, à Couëron, le 5 février 2024
Délibéré par l'Assemblée délibérante réunie en session ordinaire, à Couëron, le 5 février 2024

Les membres du Conseil Municipal

C. GRELAUD	L. JOYEUX	C. ROUGEOT	M. LUCAS	L. BAR
S. PELLOQUIN	J.M EON	C. CHENARD	G. PHILIPPEAU	M. E. IRISSOU
G. HAMEON	G. BERNARD-DAGA	O. DENIAUD	P. EVIN	H. LEBEAU
D. LOBO	Y. ANDRIEUX	C. RADIGOIS	J.MENARD-BYRNE	A. L. BOCHE
O. SCOTTO	M. BELNA	H. RAUHUT-AUVINET	J. PELTAIS	J. ROUSSEAU
P. CAMUS-LUTZ	P. BOLO	F. OULAMI	A. BRETIN	O. FRANC
Y. VALLEE	L. BEN BELLAL	F. FOUBERT	O. MICHE	M. BENHAMDI

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en Préfecture le 8/02/2024
Et de la publication le 8/02/2024

À Couëron, le 5 février 2024
Le Maire,

Carole Grelaud

MAIRIE DE COUERON
LOIRE-ATLANTIQUE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE dont la population est de 3500 habitants et plus : **VILLE DE COUERON (1)**

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 21440047500015

POSTE COMPTABLE : SAINT-HERBLAIN

M. 57

Budget primitif

Voté par nature

BUDGET : BUDGET PRINCIPAL (3)

ANNEE 2024

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.
(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.
(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières 4
B - Modalités de vote du budget 5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats 6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses 7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes 8

II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports 9
B1 - Présentation des AP votées 10
B2 - Présentation des AE votées 11
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement 12
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement 15
D1 - Balance générale - Dépenses 17
D2 - Balance générale - Recettes 19

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble 21
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article 25
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement 27
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP 28
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP 33
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article 34
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble 36
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article 39
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article 43

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble 46
A1.01 - Opérations non ventilables 49
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux 50
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens 53
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité 54
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage 55
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs 58
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA) 61
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA 64
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat 65
A1.906 - Fonction 6 - Action économique 68
A1.907 - Fonction 7 - Environnement 70
A1.908 - Fonction 8 - Transports 73
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble 77
A2.01 - Opérations non ventilables 79
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux 80
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens 85
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité 86
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage 87
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs 90
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) 93
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA 96
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI 97
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat 98
A2.936 - Fonction 6 - Action économique 101
A2.937 - Fonction 7 - Environnement 103
A2.938 - Fonction 8 - Transports 106

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie 110
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette 111
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux 115
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours 116

B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture 117
B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme 119
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes 120
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements 121
B3.1 - Etat des provisions constituées 122
B3.2 - Etalement des provisions 124
B4 - Etat des charges transférées 125
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers 126
B6 - Prêts 127
B7.1 - Etat synthetique des engagements donnés 128
B7.2 - Etat synthetique des engagements reçus 129
B7.3 - Etat des emprunts garantis 130
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis 131
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail 132
B7.6 - Etat des marchés de partenariat 133
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale 134
B7.8 - Autres engagements donnés 135
B7.9 - Autres engagements reçus 136
B8 - Subventions versées 137
B9 - Etat du personnel 138
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier 145
B11.1 - Liste des organismes de regroupement 146
B11.2 - Liste des établissements publics créés 147
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe 148

C - Annexes budgétaires

C1.1 - Equilibre budgétaire 149
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses 150
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes Sans Objet

D - Autres éléments d'information

D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe 151
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget 152
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation 153
D3 - Décisions en matière de taux 155
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement 156
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement 157
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2) 159
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2) 160

V - Arrêté et signatures

A - Arrêté et signatures 161

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;

les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	
	Valeurs
Population totale	22971

Informations fiscales (N-2)	
	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	26629080.00

	Informations financières – ratios	Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	1222.00
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	1279.00
3	Dépenses d'équipement brut / population	246.00
4	Encours de dette / population (2) (3)	235.00
5	DGF / population	113.00
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	68.18
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	98.26
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	19.25
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	18.34
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1er janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I – L'assemblée délibérante décide de voter le présent budget :
- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- avec (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
- avec (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :
- Fonctionnement : %
- Investissement : %

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget cumulé (5) de l'exercice précédent.

VII – Le présent budget a été voté sans reprise des résultats de l'exercice N-1 (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».
(2) Indiquer « avec » ou « sans ».
(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.
(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :
- semi budgétaire ;
- budgétaire par délibération N°… du …
(5) Indiquer « primitif » ou « cumulé ». Budget cumulé = BP + BS + DM.
(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :
- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

I – INFORMATIONS GENERALES

I

EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1)

C1

	RESULTAT DE L'EXERCICE N-1					
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté		Résultat ou solde (A) (2)	
TOTAL DU BUDGET	0,00	0,00	0,00		A1	0,00
Investissement	0,00	0,00	(3)	0,00	A2	0,00
Fonctionnement	0,00	0,00	(4)	0,00	A3	0,00

	RESTES A REALISER N-1					
	Dépenses		Recettes		Solde (B)	
TOTAL des RAR	I + II	0,00	III + IV	0,00	B1	0,00
Investissement	I	0,00	III	0,00	B2	0,00
Fonctionnement	II	0,00	IV	0,00	B3	0,00

		RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)
TOTAL	**A1 + B1**	0,00
Investissement	**A2 + B2**	0,00
Fonctionnement	**A3 + B3**	0,00

(1) État à compléter uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(2) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(5) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 0,00
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES	C3

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre	
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III)	0,00
018	RSA		0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)		0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)		0,00
21	Immobilisations corporelles (3)		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)		0,00
26	Participations et créances rattachées		0,00
27	Autres immobilisations financières (3)		0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers		0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV)	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses		0,00
73	Impôts et taxes		0,00
731	Fiscalité locale		0,00
74	Dotations et participations (4)		0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)		0,00
013	Atténuations de charges (4)		0,00
016	APA		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits spécifiques (4)		0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II

VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS — A

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	6 526 002,13	6 526 002,13
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
	=	=	=
	Total de la section d'investissement (2)	6 526 002,13	6 526 002,13

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	29 437 375,76	29 437 375,76
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
	=	=	=
	Total de la section de fonctionnement (3)	29 437 375,76	29 437 375,76
	TOTAL DU BUDGET (4)	35 963 377,89	35 963 377,89

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II

PRESENTATION DES AP VOTEES — B1

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	**Libellé**		
202401	2024-1 Réaménagement des locaux des services	23	1 000 000,00
202402	2024-2 Tour à plomb travaux de restauration	20	3 000 000,00
202403	2024-3 Nouvelle cuisine centrale	20	6 000 000,00
202404	2024-4 Dojo Le Quintrec réhabilitation	23	1 100 000,00
202405	2024-5 Acquisition de véhicules	21	700 000,00
TOTAL			**11 800 000,00**

« AP de dépenses imprévues » (2)	020	0,00

TOTAL GENERAL	**11 800 000,00**

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.

(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II

PRESENTATION DES AE VOTEES — B2

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			**0,00**
« AE de dépenses imprévues » (2)		022	0,00
TOTAL GENERAL			**0,00**

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II

EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT — C1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	320 951,24	0,00	808 690,00	808 690,00	808 690,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	89 718,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	3 833 531,64	0,00	2 589 855,00	2 589 855,00	2 589 855,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	3 467 770,65	0,00	2 259 457,13	2 259 457,13	2 259 457,13
Total des dépenses d'équipement		**7 711 971,53**	**0,00**	**5 658 002,13**	**5 658 002,13**	**5 658 002,13**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 365 477,00	0,00	798 000,00	798 000,00	798 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		**1 367 477,00**	**0,00**	**798 000,00**	**798 000,00**	**798 000,00**
45…	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		**9 079 448,53**	**0,00**	**6 456 002,13**	**6 456 002,13**	**6 456 002,13**

040	*Opérations ordre transf. entre sections (7)*	*40 000,00*		*50 000,00*	*50 000,00*	*50 000,00*
041	*Opérations patrimoniales (7)*	*20 000,00*		*20 000,00*	*20 000,00*	*20 000,00*
Total des dépenses d'ordre d'investissement		***60 000,00***		***70 000,00***	***70 000,00***	***70 000,00***

TOTAL	**9 139 448,53**	**0,00**	**6 526 002,13**	**6 526 002,13**	**6 526 002,13**
					+
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE					**0,00**
					=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES					**6 526 002,13**

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(8) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	1 042 600,00	0,00	616 000,00	616 000,00	616 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	3 732 000,13	3 732 000,13	3 732 000,13
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		**1 042 600,00**	**0,00**	**4 348 000,13**	**4 348 000,13**	**4 348 000,13**
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	937 077,00	0,00	800 000,00	800 000,00	800 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		**937 077,00**	**0,00**	**800 000,00**	**800 000,00**	**800 000,00**
45…	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		**1 979 677,00**	**0,00**	**5 148 000,13**	**5 148 000,13**	**5 148 000,13**

021	*Virement de la section de fonctionnement (10)*	*5 479 000,00*		*508 002,00*	*508 002,00*	*508 002,00*
040	*Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)*	*471 727,60*		*850 000,00*	*850 000,00*	*850 000,00*
041	*Opérations patrimoniales (10)*	*39 850,33*		*20 000,00*	*20 000,00*	*20 000,00*
Total des recettes d'ordre d'investissement		***5 990 577,93***		***1 378 002,00***	***1 378 002,00***	***1 378 002,00***

TOTAL	**7 970 254,93**	**0,00**	**6 526 002,13**	**6 526 002,13**	**6 526 002,13**
					+
				R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**
					=
				TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**6 526 002,13**

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)	**1 308 002,00**

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.
(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.
(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.
(4) Sauf 165, 166 et 16449.
(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.
(6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.
(7) Le compte 138 n'est pas un chapitre mais une subdivision du chapitre 13.
(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.
(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
(10) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.
(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(12) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II

EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT — C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	5 293 622,00	0,00	5 677 958,26	5 677 958,26	5 677 958,26
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	17 810 000,00	0,00	19 144 177,00	19 144 177,00	19 144 177,00
014	Atténuations de produits	85 000,00	0,00	243 000,00	243 000,00	243 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	2 835 125,00	0,00	2 901 538,00	2 901 538,00	2 901 538,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		**26 023 747,00**	**0,00**	**27 966 673,26**	**27 966 673,26**	**27 966 673,26**
66	Charges financières	125 000,00	0,00	92 000,00	92 000,00	92 000,00
67	Charges spécifiques (3)	29 665,00	0,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	83 000,00		5 700,50	5 700,50	5 700,50
Total des dépenses réelles de fonctionnement		**26 261 412,00**	**0,00**	**28 079 373,76**	**28 079 373,76**	**28 079 373,76**
023	*Virement à la section d'investissement (4)*	*5 479 000,00*		*508 002,00*	*508 002,00*	*508 002,00*
042	*Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)*	*696 000,00*		*850 000,00*	*850 000,00*	*850 000,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section (4)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		***6 175 000,00***		***1 358 002,00***	***1 358 002,00***	***1 358 002,00***
TOTAL		**32 436 412,00**	**0,00**	**29 437 375,76**	**29 437 375,76**	**29 437 375,76**
						+
					D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**
						=
					TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	**29 437 375,76**

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) *DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.*

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II

EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT — C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	280 000,00	0,00	285 000,00	285 000,00	285 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	1 704 000,00	0,00	1 789 690,00	1 789 690,00	1 789 690,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	4 517 327,00	0,00	4 497 156,00	4 497 156,00	4 497 156,00
731	Fiscalité locale	16 531 066,82	0,00	17 255 000,00	17 255 000,00	17 255 000,00
74	Dotations et participations (3)	4 835 904,00	0,00	5 296 424,76	5 296 424,76	5 296 424,76
75	Autres produits de gestion courante (3)	229 000,00	0,00	240 835,00	240 835,00	240 835,00
Total des recettes de gestion courante		**28 097 297,82**	**0,00**	**29 364 105,76**	**29 364 105,76**	**29 364 105,76**
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		23 270,00	23 270,00	23 270,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		**28 097 297,82**	**0,00**	**29 387 375,76**	**29 387 375,76**	**29 387 375,76**
042	*Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)*	*40 000,00*		*50 000,00*	*50 000,00*	*50 000,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section (4)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		***40 000,00***		***50 000,00***	***50 000,00***	***50 000,00***
TOTAL		**28 137 297,82**	**0,00**	**29 437 375,76**	**29 437 375,76**	**29 437 375,76**
					+	
					R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**
					=	
					TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	**29 437 375,76**

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	**1 308 002,00**

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.
(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.
(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
(4) *DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.*
(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – DEPENSES	D1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	*0,00*	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	*0,00*	0,00
15	*Provisions pour risques et charges (4)*		*0,00*	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	798 000,00	*0,00*	798 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	561 000,00		561 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	757 690,00	*0,00*	757 690,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	0,00	*0,00*	*0,00*
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	2 198 855,00	*0,00*	2 198 855,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	*0,00*	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	2 140 457,13	*70 000,00*	*2 210 457,13*
018	RSA	0,00	*0,00*	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	*0,00*	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	*0,00*	0,00
28	*Amortissement des immobilisations (reprises)*		*0,00*	0,00
29	*Dépréciations des immobilisations (4)*		*0,00*	0,00
39	*Dépréciation des stocks et en-cours (4)*		*0,00*	0,00
3…	*Stocks et en-cours*		*0,00*	0,00
198	*Neutralisation des amortissements*		*0,00*	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	*0,00*	0,00
481	*Charges à rép. sur plusieurs exercices*		*0,00*	0,00
49	*Dépréciation des comptes de tiers (4)*		*0,00*	0,00
59	*Dépréciation des comptes financiers (4)*		*0,00*	0,00
	Dépenses d'investissement – Total	**6 456 002,13**	***70 000,00***	**6 526 002,13**

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**6 526 002,13**

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	5 677 958,26		5 677 958,26
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	19 144 177,00		19 144 177,00
014	Atténuations de produits	243 000,00		243 000,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	*Achats et variation des stocks*		*0,00*	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	2 901 538,00	*0,00*	2 901 538,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	92 000,00	*0,00*	92 000,00
67	Charges spécifiques (9)	15 000,00	*0,00*	15 000,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	5 700,50	*850 000,00*	855 700,50
71	*Production stockée (ou déstockage)*		*0,00*	0,00
023	*Virement à la section d'investissement*		*508 002,00*	508 002,00
	Dépenses de fonctionnement – Total	**28 079 373,76**	***1 358 002,00***	**29 437 375,76**

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	**29 437 375,76**

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Hors chapitres opérations.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II
BALANCE GENERALE – RECETTES — D2

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	800 000,00	*0,00*	800 000,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	616 000,00	*0,00*	616 000,00
15	*Provisions pour risques et charges (4)*		*0,00*	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	3 732 000,13	*0,00*	3 732 000,13
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	*0,00*	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	*0,00*	*0,00*
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	*0,00*	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	*0,00*	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324) (3)	0,00	*20 000,00*	*20 000,00*
018	RSA	0,00	*0,00*	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	*0,00*	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	*0,00*	0,00
28	*Amortissement des immobilisations*		*850 000,00*	850 000,00
29	*Dépréciations des immobilisations (4)*		*0,00*	0,00
39	*Dépréciation des stocks et en-cours (4)*		*0,00*	0,00
3…	*Stocks et en-cours*		*0,00*	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	*0,00*	0,00
481	*Charges à rép. sur plusieurs exercices*		*0,00*	0,00
49	*Dépréciation des comptes de tiers (4)*		*0,00*	0,00
59	*Dépréciation des comptes financiers (4)*		*0,00*	0,00
021	*Virement de la section de fonctionnement*		*508 002,00*	508 002,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
	Recettes d'investissement – Total	**5 148 000,13**	***1 378 002,00***	**6 526 002,13**

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**

+

R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT	**0,00**

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**6 526 002,13**

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (8)	285 000,00		285 000,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	*Achats et variation des stocks*		*0,00*	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	1 789 690,00		1 789 690,00
71	*Production stockée (ou déstockage)*		*0,00*	0,00
72	*Production immobilisée*		*50 000,00*	50 000,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	4 497 156,00		4 497 156,00
731	Fiscalité locale	17 255 000,00		17 255 000,00
74	Dotations et participations (8)	5 296 424,76		5 296 424,76
75	Autres produits de gestion courante (8)	240 835,00	*0,00*	240 835,00
76	Produits financiers	0,00	*0,00*	0,00
77	Produits spécifiques (8)	0,00	*0,00*	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	23 270,00	*0,00*	23 270,00
79	*Transferts de charges*		*0,00*	0,00
	Recettes de fonctionnement – Total	**29 387 375,76**	***50 000,00***	**29 437 375,76**

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	**29 437 375,76**

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET — III

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE — A

DEPENSES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		**9 139 448,53**	**0,00**	**11 800 000,00**	**6 526 002,13**	**6 526 002,13**	**1 091 207,13**	**5 434 795,00**	**6 526 002,13**
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	320 951,24	0,00	0,00	757 690,00	757 690,00	425 000,00	332 690,00	757 690,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	89 718,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	3 833 531,64	0,00	0,00	2 198 855,00	2 198 855,00	0,00	2 198 855,00	2 198 855,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	3 467 770,65	0,00	0,00	2 140 457,13	2 140 457,13	105 207,13	2 035 250,00	2 140 457,13
	Total des opérations d'équipement (3)	0,00	0,00	11 800 000,00	561 000,00	561 000,00	561 000,00	0,00	561 000,00
Total des dépenses d'équipement		**7 711 971,53**	**0,00**	**11 800 000,00**	**5 658 002,13**	**5 658 002,13**	**1 091 207,13**	**4 566 795,00**	**5 658 002,13**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	1 365 477,00	0,00		798 000,00	798 000,00		798 000,00	798 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		**1 367 477,00**	**0,00**	**0,00**	**798 000,00**	**798 000,00**	**0,00**	**798 000,00**	**798 000,00**
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		**9 079 448,53**	**0,00**	**11 800 000,00**	**6 456 002,13**	**6 456 002,13**	**1 091 207,13**	**5 364 795,00**	**6 456 002,13**
040	*Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)*	*40 000,00*			*50 000,00*	*50 000,00*		*50 000,00*	*50 000,00*
041	*Opérations patrimoniales (7)*	*20 000,00*			*20 000,00*	*20 000,00*		*20 000,00*	*20 000,00*
Total des dépenses d'ordre		**60 000,00**			**70 000,00**	**70 000,00**		**70 000,00**	**70 000,00**

D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8)	**0,00**

Total des dépenses d'investissement cumulées	**6 526 002,13**

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(3) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 040 = RF 042*).

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET — III

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES — A

RECETTES

	Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	TOTAL	**7 970 254,93**	**0,00**	**6 526 002,13**	**6 526 002,13**	**6 526 002,13**
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	1 042 600,00	0,00	616 000,00	616 000,00	616 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	3 732 000,13	3 732 000,13	3 732 000,13
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		**1 042 600,00**	**0,00**	**4 348 000,13**	**4 348 000,13**	**4 348 000,13**
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	937 077,00	0,00	800 000,00	800 000,00	800 000,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		**937 077,00**	**0,00**	**800 000,00**	**800 000,00**	**800 000,00**
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		**1 979 677,00**	**0,00**	**5 148 000,13**	**5 148 000,13**	**5 148 000,13**
021	*Virement de la section de fonctionnement*	*5 479 000,00*		*508 002,00*	*508 002,00*	*508 002,00*
040	*Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)*	*471 727,60*		*850 000,00*	*850 000,00*	*850 000,00*
041	*Opérations patrimoniales (6)*	*39 850,33*		*20 000,00*	*20 000,00*	*20 000,00*
Total des recettes d'ordre		***5 990 577,93***		***1 378 002,00***	***1 378 002,00***	***1 378 002,00***

R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (7)	**0,00**

Affectation au compte 1068 (8)	**0,00**

Total des recettes d'investissement cumulées	**6 526 002,13**

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RI 040 = DF 042*).

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(7) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(8) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET — III

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE — A1

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		**9 139 448,53**	**0,00**	**11 800 000,00**	**6 526 002,13**	**6 526 002,13**	**1 091 207,13**	**5 434 795,00**	**6 526 002,13**
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	320 951,24	0,00	0,00	757 690,00	757 690,00	425 000,00	332 690,00	757 690,00
2031	Frais d'études	69 000,00	0,00		611 150,00	611 150,00	425 000,00	186 150,00	611 150,00
2051	Concessions, droits similaires	251 951,24	0,00		146 540,00	146 540,00	0,00	146 540,00	146 540,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	89 718,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20415342	IC : Bâtiments, installations	89 718,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	3 833 531,64	0,00	0,00	2 198 855,00	2 198 855,00	0,00	2 198 855,00	2 198 855,00
2111	Terrains nus	3 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	67 872,53	0,00		23 800,00	23 800,00	0,00	23 800,00	23 800,00
21312	Bâtiments scolaires	1 313 602,39	0,00		468 000,00	468 000,00	0,00	468 000,00	468 000,00
21314	Bâtiments culturels et sportifs	393 936,30	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	489 404,19	0,00		637 500,00	637 500,00	0,00	637 500,00	637 500,00
2152	Installations de voirie	26 518,00	0,00		22 950,00	22 950,00	0,00	22 950,00	22 950,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	107 898,72	0,00		64 175,00	64 175,00	0,00	64 175,00	64 175,00
21622	Dépenses ultérieures immobilisées	1 500,00	0,00		1 700,00	1 700,00	0,00	1 700,00	1 700,00
21828	Autres matériels de transport	632 628,71	0,00		14 025,00	14 025,00	0,00	14 025,00	14 025,00
21831	Matériel informatique scolaire	63 168,74	0,00		85 000,00	85 000,00	0,00	85 000,00	85 000,00
21838	Autre matériel informatique	260 751,22	0,00		148 240,00	148 240,00	0,00	148 240,00	148 240,00
21841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	58 070,66	0,00		56 737,50	56 737,50	0,00	56 737,50	56 737,50
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	34 325,49	0,00		105 485,00	105 485,00	0,00	105 485,00	105 485,00
2188	Autres immobilisations corporelles	380 354,69	0,00		571 242,50	571 242,50	0,00	571 242,50	571 242,50
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	3 467 770,65	0,00	0,00	2 140 457,13	2 140 457,13	105 207,13	2 035 250,00	2 140 457,13
2313	Constructions	3 467 770,65	0,00		2 140 457,13	2 140 457,13	105 207,13	2 035 250,00	2 140 457,13
	Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	11 800 000,00	561 000,00	561 000,00	561 000,00	0,00	561 000,00
Total des dépenses d'équipement		**7 711 971,53**	**0,00**	**11 800 000,00**	**5 658 002,13**	**5 658 002,13**	**1 091 207,13**	**4 566 795,00**	**5 658 002,13**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	1 365 477,00	0,00		798 000,00	798 000,00		798 000,00	798 000,00
1641 168751	Emprunts en euros Dettes - GFP de rattachement	1 319 842,00 45 635,00	0,00 0,00		776 500,00 21 500,00	776 500,00 21 500,00		776 500,00 21 500,00	776 500,00 21 500,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
275	Dépôts et cautionnements versés	2 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		**1 367 477,00**	**0,00**	**0,00**	**798 000,00**	**798 000,00**	**0,00**	**798 000,00**	**798 000,00**
45…	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		**9 079 448,53**	**0,00**	**11 800 000,00**	**6 456 002,13**	**6 456 002,13**	**1 091 207,13**	**5 364 795,00**	**6 456 002,13**
040	*Opérations ordre transf. entre sections (6)*	*40 000,00*			*50 000,00*	*50 000,00*		*50 000,00*	*50 000,00*
	Reprise sur autofinancement antérieur	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
	Charges transférées (7)	*40 000,00*			*50 000,00*	*50 000,00*		*50 000,00*	*50 000,00*
2313	*Constructions*	*40 000,00*			*50 000,00*	*50 000,00*		*50 000,00*	*50 000,00*
041	*Opérations patrimoniales (8)*	*20 000,00*			*20 000,00*	*20 000,00*		*20 000,00*	*20 000,00*
2313	*Constructions*	*20 000,00*			*20 000,00*	*20 000,00*		*20 000,00*	*20 000,00*
Total des dépenses d'ordre		**60 000,00**			**70 000,00**	**70 000,00**		**70 000,00**	**70 000,00**

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(4) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.1

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
125		AP201401	9 601 026,73	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
161	REAMENAGEMENT DES LOCAUX DES SERVICES	AP202401	0,00	0,00	68 000,00	68 000,00	68 000,00	0,00
235	NOUVELLE CUISINE CENTRALE	AP202403	0,00	0,00	51 000,00	51 000,00	51 000,00	0,00
409	DOJO LE QUINTREC REHABILITATION	AP202404	0,00	0,00	51 000,00	51 000,00	51 000,00	0,00
900	ACQUISITION DE VEHICULES	AP202405	0,00	0,00	391 000,00	391 000,00	391 000,00	0,00
TOTAL			**9 379 456,61**	**0,00**	**561 000,00**	**561 000,00**	**561 000,00**	**0,00**

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 125
LIBELLE :
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : AP201401

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		**0,00**	**9 379 456,61**	**a 0,00**	**0,00**	**b 0,00**
20	**Immobilisations incorporelles (sauf 204)**	**0,00**	**5 788,79**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
2031	Frais d'études	0,00	5 788,79	0,00	0,00	0,00
204	**Subventions d'équipement versées (6)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
21	**Immobilisations corporelles**	**0,00**	**819 787,25**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
2111	Terrains nus	0,00	730 817,77	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	88 969,48	0,00	0,00	0,00
22	**Immobilisations reçues en affectation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
23	**Immobilisations en cours(sauf 2324)**	**0,00**	**8 553 880,57**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
2313	Constructions	0,00	683 756,97	0,00	0,00	0,00
237	Avances commandes immo incorporelles	0,00	7 870 123,60	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		**0,00**	**c 0,00**	**0,00**	**d 0,00**
13	**Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
16	**Emprunts et dettes assimilées (4)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
20	**Immobilisations incorporelles (sauf le 204)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
204	**Subventions d'équipement versées (6)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
21	**Immobilisations corporelles**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
22	**Immobilisations reçues en affectation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
23	**Immobilisations en cours (sauf 2324)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	**0,00**

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.
(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
(4) Sauf 165, 166 et 16449.
(5) Indiquer le signe algébrique.
(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 161
LIBELLE : REAMENAGEMENT DES LOCAUX DES SERVICES
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : AP202401

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	0,00	a 0,00	68 000,00	b 68 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	68 000,00	68 000,00
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	68 000,00	68 000,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-68 000,00

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.
(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
(4) Sauf 165, 166 et 16449.
(5) Indiquer le signe algébrique.
(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 235
LIBELLE : NOUVELLE CUISINE CENTRALE
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : AP202403

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	0,00	a 0,00	51 000,00	b 51 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	51 000,00	51 000,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	51 000,00	51 000,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-51 000,00

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.
(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
(4) Sauf 165, 166 et 16449.
(5) Indiquer le signe algébrique.
(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 409
LIBELLE : DOJO LE QUINTREC REHABILITATION
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : AP202404

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	0,00	a 0,00	51 000,00	b 51 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	51 000,00	51 000,00
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	51 000,00	51 000,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-51 000,00

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.
(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
(4) Sauf 165, 166 et 16449.
(5) Indiquer le signe algébrique.
(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 900
LIBELLE : ACQUISITION DE VEHICULES
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : AP202405

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	0,00	a 0,00	391 000,00	b 391 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	391 000,00	391 000,00
21828	Autres matériels de transport	0,00	0,00	0,00	391 000,00	391 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-391 000,00

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.
(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
(4) Sauf 165, 166 et 16449.
(5) Indiquer le signe algébrique.
(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET — III

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE — A3

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		**7 970 254,93**	**0,00**	**6 526 002,13**	**6 526 002,13**	**6 526 002,13**
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	1 042 600,00	0,00	616 000,00	616 000,00	616 000,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00	90 000,00	90 000,00	90 000,00
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	282 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13272	Subv. non transf. FEDER	0,00	0,00	258 000,00	258 000,00	258 000,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	725 600,00	0,00	268 000,00	268 000,00	268 000,00
13462	Dotation de soutien à l'invest local	35 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (3)	0,00	0,00	3 732 000,13	3 732 000,13	3 732 000,13
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00	3 732 000,13	3 732 000,13	3 732 000,13
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		**1 042 600,00**	**0,00**	**4 348 000,13**	**4 348 000,13**	**4 348 000,13**
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	937 077,00	0,00	800 000,00	800 000,00	800 000,00
10222	FCTVA	937 077,00	0,00	800 000,00	800 000,00	800 000,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		**937 077,00**	**0,00**	**800 000,00**	**800 000,00**	**800 000,00**
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		**1 979 677,00**	**0,00**	**5 148 000,13**	**5 148 000,13**	**5 148 000,13**
021	*Virement de la section de fonctionnement*	*5 479 000,00*		*508 002,00*	*508 002,00*	*508 002,00*
040	*Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)*	*471 727,60*		*850 000,00*	*850 000,00*	*850 000,00*
28031	*Frais d'études*	*25 934,40*		*35 000,00*	*35 000,00*	*35 000,00*
280415342	*IC : Bâtiments, installations*	*11 962,00*		*13 000,00*	*13 000,00*	*13 000,00*
280421	*Privé - Biens mob., matériel et études*	*0,00*		*2 000,00*	*2 000,00*	*2 000,00*
2805	*Licences, logiciels, droits similaires*	*102 211,66*		*114 000,00*	*114 000,00*	*114 000,00*
28121	*Plantations d'arbres et d'arbustes*	*393,00*		*500,00*	*500,00*	*500,00*
28128	*Autres aménagements de terrains*	*4 222,00*		*6 000,00*	*6 000,00*	*6 000,00*
281318	*Autres bâtiments publics*	*359,00*		*500,00*	*500,00*	*500,00*
28152	*Installations de voirie*	*0,00*		*3 000,00*	*3 000,00*	*3 000,00*
2815731	*Matériel roulant*	*7 750,00*		*8 000,00*	*8 000,00*	*8 000,00*

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
28158	*Autres inst.,matériel,outil. techniques*	*39 571,81*		*48 000,00*	*48 000,00*	*48 000,00*
281828	*Autres matériels de transport*	*62 421,77*		*97 000,00*	*97 000,00*	*97 000,00*
281831	*Matériel informatique scolaire*	*0,00*		*40 000,00*	*40 000,00*	*40 000,00*
281838	*Autre matériel informatique*	*0,00*		*110 000,00*	*110 000,00*	*110 000,00*
281841	*Matériel de bureau et mobilier scolaire*	*0,00*		*38 000,00*	*38 000,00*	*38 000,00*
281848	*Autres matériels de bureau et mobiliers*	*0,00*		*100 000,00*	*100 000,00*	*100 000,00*
28188	*Autres immo. corporelles*	*216 901,96*		*235 000,00*	*235 000,00*	*235 000,00*
041	*Opérations patrimoniales (9)*	*39 850,33*		*20 000,00*	*20 000,00*	*20 000,00*
237	*Avances commandes immo incorporelles*	*39 850,33*		*20 000,00*	*20 000,00*	*20 000,00*
Total des recettes d'ordre		***5 990 577,93***		***1 378 002,00***	***1 378 002,00***	***1 378 002,00***

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Sauf 165, 166 et 16449.

(4) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(5) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RI 040 = DF 042*).

(7) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET — III

SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE — B

DEPENSES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		**32 436 412,00**	**0,00**	**0,00**	**29 437 375,76**	**29 437 375,76**	**0,00**	**29 437 375,76**	**29 437 375,76**
011	Charges à caractère général (3)	5 293 622,00	0,00	0,00	5 677 958,26	5 677 958,26	0,00	5 677 958,26	5 677 958,26
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	17 810 000,00	0,00		19 144 177,00	19 144 177,00		19 144 177,00	19 144 177,00
014	Atténuations de produits	85 000,00	0,00		243 000,00	243 000,00		243 000,00	243 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	2 835 125,00	0,00	0,00	2 901 538,00	2 901 538,00	0,00	2 901 538,00	2 901 538,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		**26 023 747,00**	**0,00**	**0,00**	**27 966 673,26**	**27 966 673,26**	**0,00**	**27 966 673,26**	**27 966 673,26**
66	Charges financières	125 000,00	0,00		92 000,00	92 000,00		92 000,00	92 000,00
67	Charges spécifiques (3)	29 665,00	0,00		15 000,00	15 000,00		15 000,00	15 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	83 000,00			5 700,50	5 700,50		5 700,50	5 700,50
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des dépenses financières		**237 665,00**	**0,00**	**0,00**	**112 700,50**	**112 700,50**		**112 700,50**	**112 700,50**
Total des dépenses réelles		**26 261 412,00**	**0,00**	**0,00**	**28 079 373,76**	**28 079 373,76**	**0,00**	**28 079 373,76**	**28 079 373,76**
023	*Virement à la section d'investissement*	*5 479 000,00*			*508 002,00*	*508 002,00*		*508 002,00*	*508 002,00*
042	*Opérations ordre transf. entre sections (4)*	*696 000,00*			*850 000,00*	*850 000,00*		*850 000,00*	*850 000,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section*	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre		**6 175 000,00**			**1 358 002,00**	**1 358 002,00**		**1 358 002,00**	**1 358 002,00**

D002 Résultat reporté ou anticipé (5)	**0,00**

Total des dépenses de fonctionnement cumulées	**29 437 375,76**

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE	B

RECETTES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	TOTAL	**28 137 297,82**	**0,00**	**29 437 375,76**	**29 437 375,76**	**29 437 375,76**
013	Atténuations de charges (2)	280 000,00	0,00	285 000,00	285 000,00	285 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	1 704 000,00	0,00	1 789 690,00	1 789 690,00	1 789 690,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	4 517 327,00	0,00	4 497 156,00	4 497 156,00	4 497 156,00
731	Fiscalité locale	16 531 066,82	0,00	17 255 000,00	17 255 000,00	17 255 000,00
74	Dotations et participations (2)	4 835 904,00	0,00	5 296 424,76	5 296 424,76	5 296 424,76
75	Autres produits de gestion courante (2)	229 000,00	0,00	240 835,00	240 835,00	240 835,00
Total des recettes de gestion des services		**28 097 297,82**	**0,00**	**29 364 105,76**	**29 364 105,76**	**29 364 105,76**
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	0,00		23 270,00	23 270,00	23 270,00
Total des recettes financières		**0,00**	**0,00**	**23 270,00**	**23 270,00**	**23 270,00**
Total des recettes réelles		**28 097 297,82**	**0,00**	**29 387 375,76**	**29 387 375,76**	**29 387 375,76**
042	*Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)*	*40 000,00*		*50 000,00*	*50 000,00*	*50 000,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section (6)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre		**40 000,00**		**50 000,00**	**50 000,00**	**50 000,00**

R002 Résultat reporté ou anticipé (7)	**0,00**

Total des recettes de fonctionnement cumulées	**29 437 375,76**

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RF 042 = DI 040*).

(4) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(7) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET — III

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE — B1

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		**32 436 412,00**	**0,00**	**0,00**	**29 437 375,76**	**29 437 375,76**	**0,00**	**29 437 375,76**	**29 437 375,76**
011	Charges à caractère général (4)	5 293 622,00	0,00	0,00	5 677 958,26	5 677 958,26	0,00	5 677 958,26	5 677 958,26
6042	Achats de prestations de services	34 897,00	0,00		35 950,00	35 950,00	0,00	35 950,00	35 950,00
60611	Eau et assainissement	120 000,00	0,00		120 000,00	120 000,00	0,00	120 000,00	120 000,00
60612	Energie - Electricité	723 272,00	0,00		924 000,00	924 000,00	0,00	924 000,00	924 000,00
60621	Combustibles	30 000,00	0,00		50 200,00	50 200,00	0,00	50 200,00	50 200,00
60622	Carburants	67 000,00	0,00		63 500,00	63 500,00	0,00	63 500,00	63 500,00
60623	Alimentation	89 854,00	0,00		114 930,00	114 930,00	0,00	114 930,00	114 930,00
60624	Produits de traitement	2 000,00	0,00		2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
60628	Autres fournitures non stockées	6 270,00	0,00		6 580,00	6 580,00	0,00	6 580,00	6 580,00
60631	Fournitures d'entretien	332 550,00	0,00		148 270,00	148 270,00	0,00	148 270,00	148 270,00
60632	Fournitures de petit équipement	82 781,00	0,00		219 432,00	219 432,00	0,00	219 432,00	219 432,00
60633	Fournitures de voirie	3 500,00	0,00		2 600,00	2 600,00	0,00	2 600,00	2 600,00
60636	Habillement et vêtements de travail	15 000,00	0,00		35 000,00	35 000,00	0,00	35 000,00	35 000,00
6064	Fournitures administratives	27 000,00	0,00		47 700,00	47 700,00	0,00	47 700,00	47 700,00
6065	Livres, disq., cass. (biblio. Médiat.)	101 300,00	0,00		96 559,00	96 559,00	0,00	96 559,00	96 559,00
6067	Fournitures scolaires	102 548,00	0,00		101 220,00	101 220,00	0,00	101 220,00	101 220,00
6068	Autres matières et fournitures	117 199,00	0,00		120 699,20	120 699,20	0,00	120 699,20	120 699,20
611	Contrats de prestations de services	662 400,00	0,00		651 000,00	651 000,00	0,00	651 000,00	651 000,00
6132	Locations immobilières	33 800,00	0,00		59 352,00	59 352,00	0,00	59 352,00	59 352,00
61351	Matériel roulant	20 300,00	0,00		58 550,00	58 550,00	0,00	58 550,00	58 550,00
61358	Autres	123 250,00	0,00		78 961,00	78 961,00	0,00	78 961,00	78 961,00
614	Charges locatives et de copropriété	500,00	0,00		500,00	500,00	0,00	500,00	500,00
61521	Entretien terrains	274 300,00	0,00		284 200,00	284 200,00	0,00	284 200,00	284 200,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	82 500,00	0,00		132 950,00	132 950,00	0,00	132 950,00	132 950,00
61551	Entretien matériel roulant	35 000,00	0,00		34 600,00	34 600,00	0,00	34 600,00	34 600,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	28 700,00	0,00		29 100,00	29 100,00	0,00	29 100,00	29 100,00
6156	Maintenance	340 053,00	0,00		419 255,00	419 255,00	0,00	419 255,00	419 255,00
6161	Multirisques	59 000,00	0,00		41 000,00	41 000,00	0,00	41 000,00	41 000,00
6168	Autres primes d'assurance	12 000,00	0,00		27 000,00	27 000,00	0,00	27 000,00	27 000,00
617	Etudes et recherches	54 550,00	0,00		41 550,00	41 550,00	0,00	41 550,00	41 550,00
6182	Documentation générale et technique	26 350,00	0,00		13 925,00	13 925,00	0,00	13 925,00	13 925,00
6184	Versements à des organismes de formation	79 000,00	0,00		79 000,00	79 000,00	0,00	79 000,00	79 000,00
6185	Frais de colloques et de séminaires	7 000,00	0,00		5 500,00	5 500,00	0,00	5 500,00	5 500,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
6188	Autres frais divers	882 839,24	0,00		928 148,00	928 148,00	0,00	928 148,00	928 148,00
62268	Autres honoraires, conseils	20 200,00	0,00		21 740,00	21 740,00	0,00	21 740,00	21 740,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	27 000,00	0,00		19 000,00	19 000,00	0,00	19 000,00	19 000,00
6228	Divers	66 900,00	0,00		66 375,00	66 375,00	0,00	66 375,00	66 375,00
6231	Annonces et insertions	17 500,00	0,00		15 000,00	15 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00
6232	Fêtes et cérémonies	17 350,00	0,00		14 980,00	14 980,00	0,00	14 980,00	14 980,00
6233	Foires et expositions	3 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6234	Réceptions	58 235,00	0,00		52 581,00	52 581,00	0,00	52 581,00	52 581,00
6236	Catalogues et imprimés	93 400,00	0,00		95 025,00	95 025,00	0,00	95 025,00	95 025,00
6238	Divers	29 200,00	0,00		40 793,00	40 793,00	0,00	40 793,00	40 793,00
6247	Transports collectifs	91 388,76	0,00		81 135,06	81 135,06	0,00	81 135,06	81 135,06
6251	Voyages, déplacements et missions	12 400,00	0,00		12 400,00	12 400,00	0,00	12 400,00	12 400,00
6255	Frais de déménagement	1 300,00	0,00		1 300,00	1 300,00	0,00	1 300,00	1 300,00
6261	Frais d'affranchissement	44 000,00	0,00		40 000,00	40 000,00	0,00	40 000,00	40 000,00
6262	Frais de télécommunications	28 300,00	0,00		35 900,00	35 900,00	0,00	35 900,00	35 900,00
6281	Concours divers (cotisations)	23 635,00	0,00		22 500,00	22 500,00	0,00	22 500,00	22 500,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	105 000,00	0,00		102 000,00	102 000,00	0,00	102 000,00	102 000,00
62878	Remb. frais à des tiers	2 000,00	0,00		2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
63512	Taxes foncières	50 090,00	0,00		55 218,00	55 218,00	0,00	55 218,00	55 218,00
63513	Autres impôts locaux	24 910,00	0,00		25 680,00	25 680,00	0,00	25 680,00	25 680,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	1 100,00	0,00		1 100,00	1 100,00	0,00	1 100,00	1 100,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	17 810 000,00	0,00		19 144 177,00	19 144 177,00		19 144 177,00	19 144 177,00
6216	Personnel affecté par GFP rattachement	35 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6218	Autre personnel extérieur	162 000,00	0,00		345 093,00	345 093,00		345 093,00	345 093,00
6331	Versement mobilité	196 544,00	0,00		211 027,00	211 027,00		211 027,00	211 027,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	49 490,00	0,00		52 772,00	52 772,00		52 772,00	52 772,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	256 744,00	0,00		275 081,00	275 081,00		275 081,00	275 081,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	29 580,00	0,00		31 654,00	31 654,00		31 654,00	31 654,00
64111	Rémunération principale titulaires	7 140 107,00	0,00		7 205 527,00	7 205 527,00		7 205 527,00	7 205 527,00
64112	SFT, indemnité de résidence	237 115,00	0,00		236 021,00	236 021,00		236 021,00	236 021,00
64118	Autres indemnités	1 819 573,00	0,00		2 012 619,00	2 012 619,00		2 012 619,00	2 012 619,00
64131	Rémunérations	2 243 351,00	0,00		2 620 136,00	2 620 136,00		2 620 136,00	2 620 136,00
64138	Primes et autres indemnités	472 094,00	0,00		562 840,00	562 840,00		562 840,00	562 840,00
6417	Rémunérations des apprentis	59 690,00	0,00		63 861,00	63 861,00		63 861,00	63 861,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	2 052 138,00	0,00		2 222 625,00	2 222 625,00		2 222 625,00	2 222 625,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	2 201 950,00	0,00		2 289 847,00	2 289 847,00		2 289 847,00	2 289 847,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	108 477,00	0,00		124 387,00	124 387,00		124 387,00	124 387,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	241 000,00	0,00		293 829,00	293 829,00		293 829,00	293 829,00
6457	Cotis. sociales liées à l'apprentissage	21,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	101 700,00	0,00		500,00	500,00		500,00	500,00
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	4 380,00	0,00		113 235,00	113 235,00		113 235,00	113 235,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	399 000,00	0,00		3 873,00	3 873,00		3 873,00	3 873,00
6478	Autres charges sociales diverses	0,00	0,00		479 250,00	479 250,00		479 250,00	479 250,00
6488	Autres	46,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
014	Atténuations de produits	85 000,00	0,00		243 000,00	243 000,00		243 000,00	243 000,00
7391111	Dégrèv. TFPNB / jeunes agriculteurs	2 000,00	0,00		2 000,00	2 000,00		2 000,00	2 000,00
739116	Prél. article 55 de la loi SRU	15 000,00	0,00		168 000,00	168 000,00		168 000,00	168 000,00
7392221	Fonds péréquation ress. com. et intercom	68 000,00	0,00		73 000,00	73 000,00		73 000,00	73 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	2 835 125,00	0,00	0,00	2 901 538,00	2 901 538,00	0,00	2 901 538,00	2 901 538,00
65138	Autres secours	1 000,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
65311	Indemnités de fonction	197 361,00	0,00		204 600,00	204 600,00	0,00	204 600,00	204 600,00
65312	Frais de mission et de déplacement	1 500,00	0,00		1 500,00	1 500,00	0,00	1 500,00	1 500,00
65313	Cotisations de retraite	13 000,00	0,00		14 120,00	14 120,00	0,00	14 120,00	14 120,00
65314	Cotis. sécurité sociale - part patronale	0,00	0,00		12 695,00	12 695,00	0,00	12 695,00	12 695,00
65315	Formation	7 000,00	0,00		7 000,00	7 000,00	0,00	7 000,00	7 000,00
6541	Créances admises en non-valeur	5 000,00	0,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
6558	Autres contributions obligatoires	304 770,00	0,00		313 673,00	313 673,00	0,00	313 673,00	313 673,00
657362	Subv. Fonct. BA/régies	1 100 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65736212	Subv. régie admin. avec ps.morale	0,00	0,00		1 100 000,00	1 100 000,00	0,00	1 100 000,00	1 100 000,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	1 129 170,00	0,00		1 141 750,00	1 141 750,00	0,00	1 141 750,00	1 141 750,00
65811	Droits d"utilisat° - informatique nuage	47 094,00	0,00		75 000,00	75 000,00	0,00	75 000,00	75 000,00
65818	Autres	28 045,00	0,00		25 200,00	25 200,00	0,00	25 200,00	25 200,00
65888	Autres	1 185,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		**26 023 747,00**	**0,00**	**0,00**	**27 966 673,26**	**27 966 673,26**	**0,00**	**27 966 673,26**	**27 966 673,26**
66	Charges financières	125 000,00	0,00		92 000,00	92 000,00		92 000,00	92 000,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	128 500,00	0,00		95 000,00	95 000,00		95 000,00	95 000,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-3 500,00	0,00		-3 000,00	-3 000,00		-3 000,00	-3 000,00
67	Charges spécifiques (4)	29 665,00	0,00		15 000,00	15 000,00		15 000,00	15 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	29 665,00	0,00		15 000,00	15 000,00		15 000,00	15 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	83 000,00			5 700,50	5 700,50		5 700,50	5 700,50
6815 6817	Dot. prov. pour risques fonct. courant Dot. prov. dépréc. actifs circulants	62 363,00 20 637,00			5 700,50 0,00	5 700,50 0,00		5 700,50 0,00	5 700,50 0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des charges financières et spécifiques		**237 665,00**	**0,00**	**0,00**	**112 700,50**	**112 700,50**		**112 700,50**	**112 700,50**
Total des dépenses réelles		**26 261 412,00**	**0,00**	**0,00**	**28 079 373,76**	**28 079 373,76**	**0,00**	**28 079 373,76**	**28 079 373,76**
023	*Virement à la section d'investissement*	*5 479 000,00*			*508 002,00*	*508 002,00*		*508 002,00*	*508 002,00*
042	*Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)*	*696 000,00*			*850 000,00*	*850 000,00*		*850 000,00*	*850 000,00*
6811	*Dot. amort. immos incorporelles*	*696 000,00*			*850 000,00*	*850 000,00*		*850 000,00*	*850 000,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section (7) (9)*	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre		**6 175 000,00**			**1 358 002,00**	**1 358 002,00**		**1 358 002,00**	**1 358 002,00**

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	20 733,82
Montant des ICNE de l'exercice N-1	24 626,90
= Différence ICNE N – ICNE N-1	-3 000,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (*DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).*

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

(10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET — III

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE — B2

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	TOTAL	**28 137 297,82**	**0,00**	**29 437 375,76**	**29 437 375,76**	**29 437 375,76**
013	Atténuations de charges (3)	280 000,00	0,00	285 000,00	285 000,00	285 000,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	280 000,00	0,00	285 000,00	285 000,00	285 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	1 704 000,00	0,00	1 789 690,00	1 789 690,00	1 789 690,00
70311	Concessions cimetières (produit net)	30 000,00	0,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00
70323	Red. occupation dom. public	2 300,00	0,00	14 500,00	14 500,00	14 500,00
7062	Redevances services à caractère culturel	17 000,00	0,00	20 320,00	20 320,00	20 320,00
70631	Redevances services à caractère sportif	36 000,00	0,00	37 000,00	37 000,00	37 000,00
70632	Redevances services à caractère loisir	69 600,00	0,00	71 000,00	71 000,00	71 000,00
7066	Redevances services à caractère social	135 000,00	0,00	158 520,00	158 520,00	158 520,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	1 341 400,00	0,00	1 384 700,00	1 384 700,00	1 384 700,00
706888	Autres	1 000,00	0,00	14 650,00	14 650,00	14 650,00
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	24 740,00	0,00	25 000,00	25 000,00	25 000,00
70872	Remb.frais par budgets annexes et régies	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70873	Remb. frais par le CCAS/CIAS	7 000,00	0,00	7 000,00	7 000,00	7 000,00
70876	Remb. frais par le GFP de rattachement	25 000,00	0,00	25 000,00	25 000,00	25 000,00
70878	Remb. frais par des tiers	8 460,00	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
7088	Produits activités annexes (abonnements)	1 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	4 517 327,00	0,00	4 497 156,00	4 497 156,00	4 497 156,00
73211	Attribution de compensation	3 321 744,00	0,00	3 254 892,00	3 254 892,00	3 254 892,00
73212	Dotation de solidarité communautaire	1 174 272,00	0,00	1 221 264,00	1 221 264,00	1 221 264,00
73221	FNGIR	21 311,00	0,00	21 000,00	21 000,00	21 000,00
731	Fiscalité locale	16 531 066,82	0,00	17 255 000,00	17 255 000,00	17 255 000,00
73111	Impôts directs locaux	14 875 466,82	0,00	15 500 000,00	15 500 000,00	15 500 000,00
73123	Taxe com add droit mut ou pub foncière	960 000,00	0,00	960 000,00	960 000,00	960 000,00
73132	Taxe sur les pylônes électriques	82 000,00	0,00	86 000,00	86 000,00	86 000,00
73134	Taxe sur les déchets stockés	110 000,00	0,00	115 000,00	115 000,00	115 000,00
73141	Taxe sur la conso. finale d'électricité	375 000,00	0,00	480 000,00	480 000,00	480 000,00
73154	Droits de place	12 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73174	Taxe locale sur la publicité extérieure	116 000,00	0,00	114 000,00	114 000,00	114 000,00
74	Dotations et participations (3)	4 835 904,00	0,00	5 296 424,76	5 296 424,76	5 296 424,76
74111	Dotation forfaitaire des communes	2 604 754,00	0,00	2 600 000,00	2 600 000,00	2 600 000,00
741127	DNP des communes	88 323,00	0,00	88 000,00	88 000,00	88 000,00
744	FCTVA	24 772,00	0,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00
74718	Autres participations Etat	165 000,00	0,00	5 700,00	5 700,00	5 700,00

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
74741	Participation communes membres du GFP	46 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00
74751	Participation GFP de rattachement	103 950,00	0,00	103 500,00	103 500,00	103 500,00
747888	Autres	586 000,00	0,00	912 866,00	912 866,00	912 866,00
74833	Etat-Compens.exonération taxes foncières	863 055,00	0,00	870 000,00	870 000,00	870 000,00
7484	Dotation de recensement	3 920,00	0,00	4 239,00	4 239,00	4 239,00
7485	Dotation pour les titres sécurisés	12 130,00	0,00	12 130,00	12 130,00	12 130,00
74888	Autres	338 000,00	0,00	654 989,76	654 989,76	654 989,76
75	Autres produits de gestion courante (3)	229 000,00	0,00	240 835,00	240 835,00	240 835,00
752	Revenus des immeubles	209 000,00	0,00	219 435,00	219 435,00	219 435,00
75888	Autres	20 000,00	0,00	21 400,00	21 400,00	21 400,00
Total des recettes de gestion des services		**28 097 297,82**	**0,00**	**29 364 105,76**	**29 364 105,76**	**29 364 105,76**
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		23 270,00	23 270,00	23 270,00
7815	Rep. prov. charges fonctionnt courant	0,00		22 500,00	22 500,00	22 500,00
7817	Rep. prov. dépréc. actifs circulants	0,00		770,00	770,00	770,00
Total des recettes réelles		**28 097 297,82**	**0,00**	**29 387 375,76**	**29 387 375,76**	**29 387 375,76**
042	*Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)*	*40 000,00*		*50 000,00*	*50 000,00*	*50 000,00*
722	*Immobilisations corporelles*	*40 000,00*		*50 000,00*	*50 000,00*	*50 000,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section (4) (7)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre		**40 000,00**		**50 000,00**	**50 000,00**	**50 000,00**

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (*RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).*

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(8) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.

(9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

IV – ANNEXES | IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE | A1

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof.,apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
DEPENSES		**818 400,00**	**2 338 620,00**	**0,00**	**64 600,00**	**1 904 977,50**	**945 969,63**	**177 735,00**	**0,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	798 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	20 400,00	219 300,00	0,00	12 750,00	54 740,00	501 500,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	1 299 070,00	0,00	51 850,00	830 737,50	194 762,50	7 735,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	820 250,00	0,00	0,00	1 019 500,00	249 707,13	170 000,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**5 058 000,13**	**90 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	800 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	526 000,00	90 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	3 732 000,13	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)

IV

A1

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		**201 450,00**	**0,00**	**4 250,00**	**0,00**		**6 456 002,13**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		798 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		808 690,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	201 450,00	0,00	4 250,00	0,00		2 589 855,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		2 259 457,13
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**		**5 148 000,13**
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		800 000,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		616 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		3 732 000,13
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.01

01 – OPERATIONS NON VENTILABLES

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
	DEPENSES	**818 400,00**
164	Emprunts auprès des éts financiers	776 500,00
168	Autres emprunts et dettes assimilées	21 500,00
203	Frais d'études, recherche, développement	20 400,00
	RECETTES	**5 058 000,13**
102	Dotations et fonds d'investissement	800 000,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	526 000,00
164	Emprunts auprès des éts financiers	3 732 000,13

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale							
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	022 Information, communication, publicité	023 Fêtes et cérémonies	024 Aide aux associations	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
DEPENSES		**2 134 620,00**	**0,00**	**17 000,00**	**0,00**	**0,00**	**170 000,00**	**17 000,00**	**0,00**
203	Frais d'études, recherche, développement	76 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	141 100,00	0,00	1 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	374 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	892 770,00	0,00	15 300,00	0,00	0,00	0,00	17 000,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	650 250,00	0,00	0,00	0,00	0,00	170 000,00	0,00	0,00
RECETTES		**90 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	90 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	048 Autres actions	
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**2 338 620,00**
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	76 500,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	142 800,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	374 000,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	925 070,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	820 250,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**90 000,00**
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	90 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900-5

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	051 FSE	052 FEDER	058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				0580 FEADER	0581 FEAMP	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.901

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		**0,00**	**64 600,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**64 600,00**
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	12 750,00	0,00	0,00	0,00	12 750,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	51 850,00	0,00	0,00	0,00	51 850,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré			22 Enseignement du second degré			23 Enseignement supérieur	24 Cités scolaires
		201 Services communs	211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	221 Collèges	222 Lycées publics	223 Lycées privés		
DEPENSES		**0,00**	**170 000,00**	**0,00**	**1 297 227,50**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	3 740,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	170 000,00	0,00	298 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	120 487,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	875 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	25 Formation professionnelle												
		251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 CNFPT Formation des actifs occupés					257 CFNPT et CDG missions spécifiques		258 Autres
							2561 Missions statutaires et règlementaires	2562 Développement des compétences	2563 Évolution et transition professionnelle	2564 Organisation des activités pédagogiques	2565 Autres	2571 Concours	2572 Missions administratives	
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale	28 Autres services périscolaires et annexes					29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte	288 Autre service annexe de l'enseignement		
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**437 750,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**1 904 977,50**
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	51 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	51 000,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 740,00
213	Constructions	0,00	0,00	85 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	553 000,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	157 250,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	277 737,50
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	144 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 019 500,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
DEPENSES		**0,00**	**4 250,00**	**478 762,50**	**37 740,00**	**0,00**	**0,00**	**51 000,00**	**0,00**	**0,00**
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	467 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
216	Biens historiques et culturels	0,00	0,00	1 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	4 250,00	9 562,50	37 740,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	51 000,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	32 Sports (autres que scolaires)					
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives
DEPENSES		**214 332,13**	**85 000,00**	**34 000,00**	**0,00**	**34 000,00**	**0,00**
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	34 000,00	0,00
213	Constructions	34 000,00	42 500,00	34 000,00	0,00	0,00	0,00
216	Biens historiques et culturels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	24 125,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	156 207,13	42 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
DEPENSES		**6 460,00**	**0,00**	**425,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**945 969,63**
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	501 500,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	110 500,00
216	Biens historiques et culturels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 700,00
218	Autres immobilisations corporelles	6 460,00	0,00	425,00	0,00	0,00	0,00	82 562,50
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	249 707,13
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA)

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éts sanitaires	418 Autres actions
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale							
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**177 735,00**	**0,00**
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 735,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	170 000,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale						TOTAL DU CHAPITRE
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées	428 Autres interventions sociales	
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées				
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**177 735,00**
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 735,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	170 000,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904-4

FONCTION 4-4 – RSA

Article / compte nature (1)	Libellé	441 Insertion sociale	442 Santé	443 Logement	444 Insertion professionnelle	445 Evaluation des dépenses engagées	446 Dépenses de structure	447 RSA allocations	448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	50 Services communs	51 Aménagement et services urbains						
		501 Services communs	510 Services communs	511 Espaces verts urbains	512 Eclairage public	513 Art public	514 Electrification	515 Opérations d'aménagement	518 Autres actions d'aménagement urbain
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**201 450,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	19 550,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	68 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	87 125,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	26 775,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**201 450,00**
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 550,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	68 000,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	87 125,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	26 775,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.906

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles			
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
					6311 Laboratoire	6312 Autres		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.906

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.907

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72 Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoiement
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	77 Environnement infrastructures transports	78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions				
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**4 250,00**	**0,00**	**0,00**	**4 250,00**
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 250,00	0,00	0,00	4 250,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82 Transports publics de voyageurs						
				820 Services communs	821 Transport sur route	822 Transport ferroviaire	823 Transport fluvial	824 Transport maritime	825 Transport aérien	828 Autres transports
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	83 Transports de marchandises						
		830 Services communs	831 Fret routier	832 Fret ferroviaire	833 Fret fluvial	834 Fret maritime	835 Fret aérien	838 Autres transports
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	84 Voirie							
		841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie	849 Sécurité routière
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES — IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE — A2

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof.,apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
DEPENSES		**360 700,50**	**24 653 947,00**	**0,00**	**61 200,00**	**720 764,26**	**638 614,00**	**1 187 860,00**	**0,00**
011	Charges à caractère général	0,00	3 789 355,00	0,00	61 200,00	677 591,26	612 414,00	81 110,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	19 144 177,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	243 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	5 000,00	1 720 415,00	0,00	0,00	43 173,00	26 200,00	1 106 750,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	92 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	5 700,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**25 402 926,00**	**389 569,00**	**0,00**	**2 000,00**	**2 554 075,76**	**779 320,00**	**99 000,00**	**0,00**
013	Atténuations de charges	0,00	285 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	39 500,00	38 000,00	0,00	2 000,00	1 186 720,00	509 820,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	4 497 156,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	17 255 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	3 588 000,00	26 569,00	0,00	0,00	1 367 355,76	215 500,00	99 000,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	40 000,00	0,00	0,00	0,00	54 000,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	23 270,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES — IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite) — A2

Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisation de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		**0,00**	**442 388,00**	**0,00**	**13 900,00**	**0,00**		**28 079 373,76**
011	Charges à caractère général	0,00	442 388,00	0,00	13 900,00	0,00		5 677 958,26
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		19 144 177,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		243 000,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		2 901 538,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		92 000,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		15 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		5 700,50
RECETTES		**0,00**	**135 547,00**	**20 378,00**	**4 560,00**	**0,00**		**29 387 375,76**
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		285 000,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	13 650,00	0,00	0,00		1 789 690,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		4 497 156,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		17 255 000,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		5 296 424,76
75	Autres produits de gestion courante	0,00	135 547,00	6 728,00	4 560,00	0,00		240 835,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		23 270,00

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.01

01 – OPERATIONS NON VENTILABLES

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
	DEPENSES	**360 700,50**
654	Pertes sur créances irrécouvrables	5 000,00
661	Charges d'intérêts	92 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	15 000,00
681	Dot. amort. et prov. Charges de fonct.	5 700,50
739	Reverst. et restit. sur impôts et taxes	243 000,00
	RECETTES	**25 402 926,00**
703	Redevances utilisation du domaine	14 500,00
708	Autres produits	25 000,00
731	Fiscalité locale	17 255 000,00
732	Fiscalité reversée	4 497 156,00
741	D.G.F.	2 688 000,00
744	FCTVA	30 000,00
748	Autres attributions et participations	870 000,00
781	Rep. amort. et prov. produits fonct. cou	23 270,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.930

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale							
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	022 Information, communication, publicité	023 Fêtes et cérémonies	024 Aide aux associations	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
DEPENSES		**23 011 639,00**	**0,00**	**197 230,00**	**19 775,00**	**1 158 348,00**	**15 500,00**	**0,00**	**0,00**
606	Achats non stockés de matières et fourni	1 496 500,00	0,00	3 000,00	8 700,00	1 500,00	12 000,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	600 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	131 652,00	0,00	0,00	3 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	536 755,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	68 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	429 878,00	0,00	12 500,00	1 200,00	11 500,00	3 500,00	0,00	0,00
621	Personnel extérieur au service	345 093,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	26 800,00	0,00	47 375,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	37 265,00	0,00	133 855,00	6 375,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	13 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	74 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	109 260,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	570 534,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	12 696 686,00	0,00	0,00	0,00	4 318,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	4 925 658,00	0,00	500,00	0,00	5 030,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	596 358,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
653	Indemnités	7 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	280 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	1 135 000,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	65 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**338 130,00**	**0,00**	**0,00**	**4 500,00**	**0,00**	**37 000,00**	**9 939,00**	**0,00**
641	Rémunérations du personnel	285 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 000,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	4 500,00	0,00	0,00	5 700,00	0,00
748	Autres attributions et participations	12 130,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 239,00	0,00
752	Revenus des immeubles	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES — IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE — A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
	DEPENSES	**251 455,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
606	Achats non stockés de matières et fourni	1 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	5 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	6 540,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
653	Indemnités	232 915,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
748	Autres attributions et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES — IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE — A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	048 Autres actions	
	DEPENSES	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**24 653 947,00**
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 523 200,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	600 000,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	135 152,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	536 755,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	68 000,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	464 078,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	345 093,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	74 175,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	185 035,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	300,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 700,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	74 700,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	114 260,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	570 534,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 701 004,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 931 188,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	596 358,00
653	Indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	239 915,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	280 500,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 135 000,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	65 000,00
	RECETTES	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**389 569,00**
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	285 000,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 000,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 200,00
748	Autres attributions et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 369,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930-5

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	051 FSE	052 FEDER	058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				0580 FEADER	0581 FEAMP	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.931

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		**0,00**	**61 200,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**61 200,00**
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	4 550,00	0,00	0,00	0,00	4 550,00
613	Locations	0,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
615	Entretien et réparations	0,00	13 500,00	0,00	0,00	0,00	13 500,00
618	Divers	0,00	38 050,00	0,00	0,00	0,00	38 050,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	1 100,00	0,00	0,00	0,00	1 100,00
RECETTES		**0,00**	**2 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**2 000,00**
708	Autres produits	0,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES — IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE — A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré			22 Enseignement du second degré			23 Enseignement supérieur	24 Cités scolaires
		201 Services communs	211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	221 Collèges	222 Lycées publics	223 Lycées privés		
DEPENSES		**0,00**	**54 614,00**	**123 006,00**	**134 723,06**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	33 435,00	64 485,00	7 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	13 650,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	21 179,00	58 521,00	700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	9 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	57 900,06	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	1 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	1 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	33 173,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**621 989,76**	**0,00**	**0,00**	**125 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	125 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
748	Autres attributions et participations	621 989,76	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	25 Formation professionnelle												
		251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 CNFPT Formation des actifs occupés					257 CFNPT et CDG missions spécifiques		258 Autres
							2561 Missions statutaires et règlementaires	2562 Développement des compétences	2563 Évolution et transition professionnelle	2564 Organisation des activités pédagogiques	2565 Autres	2571 Concours	2572 Missions administratives	
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
748	Autres attributions et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale	28 Autres services périscolaires et annexes					29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte	288 Autre service annexe de l'enseignement		
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**279 770,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**128 651,20**	**0,00**	**720 764,26**
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	144 520,00	0,00	0,00	0,00	23 651,20	0,00	273 391,20
613	Locations	0,00	0,00	30 250,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 250,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	41 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	54 650,00
618	Divers	0,00	0,00	59 000,00	0,00	0,00	0,00	105 000,00	0,00	244 400,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 000,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	57 900,06
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 200,00
628	Divers	0,00	0,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 800,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	33 173,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**1 640 840,00**	**0,00**	**0,00**	**166 246,00**	**0,00**	**0,00**	**2 554 075,76**
706	Prestations de services	0,00	0,00	1 174 840,00	0,00	0,00	11 880,00	0,00	0,00	1 186 720,00
747	Participations	0,00	0,00	433 000,00	0,00	0,00	154 366,00	0,00	0,00	712 366,00
748	Autres attributions et participations	0,00	0,00	33 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	654 989,76

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES | IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE | A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
DEPENSES		**21 840,00**	**36 100,00**	**4 700,00**	**150 759,00**	**0,00**	**0,00**	**177 870,00**	**0,00**	**0,00**
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	35 950,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	4 250,00	0,00	500,00	102 559,00	0,00	0,00	2 050,00	0,00	0,00
613	Locations	5 600,00	0,00	0,00	1 200,00	0,00	0,00	4 961,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	3 350,00	35 800,00	4 000,00	45 000,00	0,00	0,00	72 895,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	31 214,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	200,00	0,00	0,00	1 800,00	0,00	0,00
628	Divers	5 440,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	3 000,00	300,00	200,00	1 800,00	0,00	0,00	19 000,00	0,00	0,00
RECETTES		**215 500,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**12 000,00**	**0,00**	**0,00**
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 000,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	215 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	32 Sports (autres que scolaires)					
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives
DEPENSES		**10 300,00**	**131 800,00**	**12 000,00**	**0,00**	**2 200,00**	**22 500,00**
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	5 100,00	7 800,00	6 500,00	0,00	200,00	3 200,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 500,00
615	Entretien et réparations	0,00	124 000,00	1 500,00	0,00	2 000,00	0,00
617	Etudes et recherches	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	200,00	0,00	4 000,00	0,00	0,00	10 300,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 900,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	600,00
RECETTES		**37 000,00**	**7 000,00**	**47 000,00**	**0,00**	**25 000,00**	**0,00**
706	Prestations de services	0,00	0,00	37 000,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	25 000,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	37 000,00	7 000,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
DEPENSES		**35 345,00**	**0,00**	**33 200,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**638 614,00**
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	35 950,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	8 790,00	0,00	2 500,00	0,00	0,00	0,00	143 449,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 261,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	200,00	0,00	0,00	0,00	127 700,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
618	Divers	5 800,00	0,00	29 200,00	0,00	0,00	0,00	210 545,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	33 314,00
624	Transports biens, transports collectifs	20 755,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22 755,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 440,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	300,00	0,00	0,00	0,00	25 200,00
RECETTES		**427 500,00**	**0,00**	**8 320,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**779 320,00**
706	Prestations de services	427 500,00	0,00	8 320,00	0,00	0,00	0,00	484 820,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 000,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	215 500,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	54 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éts sanitaires	418 Autres actions
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale							
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance
DEPENSES		**1 100 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**6 750,00**	**80 260,00**	**850,00**
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	24 650,00	650,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	51 000,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	400,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00	200,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	180,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	1 100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 750,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale						TOTAL DU CHAPITRE
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées	428 Autres interventions sociales	
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées				
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**1 187 860,00**
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 300,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	51 000,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	400,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 200,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	180,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 106 750,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**99 000,00**	**99 000,00**
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	99 000,00	99 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934-3

FONCTION 4-3 – APA

Article / compte nature (1)	Libellé	430 Services communs	431 APA à domicile	432 APA versée aux bénéf. en établissement	433 APA versée à l'établissement	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934-4

FONCTION 4-4 – RSA / Régularisation de RMI

Article / compte nature (1)	Libellé	441 Insertion sociale	442 Santé	443 Logement	444 Insertion professionnelle	445 Evaluation des dépenses engagées	446 Dépenses de structure	447 RSA allocations	448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	50 Services communs	51 Aménagement et services urbains						
		50 Services communs	510 Services communs	511 Espaces verts urbains	512 Eclairage public	513 Art public	514 Electrification	515 Opérations d'aménagement	518 Autres actions d'aménagement urbain
DEPENSES		**500,00**	**8 940,00**	**312 500,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**39 550,00**	**0,00**
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	82 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	11 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	153 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	36 550,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	65 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	8 940,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**80 898,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	80 898,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**135 547,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	135 547,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**442 388,00**
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	82 800,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 200,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	153 200,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	36 550,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	65 300,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 940,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	80 898,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**135 547,00**
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	135 547,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.936

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles			
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
					6311 Laboratoire	6312 Autres		
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**13 650,00**	**0,00**	**0,00**	**6 728,00**	**0,00**
706	Prestations de services	0,00	0,00	13 650,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 728,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.936

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**20 378,00**
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 650,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 728,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.937

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72 Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoiement
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**13 900,00**
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 900,00
RECETTES		**3 160,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**1 400,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
752	Revenus des immeubles	3 160,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	1 400,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	77 Environnement infrastructures transports	78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions				
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**13 900,00**
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 900,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**4 560,00**
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 160,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 400,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82 Transports publics de voyageurs						
				820 Services communs	821 Transport sur route	822 Transport ferroviaire	823 Transport fluvial	824 Transport maritime	825 Transport aérien	828 Autres transports
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	83 Transports de marchandises						
		830 Services communs	831 Fret routier	832 Fret ferroviaire	833 Fret fluvial	834 Fret maritime	835 Fret aérien	838 Autres transports
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	84 Voirie							
		841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie	849 Sécurité routière
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	B1.1

B1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article M. 4221-5 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour-sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial: Niveau de taux (5)	Taux initial: Taux actuariel	Devise	Pério-dicité des rembour-sements (6)	Profil d'amor-tissement (7)	Possibilité de rembour-sement anticipé O/N	Caté-gorie d'em-prunt (8)
163 Emprunts obligataires (Total)					**0,00**									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					**13 805 564,22**									
1641 Emprunts en euros (total)					13 805 564,22									
1063/MIN255663EUR	DEXIA - Crédit Local	29/01/2008	31/12/2008	01/04/2009	4 000 000,00	F		4,610	4,692	EUR	T	C	O	A-1
1069/36811/10044804	Crédit Mutuel LACO	13/10/2017	03/04/2018	25/06/2018	2 500 000,00	F		1,200	1,210	EUR	T	P	O	A-1
2011/00020146802	Crédit Mutuel	07/12/2011	31/12/2011	31/07/2012	4 805 564,22	F		4,460	4,540	EUR	T	P	O	A-1
2012/MON539286EUR	La Banque Postale	26/11/2021	04/01/2022	01/05/2022	2 500 000,00	F		0,720	0,000	EUR	T	P	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					**0,00**									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					**0,00**									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour-sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Pério-dicité des rembour-sements (6)	Profil d'amor-tissement (7)	Possibilité de rembour-sement anticipé O/N	Caté-gorie d'em-prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					**213 353,55**									
1681 Autres emprunts (total) (9)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					213 353,55									
1068/028	Nantes Métropole CUN	23/11/2017	23/11/2017	12/07/2018	213 353,55	F		0,000	0,000	EUR	A	P	O	A-1
Total général					**14 018 917,77**									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle , B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
						Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	ICNE de l'exercice
163 Emprunts obligataires (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		**0,00**		**5 305 194,24**					**775 099,10**	**91 793,50**	**0,00**	**10 387,41**
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		5 305 194,24					775 099,10	91 793,50	0,00	10 387,41
1063/MIN255663EUR	N	0,00	A-1	66 666,47	0,00	F		4,610	66 666,47	768,33	0,00	0,00
1069/36811/10044804	N	0,00	A-1	1 594 369,86	9,22	F		1,200	163 969,23	18 396,41	0,00	238,40
2011/00020146802	N	0,00	A-1	1 422 117,57	3,32	F		4,460	384 051,18	57 062,54	0,00	7 716,29
2012/MON539286EUR	N	0,00	A-1	2 222 040,34	13,08	F		0,720	160 412,22	15 566,22	0,00	2 432,72
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		**0,00**		**85 341,39**					**21 335,36**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		85 341,39					21 335,36	0,00	0,00	0,00
1068/028	N	0,00	A-1	85 341,39	3,52	F		0,000	21 335,36	0,00	0,00	0,00

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
						Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	ICNE de l'exercice
Total général		**0,00**		**5 390 535,63**					**796 434,46**	**91 793,50**	**0,00**	**10 387,41**

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(14) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	B1.3

B1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couver-ture éventu-elle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	B1.4

B1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structure	Indices sous-jacents	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecarts d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecarts d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (*cap*) ou encadré (*tunnel*)	Nombre de produits	5	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	5 390 535,63	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (*swaption*)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
												Primes éventuelles	
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture								
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME	B1.6

B1.6 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 01/01/N	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Auprès des organismes de droit privé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Auprès des organismes de droit public	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dette provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.
(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la collectivité.
(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – AUTRES DETTES	B1.7

B1.7 – AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dette restante

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	B2

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délibération du
	Biens de faible valeur- Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : 1000.00 €		2023-12-11
	Catégories de biens amortis	**Durée (en années)**	

IV – ANNEXES

IV

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N

B3.1

PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE E = C - D
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES (2)						
Provisions pour risques et charges (3)	**5 700,00**		**89 863,00**	**95 563,00**	**22 500,00**	**73 063,00**
Provisions pour litiges	**0,00**		**27 500,00**	**27 500,00**	**22 500,00**	**5 000,00**
Provision pour litige dossier 2019-2	0,00	24/04/2019	10 000,00	10 000,00	10 000,00	0,00
Provision pour litige dossier 2019-3	0,00	13/05/2019	5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00
Provision pour litige dossier 2020-1	0,00	29/01/2020	2 500,00	2 500,00	2 500,00	0,00
Provision pour litige dossier 2021-1	0,00	29/01/2021	5 000,00	5 000,00	5 000,00	0,00
Provision pour litige dossier 2021-2	0,00	29/01/2021	5 000,00	5 000,00	5 000,00	0,00
Provisions pour pertes de change	**0,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	**0,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Provisions pour garanties d'emprunt	**0,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Autres provisions pour risques	**5 700,00**		**62 363,00**	**68 063,00**	**0,00**	**68 063,00**
Compte Epargne Temps	5 700,00	23/01/2024	62 363,00	68 063,00	0,00	68 063,00
Dépréciations (3)	**0,00**		**23 579,00**	**23 579,00**	**770,00**	**22 809,00**
- des immobilisations	**0,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- des stocks et encours	**0,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- des comptes de tiers	**0,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- des comptes financiers	**0,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total des provisions semi-budgétaires	**5 700,00**		**113 442,00**	**119 142,00**	**23 270,00**	**95 872,00**
PROVISIONS BUDGETAIRES (2)						
Provisions pour risques et charges (3)	**0,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Provisions pour litiges	**0,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Provisions pour pertes de change	**0,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	**0,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Provisions pour garanties d'emprunt	**0,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Autres provisions pour risques	**0,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Dépréciations (3)	**0,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- des immobilisations	**0,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- des stocks et encours	**0,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE E = C - D
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions budgétaires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS	5 700,00		113 442,00	119 142,00	23 270,00	95 872,00

(1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) A renseigner selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(3) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETALEMENT DES PROVISIONS	B3.2

B3.2 – ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

Nature de la provision	Objet	Montant total de la provision à constituer	Durée	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	B4

ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	B5

CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.

(2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.

(5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.

(6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.

(7) Indiquer le chapitre.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PRETS	B6

Prêts (compte 274)

Bénéficiaires	Date de la délibération	Encours restant dû au 01/01/N	Montant de l'annuité à recouvrer		ICNE de l'exercice
			Capital	Intérêts	
Assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00	0,00	0,00
Non assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00		

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.1

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS DONNES

Article		Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 01/01/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
8015	**Emprunts garantis (1)**	0,00	0,00	
8016	**Contrats de crédit-bail (2)**	0,00	0,00	0,00
8017	**Subvention à verser en annuité (3)**	213 353,55	85 341,39	21 335,36
8018	**Autres engagements donnés**			
	Marchés de partenariat (4)		0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics (3)	0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (3)	0,00	0,00	0,00
	Dans le cadre d'une délégation de service public (3)	0,00	0,00	0,00
	Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement (3)	0,00	0,00	0,00

(1) A compléter depuis l'état des emprunts garantis.
(2) A compléter depuis l'état des contrats de crédit-bail.
(3) A compléter depuis l'état des autres engagements données.
(4) A compléter depuis l'état des marchés de partenariat.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.2

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS RECUS (1)

Article		Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 01/01/N	Annuité à recevoir au cours de l'exercice
8026	**Redevance de crédit-bail à recevoir (crédit-bail immobilier)**	0,00	0,00	0,00
8027	**Subvention à recevoir par annuité**	0,00	0,00	0,00
8028	**Autres engagements reçus**			
	Recette grevée d'affectation spéciale (2)		0,00	
	Engagements reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00

(1) A remplir depuis l'état relatif aux autres engagements reçus.

(2) A remplir depuis l'état relatif aux recettes grevées d'affectation spéciale. Le montant de la créance en capital au 01/01/N correspond au reste à employer au 01/01/N, l'annuité à recevoir au cours de l'exercice correspond au solde entre les restes à employer au 01/01/N et les restes à employer au 31/12/N.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.3

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00											0,00	0,00
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00											0,00	0,00
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00											0,00	0,00
TOTAL GENERAL					0,00	0,00											0,00	0,00

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; B : bimestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois …).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.4

CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio (1)	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (2)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (2)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (3)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	**I = A + B + C - D**	**0,00**
Recettes réelles de fonctionnement	**II**	**0,00**

Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (4)	**I / II**	**0,00**

(1) Ratio défini aux articles L. 4253-1 ou L. 3231-4 ou L. 2252-1 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(2) Hors opérations visées par l'article L. 4253-2 ou L. 3231-4-4 ou L. 2252-2 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(3) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(4) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.5

ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL RESTANT A COURIR (MOBILIER ET IMMOBILIER)

Type et nature du bien ayant fait l'objet du contrat	Exer- cice d'ori- gine du con- trat	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat (en mois)	Montant de la redevance de l'exercice	Montant de la redevance sur la totalité du contrat	Montant des redevances restant à courir					
						N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant (exercice N+5 et suivants)	Total (1)
Crédits-bails mobiliers					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits-bails immobiliers				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + cumul restant.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.6

ETAT DES MARCHES DE PARTENARIAT

									Montant de la rémunération du cocontractant restant à verser pour la durée restante du marché de partenariat (3)				
									Part investissement				
Libellé du contrat	Année de signature du marché	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le marché	Durée du marché (en mois)	Date fin de marché	Date mise en service équipement	Montant total prévu au titre du marché (TTC)	Annuité versée sur l'exercice	Part totale (4)	Dont part nette (5) I	Part fonctionnement II	Part financement III	TOTAL I + II + III
Marchés de partenariat (1)													
SOUS-TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Marchés globaux de performance énergétiques avec tiers de financement (2)													
SOUS-TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL							**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Article L. 1112-1 du Code de la commande publique

(2) Article 1er de la loi n° 2023-222 du 30 mars 2023

(3) Montant de la rémunération restant à verser au 01/01/N

(4) Montant total de la rémunération relative à l'investissement restant à verser au 01/01/N

(5) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite des participations d'autres collectivités publiques.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.7

ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE

Tableau récapitulatif des recettes grevées d'une affectation spéciale				
Libellé (1)	Restes à employer au 01/01/N	Montant recettes	Montant dépenses	Restes à employer au 31/12/N
Total	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Par exemple, taxe d'aménagement, taxe de séjour, FEDER, dons et legs grevés d'une affectation, toutes recettes grevées d'une affectation spéciale et non ventilables ou recettes ventilables mais pour lesquelles la collectivité souhaite un niveau de détail plus fin que dans la présentation croisée.

(2) Ouvrir un tableau par recette grevée d'une affectation spéciale et reproduire le tableau autant de fois que nécessaire pour décrire l'ensemble des recettes grevées d'une affectation spéciale.

(3) Reste à employer au 31/12/N = reste à employer au 01/01/N + total recettes de l'exercice – total dépenses de l'exercice.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.8

ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 1/1/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
TOTAL					**213 353,55**	**85 341,39**	**21 335,36**
8017 Subventions à verser en annuités					**213 353,55**	**85 341,39**	**21 335,36**
2017	Programme Acquisition Foncière ROGUET	Nantes Métropole	10	A	213 353,55	85 341,39	21 335,36
8018 Autres engagements donnés					**0,00**	**0,00**	**0,00**
Au profit d'organismes publics					**0,00**	**0,00**	**0,00**
Au profit d'organismes privés (1)					**0,00**	**0,00**	**0,00**
Engagements liés à des délégations de service public					**0,00**	**0,00**	**0,00**
Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement					**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital au 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.9

ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 01/01/N	Annuité à recevoir au cours de l'exercice
TOTAL					0,00	0,00	0,00
8026 Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)					0,00	0,00	0,00
8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)					0,00	0,00	0,00
8028 Autres engagements reçus					0,00	0,00	0,00
A l'exception de ceux reçus des entreprises					0,00	0,00	0,00
Engagements reçus des entreprises					0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – SUBVENTIONS VERSEES	B8

SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
INVESTISSEMENT (total)					0,00
FONCTIONNEMENT (total)					0,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.
(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.
(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		**2,00**	**0,00**	**2,00**	**2,00**	**0,00**	**2,00**
Directeur général des services	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Directeur général adjoint des services	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		**86,00**	**0,00**	**86,00**	**63,00**	**19,00**	**82,00**
Adjt adm	C	19,00	0,00	19,00	13,00	5,00	18,00
Adjt adm Pal 1Cl	C	19,00	0,00	19,00	18,60	0,00	18,60
Adjt adm Pal 2Cl	C	8,00	0,00	8,00	7,90	0,00	7,90
Attaché	A	15,00	0,00	15,00	7,00	6,00	13,00
Attaché HCl	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Attaché Pal	A	4,00	0,00	4,00	1,00	3,00	4,00
Rédacteur	B	9,00	0,00	9,00	4,70	4,00	8,70
Rédacteur Pal 1Cl	B	5,00	0,00	5,00	5,00	0,00	5,00
Rédacteur Pal 2Cl	B	6,00	0,00	6,00	4,80	1,00	5,80
FILIERE TECHNIQUE (c)		**117,80**	**58,55**	**176,35**	**134,64**	**32,04**	**166,68**
Adjt tech	C	38,00	36,85	74,85	52,11	20,04	72,15
Adjt tech Pal 1Cl	C	35,00	9,50	44,50	41,81	1,00	42,81
Adjt tech Pal 2Cl	C	10,80	7,92	18,72	16,72	0,00	16,72
Agent maitrise	C	4,00	1,83	5,83	5,65	0,00	5,65
Agent maitrise Pal	C	5,00	0,91	5,91	5,91	0,00	5,91
Ingénieur	A	8,00	0,00	8,00	1,90	5,00	6,90
Ingénieur Pal	A	5,00	0,00	5,00	3,00	1,00	4,00
Technicien	B	3,00	0,74	3,74	3,74	0,00	3,74
Technicien Pal 2Cl	B	9,00	0,80	9,80	3,80	5,00	8,80
FILIERE SOCIALE (d)		**19,00**	**26,36**	**45,36**	**29,01**	**15,40**	**44,41**
ATSEM Pal 1Cl	C	7,00	9,15	16,15	15,66	0,00	15,66
ATSEM Pal 2Cl	C	1,00	14,49	15,49	2,95	12,54	15,49
Agent social	C	7,00	1,72	8,72	5,86	2,86	8,72
Educateur Jeunes Enfants	A	3,00	1,00	4,00	3,54	0,00	3,54
Educateur j enfant ClEx	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		**11,00**	**0,86**	**11,86**	**11,56**	**0,00**	**11,56**
Auxiliaire puér Cl N	B	1,00	0,00	1,00	0,80	0,00	0,80

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
Auxiliaire puér Cl Sup	B	8,00	0,86	8,86	8,76	0,00	8,76
Puér	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Puér HCl	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE SPORTIVE (g)		**8,00**	**2,23**	**10,23**	**8,86**	**1,31**	**10,17**
Conseiller APS	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Educateur APS	B	1,00	2,06	3,06	1,86	1,20	3,06
Educateur APS Pal 1Cl	B	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Educateur APS Pal 2Cl	B	4,00	0,00	4,00	4,00	0,00	4,00
Opérateur APS	C	0,00	0,17	0,17	0,00	0,11	0,11
FILIERE CULTURELLE (h)		**16,00**	**0,70**	**16,70**	**14,80**	**1,70**	**16,50**
Adjt ter patr Pal 1Cl	C	5,00	0,00	5,00	5,00	0,00	5,00
Adjt ter patrimoine	C	3,00	0,20	3,20	2,00	1,20	3,20
Assist conserv Pal 1Cl	B	3,00	0,00	3,00	2,80	0,00	2,80
Assist conserv Pal 2Cl	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Assist ens art	B	0,00	0,50	0,50	0,00	0,50	0,50
Assist ens art Pal 1Cl	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Attaché conserv patr	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Bibliothécaire	A	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
FILIERE ANIMATION (i)		**8,00**	**53,63**	**61,63**	**36,95**	**26,04**	**62,99**
Adjt ter anim Pal 1Cl	C	0,00	4,52	4,52	4,52	0,00	4,52
Adjt ter anim Pal 2Cl	C	0,00	0,00	0,00	9,37	0,00	9,37
Adjt ter animation	C	3,00	49,11	52,11	21,06	23,04	44,10
Animateur	B	2,00	0,00	2,00	0,00	2,00	2,00
Animateur Pal 1Cl	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Animateur Pal 2Cl	B	2,00	0,00	2,00	1,00	1,00	2,00
FILIERE POLICE (j)		**6,00**	**0,00**	**6,00**	**3,00**	**0,00**	**3,00**
Brigadier-chef Pal	**C**	**2,00**	**0,00**	**2,00**	**1,00**	**0,00**	**1,00**
Chef service PM Pal 1Cl	**B**	**1,00**	**0,00**	**1,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Gardien-brigadier	**C**	**3,00**	**0,00**	**3,00**	**2,00**	**0,00**	**2,00**
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
EMPLOIS NON CITES (l) (5)		**1,00**	**0,00**	**1,00**	**0,00**	**1,00**	**1,00**
Collaborateur de cabinet		1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)		**272,80**	**142,33**	**415,13**	**301,82**	**96,49**	**398,31**

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				**0,00**		
ATSEM Pal 2Cl	C	S	368	0,00	332-8-2°	CDD Contrat à durée déterminée
ATSEM Pal 2Cl	C	S	371	0,00	332-8-2°	CDD Contrat à durée déterminée
ATSEM Pal 2Cl	C	S	368	0,00	332-13	CDD Contrat à durée déterminée
ATSEM Pal 2Cl	C	S	371	0,00	A CONT-CDI (Direct)	CDI Contrat à durée indéterminée
Adjt adm	C	ADM	367	0,00	332-8-2°	CDD Contrat à durée déterminée
Adjt adm	C	ADM	432	0,00	332-13	CDD Contrat à durée déterminée
Adjt adm	C	ADM	367	0,00	332-14	CDD Contrat à durée déterminée
Adjt adm	C	ADM	368	0,00	332-14	CDD Contrat à durée déterminée
Adjt adm	C	ADM	378	0,00	332-13	CDD Contrat à durée déterminée
Adjt tech	C	TECH	367	0,00	332-8-2°	CDD Contrat à durée déterminée
Adjt tech	C	TECH	367	0,00	332-13	CDD Contrat à durée déterminée
Adjt tech	C	TECH	367	0,00	332-8-2°	CDD Contrat à durée déterminée
Adjt tech	C	TECH	367	0,00	332-14	CDD Contrat à durée déterminée
Adjt tech	C	TECH	367	0,00	332-13	CDD Contrat à durée déterminée
Adjt tech	C	TECH	367	0,00	332-14	CDD Contrat à durée déterminée
Adjt tech Pal 1Cl	C	TECH	499	0,00	332-8-2°	CDD Contrat à durée déterminée
Adjt ter animation	C	ANIM	367	0,00	332-8-2°	CDD Contrat à durée déterminée
Adjt ter animation	C	ANIM	367	0,00	332-14	CDD Contrat à durée déterminée
Adjt ter animation	C	ANIM	367	0,00	332-13	CDD Contrat à durée déterminée
Adjt ter animation	C	ANIM	368	0,00	332-8-2°	CDD Contrat à durée déterminée
Adjt ter animation	C	ANIM	371	0,00	332-8-2°	

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
						CDD Contrat à durée déterminée
Adjt ter animation	C	ANIM	370	0,00	332-8-2°	CDD Contrat à durée déterminée
Adjt ter patrimoine	C	CULT	367	0,00	332-13	CDD Contrat à durée déterminée
Adjt ter patrimoine	C	CULT	367	0,00	332-14	CDD Contrat à durée déterminée
Agent social	C	S	367	0,00	332-14	CDD Contrat à durée déterminée
Agent social	C	S	367	0,00	332-13	CDD Contrat à durée déterminée
Animateur	B	ANIM	397	0,00	332-14	CDD Contrat à durée déterminée
Animateur	B	ANIM	397	0,00	332-8-2°	CDD Contrat à durée déterminée
Animateur Pal 2Cl	B	ANIM	401	0,00	332-8-2°	CDD Contrat à durée déterminée
Assist ens art	B	CULT	389	0,00	332-14	CDD Contrat à durée déterminée
Attaché	A	ADM	525	0,00	332-8-2°	CDD Contrat à durée déterminée
Attaché	A	ADM	693	0,00	332-8-2°	CDD Contrat à durée déterminée
Attaché	A	ADM	679	0,00	A CONT-CDI (Direct)	CDI Contrat à durée indéterminée
Attaché	A	ADM	469	0,00	332-8-2°	CDD Contrat à durée déterminée
Attaché	A	ADM	499	0,00	A CONT-CDI (Direct)	CDI Contrat à durée indéterminée
Attaché Pal	A	ADM	896	0,00	332-8-2°	CDD Contrat à durée déterminée
Attaché Pal	A	ADM	946	0,00	A CONT-CDI (Direct)	CDI Contrat à durée indéterminée
Attaché Pal	A	ADM	732	0,00	A CONT-CDI (Direct)	CDI Contrat à durée indéterminée
Collaborateur de cabinet		OTR	732	0,00	333-1_333-10	CDD Contrat à durée déterminée
Educateur APS	B	SP	395	0,00	332-14	CDD Contrat à durée déterminée
Educateur APS	B	SP	397	0,00	332-8-2°	CDD Contrat à durée déterminée
Ingénieur	A	TECH	611	0,00	332-8-2°	CDD Contrat à durée déterminée
Ingénieur	A	TECH	484	0,00	332-8-2°	CDD Contrat à durée déterminée
Ingénieur	A	TECH	697	0,00	332-8-2°	CDD Contrat à durée déterminée
Ingénieur Pal	A	TECH	721	0,00	A CONT-CDI (Direct)	

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
						CDI Contrat à durée indéterminée
Opérateur APS	C	SP	367	0,00	332-14	CDD Contrat à durée déterminée
Rédacteur	B	ADM	478	0,00	332-8-2°	CDD Contrat à durée déterminée
Rédacteur	B	ADM	415	0,00	332-8-2°	CDD Contrat à durée déterminée
Rédacteur	B	ADM	389	0,00	332-23-1°	CDD Contrat à durée déterminée
Rédacteur	B	ADM	389	0,00	332-8-2°	CDD Contrat à durée déterminée
Rédacteur Pal 2Cl	B	ADM	429	0,00	332-8-2°	CDD Contrat à durée déterminée
Technicien Pal 2Cl	B	TECH	506	0,00	332-8-2°	CDD Contrat à durée déterminée
Technicien Pal 2Cl	B	TECH	458	0,00	332-8-2°	CDD Contrat à durée déterminée
Technicien Pal 2Cl	B	TECH	444	0,00	332-8-2°	CDD Contrat à durée déterminée
Technicien Pal 2Cl	B	TECH	401	0,00	332-14	CDD Contrat à durée déterminée
Agents occupant un emploi non permanent (7)				**42 596,88**		
ATSEM Pal 2Cl	C	S	376	0,00	332-23-1°	CDD Contrat à durée déterminée
Adjt adm	C	ADM	367	0,00	332-23-1°	CDD Contrat à durée déterminée
Adjt ter animation	C	ANIM	367	0,00	332-23-1°	CDD Contrat à durée déterminée
Apprentis		OTR		42 596,88	A APP-Contrat : Apprenti	A
Attaché	A	ADM	525	0,00	332-23-1°	CDD Contrat à durée déterminée
Technicien	B	TECH	395	0,00	332-23-1°	CDD Contrat à durée déterminée
TOTAL GENERAL				**42 596,88**		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
TECH : Technique.
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
S : Social.
MS : Médico-social.
MT : Médico-technique.
SP : Sportif.
CULT : Culturel
ANIM : Animation.
POL : Police.
POMP : Sapeurs-pompiers.
X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :
332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.

332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans
332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.
332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
326_352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).
343-1_343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).
333-1_333-10 : Collaborateurs de cabinet.
333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.
A : Autres

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP , ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	B10

LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1).
Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3) (4)				
Détention d'une part du capital				
15/12/2008 - 1,60% du capital	Nantes aménagement	Société publique locale d'aménagement	Société publique locale d'aménagement	28 512,00
17/12/2018 - 3 actions de 100	Loire Atlantique Développement	Loire Atlantique Développement	Société publique locale	300,00
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
Autres				

(1) Hôtel de la collectivité et autres lieux publics désignés par la collectivité.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée…).

(4) Les délégations pour lesquels un engagement hors bilan est constaté font l'objet d'une reprise dans l'état relatif aux autres engagements donnés.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT	B11.1

LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COLLECTIVITE

DESIGNATION DES ORGANISMES	Date d'adhésion	Mode de participation (1)	Montant du financement
Syndicats mixtes (article L. 5721-2 du CGCT)			
EPCI			
Nantes Métropole		TPU	0,00
Autres organismes de regroupement			
Centre Départemental de gestion		Part masse salariale	275 081,00

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES	B11.2

LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES

Catégorie d'établissement (1)	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
CCAS	CCAS				non

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	B11.3

LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

Catégorie de services (1)	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
Régie à seule autonomie financière	Budget annexe Pompes Funèbres	30/03/1998	30/03/1998		SPIC	oui

(1) Exemples de catégories : régie à seule autonomie financière, opérations d'aménagement, service social et médico-social.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE	C1.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS

Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	**0,00**	**0,00**
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	**0,00**	**0,00**
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	**0,00**	**0,00**

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Affectation au 1068 suite au CA de l'exercice N-1 (C)	**0,00**	**0,00**
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	**0,00**	**0,00**
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	**0,00**	**0,00**

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Propositions nouvelles	Vote
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	**798 000,00**	**798 000,00**
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	**2 158 002,00**	**2 158 002,00**
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	**1 360 002,00**	**1 360 002,00**

(1) Eléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Les RAR étant intégrés au calcul des ressources propres provenant des exercices antérieurs, seuls les crédits de l'exercice sont à inscrire. Le détail des crédits est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES	C1.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		**798 000,00**	**I 798 000,00**
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		**798 000,00**	**798 000,00**
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	776 500,00	776 500,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	21 500,00	21 500,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		**0,00**	**0,00**
10…	*Reprise de dotations, fonds divers et réserves*		
10…	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	*Subv. invest. transférées cpte résultat*	*0,00*	*0,00*

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE	D1

LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

Catégorie de services	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION SERVICES FERROVIAIRES REGIONAUX DE VOYAGEURS – VOLET 1 : BUDGET	D2.1

VOLET 1 – BUDGETAIRE (circulaire n° LBL/B/03/10082/C du 11 décembre 2003)

DEPENSES			RECETTES		
FONCTIONNEMENT	**Chapitre**	**Montant**	**FONCTIONNEMENT**	**Chapitre**	**Montant**
Contribution régionale d'équilibre d'exploitation TTC		0,00	Compensation financière versée par l'Etat au titre de l'exploitation		0,00
Autres		0,00	Compensation financière au titre des tarifs sociaux fixés par l'Etat		0,00
			Matériel		0,00
Sous-total Fonctionnement		**0,00**	**Sous-total Fonctionnement**	(B)	**0,00**

INVESTISSEMENT	**Chapitre**	**Montant**			
Matériel		0,00			
Autres		0,00			
Sous-total Investissement		**0,00**	**Effort propre de la Région (A – B)**	(C)	**0,00**

TOTAL DEPENSES	(A)	**0,00**	**TOTAL RECETTES (B + C)**	**0,00**

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION SERVICES FERROVIAIRES REGIONAUX DE VOYAGEURS – VOLET 2 : COMPTE D'EXPLOITATION	D2.2

Volet 2 – Compte TER SNCF (1) par la collectivité (circulaire n°LBL/B/03/10082/C du 11 décembre 2003)

Produits d'exploitation courante :	
Produits du trafic	0,00
Produits annexes au trafic	0,00
Compensations des réductions tarifaires	0,00
Travaux pour Tiers	0,00
Produits hors trafic	0,00
Total chiffre d'affaires	**0,00**
Versements des Collectivités	0,00
Production immobilisée et stockée	0,00
Total produits d'exploitation courante	**0,00**

Charges d'exploitation courante :	
Personnel – Masse salariale	0,00
Consommations intermédiaires	0,00
Péage RFF	0,00
Impôts, taxes et versements assimilés	0,00
Total charges d'exploitation courante	**0,00**

Facturations majeures :	
Achats stockés	0,00
Impôts et taxes hors FAP	0,00
Maintenance matériel roulant	0,00
Traction trains, conduite et logistique	0,00
Echange de locomotives entre Activités	0,00
Energie de traction électrique	0,00
Energie de traction diesel	0,00
Entretien/maintenance des installations fixes	0,00
Prestations télécoms	0,00
Echange de matériel roulant entre Activités	0,00
Prestations trains	0,00
Contribution de service Activité Gare	0,00
Transport en service	0,00
Total facturations majeures	**0,00**
Prestations de main d'œuvre inter-domaines :	0,00
- Dont Etablissements autres que EEX	0,00
- Dont Etablissements EEX	0,00
Autres facturations	0,00
Total facturations internes	**0,00**
TOTAL CHARGES (2)	**0,00**

Contributions aux ECE	0,00

EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION (3)	**0,00**

Dotations aux amortissements	0,00
Reprise de subvention et écart de réévaluation	0,00
Variation des provisions/transfert de charges	0,00
Autres produits et charges de gestion courante	0,00
Total dotations, reprises, transferts et autres	**0,00**

RESULTAT D'EXPLOITATION (4)	**0,00**

Résultat financier	0,00

RESULTAT COURANT (5)	**0,00**

Résultat spécifique	0,00

RESULTAT NET (6)	**0,00**

(1) A compléter par « approuvé » ou « non approuvé ».

(2) Total charges = total charges d'exploitation courante + total facturations majeures + total facturations internes.

(3) Excédent brut d'exploitation = total produits d'exploitation courante – total charges.

(4) Résultat d'exploitation = excédent brut d'exploitation – contribution aux ECE - total dotations, reprises, transferts et autres.

(5) Résultat courant = résultat d'exploitation + résultat financier.

(6) Résultat net = résultat courant + résultat spécifique.

Cette annexe correspond au modèle de présentation du compte d'exploitation figurant dans la convention SNCF, elle est donc susceptible de subir des modifications à l'initiative de la SNCF.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DES CONTRIBUTIONS	D3

Libellés		Base notifiée (si connue à la date de vote)	Variation de la base / (N-1) (%)	Taux, coefficient ou forfait appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%, unité ou €)	Variation du taux / N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)
Part régionale des ressources							
TICPE (part définie à l'art. 265 du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TICPE (majoration définie à l'art. 265 A *bis* du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les permis de conduire		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe spéciale de consommation de produits pétroliers (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur le transport public aérien et maritime (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe relative à l'octroi de mer (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Droits assimilés au droit d'octroi de mer auxquels sont soumis les rhums et spiritueux (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part départementale des ressources							
Taxe d'aménagement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe de publicité foncière et droit d'enregistrement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur la consommation finale d'électricité		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les remontées mécaniques des zones de montagne		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part communale des ressources							
TFPB		0,00	0,00	40,23	0,00	11 161 586,00	5,70
TFPNB		0,00	0,00	82,64	0,00	227 353,00	9,20
CFE		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires		0,00	0,00	21,43	0,00	79 771,00	12,40
TOTAL		**0,00**	**0,00**			**0,00**	**0,00**

(1) Taxes perçues par les collectivités d'Outre-mer.

(2) Détailler les taxes pour lesquelles la collectivité a un pouvoir de modulation.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM	D4.1

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	**Libellé (2)**	**Montant**
Remboursement d'emprunts et dettes assimilées		0,00
Acquisitions d'immobilisations		0,00
Opérations d'équipement (1 ligne par opération)		0,00
Autres dépenses éventuelles		0,00
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		0,00
Total des dépenses réelles		0,00
040	*Opérations ordre transf. entre sections*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre		*0,00*
TOTAL GENERAL		0,00

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	**Libellé (2)**	**Montant**
Souscription d'emprunts et dettes assimilées		0,00
Dotations et subventions reçues		0,00
Autres recettes éventuelles		0,00
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
Total des recettes réelles		0,00
040	*Opérations ordre transf. entre sections*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales*	*0,00*
021	*Virement de la section de fonctionnement (3)*	*0,00*
Total des recettes d'ordre		*0,00*
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la collectivité ou l'établissement.

(3) Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM	D4.2

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (3)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
Total des dépenses réelles		0,00
042	*Opérations ordre transf. entre sections*	*0,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section*	*0,00*
023	*Virement à la section d'investissement (4)*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre		*0,00*
TOTAL GENERAL		0,00

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
Recettes issues de la TEOM		0,00
Dotations et participations reçues		0,00
Autres recettes de fonctionnement éventuelles		0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (3)	0,00
013	Atténuations de charges	0,00
Total des recettes réelles		0,00
042	*Opérations ordre transf. entre sections*	*0,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section*	*0,00*
Total des recettes d'ordre		*0,00*
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la collectivité ou l'établissement.

(3) Si la collectivité ou l'établissement applique les provisions semi-budgétaires.

(4) Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN **ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION DE FONCTIONNEMENT**	**D5.1**

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN **ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT**	**D5.2**

Cet état ne contient pas d'information.

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 0
Nombre de membres présents : 0
Nombre de suffrages exprimés : 0
VOTES :
Pour : 0
Contre : 0
Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1),
A , le

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session
A , le
Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3).

.

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».
(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de …, de la Collectivité territoriale unique de …, de la métropole de …, du Conseil syndical de …
(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

Arrêté – Signatures

Date de convocation : 30 janvier 2024

Nombre de membres en exercice : 35
Nombre de membres présents : 25
Nombres de suffrages exprimés : 33

VOTE

Contre : /
Pour : 33
Abstentions : /

Présenté par le Maire, à Couëron, le 5 février 2024
Délibéré par l'Assemblée délibérante réunie en session ordinaire, à Couëron, le 5 février 2024

Les membres du Conseil Municipal

C. GRELAUD	L. JOYEUX	C. ROUGEOT	M. LUCAS	L. BAR
S. PELLOQUIN	J.M EON	C. CHENARD	G. PHILIPPEAU	M. E. IRISSOU
G. HAMEON	G. BERNARD-DAGA	O. DENIAUD	P. EVIN	H. LEBEAU
D. LOBO	Y. ANDRIEUX	C. RADIGOIS	J.MENARD-BYRNE	A. L. BOCHE
O. SCOTTO	M. BELNA	H. RAUHUT-AUVINET	J. PELTAIS	J. ROUSSEAU
P. CAMUS-LUTZ	P. BOLO	F. OULAMI	A. BRETIN	O. FRANC
Y. VALLEE	L. BEN BELLAL	F. FOUBERT	O. MICHE	M. BENHAMDI

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en Préfecture le 8/02/2024
Et de la publication le 8/02/2024

À Couëron, le 5 février 2024
Le Maire,

Carole Grelaud

MAIRIE DE COUËRON
LOIRE-ATLANTIQUE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro SIRET 21440047500171	COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT COMMUNE dont la population est de 3500 habitants et plus VILLE DE COUERON

POSTE COMPTABLE DE : SAINT HERBLAIN

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 4 (1)

Budget primitif

BUDGET : BUDGET ANNEXE POMPES FUNEBRES (2)

ANNEE 2024

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 42, M. 43, M. 44 ou M. 49.

(2) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget 3

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections 4
A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres 5
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres 7
B1 - Balance générale du budget - Dépenses 9
B2 - Balance générale du budget - Recettes 10

III - Vote du budget

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses 12
A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes 13
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses 14
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes 15
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles 16

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie Sans Objet
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette Sans Objet
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux Sans Objet
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours Sans Objet
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture Sans Objet
A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes Sans Objet
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements Sans Objet
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations Sans Objet
A3.2 - Etalement des provisions Sans Objet
A4.1 - Equilibre des opérations financières Sans Objet
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Dépenses Sans Objet
A4.3 - Equilibre des opérations financières - Recettes Sans Objet
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1) Sans Objet
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1) Sans Objet
A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1) Sans Objet
A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1) Sans Objet
A6 - Etat des charges transférées Sans Objet
A7 - Détail des opérations pour compte de tiers Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt Sans Objet
B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail Sans Objet
B1.5 - Etat des marchés de partenariat Sans Objet
B1.6 - Etat des autres engagements donnés Sans Objet
B1.7 - Etat des engagements reçus Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel Sans Objet
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2) Sans Objet
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3) Sans Objet

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures 17

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
  - sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (4) cumulé de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (5) sans reprise des résultats de l'exercice N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».
(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.
(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :
- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° ……. du …….).

(4) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».
(5) A compléter par un seul des trois choix suivants :
- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II

VUE D'ENSEMBLE — A1

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LASECTION D'EXPLOITATION
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	40 000,00	40 000,00
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
REPORTS	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	40 000,00	40 000,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LASECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	0,00	0,00
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
REPORTS	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	0,00	0,00

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	40 000,00	40 000,00

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.
(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.
Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.
(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.
Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.
Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES — A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	52 000,00	0,00	35 000,00	35 000,00	35 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	4 900,00	0,00	4 900,00	4 900,00	4 900,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	100,00	0,00	100,00	100,00	100,00
Total des dépenses de gestion des services		**57 000,00**	**0,00**	**40 000,00**	**40 000,00**	**40 000,00**
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		**57 000,00**	**0,00**	**40 000,00**	**40 000,00**	**40 000,00**
023	*Virement à la section d'investissement (6)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
042	*Opérat° ordre transfert entre sections (6)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section (6)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		***0,00***		***0,00***	***0,00***	***0,00***
TOTAL		**57 000,00**	**0,00**	**40 000,00**	**40 000,00**	**40 000,00**

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	**40 000,00**

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	42 000,00	0,00	25 000,00	25 000,00	25 000,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	15 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		**57 000,00**	**0,00**	**40 000,00**	**40 000,00**	**40 000,00**
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		**57 000,00**	**0,00**	**40 000,00**	**40 000,00**	**40 000,00**
042	*Opérat° ordre transfert entre sections (6)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section (6)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre d'exploitation		***0,00***		***0,00***	***0,00***	***0,00***
TOTAL		**57 000,00**	**0,00**	**40 000,00**	**40 000,00**	**40 000,00**

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	**0,00**

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	**40 000,00**

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	**0,00**

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

(1) Cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(6) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(7) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(8) Solde de l'opération *DE 023 + DE 042 – RE 042* ou solde de l'opération *RI 021 + RI 040 – DI 040*.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES — A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
45…	**Total des opérations pour compte de tiers (6)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	Total des dépenses réelles d'investissement	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
040	*Opérat° ordre transfert entre sections (4)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales (4)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	***0,00***		***0,00***	***0,00***	***0,00***
	TOTAL	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**0,00**

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
45…	**Total des opérations pour le compte de tiers (6)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	Total des recettes réelles d'investissement	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
021	*Virement de la section d'exploitation (4)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*

040	*Opérat° ordre transfert entre sections (4)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales (4)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre d'investissement		***0,00***		***0,00***	***0,00***	***0,00***
TOTAL		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	**0,00**

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**0,00**

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (8)	**0,00**

(1) cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération *DE 023 + DE 042 – RE 042* ou solde de l'opération *RI 021 + RI 040 – DI 040*.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II

BALANCE GENERALE DU BUDGET — B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	35 000,00		35 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	4 900,00		4 900,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	*Achats et variation des stocks (3)*		*0,00*	0,00
65	Autres charges de gestion courante	100,00		100,00
66	Charges financières	0,00	*0,00*	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	*0,00*	0,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	0,00	*0,00*	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)	0,00		0,00
71	*Production stockée (ou déstockage) (3)*		*0,00*	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	*Virement à la section d'investissement*		*0,00*	0,00
	Dépenses d'exploitation – Total	**40 000,00**	***0,00***	**40 000,00**

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	**40 000,00**

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	*0,00*	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	*0,00*	0,00
14	*Prov. Réglementées, amort. dérogatoires*		*0,00*	0,00
15	*Provisions pour risques et charges (5)*		*0,00*	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	*0,00*	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	*0,00*	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	*0,00*	0,00
28	*Amortissement des immobilisations (reprises)*		*0,00*	0,00
29	*Dépréciation des immobilisations*		*0,00*	0,00
39	*Dépréciat° des stocks et en-cours*		*0,00*	0,00
45…	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	*0,00*	0,00
481	*Charges à répartir plusieurs exercices*		*0,00*	0,00
3…	Stocks	0,00	*0,00*	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
	Dépenses d'investissement – Total	**0,00**	***0,00***	**0,00**

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**0,00**

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	25 000,00		25 000,00
60	*Achats et variation des stocks (3)*		*0,00*	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	15 000,00		15 000,00
71	*Production stockée (ou déstockage) (3)*		*0,00*	0,00
72	*Production immobilisée*		*0,00*	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00		0,00
76	Produits financiers	0,00	*0,00*	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	*0,00*	0,00
78	Reprise amort., dépreciat° et provisions	0,00	*0,00*	0,00
79	*Transferts de charges*		*0,00*	0,00
	Recettes d'exploitation – Total	**40 000,00**	***0,00***	**40 000,00**

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	**40 000,00**

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	*0,00*	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	*0,00*	0,00
14	*Prov. Réglementées, amort. dérogatoires*		*0,00*	0,00
15	*Provisions pour risques et charges (4)*		*0,00*	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	*0,00*	0,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	*0,00*	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	*0,00*	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	*0,00*	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	*0,00*	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	*0,00*	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	*0,00*	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	*0,00*	0,00
28	*Amortissement des immobilisations*		*0,00*	0,00
29	*Dépréciation des immobilisations (4)*		*0,00*	0,00
39	*Dépréciat° des stocks et en-cours (4)*		*0,00*	0,00
45…	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	*0,00*	0,00
481	*Charges à répartir plusieurs exercices*		*0,00*	0,00
491	*Dépréciations des comptes de clients*		*0,00*	0,00
3…	Stocks	0,00	*0,00*	0,00
021	*Virement de la section d'exploitation*		*0,00*	0,00
	Recettes d'investissement – Total	**0,00**	***0,00***	**0,00**

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	**0,00**

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**0,00**

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, en M. 43 et en M. 44.

III – VOTE DU BUDGET — III

SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES — A1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	**Charges à caractère général (5) (6)**	**52 000,00**	**35 000,00**	**35 000,00**
6037	Var. stocks marchandises, terr.nus	31 085,50	12 845,50	12 845,50
607	Achats de marchandises	20 914,50	22 154,50	22 154,50
012	**Charges de personnel, frais assimilés**	**4 900,00**	**4 900,00**	**4 900,00**
6215	Personnel affecté par CL de rattachement	4 900,00	4 900,00	4 900,00
014	**Atténuations de produits (7)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
65	**Autres charges de gestion courante**	**100,00**	**100,00**	**100,00**
658	Charges diverses de gestion courante	100,00	0,00	0,00
6588	Autres ch. diverses de gestion courante	0,00	100,00	100,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65)		**57 000,00**	**40 000,00**	**40 000,00**
66	**Charges financières (b) (8)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
67	**Charges exceptionnelles (c)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
68	**Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (9)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
69	**Impôts sur les bénéfices et assimilés (e) (10)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
022	**Dépenses imprévues (f)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e + f		**57 000,00**	**40 000,00**	**40 000,00**
023	***Virement à la section d'investissement***	***0,00***	***0,00***	***0,00***
042	***Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)***	***0,00***	***0,00***	***0,00***
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		***0,00***	***0,00***	***0,00***
043	***Opérat° ordre intérieur de la section***	**0,00**	**0,00**	**0,00**
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		***0,00***	***0,00***	***0,00***
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		**57 000,00**	**40 000,00**	**40 000,00**

+

RESTES A REALISER N-1 (13)	**0,00**

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	**40 000,00**

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) Cf. Modalités de vote I.
(3) Hors restes à réaliser.
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.
(6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.
(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.
(8) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.
(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
(10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
(11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DE 042 = RI 040.*
(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(13) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET — III

SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES — A2

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	**Atténuations de charges (5)**	**42 000,00**	**25 000,00**	**25 000,00**
6037	Var. stocks marchandises, terr.nus	42 000,00	25 000,00	25 000,00
70	**Ventes produits fabriqués, prestations**	**15 000,00**	**15 000,00**	**15 000,00**
706	Prestations de services	5 000,00	5 000,00	5 000,00
707	Ventes de marchandises	10 000,00	10 000,00	10 000,00
73	**Produits issus de la fiscalité (6)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
74	**Subventions d'exploitation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
75	**Autres produits de gestion courante**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75	**57 000,00**	**40 000,00**	**40 000,00**
76	**Produits financiers (b)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
77	**Produits exceptionnels (c)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
78	**Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d	**57 000,00**	**40 000,00**	**40 000,00**
042	***Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)***	***0,00***	***0,00***	***0,00***
043	***Opérat° ordre intérieur de la section (8)***	***0,00***	***0,00***	***0,00***
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	***0,00***	***0,00***	***0,00***
	TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	**57 000,00**	**40 000,00**	**40 000,00**

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	**0,00**

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	**0,00**

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	**40 000,00**

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(7)Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.*

(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET — III

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES — B1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES REELLES	0,00	0,00	0,00
040	*Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
	Reprises sur autofinancement antérieur	*0,00*	*0,00*	*0,00*
	Charges transférées	*0,00*	*0,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales (9)*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	*0,00*	*0,00*	*0,00*
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	0,00	0,00	0,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.
(2) Cf. Modalités de vote I.
(3) Hors restes à réaliser.
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.
(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RE 042.*
(8) Le compte 15…2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041.*
(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET — III

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES — B2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
	TOTAL RECETTES REELLES	0,00	0,00	0,00
021	*Virement de la section d'exploitation*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
040	*Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7)*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
	TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION	*0,00*	*0,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales (8)*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
	TOTAL RECETTES D'ORDRE	*0,00*	*0,00*	*0,00*
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)	0,00	0,00	0,00

+

RESTES A REALISER N-1 (9)	0,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9	0,00

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.
(2) Cf. Modalités de vote I.
(3) Hors restes à réaliser.
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, R*I 040 = DE 042.*
(7) Le compte 15…2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, D*I 041 = RI 041.*
(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice : 0
Nombre de membres présents : 0
Nombre de suffrages exprimés : 0
VOTES :
Pour : 0
Contre : 0
Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1) ,
A le
(1) ,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session
A , le
Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

.

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A ,le

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,…
(2) L'assemblée délibérante étant : .
(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

CONVENTION DE PARTENARIAT
ENTRE LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT – FAL 44 ET LA VILLE de COUERON

Entre les soussignés,

La ville de Couëron, représentée par Carole Grelaud, Maire agissant en cette qualité en vertu d'une délibération n°2024-XX du Conseil municipal en date du 05 février 2024,

désignée ci-après par « **la Ville** »,

d'une part,

et l'Association Ligue de l'Enseignement-FAL 44, représentée par Monsieur Yves Pouzaint, Président de l'association,

désignée ci-après par « **l'Association** »,

d'autre part,

PREAMBULE :

Reconnaissant le rôle des associations dans la consolidation du lien social, du vivre ensemble, de la solidarité et de la citoyenneté, la ville de Couëron exprime sa volonté de renforcer son partenariat et son soutien aux actions et initiatives des Associations qui s'inscrivent pleinement dans les trois marqueurs suivants :

- la transition écologique, transversale aux politiques publiques au sens de la sobriété, la coresponsabilité, la transparence et l'engagement ;
- la cohésion sociale et la solidarité, à savoir une politique transversale de relation aux habitant.e.s, d'accès au droit et aux services ;
- la qualité de vie au quotidien.

Par son action résolue et engagée, la Ville souhaite créer les conditions favorables au dialogue citoyen et la participation des habitants.es à la vie de la commune, en leur permettant d'être acteurs des projets qui les concernent et en favorisant la prise de responsabilité et l'engagement citoyen dans une démarche d'éducation populaire au local.

Mouvement associatif laïque et fédération d'éducation populaire, la Ligue de l'enseignement – FAL 44 agit au quotidien pour faire vivre la citoyenneté en favorisant l'accès de toutes et de tous à l'éducation, la culturel, aux loisirs et au sport. Elle poursuit les objectifs inscrits dans son plan fédéral 2020-2024, à savoir :

- Donner la priorité aux territoires et à tous les publics « fragilisés ».
- Participer à une éducation constitutive du contrat social.
- S'engager au service d'une société plus équitable et plus solidaire.

Document de travail

Fédération d'associations, la Ligue de l'enseignement FAL 44 se positionne en soutien de ses associations affiliées et s'engage à agir en complémentarité de leurs projets et actions sur les territoires. Elle accompagne ses amicales laïques et associations affiliées dans leurs projets collectifs, éducatifs et dans leur structuration démocratique. Cet appui de proximité se traduit par un accompagnement individuel comme collectif autour : du projet associatif, du soutien aux actions développées et au projet dans sa globalité, de la mise en réseau des acteurs et l'implication dans des projets collectifs, de la participation à la vie de la cité.

Dans ses missions d'accompagnement, la Ligue de l'enseignement - FAL 44 porte un regard particulier sur la formation militante des bénévoles autour des valeurs de la République et du principe de laïcité, l'implication des jeunes, la structuration de la vie associative et de la fonction employeur. Elle assure un accompagnement et un soutien sur le développement ou la rénovation du projet éducatif associatif.

Elle accompagne le réseau associatif dans le dialogue avec leur commune, notamment sur les questions éducatives et associatives, en cohérence avec le projet éducatif de territoire

La Ligue de l'enseignement – FAL 44 œuvre également au service des associations et des collectivités au travers du Centre de Ressources à la Vie Associative (CRVA). Le CRVA a pour objet de soutenir la vie associative dans une démarche d'éducation populaire et facilite la mise en place des projets. Il répond au quotidien aux questions réglementaires et statutaires des associations du département, actrices de la vie sociale des territoires.

Compte tenu de l'intérêt que présentent ces orientations au niveau local pour les Couëronnaises et les Couëronnais en termes d'éducation, de citoyenneté et de cohésion sociale, la Ville exprime sa volonté de formaliser son partenariat et son soutien aux actions et initiatives de la Ligue de l'enseignement – FAL 44.

CECI EXPOSÉ IL A ETE CONVENU ENTRE LES PARTIES CE QUI SUIT :

La présente convention est conclue en application des dispositions de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations.

ARTICLE 1 : <u>OBJET DE LA CONVENTION</u>

Par la présente convention, l'Association s'engage à son initiative et sous sa responsabilité à mettre en œuvre le projet d'intérêt général tel que décrit dans le préambule.

Pour soutenir l'Association dans son projet, la Ville apporte son concours au travers d'une affiliation annuelle, sous réserve du respect des obligations imposées par la présente convention.

La convention définit les axes de partenariat et les conditions dans lesquelles la Ville apporte son soutien financier aux activités d'intérêt général que l'Association développe à son initiative, sur son territoire à l'intention des habitants.es de la commune de Couëron.

ARTICLE 2 : <u>AXES D'INTERVENTION PARTAGES</u>

Le partenariat mis en œuvre entre la Ville et l'Association retient, dans le respect des statuts de cette dernière, des axes d'intervention communs dont la déclinaison opérationnelle se traduira par une annexe annuelle (actions, calendrier, modalités de mise en œuvre, modalités financières, etc.). Selon les orientations choisies, les interventions feront l'objet d'un avenant financier à la présente convention ou de facturations dédiées.

Document de travail

Afin de participer aux objectifs des politiques éducation, jeunesse et vie associative de la Ville, les axes d'interventions pourront porter en priorité sur :

- **La vie associative**

  L'appui à la vie associative couëronnaise via le CRVA piloté par l'Association, labellisé « Accompagnateur Généraliste - Guid'asso » par l'Etat et soutenu dans son action par le Département de Loire Atlantique, la CAF et des communes. L'organisation de formations à Couëron en direction des bénévoles / responsables associatifs.ves et de permanences (informer, orienter et accompagner dans des démarches de premier niveau) sur des questions réglementaires et statutaires sont des leviers que la Ville souhaite conforter sur son territoire avec l'appui de la Ligue de l'Enseignement – FAL 44.

- **Éducation globale**

  La Ville a réaffirmé dans son Projet de collectivité 2021-2026 l'importance de développer l'axe éducatif et notamment celui de l'engagement de tous les acteurs dans la réussite éducative.

  Favoriser l'épanouissement et la réussite éducative de tous les enfants est une volonté politique forte de la ville. Cela passe par des actions emblématiques telles que l'implication et l'affirmation du Projet Educatif de Territoire (PEdT) qui doit fédérer l'ensemble des acteurs de la communauté éducative et propose une offre riche diversifiée, cohérente et bien articulée.

  Dans le cadre des Ateliers du PEdT proposés sur le territoire par la Ville, la participation de l'Association à la réflexion pour des parcours éducatifs confortés contribuant à l'émancipation, à la citoyenneté et au bien-être des enfants. Ainsi, l'Association pourra apporter son expertise, sa lecture des enjeux sociétaux (éducatifs, sociaux, culturels) en participant aux temps de rencontre, de réflexion et en mobilisant des représentants compétents. Cette contribution sera définie conjointement à la mesure des moyens dédiés par la collectivité et en fonction du dimensionnement de l'accompagnement.

  Un accompagnement par l'Association est mis en place via l'organisation de formations dans le champ éducatif dispensées plus particulièrement aux agents de la Direction Education, Enfance et Jeunesse. Cet accompagnement fait l'objet d'une prestation spécifique évoluant en fonction des besoins de la collectivité.

- **Valeurs de la République**

  La mise en œuvre d'interventions auprès des agents de la collectivité sur la laïcité dans le cadre des formations aux valeurs de la République.

- **Engagement et volontariat des jeunes**

  La promotion du volontariat en service civique auprès des jeunes et des structures du territoire en visant la confortation de l'accès au dispositif pour les jeunes les plus éloignés.es de ces formes d'engagement et la mixité des jeunes impliqués.es. Le pôle d'appui dont la Ligue de l'enseignement – FAL 44 est co-pilote constitue sur ce champ un point d'appui important et légitime dans l'environnement territorial et institutionnel.

ARTICLE 3 : <u>DISPOSITIONS FINANCIERES</u>

3.1 – <u>Concours financiers</u>

Afin de soutenir les actions de l'Association mentionnées à l'article 2 ci-dessus et, à la condition qu'elle respecte toutes les clauses de la présente convention, la Ville formalise son affiliation à la Ligue de l'enseignement – FAL 44 via l'appel à cotisation sur les critères définis par ladite Association. Applicable par année scolaire, la cotisation s'élève à 150 € TTC pour l'année scolaire 2023-2024.

Document de travail

Dans le cadre de la déclinaison opérationnelle retenue pour l'année 2024, une subvention de fonctionnement est allouée sur les bases suivantes :

- un soutien financier sous la forme d'une subvention au fonctionnement du Centre de ressources à la vie associative : 3 000 €. Il est à noter que l'accompagnement de la Ville dans la mise en œuvre d'un programme de formations des bénévoles dédié ferait l'objet d'un financement spécifique sous forme de prestations.
- un soutien financier sous la forme d'une subvention au fonctionnement au titre de la contribution de la Ligue de l'enseignement – FAL 44 aux dynamiques réflexives et formatives portées dans le cadre du PEdT à Couëron : 3 000 €.

Les années suivantes, le montant de la subvention annuelle de fonctionnement est conditionné chaque année par le vote du Conseil Municipal de la Ville dans le cadre de la procédure budgétaire.

3.2 – Modalités de versement de la subvention

La subvention est mandatée sur le compte de l'Association selon les procédures comptables en vigueur dans la commune. Elle est versée en une fois après le vote du budget primitif de la Ville, dans le mois qui suit, ou, en partie, au mois de janvier N si la Ville a pris une délibération spéciale d'autorisation d'ouverture de crédit sur les finances de l'association ne pouvant attendre le vote du budget primitif.

ARTICLE 4 : COMMUNICATION

L'Association s'engage à faire apparaître, autant que nécessaire, le soutien apporté par la Ville, sur ses outils de communication, dès lors qu'ils concernent des actions soutenues par la Ville (via les subventions, la mise à disposition d'équipements et l'appui en moyens humains) et qui s'inscrivent dans le cadre de l'objet de la présente convention.

Ainsi, les supports d'information générique à destination des habitants.es de la commune, les supports de communication relatifs à des actions ponctuelles et évènementielles, qu'ils soient imprimés ou en version numérique devront intégrer le logo de la Ville, dans le respect de la charte transmise. Il en est de même pour les communications réalisées sur les réseaux sociaux.

La Ville accompagne les initiatives, en facilitant la mise en lien entre acteurs et en donnant de la visibilité aux démarches portées par l'Association. A travers son service communication, la Ville assurera le relais des actions et des évènements sur ses médias numériques et, autant que possible, dans la rubrique < *agenda* > du magazine municipal.

ARTICLE 5 : OBLIGATIONS DE L'ASSOCIATION

L'Association s'engage par ailleurs :

- à respecter l'ensemble de ses obligations découlant de la Loi du 1er juillet 1901 et de ses textes d'application ;
- à se conformer à l'avis du Conseil national de la Comptabilité du 17 décembre 1998 comportant un modèle de présentation comptable ainsi qu'aux comptes nouveaux issus de l'arrêté du 8 avril 1999 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations. Le plan comptable des associations découle du Plan Comptable général 1999 ;
- à faire figurer dans les annexes comptables fournies à la Ville les éléments permettant d'identifier l'origine, le montant total et la nature (fonctionnement ou équipement) de l'ensemble des subventions publiques reçues toutes provenances confondues ;

Document de travail

- à nommer un Commissaire aux Comptes agréé ainsi qu'un suppléant, dès lors que l'association bénéficie d'une subvention publique supérieure à 150 000 euros toutes provenances confondues ;
- à s'interdire la distribution de fonds publics à d'autres associations, collectivités privées ou œuvres, ainsi que tout prêt ou avance à des personnes physiques ou morales ;
- à se conformer aux dispositions de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et à son décret d'application n° 2001-495 du 6 juin 2001 relatifs à la transparence financière des aides octroyées par les Personnes Publiques.

ARTICLE 6 : <u>SUIVI ET EVALUATION</u>

Un comité de suivi comprenant des représentants de la Ville, élus.es accompagnés.es de techniciens.nes, et des représentants de l'Association est constitué.

Ce comité se réunit une fois par an :

- examiner le bilan des activités de l'année N-1 et les actions en cours de l'année, tant sur le plan qualitatif que quantitatif et financier ;
- dégager les perspectives d'évolution.

En cas de difficultés particulières rencontrées en cours d'exercice, le comité de suivi peut être réuni à titre exceptionnel, à la demande de l'Association ou de la Ville.

La Ville a en charge l'organisation des réunions du comité de suivi et l'établissement de son compte-rendu adressé dans le mois qui suit la réunion du comité de suivi.

L'Association est avisée, au moins un mois avant sa tenue, de la date de réunion du comité de suivi. La Ville est destinataire des documents préparatoires au moins 10 jours avant la tenue de la réunion.

ARTICLE 7: <u>ASSURANCES</u>

L'Association exerce ses activités sous sa responsabilité exclusive. Elle s'engage à souscrire toutes les polices d'assurance nécessaires pour garantir sa responsabilité et pour que la responsabilité de la Ville ne puisse être recherchée.

ARTICLE 8 : <u>PRISE D'EFFET – DUREE DE LA CONVENTION</u>

La présente convention est conclue à compter du 1er janvier 2024 pour une durée de trois ans. Elle arrivera à expiration le 31 décembre 2026. Il conviendra d'en tirer un bilan quantitatif et qualitatif.

ARTICLE 9 : <u>MODIFICATIONS</u>

Les deux parties pourront apporter, d'un commun accord, par voie d'avenant à la présente convention, les modifications qu'elles jugeront souhaitables. Cet avenant sera soumis à l'approbation du Conseil municipal de la ville de Couëron.

ARTICLE 10 : <u>RESILIATION</u>

La présente convention sera résiliée de plein droit, sans préavis, ni indemnité, en cas de faillite, de liquidation judiciaire ou d'insolvabilité notoire de l'Association.

Par ailleurs, en cas de non-respect par l'association de ses engagements ou en cas de faute grave de sa part, la résiliation de la présente convention pourra être prononcée de plein droit par la Ville, sans

Document de travail

indemnité, à l'expiration d'un délai de 2 mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE 11 : <u>LITIGE</u>

En cas de difficulté portant sur l'interprétation ou l'exécution de la présente convention, les parties s'engagent à régler leur différend à l'amiable.

En cas de désaccord persistant, les contestations seront soumises au Tribunal Administratif de Nantes.

Fait à Couëron, le

Pour l'Association	Pour la Ville
Yves Pouzaint Président,	Carole Grelaud Maire, Conseillère départementale

Document de travail

AVENANT A LA CONVENTION DU 28.04.2017
ENTRE LA VILLE DE COUERON
ET L'ASSOCIATION ECOLE DE MUSIQUE DE COUERON

ENTRE :

La Ville de Couëron représentée par son Maire, Madame Carole Grelaud, agissant au nom et pour le compte de la commune en vertu d'une délibération du Conseil Municipal du 5 février 2023 ;

d'une part,

ET,

L'association Ecole de musique de Couëron, représentée par ses co-présidents Madame Gwénaëlle Couronne et Monsieur Laurent Billaud, dûment habilités par son Conseil d'Administration ;

d'autre part,

<u>Il est convenu et arrêté ce qui suit</u> :

Article 1 : Objet

L'objet du présent avenant est de prolonger d'une année la convention du 28 avril 2017 et de préciser les modalités financières du partenariat entre la Ville de Couëron et l'association Ecole de musique de Couëron pour l'année 2024.

Article 2 : Modification de l'article 4.1 de la convention du 23.04.2017, relatif aux modalités de versement de la subvention

La Ville s'engage à verser une subvention annuelle de fonctionnement à l'association. Pour l'année 2024, le montant de la subvention sera adopté par le Conseil municipal programmé le 15 avril 2024 sur la base de l'instruction par la ville de la demande faite par l'association.

Article 3 : Modification de l'article 4.2 de la convention du 23.04.2017, relatif aux modalités de versement de la subvention

L'article 4.2 de la convention du 23.04.2017 est modifié comme suit :
Afin de faciliter la gestion de trésorerie de l'association, la ville s'engage à verser la subvention de fonctionnement en trois fois, selon l'échéancier suivant :

- 35% du montant de l'année N-1 au plus tard le 31 mars 2024 soit un montant de 56700 euros
- Puis la subvention 2024 diminuée du premier apport, en deux versements :
    - 50% du solde de la subvention annuelle 2024 au plus tard le 30 juin 2024
    - 50% du solde de la subvention annuelle 2024 au 31 octobre 2024

Article 3 : Modification de l'article 6.1 de la convention du 23.04.2017, relatif à la durée de la convention

L'article 6.1 de la convention du 23.04.2017 est modifié comme suit :

La convention est prolongée d'une année, soit jusqu'au 31 décembre 2024.

Article 4 : Clause de validité

Toutes les autres dispositions de la convention du 23.04.2017 demeurent inchangées.

Fait en deux exemplaires à Couëron, le

Pour la Commune, Le Maire, Conseillère départementale Carole Grelaud	Pour l'association Ecole de musique de Couëron Les co-président.e.s Gwénaëlle Couronne et Laurent Billaud

Convention de financement dans le cadre du fonds d'innovation pédagogique

Entre
L'Etat,
Représenté par la Recteur la Région académique de Pays de la Loire
Ci-après dénommé « Etat »

Et

La collectivité de COUERON
Ci-après dénommée « Collectivité »

Vu la loi de finances pour 2023 prévoyant en son article 186 que, par dérogation aux dispositions de l'article L.211-8 du code de l'éducation, et au plus tard jusqu'au 31 décembre 2026, l'Etat peut participer au financement des dépenses générées par les projets pédagogiques des écoles publiques,

Vu le (s) projet(s) pédagogique(s) présenté(s) par l'(les) école(s) relevant de la collectivité,

Vu l'avis de la commission d'examen des projets pédagogiques présidée par le recteur et présentée en annexe à la présente convention,

Vu la délibération du Conseil municipal du …/.. / approuvant la présente convention,

*****

Dans le cadre de la démarche « notre école, faisons la ensemble » lancée par le Conseil national de refondation (CNR), une vaste concertation a été ouverte sur tout le territoire français associant les équipes pédagogiques dans les écoles, collèges et lycées volontaires mais aussi les familles, élèves et élus locaux, représentants d'associations, acteurs du tissu associatif avec pour perspective la liberté d'innovation des équipes portée par une dynamique collective.

Les écoles et établissements qui le souhaitent peuvent aller au-delà de la concertation et élaborer ou adapter, de manière consensuelle, un projet pédagogique ayant vocation à nourrir leur projet d'école ou d'établissement. Ces projets pédagogiques peuvent le cas échéant bénéficier d'un soutien financier.

Art 1er – Objet de la convention

La présente convention a pour objet d'organiser les modalités du soutien financier prévu dans le cadre du fonds d'innovation pédagogique entre l'Etat, gestionnaire du fonds, et la collectivité en charge des dépenses afférente au projet pédagogique présenté en annexe.
Les fonds attribués s'inscrivant dans une logique complémentaire et additionnelle aux financements assurés par la collectivité, cette dernière peut, le cas échéant, participer au financement des projets retenus en commission. Les fonds versés à la collectivité ne peuvent couvrir des dépenses de personnels.

Article 2 - Montant et modalités de versement de la subvention allouée dans le cadre du Fonds d'innovation pédagogique

Le budget des projets pédagogiques présentés en annexes étant fixé à 6 700 € :

- L'Etat s'engage à verser à la collectivité dans le cadre du fonds d'innovation pédagogique une subvention d'un montant maximum de 6 700 € pour couvrir les dépenses prévues dans le cadre du projet pédagogique présenté en annexe.

Le montant de la subvention versée par l'Etat pourra être minoré pour correspondre au montant des dépenses réellement exécutées par la collectivité.

L'Etat verse à la collectivité la somme de 2 010 €, correspondant à une avance de 30 % maximum de sa participation au(x) projet(s) d'innovation pédagogique, à la signature de la présente convention.

Il est procédé à un versement unique de la subvention de l'Etat à la collectivité dès la production par cette dernière des pièces justificatives de dépenses, selon le format décrit à l'article 4 de la présente convention. Le montant de l'avance sera déduit de la subvention à verser par l'Etat.

La subvention est imputée sur les crédits du programme 140 « enseignement scolaire public du 1er degré » de la mission interministérielle « enseignement scolaire » selon les codifications suivantes :

	Données de comptabilité budgétaire				Données de comptabilité générale				Autre
	Activité budgétaire	Action / Sous-action	Titre / Catégorie budgétaire		Groupe de marchandises		Compte PCE		Flux
Convention avec une collectivité	0140000FIPE01	07-05	6	63 - transfert aux CT	10.03.01	Transferts directs aux communes et EPCI	6531230000	Transferts directs aux communes et EPCI	1
Avance	0140000FIPE01	07-05	7	71 - prêts et avances	27.01.03	Prêt avance aux coll territoriales et à leurs EP	2742000000	Avances aux coll territoriales et à leurs EP	1

L'ordonnateur de la dépense est …le maire de COUERON…….
Le comptable assignataire est ……le comptable de la commune de COUERON…….. .

Article 3 – Durée de la convention

La présente convention prend effet à la date de sa signature par l'ensemble des parties et a une durée de validité d'un an.

Elle est tacitement reconduite jusqu'à l'exécution complète des dépenses à la charge de la collectivité en faveur des projets pédagogiques précisés en annexe et au plus tard jusqu'à la date d'expiration du fonds d'innovation pédagogique (31 décembre 2026).

Article 4 - Modalités de restitution et compte rendu de la dépense

La collectivité s'engage à fournir à l'Etat un compte-rendu d'exécution de la dépense qui présentera le détail des dépenses réalisées comprenant notamment les références, dates et montants des factures, marchés ou actes payés, le nom du fournisseur et la nature exacte des prestations réalisées en faveur du projet précisé en annexe.

Ce compte rendu, qui devra être signé du représentant légal de la collectivité qui certifie la réalité de la dépense et son affectation aux projets subventionnés et du comptable public local, devra être produit aux services de l'Etat dans un délai d'un mois à compter de la date effective de réalisation de la dernière dépense exécutée.

Article 5 - Communication

La collectivité s'engage à faire figurer de manière lisible le logo de « notre école faisons là ensemble » sur tous les supports de communication produits dans le cadre de la présente convention.

Article 7 - Recours

Toute litige résultant de l'interprétation ou de l'exécution de la présente convention est du ressort du tribunal administratif de [tribunal dans le ressort duquel l'administration a son siège social]

Nantes le 06 décembre 2023,

L'IA-DASEN,
par délégation le secrétaire général,

Emmanuel ROUETTE

Collectivité

ANNEXE

De la **Convention de financement dans le cadre du fonds d'innovation pédagogique**

Détails des projets fiancés :

- **Ecole Elémentaire Publique Aristide BRIAND** : 4 000 € (Achats de matériel)

Nom du projet : Pour une école numérique

Clé : 5HGM-SRBY

- **Ecole Elémentaire publique Paul BERT** : 2 700 €

Dont 200 € pour de l'achat de matériel et 2 500 € pour des intervenants extérieurs)

Nom du projet : Sécurité Routière

Clé : R7M2-S7KJ

CONVENTION D'ACCOMPAGNEMENT DES AGENTS TERRITORIAUX DANS LE CADRE DES CLASSES DE DECOUVERTE

OBJET: CONVENTION D4ACCOMPAGNEMENT DES AGENTS TERRITORIAUX DANS LE CADRE DES CLASSES DE DECOUVERTE

Entre l'école maternelle Charlotte-Divet représentée par sa direction Madame Barbery,

Et la ville de Couëron, représentée par Madame le Maire,

Vu la circulaire du 13 juin 2023 relative à l'organisation des sorties et voyages scolaires dans les écoles, les collèges et les lycées publics,

Considérant que le comité social territorial a été informé,

Considérant l'accord de l'agent territorial _____,

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet

Considérant la nécessité de poser un cadre sécurisant et confortatif pour les jeunes enfants concernés par la classe de découverte portée par l'école maternelle Charlotte-Divet, la ville de Couëron favorise le départ en classe de découverte pour tout agent volontaire dans le cadre maximal suivant : un.e ATSEM et un.e agent d'animation. Aussi, elle favorise dans le cadre de cette convention l'accompagnement de l'agent _____ à participer à la classe de découverte de l'école maternelle Charlotte-Divet.

Article 2 : Nature des fonctions exercées par l'agent dans le cadre de l'accompagnement

L'accompagnement de l'agent dans le cadre de la classe de découverte s'inscrit dans la volonté de la Ville de favoriser les départs en classe de découverte pour les enfants de son territoire. Elle permet ainsi de faciliter la mise en œuvre de celle-ci pour l'enseignant organisateur.

L'agent _____ accompagnant la classe de découverte exercera la nature des activités suivantes :

- assister l'enseignant dans la vie quotidienne ;
- s'intégrer à l'équipe d'animation du centre d'accueil ;
- assurer la sécurité physique et affective des enfants.

L'agent ne prend pas en charge les animations pédagogiques réalisés par les intervenants de l'accueil collectif du séjour.

Article 3 : Date d'effet et durée de la mise à disposition.

La présente convention prend effet dès le début du séjour en classe de découverte. Elle prend fin dès le retour des enfants à Couëron.

La classe de découverte organisée par l'école maternelle Charlotte-Divet aura lieu du ___/___/2024 au __/__/2024.

Article 4 : Conditions d'emploi du fonctionnaire

Durant le temps d'accompagnement de la classe de découverte, l'agent _____ reste affecté à la ville de Couëron. Il est soumis aux obligations qui résultent des fonctions exercées au sein de la collectivité. Cependant, la Ville peut être saisie par la direction de l'école pour tout manquement lors de la classe de découverte.

L'agent accompagnateur est soumis aux règles d'organisation et de fonctionnement de l'école où il sert. Il est placé sous l'autorité fonctionnelle de la directrice de l'école _____ pour le temps du séjour.

L'école _____ fournit les moyens matériels nécessaires à l'exercice de ses fonctions.

Article 5 : Situation administrative

L'agent _____ restant affecté à la ville de Couëron, tout incident devra être remonté à son supérieur hiérarchique _____.

En particulier, l'agent est couvert par la collectivité en cas d'accident du travail. La procédure interne à la ville de Couëron s'applique également dans le cadre de cet accompagnement en classe de découverte.

Article 6 : Discipline

L'agent _____ est soumis aux obligations s'imposant aux agents publics ainsi qu'au règlement interne de la structure du lieu de la classe de découverte durant la période d'accompagnement.

Le pouvoir disciplinaire est exercé par Madame le Maire de Couëron.

En cas de faute dans l'exercice de ses missions, l'enseignante organisatrice de la classe de découverte saisit le supérieur hiérarchique de l'agent pour mise en œuvre de la procédure disciplinaire.

Article 7 : Rémunération

L'agent _____ continuera de percevoir la rémunération correspondant à son contrat qui lui sera versée par la Ville de Couëron, ainsi que le régime indemnitaire auquel ouvre droit son emploi.

Par ailleurs, la Ville de Couëron indemnisera l'agent dans le cadre fixé prenant en compte les sujétions occasionnées par l'exercice des fonctions liées à l'accompagnement de la classe découverte.

Article 8 : Remboursement de la rémunération

La mise à disposition s'effectue à titre gracieux, le remboursement des charges ne sera pas exigé.

Article 9 : Juridiction compétente en cas de litige

Tous les litiges pouvant résulter de l'application de la présente convention relèvent de la compétence du tribunal administratif de Nantes, 6 allée de Ille Gloriette 44000 Nantes.

La présente convention sera :

- notifié(e) à l'intéressé(e)
- transmise à la directrice de l'école maternelle Charlotte-Divet
- transmise l'Inspectrice de l'Education nationale de la circonscription de Couëron - Savenay en copie.

A Couëron, le

Carole Grelaud
Maire
Conseillère départementale

A Couëron, le

Karine Barbery
Directeur.trice de l'école maternelle
Charlotte-Divet

A Couëron, le

L'agent _____

Nantes Métropole

Ne pas signer ce document
La convention originale vous parviendra par appariteur - voir calendrier en PJ du courriel

- Mise à disposition d'un outil en ligne d'agenda participatif -
- Convention -

ENTRE :

Nantes Métropole, représentée par M Jean-Claude Lemasson, Vice-Président, dûment habilité par une décision en date du

ci-après dénommée « NANTES METROPOLE », d'une part,

ET les Communes de :

Basse Goulaine, représentée par son Maire, M Alain Vey dûment habilité par une délibération du Conseil Municipal en date du

Bouaye, représentée par son Maire, M Jacques Garreau, dûment habilité par une délibération du Conseil Municipal en date du

Bouguenais, représentée par son Maire, Mme Sandra Impériale, dûment habilitée par une délibération du Conseil Municipal en date du

Brains, représentée par son Maire, Mme Laure Beslier, dûment habilitée par une délibération du Conseil Municipal en date du

Carquefou, représentée par son Maire, Mme Véronique Dubettier-Grenier, dûment habilitée par une délibération du Conseil Municipal en date du

Couëron, représentée par son Maire, Mme Carole Grelaud, dûment habilitée par une délibération du Conseil Municipal en date du

Indre, représentée par son Maire, M Anthony Berthelot, dûment habilité par une délibération du Conseil Municipal en date du

La-Chapelle-sur-Erdre, représentée par son Maire, M Fabrice Roussel, dûment habilité par une délibération du Conseil Municipal en date du

La Montagne, représentée par son Maire, M Fabien Gracia, dûment habilité par une délibération du Conseil Municipal en date du

Le Pellerin, représentée par son Maire, M François Brillaud de Laujardière, dûment habilité par une délibération du Conseil Municipal en date du

Les Sorinières, représentée par son Maire, Mme Christelle Scuotto Calvez, dûment habilitée par une délibération du Conseil Municipal en date du

Mauves-sur-Loire, représentée par son Maire, M Emmanuel Terrien, dûment habilité par une délibération du Conseil Municipal en date du

Nantes, représentée par son Maire, Mme Johanna Rolland, dûment habilitée par une délibération du Conseil Municipal en date du

Orvault, représentée par son Maire, M Jean-Sébastien Guitton, dûment habilité par une délibération du Conseil Municipal en date du

Rezé, représentée par son Maire, Mme Agnès Bourgeais, dûment habilitée par une délibération du Conseil Municipal en date du

Saint-Aignan-de-Grand-Lieu, représentée par son Maire, M Jean-Claude Lemasson, dûment habilité par une délibération du Conseil Municipal en date du

Saint-Herblain, représentée par son Maire, M Bertrand Affilé, dûment habilité par une délibération du Conseil Municipal en date du

Saint-Jean-de-Boiseau, représentée par son Maire, M Pascal Pras, dûment habilité par une délibération du Conseil Municipal en date du

Saint-Léger-les-Vignes, représentée par son Maire, M Patrick Grolier, dûment habilité par une délibération du Conseil Municipal en date du

Sainte-Luce-sur-Loire, représentée par son Maire, M Anthony Descloziers, dûment habilité par une délibération du Conseil Municipal en date du

Saint-Sébastien-sur-Loire, représentée par son Maire, M Laurent Turquois, dûment habilité par une délibération du Conseil Municipal en date du

Sautron, représentée par son Maire, Mme Marie-Cécile Gessant, dûment habilitée par une délibération du Conseil Municipal en date du

Thouaré-sur-Loire, représentée par son Maire, Mme Martine Oger, dûment habilité par une délibération du Conseil Municipal en date du

Vertou, représentée par son Maire, M Rodolphe Amailland, dûment habilité par une délibération du Conseil Municipal en date du

d'autre part.
NANTES METROPOLE et les communes de la Métropole sont ci-après conjointement dénommées « les Parties ».

PRÉAMBULE

La dynamique locale et métropolitaine nantaise repose sur la diversité des communes, leur savoir-faire et l'effervescence de la vie sociale sur chacune d'elles.

« Faire Métropole » c'est d'une part prendre appui sur les dynamiques locales et d'autre part, rechercher conjointement à faire progresser l'action publique.

Dans ce cadre, la relation usagers métropolitaine porte l'ambition partagée de sans cesse améliorer le services rendu aux usagers.

Il s'agit de faire progresser, entre autre, l'information des usagers et de donner à voir de la diversité des initiatives dans les communes à l'échelle métropolitaine.

Pour Nantes Métropole L'API InfoNantes Métropole (INM) ne permet pas à ce jour une réutilisation des évènements par les communes ou les partenaires.

Les communes interpellent Nantes Métropole depuis 2021 sur l'outillage agenda. Plusieurs d'entre elles ont participé à une enquête afin d'affiner le besoin et connaître les opportunités.

C'est dans ce contexte que Nantes Métropole entend faire évoluer ses outils numériques, dans un souci de facilitation et de modernisation.

Le recours à Open Agenda - **outil en ligne d'agenda participatif**, veut simplifier et fluidifier le recensement d'évènements à l'échelle de la métropole.

*

* *

IL A ETE CONVENU DE CE QUI SUIT :

Article 1 : Objet

Les synergies historiques entre les collectivités territoriales de la métropole nantaise permettent aujourd'hui de rechercher à mutualiser les outils numériques dans un souci conjoint d'amélioration de service et de faciliter d'usage et d'administration pour les communes.

Open Agenda est **un outil en ligne d'agenda participatif**, où chaque commune peut créer son agenda et même des réseaux d'agendas et les partager.

Cela permet de recenser facilement les évènements d'un acteur sur la métropole nantaise, puis de les diffuser. L'idée de départ est qu'une saisie unique doit suffire pour alimenter de multiples supports.

La présente convention particulière a pour objet de préciser les conditions de mise à disposition et d'usage de ce nouvel outil, qui participe à la modernisation des outils GRU - Gestion relation usagers.

Article 2 : Les objectifs Open Agenda

Le travail conjoint entre Nantes Métropole et les communes a permis de déterminer les objectifs d'Open Agenda :

- Disposer d'un **agenda exhaustif** des évènements se déroulant sur le territoire métropolitain,
- Simplifier la contribution en ayant **un seul espace de contribution** et une interface de contribution simple
- **Ouvrir largement la contribution** : aux 24 communes, aux principaux établissements internes, éventuellement à des partenaires publics, privés ou associatifs.

- **Diffuser les événements sur plusieurs supports** et pouvoir **choisir les canaux de diffusion** :
    - les supports métropolitains : metropole.nantes.fr et Nantes métropole dans ma Poche, les sites des principaux établissements culturels de la métropole.
    - les sites web des communes, les sites des principaux établissements culturels des communes.
    - faciliter la diffusion sur des supports prints.
- Contribuer à des **évènements variés** : ponctuels / récurrents ; thématique variée ; payant / gratuit...
- Contribuer des **infos pratiques** liées aux évènements : adresse, horaires, accès handicap, public cible, descriptif, photos, un lien vers une billetterie en ligne...
- Pouvoir dupliquer des événements et avoir accès à l'historique des évènements pour pouvoir en réactiver un et le mettre à jour.
- Contribuer à des évènements de type **festival** réunissant plusieurs évènements, et pouvoir éventuellement co-contribuerà la programmation d'un festival.
- Pouvoir intégrer un visuel d'illustration.
- Permettre aux usagers de partager l'événement sur les réseaux sociaux.
- Pouvoir afficher les évènements avec un filtre géographique.
- **Gérer les contributeurs en attribuant des rôles : administrateurs, contributeurs et modérateurs,**
- Pouvoir **modérer les contributions** a priori et a posteriori ; modifier/annuler les événements ; indiquer qu'un événement est complet.
- Pouvoir utiliser la base Lieux InfoNantesMétropole pour éviter de devoir re contribuer les lieux où se tiennent ces événements.

Article 3 : Contenu du projet

3.1 Fonctionnel

Objectifs de la mise en place d'une solution d'**agenda métropolitain mutualisé**,

- Permettre la mise en œuvre d'un agenda pour les 24 communes de la Métropole,
- Mettre à disposition un outil unique pour la contribution des événements pour les communes,
- Permettre une diffusion multicanale des événements métropolitains sur : metropole.nantes.fr, l'application NMDMP, les sites de la collectivité et les sites des communes et des partenaires,
- Faciliter l'export des données événements vers InDesign (Print)
- Faciliter l'intégration de l'agenda dans les sites Wordpress et Drupal

3.2 Limites du projet

Les sites de l'Usine à Sites et NMDMP V3 ne font pas partie du périmètre. Les données d'agenda continueront à être mise à disposition de ces applications via l'API InfoNantes.

Pour intégrer et diffuser les événements de leur agenda dans leur propre site web, les 24 communes de la Métropole peuvent utilisées :

- l'API Open Agenda,

ou

- Un module Plugin

Pour cela, elles seront accompagnées par un conseiller OpenAgenda - société,

3.3 Urbanisation

3.3.1 Position du projet dans le SI

Dans le cadre du projet, le référentiel de lieux (équipements) issu des données Bridge et enrichi dans InfoNantesMétropole sera partagé avec la solution d'agenda métropolitain mutualisé.

Seuls les équipements correspondant à des lieux potentiels d'événements seront partagés avec la Solution.

Le référentiel des événements définissant l'agenda métropolitain est actuellement géré dans InfoNantesMétropole. La mise en œuvre d'un agenda métropolitain mutualisé s'appuiera sur un déplacement de ce référentiel vers la nouvelle solution.

InfoNantesMetropole contiendra alors dans une phase transitoire une copie de ce référentiel afin d'alimenter les applications *front office* existantes (NMDMP, site metropole/nantes.fr, sites de l'Usine à Sites).

En cible, les applications *front office* (sites de la Fabrique à Sites, NMDMP, sites de communes, ...) pourront s'interfacer progressivement (sur le périmètre de l'agenda métropolitain) directement avec la solution mise en œuvre.

Certains événements sont actuellement saisis dans des outils tiers, puis intégrés dans InfoNantesMétropole :

- Via les 24 communes, les associations peuvent proposer des évènements,
- Pour la Ville de Nantes :
  - les associations inscrites à l'Annuaire des associations de la Ville de Nantes (via eServices) peuvent proposer des événements, via le eService « Agenda des associations »
    Événements Dialogue Citoyen. Il s'agit d'un site en mode SaaS, disposant d'un agenda. Les événements sont intégrés dans InfoNantesMetropole, et affichés par exemple sur le site metropole.nantes.fr.
- Pour les événements proposés par Stereolux. Le Stereolux dispose de son propre agenda, et met certains événements à disposition d'InfoNantesMetropole. Ces événements sont affichés par exemple sur le site metropole.nantes.fr.

3.3.2 Diffusion des données en Open Data

La Loi pour une République Numérique impose la mise à disposition des données dont elle dispose sous forme électronique (art. 6) pour toutes les collectivités territoriales de plus de 3 500 habitants.

En conséquence, si les données ne tombent pas dans le cas d'exceptions à leur mise à disposition (données personnelles, secret industriel ou commercial, données soumises à des droits de propriété intellectuelle) :

- identifier les données concernées,
- s'assurer de la faisabilité de publication

Dans le cadre de ce projet, les données seront diffusées en OpenData.

L'agenda est actuellement diffusé en OpenData, la solution mise en œuvre s'inscrira dans la continuité.

3.4 Organigramme

MOA

- DGIRC
  - Agenda VdN + NM
  - Agenda de proximité

AMOA

- DGIRC
  - pour les communes, les communautés et partenaires (contributeurs des événements de l'agenda)

MOE

- DRN

MOA : Communes de la Métropole Adhérentes

4 Conduite de projet

4.1 Dispositif contractuel

Abonnement à l'outil en ligne Open Agenda, pour une durée d'un an, selon un marché sans mise en concurrence (sur la base d'un sourcing réalisé en 2022).

Cette période d'évaluation permettra de s'assurer qu'une solution d'agenda mutualisé est viable, et débouchera le cas échéant sur une procédure de type MAPA, avec mise en concurrence.

4.2 Critère de choix de la solution :

La solution OpenAgenda présente les avantages suivants, permettant une meilleure prise en compte des besoins que InfonantesMétropole ou Infolocale :

- Interface de saisie pour la contribution des événements, paramétrable, permettant la prise en compte des spécificités et contraintes de la collectivité
- Exposition des données facilitée pour les sites externes (communes)
- Mise à disposition d'une API permettant les interactions avec InfoNantesMetropole
- Mise à disposition de plugins WordPress, Drupal et export (csv, pdf)
- Offre dimensionnée pour les Métropoles
- Référentiel de lieux
- Passerelle possible avec InfoLocale

4.2 Solution technique

Open Agenda est une application web, en mode SaaS. Pas de composant à installer sur les postes.

L'hébergement des données est en cours de changement, d'Irlande (hébergeur AWS) vers la Suisse (hébergeur Infomaniak/Jelastic). La fin de migration est prévue avant le 15 juin 2023

Le lien entre le SI NM et OpenAgenda pour le partage des lieux et de l'agenda se fera via une API mise à disposition par OpenAgenda.

4.3 Propriété des données

Le contrat avec le fournisseur de l'application devra comporter les clauses « données et RGPD » de la collectivité, précisant notamment la propriété des données et restreignant l'utilisation des données de la collectivité à la seule fin du contrat.

Conformément aux principes 1 et 2 de la Charte métropolitaine de la donnée, les données produites, collectées, traitées ou gérées par la collectivité ou par un tiers intervenant pour son compte dans le cadre de ses activités de service public, et en lien avec ses compétences, ont le statut de données publiques. Les données publiques sont la propriété de Nantes Métropole.

- Les données produites ou collectées sont la propriété de Nantes Métropole,
- Ces éléments constituent une donnée d'intérêt métropolitain,

Toutes les données collectées/produites au cours de la vie de l'application devront être transmises à Nantes Métropole.

Il s'agira de convenir avec le service des archives pour définir les conditions de conservation des données.

L'hébergeur devra apporter la preuve de la destruction de l'ensemble des données à l'issue du marché : données partagées importées pour les besoins de l'application et données produites ou collectées par l'application.

Les données des communes produites ou collectées restent la propriété et de la responsabilité des communes. Elles seront diffusées sur l'Opendata.

Article 5 : Besoin de sécurité

Afin de respecter les engagements liés à la Politique de sécurité du Système d'Information [PSSI], l'ensemble des besoins de sécurité sont répertoriés dès le dossier de cadrage dans les 2 tableaux suivants :

- matrice de besoins de sécurité → évaluation du niveau attendu sur les 4 axes : Disponibilité , Intégrité, Confidentialité, Traçabilité (DICT)
- matrice d'impact → niveau de risque selon le type d'impact.

A l'étude de ces tableaux, une orientation est prise concernant une analyse de risques plus poussée.

La directive 1 de la PSSI inclut la liste des mesures standard de sécurité assurées selon les besoins de sécurité [CATALOG_MES]. Ces mesures sont à mettre en œuvre même s'il n'y a pas d'analyse de risques.

En tout état de cause, la mise en œuvre du projet devra inclure une phase de recette des mesures de sécurité, afin de conserver une trace des mesures effectivement mises en place (voir [FICHE_RECETTE_SECU]).

Article 6 : Analyse des risques

Conformément à la politique de sécurité du DRN [PSSI], l'analyse de risques est obligatoire lorsque un des deux cas suivants est rencontré :

- si un seul besoin de sécurité est de niveau maximum (soit 4 pour DIC, 3 pour T),

- si le traitement à mettre en œuvre répond aux critères d'analyse d'impact du règlement général sur la protection des données 2016/679 – RGPD - du 27 avril 2016, c'est à dire, à partir du moment où au moins un des impacts sur les personnes est « sévère » (orange) ou « vital » (rouge), une analyse d'impact/de risques doit être réalisée ou bien si le traitement fait partie de la liste des traitements de la CNIL imposant une analyse d'impact, voir [LISTE_TRT_CNIL].

Article 7 : Liste des communes engagées dans le projet

Les communes qui s'engagent dans le projet ont listées ci-dessous :

Basse Goulaine	Carquefou	La Montagne	Nantes	Saint Herblain	Saint Luce sur Loire
Bouaye	Couëron	Le Pellerin	Orvault	Saint Jean de Boiseau	Sautron
Bouguenais	Indre	Les Sorinières	Rezé	Saint Léger les Vignes	Thouaré sur Loire
Brains	La chapelle sur Erdre	Mauves sur Loire	Saint Aignan de Grand Lieu	Saint Sébastien sur Loire	Vertou

Article 8 : Coût et prise en charge

Le coût d'abonnement et de mise à jour de l'outil pour la métropole et les 24 communes sont de :

- 17K€ HT la première année,

  - abonnement annuel : 12K€ HT

  - accompagnement personnalisé pour l'initialisation : 5K€ HT

- Option possible : portail agenda personnalisé évenementiel si souhaité : 3K€ HT à la charge des communes.

Prise en charge : mise à disposition gracieuse aux communes par Nantes Métropole durant l'année 2024.

Article 9 : Entrée en vigueur, durée et fin de la convention

La présente convention, d'une durée d'une année entrera en vigueur à la date à laquelle elle aura acquis un caractère exécutoire. Décision NMétropole et délibérations des communes.

Article 10 : Dénonciation - Résiliation

En cas d'inexécution ou de manquement aux obligations contractuelles, les parties peuvent demander la résiliation anticipée de la présente convention.

Les modalités en seront les suivantes : envoi d'une mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception. Si dans un délai de 3 mois, aucune mesure corrective des dysfonctionnements constatés n'est mise en œuvre, ou si les mesures prises demeurent insuffisantes, la résiliation prendra effet à la date de réception d'un nouveau courrier recommandé avec accusé de réception.

En outre les parties peuvent dénoncer la présente convention par lettre recommandée avec accusé de réception sous réserve d'un préavis de 9 mois.

Article 11 : Litiges

Les Parties s'engagent à rechercher une solution amiable à tout litige pouvant survenir dans l'exécution de la présente convention. A défaut de résolution amiable, le Tribunal Administratif de NANTES sera compétent.

Fait à NANTES, le

Pour NANTES METROPOLE
Monsieur Jean-Claude LEMASSON

Pour la commune de Basse Goulaine
Monsieur Alain VEY

Pour la commune de Bouaye
Monsieur Jacques GARREAU

Pour la commune de Bouguenais
Madame Sandra IMPERIALE

Pour la commune de Brains
Madame Laure BESLIER

Pour la commune de Carquefou
Madame Véronique DUBETTIER-GRENIER

Pour la commune de Couëron
Madame Carole GRELAUD

Pour la commune de Indre
Monsieur Anthony BERTHELOT

Pour la commune de La-Chapelle-sur-Erdre
Monsieur Fabrice ROUSSEL

Pour la commune de La Montagne
Monsieur Fabien GRACIA

Pour la commune de Le Pellerin
Monsieur François BRILLAUD
DE LAUJARDIERE

Pour la commune de Les Sorinières
Madame Christelle SCUOTTO CALVEZ

Pour la commune de Mauves-sur-Loire
Monsieur Emmanuel TERRIEN

Pour la commune de Nantes
Madame Johanna ROLLAND

Pour la commune de Orvault
Monsieur Jean-Sébastien GUITTON

Pour la commune de Rezé
Madame Agnès BOURGEAIS

Pour la commune de Saint-Aignan-de-Grand-Lieu
Monsieur Jean-Claude LEMASSON

Pour la commune de Saint-Herblain
Monsieur Bertrand AFFILE

Pour la commune de Saint-Jean-de-Boiseau
Monsieur Pascal PRAS

Pour la commune de Saint-Léger-les-Vignes
Monsieur Patrick GROLIER

Pour la commune de Sainte-Luce-sur-Loire
Monsieur Anthony DESCLOZIERS

Pour la commune de Saint-Sébastien-sur-Loire
Monsieur Laurent TURQUOIS

Pour la commune de Sautron
Madame Marie-Cécile GESSANT

Pour la commune de Thouaré-sur-Loire
Madame Martine OGER

Pour la commune de Vertou
Monsieur Rodolphe AMAILLAND

Instruction de l'Avis citoyen du CCTE et réponse de la Ville de Couëron

Document remis aux membres du CCTE le 22 février 2024

Titre de la saisine	Saisine 1 : Prise en compte des enjeux de développement durable dans le projet de collectivité 2021-2026
Date de saisine	09/02/2023
Date de remise de l'avis citoyen	19/10/2023
Collèges ayant participé aux travaux	citoyens, acteurs associatifs, acteurs économiques
Rappel des questions de la saisine	1. Quels sont les enjeux de transition écologique et de développement durable à l'échelle d'une commune comme Couëron ? 2. L'ambition des actions programmées au projet de collectivité répondent-elles aux priorités identifiées ? 3. Quels sont les enjeux de coresponsabilité à relever avec les acteurs du territoire?
Outils à disposition	• Document socle : le projet de collectivité à la lumière des ODD • Accompagnement du CCTE par le comité 21 grand ouest durant toute la saisine • *Couëron c'est vous* (mise à disposition de documents)
Déroulement	7 séances de travail échanges durant l'été sur la V1 de l'avis citoyen 1 séance de présentation en assemblée des élus
Participation grand public au travaux	Non

Liste des fiches actions instruites par la Ville de Couëron

L'instruction de l'avis citoyen du CCTE a été retranscrit sous forme de 25 fiches actions. Ces fiches actions présentent les actions que la Ville s'engage à mettre en œuvre à moyen et plus long terme. Elles sont classés selon les 8 enjeux de transition écologique définis par le CCTE.

Elles seront également utilisées pour rendre compte des réalisations des engagements aux membres du CCTE dans l'exercice de leur droit de suite.

- **La préservation des espaces naturels, de la biodiversité et la limitation des impacts des zones urbanisées**
  1. La végétalisation des cours d'écoles
  2. La généralisation du « Zéro phyto »
  3. La mise en place du plan de gestion différentiée des espaces verts
  4. La création d'une charte des projets urbains
  5. La sensibilisation du public et des acteurs du territoire à la biodiversité
  6. La lutte contre les îlots de chaleur
  7. La gestion de l'eau
- **L'agriculture et l'alimentation durable**
  8. L'accompagnement des agriculteurs au passage en agriculture biologique
  9. La restauration collective, l'agriculture et l'alimentation durable
  10. L'installation de jeunes agriculteurs
  11. La vente de produits locaux
- **La mobilité durable**
  12. Les actions de sensibilisation aux mobilités durables
  13. Le centre-ville apaisé
  14. Le développement des liaisons cyclables
  15. La prise en compte du parcours piétons
  16. Le développement d'application de covoiturage
  17. Le dynamisme économique et la vie locale
- **La production locale d'énergie renouvelable**
  18. Le plan opérationnel de production d'énergies renouvelables
- **La rénovation thermique et la sobriété énergétique du bâti**
  19. Les actions de sensibilisation à la rénovation thermique du bâti
- **L'adaptation du territoire au changement climatique et la gestion des risques**
  20. L'information de la population sur les risques inondation
- **L'économie circulaire et l'utilisation rationnelle des ressources**
  21. La visibilité de la valorisation des déchets alimentaires
  22. La sensibilisation à l'impact de la consommation de matériel neuf sur les ressources
- **La préservation de la qualité de l'air et de la ressource en eau, lutte contre les nuisances sonores**
  23. La vision, la quantification de la qualité de l'air et des nuisances sonores
- **Intégration des ODD dans le projet de collectivité**
  24. La poursuite de l'intégration des ODD dans le projet de collectivité
- **Remarques conclusives sur la saisine**
  25. Une stratégie transition écologique

1. La préservation des espaces naturels, de la biodiversité et la limitation des impacts des zones urbanisées

Ce que dit le CCTE :

« Ces enjeux sont particulièrement importants car le cadre de vie et la qualité de vie à Couëron sont directement liés à la proximité des espaces de nature aux abords de la ville, supports de loisirs, d'éducation pour la population. Le territoire bénéficie directement des services rendus par la nature (réduction de la chaleur, marais, agriculture), et la préservation de la biodiversité constitue un des principaux leviers pour s'adapter aux conséquences du changement climatique.

Avec sa part importante d'espaces verts et naturels, la ville constitue un des poumons de la métropole, qu'il s'agit de préserver dans un esprit de responsabilité vis-à-vis des futures générations mais également des territoires voisins. Pour cela, il nous apparait important que la Ville de Couëron vise une gestion exemplaire de la biodiversité sur son territoire, en trouvant un équilibre avec les enjeux et besoins de densification urbaine. »

Réponse de la Ville :

La Ville possède un patrimoine vert et naturel singulier qu'elle entend **conserver et mettre en valeur** afin de préserver le cadre et la qualité de vie des habitants, mais également permettre la protection de la biodiversité.

Le territoire est aujourd'hui quadrillé par **la trame verte et bleue** très présente sur la commune. Les espaces verts et naturels font partie de ce réseau de réserves et de corridors écologiques et participent à sa préservation. La manière dont la Ville entretient ces espaces est adaptée à leur spécificité, leurs usages ou leur potentiel écologique : espaces horticoles avec renouvellement régulier des fleurs, sites dédiés aux loisirs ou aux enfants, zones boisées, prairies naturelles… Depuis plusieurs années maintenant, la Ville est engagée dans une démarche « zéro phyto ». Elle souhaite aujourd'hui mettre en œuvre un véritable plan de gestion différenciée permettant **une approche raisonnée de la gestion de ses espaces verts et naturels,** selon une graduation d'entretien adaptée aux usages et aux contextes paysagers et ainsi s'inscrire dans une démarche de développement durable.

Soucieuse de favoriser les rencontres et le lien social entre les habitants, la Ville développe une **végétalisation de l'espace public** pour permettre de reconnecter l'habitant à son environnement pour que chacun puisse s'approprier son territoire en vue de s'impliquer dans la gestion d'un bien commun, la biodiversité.

Enfin, la Ville cherche à **maîtriser son développement urbain** face à une pression immobilière toujours plus forte, et en préservant ses terres naturelles et agricoles. Son ambition est d'apporter une densification respectueuse et adaptée et de veiller à la qualité de vie de tous les habitants, par la qualité des aménagements, des logements, des espaces verts et des espaces publics qui la constituent. La Ville porte attention à son territoire agricole et naturel, qu'il convient de pérenniser dans ses fonctions environnementales, agronomiques, économiques et paysagères, et ce dans le respect des objectifs du Programme Alimentaire de Territoire métropolitain (PAT).

Afin de garantir le respect de ces ambitions, la Ville et Nantes Métropole les ont retranscrites dans leurs documents réglementaires comme le **Plan local d'urbanisme métropolitain** (PLUm)

Avis du CCTE sur l'intégration de la thématique dans le projet de collectivité :

Le projet de collectivité n'intègre à ce stade pas suffisamment d'actions de sensibilisation ou de mobilisation à destination des habitants et des entreprises ;
Il manque des ambitions chiffrées et planifiées en matière de préservation de la biodiversité, développement des espaces verts ou végétalisation.
Le projet ne prend pas assez en compte la nécessité d'adaptation au changement climatique en s'appuyant sur la biodiversité.

Les orientations à conforter :

- Adopter un principe de préservation des espaces existants lorsqu'ils présentent un potentiel de biodiversité, avant tout projet de réaménagement ;
- Prioriser des actions alliant développement de la biodiversité et adaptation au changement climatique, en particulier les projets de végétalisation au service de la lutte contre les ilots de chaleur ;
- Donner la priorité aux techniques de gestion écologique des espaces verts gérés par la mairie ;
- Mobiliser largement les habitants, les associations et les entreprises du territoire en facilitant leur participation directe au développement de la biodiversité sur la commune et sur leurs espaces ;
- Encourager à la fois le développement et la préservation de la biodiversité en zone urbaine (parcs) et en zone rurale (pratiques agricoles favorables au développement de la biodiversité, agroforesterie, etc.).

Réponse de la Ville :

En 2020, la Ville a identifié **5 enjeux de transition écologique** à relever dans ses politiques publiques dont les enjeux de biodiversité :

- Déchets
- Alimentation
- Environnement et biodiversité
- Mobilité
- Energie et habitat

En ce qui concerne le volet biodiversité et en lien avec Nantes Métropole, cette ambition se traduit par l'approfondissement **d'études et d'inventaire**, l'élaboration de **plan de gestion et de suivi**, de nouveaux **aménagements** ou des renouvellement d'espace, des outils de **planification urbaine** ...
La ville s'engage également dans des outils structurants tel que la mise en œuvre d'un périmètre de protection des espaces agricoles et naturels (PEAN) afin de renforcer ses **outils réglementaires** existants (PLUm, …) ou l'identification des arbres remarquables du territoire.

La Ville réaffirme son ambition de préservation des espaces naturels, de la biodiversité et la limitation des impacts des zones urbanisées comme 1 des 5 piliers de sa stratégie de transition écologique et de sa planification.
La Ville s'appuiera sur le diagnostic de son plan de gestion différenciée pour établir le T_0 nécessaire à l'évaluation chiffrée de ses ambitions.

Elle rejoint l'avis des membres du CCTE sur les orientations à conforter et s'engage à les prendre en compte lors de la formalisation de sa stratégie générale de transition écologique (cf. fiche 25).

Proposition du CCTE n°1:

« Nous souhaiterions que les actions sur les **cours d'école** soient plus ambitieuses en termes de végétalisation. »

L'ambition actuelle de la Ville

La Ville ambitionne de renouveler ses cours d'école afin de les végétaliser et les rendre plus égalitaire.

Ce projet s'articule autour de 5 objectifs :

- **Lutter contre les îlots de chaleur** urbains et ramener de la fraîcheur en ville ;
- Favoriser le **développement de la biodiversité** et de la nature en ville ;
- Favoriser des **usages diversifiés** afin que chaque enfant puisse évoluer selon ses envies et ses besoins ;
- Promouvoir de **nouvelles formes de pédagogie** : pouvoir sensibiliser les enfants à la nature dès le plus jeune âge ;
- Assurer la **sécurité et le bien-être** des enfants.

Cette évolution des cours d'école s'inscrit dans une réflexion plus globale en lien avec le territoire qui l'environne et vient réinterroger les interactions envisageables comme l'ouverture potentielle de ces espaces sur le quartier mais également l'usage des espaces verts de proximité par les écoles.

Ce que la Ville fait déjà

- Certaines écoles bénéficient déjà d'espaces verts (ex : école Jean-Macé, Charlotte-Divet, Paul-Bert, Jean-Zay)
- La Ville **désimperméabilise** progressivement ses cours d'écoles.
- C'est le cas actuellement pour quatre cours (Marcel-Gouzil, Charlotte-Divet et extension de la cour maternelle et création d'une seconde cour élémentaire sur le site de Jean-Zay) qui bénéficient de matériaux drainants permettant de désimperméabiliser les surfaces.

La Ville s'engage d'ici 2026

- à procéder, à titre d'experimentation, au **renouvellement d'une cour** (intégration des marqueurs de désimperméabilisation, végétalisation, d'égalité et d'inclusion).
- Le site d'**Anne-Frank et Léon-Blum** est identifié à ce stade comme le site pilote avec le renouvellement d'une de ses 3 cours.

La Ville s'engage à plus long terme

- à planifier et mettre en oeuvre un **schéma directeur de renouvellement des cours d'école** en s'appuyant sur l'experience menée sur le site d'Anne-Frank tout en garantissant la prise en compte des spécificités de chaque site et de son implantation dans son quartier.

Proposition du CCTE n°2 :

« Nous relevons l'ambition du passage au « **zéro phyto** » généralisé pour se conformer au cadre réglementaire.
Le « zéro phyto » généralisé aux cimetières et terrains de sport doit quant à lui être mis en place dès que possible. »

L'ambition actuelle de la Ville

L'ambition actuelle de la Ville sur les cimetières est de conforter et accompagner la place du végétal dans le respect des défunts et de leurs familles. Ces évolutions sont portées en associant les utilisateurs afin de garantir l'acceptabilité des changements.

L'entretien des équipements sportifs a été externalisé. Une évolution des pratiques est envisageable lors du renouvellement du marché.

Ce que la Ville fait déjà

- La gestion des cimetières est passée au **zéro phyto depuis début 2022** avec le dernier traitement phytosanitaire au printemps 2021 soit plus d'1 an avant l'obligation réglementaire suite à une réduction drastique (/4 au moins) des quantités utilisées depuis 3 ans
- La ville experimente depuis 2020 différents modes de végétalisation des cimetières avec une **augmentation** chaque année **des surfaces végétalisées**
- Elle **accompagne les usagers** à la compréhension des évolutions de la gestion des cimetières grâce à une sensibilisation des jardiniers fossoyeurs, la réalisation de panneaux et articles ainsi que le traitement des sollicitations courriers et courriels
- la gestion des terrains de sports est en cours de finalisation du passage au zéro phyto : 80% des fertilisants en engrais organique, désherbage mécanique, arrosage raisonné ...

La Ville s'engage d'ici 2026

- à poursuivre la démarche de **végétalisation des cimetières** avec des expérimentations de végétalisation dans les inter-tombes
- à mettre en oeuvre sa **stratégie funéraire** validée en février 2023 favorisant la végétalisation de ces espaces et leur gestion différenciée
- à intégrer la gestion des cimetières dans le **plan de gestion différenciée** des espaces verts et organiser le travail des équipes espaces verts en conséquence
- à mieux **communiquer** sur les actions déployées aupres des usagers des sites.
- à introduire de nouvelles préconisations dans **le marché d'entretien des équipements sportifs** en 2025 avec une vigilance sur la capactié des entreprises à y répondre.

La Ville s'engage à plus long terme

- à **réaménager les cimetières** pour s'adapter aux nouveaux usages et attentes des usagers

Proposition du CCTE n°3 :

« Nous proposons d'élargir le **plan de gestion différenciée** des espaces verts à un plan de gestion écologique en faisant appel à l'expertise d'écologues au côté des équipes des espaces verts. Il convient de noter que les plantations à venir devront s'adapter à l'évolution du climat et une vigilance particulière devra être portée aux espèces exotiques envahissantes. »

L'ambition actuelle de la Ville

L'ambition actuelle de la Ville s'articule autour de 4 axes :

- **Harmoniser et déployer la gestion différenciée** opérée par la Ville sur les espaces qu'elle a en gestion et ce afin de répondre notamment aux enjeux environnementaux et sociaux ;
- **Adapter l'organisation du service** pour répondre au mieux aux enjeux définis et ce, dans une logique d'augmentation continue des surfaces en gestion ;
- Adapter la gestion des espaces verts et leurs aménagements pour une **meilleure appropriation de l'espace public par les habitants ;**
- Monter en compétences dans **l'intégration de la biodiversité locale et ordinaire** qu'abritent les espaces verts.

Les actions menées participent au maintien des corridors et continuités écologiques et de la trame brune du territoire.

Ce que la Ville fait déjà

- La Ville différentie déjà les modes de gestion de ses espaces verts. Cela se materialise par :
  - **l'achat de matériel** adapté pour la diversification des activités : broyeur de végétaux, tracteur, tondeuse avec ramassage
  - la **formation des agents** aux nouvelles pratiques : vivaces, paillage, taille, ...
  - l'adaptation des périodes d'intervention pour **limiter l'impact sur la biodiversité** (fauche tardive, entretien des zones humides, taille des haies, ...)
  - la mise en place de 2 parcelles en **écopaturage** (2018 et 2023)
  - la gestion des **espèces exotiques envahissantes** ou potentielles sur les espaces verts urbains
  - **l'adaptation des palettes végétales** au regard des connaissances actuelles en matière de changement climatique (accompagné par l'expertise de Nantes Métropole pour les arbres notamment)

- Chaque projet de **développement urbain** comme les ZAC (Marais, Rives de Loire, Langevin) anticipe ces enjeux de gestion sur leurs futurs espaces verts

La Ville s'engage d'ici 2026

- à établir **le plan de gestion différenciée** des espaces verts en 2024 avec une mise en oeuvre effective à partir du second semestre. Les 2 enjeux principaux définis par les élus sont : l'enjeu environnemental et l'enjeu social. Le plan de gestion intègrera donc un volet "gestion écologique" prédominant

- à identifier les **évolutions nécessaires** à opérer pour permettre au service espaces verts et naturels de respecter les codes de gestion définis

- à réaliser **un diagnostic faunistique et floristique du lac de Beaulieu** et de ses abords pour identifier les richesses et le devenir du site, pouvoir les valoriser et déterminer les modes de gestion et travaux à réaliser pour preserver et restaurer les milieux naturels du site.

- à poursuivre l'intégration **d'expertise écologue** dans le cadre des chantiers d'aménagement (étude préalable, étude d'impact ...)

La Ville s'engage à plus long terme

- à établir des plans de gestion écologiques des **espaces naturels phares entretenus par la Ville** : Erdurière, coulée du Drillet notamment

- à faire du **parc Bricaud un îlot de biodiversité** reconnu en coeur de ville, ouvert, visité et apprécié des habitants

- à favoriser l'actualisation des connaissances et compétences des services de la Ville par l'inscription de formations dédiées au **plan de formation** de la collectivité

- à **évaluer** régulièrement son plan de gestion différenciée

Proposition du CCTE n°4 :

« **La charte des projets urbains** nous semble également un point fort du projet de collectivité pour intégrer les enjeux de biodiversité sur le territoire de Couëron.

Action biodiversité n°5: Renforcer la dimension biodiversité dans la charte de l'aménagement urbain en cours de construction »

PRIORITAIRE

L'ambition actuelle de la Ville

Le Plan local d'urbanisme métropolitain (PLUm) et son plan « pleine terre » s'impose déjà pour tout projet urbain.

La charte des projets urbains vise à renforcer les obligations règlementaires actuelles par la précision des attendus de la Ville en matière d'aménagement urbain.

Ce document d'intention politique vise à poser l'ambition de tout aménagement urbain. La Ville s'appuiera sur le principe de co-responsabilité pour la faire respecter, visera le conditionnement au respect de la charte dans l'octroi des droits à construire et appliquera la Charte à l'ensemble du territoire y compris les zones d'activité économique et les projets d'aménagements publics.

Ce que la Ville fait déjà

- La Ville veille au respect réglementaire dans tout projet urbain instruit par les services de la Ville (obligation de replantation sur la parcelle en cas d'abattage, ...)
- Elle engage actuellement le cadrage et la définition des orientations politiques de la future charte des projets urbains

La Ville s'engage d'ici 2026

- à poser la préservation des espaces naturels et de la biodiversité comme un **enjeu fort de la charte** des projets urbains.

La Ville s'engage à plus long terme

- à **faire respecter** les engagements de la charte par les acteurs de l'aménagement**.**
- à mettre en oeuvre sur le territoire le **ZAN : zéro artificialisation net**

Proposition du CCTE n°5 :

« Nous notons un enjeu fort de renforcer **la sensibilisation du public et les acteurs de la Ville** sur les services rendus par la Nature, et de les mobiliser pleinement sur ces sujets. »

Action biodiversité n°4 : Développer des jardins comestibles dans l'espace public.

L'ambition actuelle de la Ville

L'ambition de la Ville en matière de sensibilisation et de mobilisation citoyenne sur la biodiversité se concentre autour d'un renforcement de la communication des projets menées par la collectivité en particulier dans le cadre de son plan de gestion différenciée en visant **l'entraînement par l'exemplarité**.

Elle se positionne également en **relais des dispositifs métropolitains** sur son territoire et en **soutien des acteurs associatifs** dans la mise en œuvre de leurs actions de sensibilisation.

Ce que la Ville fait déjà

- Le service des espaces verts déploie des **carrés potagers dans les écoles** en lien avec le service restauration, le périscolaire et les équipes enseignantes
- Il propose également **3 sites de carrés potagers en libre service** sur le territoire (sur 2 aires de jeux et au sein de la résidence sénior du Bourg),
- Il entretient également un ancien **verger** (20 arbres) restauré à la Navale et a créé un nouveau verger (12 arbres) à la Métairie
- Des balades publiques sont régulièrement organisées par le service culture et patrimoine à la **découverte du patrimoine culturel et naturel** du territoire.
- La Ville se fait également **relais des dispositifs de sensibilisation** à la biodiversité proposés par Nantes Métropole : dispositifs dans les écoles, projet ma rue en fleur...

La Ville s'engage d'ici 2026

- à **communiquer sur le diagnostic faunistique et floristique** sur le lac de Beaulieu
- à mieux communiquer sur les **bacs de plantation** mis à disposition sur l'espace public
- à développer de **nouveaux espaces comestibles sur l'espace public** au sein de sites dédiés ou intégrés aux aménagements en commençant par inventorier les lieux pouvant les accueillir en veillant aux conflits d'usages potentiels et à l'entretien dans le choix de la palette végétale
- à poursuivre et renforcer la communication sur les **dispositifs métropolitains existants**

La Ville s'engage à plus long terme

- à organiser des **chantiers participatifs** avec les habitants permettant de transmettre des modes de faire plus respectueux de l'environnement
- à proposer des **partenariats avec des collectifs ou associations** pour l'aménagement et l'entretien d'espaces publics
- à centraliser et **renforcer la programmation des acteurs du territoires** pour pouvoir la valoriser et mieux la faire connaitre auprès des habitants
- à étudier la mise en oeuvre d'une **stratégie générale** de sensibilisation à la biodiversité

Proposition du CCTE n°6 :

Action biodiversité n°3 : Systématiser la lutte contre **les îlots de chaleur** via la végétalisation de la ville, des espaces publics et privés, en vue d'améliorer à la fois le cadre de vie des habitants et la biodiversité du territoire.

PRIORITAIRE

L'ambition actuelle de la Ville

La Ville intègre la lutte contre les îlots de chaleur dans tous ses projets de **renouvellement urbain** en portant une ambition forte de maintien de la nature en ville. Cela se matérialise par les objectifs suivants :

- Laisser de la place à la nature en Ville et rapporter du **végétal dans les centralités ;**
- Travailler à la **préservation du patrimoine arboré** existants par des entretiens raisonnés et un maintien des arbres existants dans les projets urbains.

Cependant, la lutte contre les îlots de chaleur ne procède pas uniquement de la végétalisation ou la renaturation. La Ville s'appuie également sur une **palette d'actions** comme le choix des revêtements des sols, l'orientation des bâtiments pour créer des couloirs de ventilation, les mobilités décarbonées …

Ce que la Ville fait déjà

- La Ville et Nantes Métropole veillent à intégrer le végétal dans tout projet de **renouvellement urbain** : rue de la pommeraye, rue des Bouvreuils, rue Dr Janvier,...
- Elle **replante chaque année** au moins autant d'arbres que d'arbres abattus et n'abat que ceux qui doivent l'être pour des questions de sécurité
- Elle prend en compte cette problématique dans toutes les études d'aménagement en cours en particulier dans le cadre de **l'étude centralité** dont les scénarii en cours d'étude marque un fort engagement à la renaturalisation de la ville.

La Ville s'engage d'ici 2026

- à prendre des engagements forts dans le cadre de la **charte de l'arbre** qui sera élaborée en 2024
- à travailler avec Nantes Métropole pour systématiser le **remplacement des arbres** morts sur les projets de voirie.
- à **végétaliser le centre de la place charles-de-Gaulle** en 2024 dans l'attente d'un projet d'aménagement complet.
- à prendre en compte la problématique des îlots de chaleur dans le **renouvellement des cours des écoles** A. Frank et L. Blum en 2025
- à identifier, préserver et valoriser avec Nantes métropole **les îlots de fraicheurs** du territoire
- à confirmer l'intégration des engagments de lutte contre les îlots de chaleur dans le plan guide de l'étude centre ville

La Ville s'engage à plus long terme

- à **mettre en oeuvre les engagements** pris lors de l'étude centre-ville dans les projets urbains qui en découleront

Proposition du CCTE n°7 :

Action biodiversité n°6 : Favoriser une **meilleure gestion de l'eau** et économiser la ressource autour de 3 objectifs :

- Objectif 1 : limiter l'utilisation de l'eau.
- Objectif 2 : en récupérer le plus possible.
- Objectif 3 : réutiliser le maximum.

PRIORITAIRE

L'ambition actuelle de la Ville

Les problématiques de gestion de l'eau sont portées par **de nombreux services municipaux** comme par exemple :

- Le service Espaces verts et naturels pour optimiser **la gestion de l'arrosage des espaces verts ;**
- Le service Patrimoine bâti pour optimiser les **consommations des bâtiments municipaux ;**
- Les services Cultures et Vie associative pour diminuer **l'empreinte écologique des évènements** organisés par la Ville et les associations ;
- Les services Restauration collective et Education pour **sensibiliser les enfants** aux enjeux d'économie de la ressource ;
- Le service Communication pour la **sensibilisation aux écogestes auprès des habitants** ;
- Le service TEDC pour intégrer la problématique de la gestion de la ressource d'une manière globale en particulier dans le cadre du **plan sobriété de la Ville**

A noter : Les contraintes règlementaires actuelles imposées par l'Agence régional de la santé n'autorisent pas la réutilisation des eaux usées.

Ce que la Ville fait déjà

- La Ville a réduit drastiquement les consommations d'eau pour **l'arrosage de ses espaces verts.** En 10 ans : les espaces arrosés ont été diminués par 3 en particulier grace à l'évolution des palettes végétales vers des vivaces sans arrosage
- Dans le cadre des **parcours d'éducation à l'alimentation** et la lutte contre le gaspillage alimentaire dans les écoles, la Ville met en œuvre des actions de recyclage de l'eau sur le temps de pause méridienne
- La Ville a proposé en 2023 **une campagne de communication** sur les économies d'eau sur ses réseaux sociaux
- La Ville experimente l'installation de **toilettes sèches** sur le site de l'Erdurière depuis 2023 pour les centres de loisirs estivaux en vu d'un déploiement potentiel si l'expérimentation est concluante
- La Ville ne propose que des toilettes sèches sur ses **grands évenements** afin de sensibiliser le public et d'entraîner les associations par son exemplarité (ex : le tournoi de pétanques en 2023 n'a pas proposé de toilettes chimiques)

La Ville s'engage d'ici 2026

- à généraliser dans toutes les écoles le **recyclage de l'eau** dans la restauration collective
- à installer **des récupérateurs d'eau de pluie** sur certains sites communaux pour l'arrosage des espaces verts (2024 : 1 récupérateur sur site sportif) et pour les usagers des cimetières (2024 : au cimetière Bourg) initiant la mise en oeuvre d'un plan pluriannuel d'équipement
- à envisager des modes **de gestion de l'eau à la parcelle** pouvant être bénéfiques aux végétaux présents : infiltration à la parcelle, jardin de pluie, alimentation des drains par les avaloirs EP, ...
- à formaliser sous la forme **d'un plan d'action sobriété** les objectifs et actions à programmer pour favoriser une meilleure gestion de l'eau en s'inspirant des 3 objectifs du CCTE

La Ville s'engage à plus long terme

- à poursuivre le déploiement du **plan pluriannuel d'équipement de récupérateurs d'eau** visant à disposer à terme d'un volume d'eau de pluie stocké permettant d'alimenter l'ensemble des besoins d'arrosage du service espaces verts (hors arrosage automatique) mais également pour le lavage des véhicules, aires de jeux, parkings municipaux
- à mettre en oeuvre les actions du **plan d'action sobriété** sur la ressource en eau

2. L'agriculture et l'alimentation durable

Proposition du CCTE n°8 :

Action biodiversité n°7 : Accompagner les agriculteurs de la commune pour favoriser **le passage au bio**, réorienter les cultures ou les types d'agricultures (interdire ou préconiser certaines pratiques) sur certaines parcelles.
L'objectif est d'éviter les pesticides et de favoriser les productions locales et respectueuses de l'environnement

L'ambition actuelle de la Ville

13 sièges d'exploitation sur les 30 que compte la commune sont en agriculture biologique, ce qui représente environ un tiers de la surface de production de la commune.

Les objectifs de la Ville sont de :

- **Maintenir et de développer la SAU** (Surface Agricole Utilisée) et les sièges en agriculture biologique sur le territoire communal ;
- Maintenir et développer des **surfaces en production biologique**, notamment par l'installation de jeunes exploitants.

Dans un contexte économique délicat, le soutien de la filière biologique doit également permettre de conforter leurs modèles économiques. C'est pourquoi la Ville favorise la vente directe mais également les mesures de regroupement et de visibilité (Cf. fiche 11)

Ce que la Ville fait déjà

- La Ville accompagne les nouvelles installations en production biologique ou en conversion via des **aides publiques** versées par Nantes Métropole
- Elle met à disposition des **parcelles communales** situées en zone A et N du PLUm en privilégiant autant que possible les exploitants en agriculture biologique
- la Ville est en cours de **labellisation territoire bio engagé**, label porté par "INTERBIO pays de la Loire afin de valoriser la démarche et l'engagement de la collectivité en matière de bio en restauration collective, mettre en valeur les producteurs et entreprises BIO du territoire, initier ou consolider des projets territoriaux, encourager la démarche de progrès.

La Ville s'engage d'ici 2026

- à favoriser la mise en place de pratiques agro-environnementales compatibles avec les enjeux environnementaux et la préservation des ressources
- à poursuivre la mise en place des **baux environnementaux** pour faire en sorte que 100% des parcelles communales soient confiées à des agriculteurs engagés dans des pratiques environnementales, bio ou en conversion
- à faire vivre **la labellisation territoire bio engagé**
- à intégrer les producteurs locaux dans les **actions d'éducation à l'alimentation** (exemple : petits déjeuners, découverte d'aliments etc.)
- à prendre en compte cette problématique dans le cadre de l'élaboration du **PEAN** (périmètre de protection des espaces agricoles et naturels)

La Ville s'engage à plus long terme

- faire évoluer la politique restauration collective vers **une politique d'alimentation saine et durable** permettant d'accompagner les agriculteurs :
  - à adapter les pratiques agricoles aux changements climatiques et à la préservation des ressources naturelles
  - à diversifier, adapter et faire évoluer les productions à vocation nourricière
  - à accompagner les exploitations dans une démarche de transition des pratiques agricoles vers plus de durabilité et de résilience, en faveur de l'agriculture biologique (en lien avec Nantes Métropole)

Avis du CCTE n°9 :

Nous relevons un véritable investissement sur la **restauration collective** dans le projet de collectivité.

L'ambition actuelle de la Ville

La ville de Couëron est engagée dans une **transition durable de sa restauration collective** permettant notamment de cuisiner et de mettre en valeur des produits frais et variés, de contribuer à la lutte contre le gaspillage alimentaire ou encore de supprimer progressivement les contenants en plastique de la restauration.

La mise en place d'actions d'éducation à l'alimentation inscrit la politique restauration **au cœur des enjeux éducatifs**, permettant notamment de créer du lien entre les enfants et acteurs de l'alimentation, d'élargir leur panel alimentaire en leur permettant de s'approprier les notions d'alimentation responsable.

Impliquée dans le **Projet Alimentaire Territorial de la Métropole**, la ville de Couëron a formalisé l'ensemble de ses engagements, dans une volonté d'amélioration continue du service rendu aux usagers, à travers la démarche Mon Restau responsable® qu'elle déploie depuis 2019. Elle conforte son engagement à travers **le label Territoire bio engagé**, démarche qu'elle souhaite investir en 2024. (Label obtenu notamment sous condition de pourcentage de produits bio dans les approvisionnements de la restauration collective).

Ce que la Ville fait déjà

- La Ville déploie son plan d'action **Mon restau responsable**® depuis 2019 autour de 4 axes :
  - Bien-être
  - Assiette responsable
  - Ecogestes
  - Engagement social et territorial

La Ville s'engage d'ici 2026

- à poursuivre le développement des **approvisionnements de qualité** et créer des liens avec les producteurs locaux
- à animer et piloter les démarches **Mon Restau Responsable® et Territoire bio engagé** notamment par les actions suivantes **:** La substitution des conditionnements en plastique par des conditionnements en cellulose, le maintien voire l'augmentation des proportions de produits durables dits « de qualité » à hauteur de 60% des approvisionnements, la planification de menus moins carnés, ...

La Ville s'engage à plus long terme

- à intensifier la prise de contact avec les producteurs locaux
- à reconstruire sa **cuisine centrale** afin de conforter l'implication en terme de restauration collective de qualité et de proximité sur le territoire

Proposition du CCTE n°10:

Nous nous interrogeons sur le rôle de la mairie pour favoriser **l'installation de jeunes agriculteurs** sur le territoire et aimerions voir programmé dans le projet de collectivité plus d'actions visant le développement des circuits courts issus de productions locales, et la promotion de l'agriculture biologique et l'agroforesterie.

L'ambition actuelle de la Ville

La Ville souhaite conforter les exploitations déjà présentes sur le territoire mais également permettre l'installation de nouveaux sièges en favorisant l'accueil de jeunes agriculteurs.

Le **PLUm** affirme la préservation des terres agricoles et naturelles. Ambition confortée par la mise en œuvre de deux outils structurants pour protéger la vocation agricole des terres à l'échelle du territoire : **l'AFAFE et le PEAN** de manière à :

- Réorganiser les parcelles agricoles pour **préserver un espace agricole fonctionnel** afin de faciliter les conditions d'exploitation tout en veillant à préserver la **sensibilité écologique** du territoire partagé entre marais et bocage ;
- Donner une orientation encore plus forte pour les prochaines décennies en pérennisant des sièges d'exploitations existants et en **favorisant l'arrivée de nouvelles exploitations par la sanctuarisation des terres agricoles** qui sont ainsi préservées de toute velléité foncière.

Ce que la Ville fait déjà

- La ville accompagne les jeunes porteurs de projets par l'acquisition de parcelles agricoles en exercant un droit de préemption auprès de la SAFER
- Le service **restauration collective est systhématiquement alerté** dès qu'un porteur de projet agricole s'installe sur le territoire pour permettre la prise de contact initiale
- les actions exposées dans la fiche n°8 participe également à l'installation de jeunes agriculteurs : gestion des parcelles communales, aides publiques, ...

La Ville s'engage d'ici 2026

- à conforter à travers **le PEAN,** le parcellaire agricole aux portes de la ville pour développer une agriculture de proximité et privilégier les circuits courts et ainsi répondre à la demande liens ville/campagne des agriculteurs et des habitants
- à poursuivre la procédure d'aménagement foncier agricole, forestier et environnemental **(AFAFE**) engagée en 2019 avec le département.

La Ville s'engage à plus long terme

- à regagner des espaces sur les **friches agricoles**
- à accompagner les agriculteurs sur les problématiques de **productions d'énergies renouvelables** comme le déploiement de l'agrivoltaïsme ou la méthanisation .

Proposition du CCTE n°11 :

« Une initiative collaborative d'installation d'un espace de **vente de produits locaux** dans le centre bourg pourrait être co-portée par la ville, les producteurs et des citoyens.

D'autres pistes de réflexion ont également été évoquées =

- mettre en relation agriculteurs et consommateurs plus facilement via des commerçants déjà installés (ou sans intermédiaire) sur le territoire couëronnais,
- développer plus les marchés de Couëron et de la Chabossière. »

L'ambition actuelle de la Ville

Le territoire de Couëron a la chance d'accueillir un certain nombre de producteur proposant la vente directe. Par ses actions, la Ville contribue à leur valorisation et la mise en lien entre producteurs et consommateurs.

Cet objectif s'inscrit dans l'ambition plus large de la Ville, co-portée avec le CCAS, de favoriser l'accès à une alimentation saine et durable pour tous.

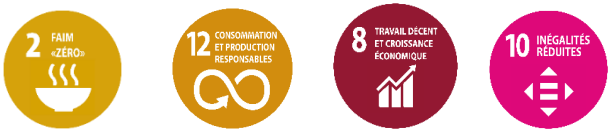

Ce que la Ville fait déjà

- la Ville accompagne le développement de la vente directe des producteurs locaux en les valorisant par la création **d'outils de communication** : valorisation dans le magazine de la Ville et sur les réseaux sociaux, ...
- Elle met notamment à jour une **cartographie** sur son site internet pour recenser et faire connaitre les producteurs locaux et les possibilités de vente directe sur la commune
- La Ville soutient l'**AMAP** de Couëron pour valoriser les circuits courts
- Le PLUm favorise également la constructon de locaux pour la vente directe sur les sites d'exploitations

La Ville s'engage d'ici 2026

- à poursuivre les **campagnes de communication**
- à **accompagner l'AMAP** de Couëron dans sa volonté de se faire d'avantage connaitre auprès de la population
- à mener des actions en matière **d'accès à une alimentation saine et durable** pour tous notamment par la mise en lien des publics (y compris précaires) avec les producteurs
- à lancer un **appel à initiatives privées** pour faciliter les ventes directes sur l'espace public (produits de la ferme, restauration ambulante)
- à tester la venue de producteurs locaux sur des **évenements organisés par la Ville**

La Ville s'engage à plus long terme

- à soutenir une approche collective visant à faciliter l'accès à l'offre du territoire et étudier la faisabilité **d'un espace de vente mutualisé** (local, marché de producteur , ...) en concertation avec les agriculteurs.

3. La mobilité durable

Ce que dit le CCTE :

« Les transports, et en particulier les transports du quotidien, sont parmi les premiers postes d'émissions de gaz à effet de serre du territoire.

De nombreux leviers pourraient être activés pour limiter la part de l'autosolisme sur la commune et développer davantage les mobilités douces ou partagées, et donc réduire l'impact des déplacements.

Par ailleurs, la mobilité constitue un sujet dont peut facilement s'emparer l'ensemble des acteurs du territoire : citoyens, entreprises, associations, etc. La mobilité est visible, c'est un sujet mobilisateur qui peut facilement avoir un effet d'entrainement de la population.

Agir pour la mobilité et les transports durables présente également de nombreux co-bénéfices : en termes de santé, de réduction des nuisances sonores et des pollutions, mais également en termes budgétaire (lié au coûts du transport pour les habitants), voire même de vivre-ensemble (partage et nouvelles solidarités, lien social).

Selon nous, la commune de Couëron est également particulièrement concernée par cet enjeu étant donné le contexte du territoire : forte dépendance à la voiture pour les trajets domicile-travail, distances à parcourir relativement longues en mobilité douce posant des enjeux de sécurité, en particulier à vélo.

Nous souhaitons interpeler la Ville sur l'importance de porter une vision de la mobilité durable plus ambitieuse à long terme car la place de la voiture individuelle est amenée à changer profondément.»

Réponse de la Ville :

La Ville partage le diagnostic général du CCTE en particulier l'enjeu essentiel de **diminuer l'impact environnemental des déplacements** sur son territoire.

C'est pourquoi les préoccupations de mobilités durables infusent tout **projet d'aménagement urbain**.

Les espaces publics doivent ainsi répondre à la **diversité des usages de mobilité**, en favorisant les mobilités actives et en proposant une offre de transport en commun adaptée tout en permettant une cohabitation apaisée des différents moyens de se déplacer, y compris en voiture.

Cependant, les enjeux de mobilité doivent être considérés dans le cadre global de l'aménagement du territoire qui veille à la **diversité des fonctions et des services** permettant de limiter le recours aux déplacements de longue distance.

C'est pourquoi la Ville engage, accompagne et projette la **transformation urbaine du territoire** en confortant l'offre commerciale et de services ainsi que la qualité du cadre de vie de proximité.

Avis du CCTE sur l'intégration de la thématique dans le projet de collectivité :

« Le projet de collectivité comporte de nombreux éléments positifs, favorables au développement de la mobilité durable sur le territoire. On peut noter en particulier :

- Le plan vélo communal en cours d'élaboration et le suivi des réalisations engagées en faveur des axes cyclables, le développement des parkings vélos ;
- Le plan mobilité des Hauts de Couëron en cours d'élaboration ;
- La volonté d'améliorer l'offre ferroviaire en lien avec la Région ;
- Les mesures d'apaisement de la circulation en centre-ville;
- Le déploiement de l'écomobilité scolaire.

Néanmoins, nous pensons que la Ville, en lien avec les acteurs du territoire, doit porter une vision plus ambitieuse sur le sujet afin d'inciter davantage à limiter la part d'autosolisme dans les déplacements du quotidien, notamment par la mise en place d'objectifs concrets chiffrés et datés.

Nous pensons également que le calendrier global des actions prévues par la collectivité en matière de mobilité n'est pas à la hauteur du rythme auquel nous devons agir (il y a urgence !).

Les orientations à conforter :

- Accélérer la dynamique engagée en faveur des mobilités actives, en particulier sur le centre-bourg et sur les liaisons cyclables prioritaires, en lien avec Nantes métropole, et compléter le maillage sur le reste du territoire autour des pôles d'attraction clés (gare, ZAC des Hauts de Couëron, écoles…) ;
- Viser l'exemplarité de la Ville et de ses partenaires en matière de mobilité (ex. véhicules, pratiques de mobilité, etc.) ;
- Animer et faciliter le covoiturage sur le territoire
- Développer et maintenir les services et activités de proximité sur la commune en vue de réduire la distance et les besoins de déplacements des habitant

Réponse de la Ville :

Les ambitions d'évolution des mobilités du territoire sont portés par le Plan de déplacement urbain Métropolitain (PDU).

Le PDU métropolitain adopté en 2018 propose un plan d'action à 10 ans visant à accompagner le changement de comportement vers une mobilité décarbonée.

Il s'articule autour de 4 ambitions fortes :

- Des services plus performants
- Une mobilité de proximité douce et apaisée
- Un usage raisonné et plus collectif de la voiture
- Une métropole facile et connectée

Un observatoire des mobilités vient chaque année mesurer les évolutions des pratiques de mobilités des citoyens métropolitains par le suivi d'indicateurs. Le rapport est disponible sur l'open data de Nantes Métropole.

Sur le territoire de Couëron, la Ville s'associe à Nantes Métropole pour mettre en œuvre ces engagements. Cela se matérialise par de nombreuses actions comme par exemple l'élaboration du plan vélo, l'étude centre-ville de Couëron, l'étude mobilité quadrant nord-ouest, le plan mobilité de la zone économique des Hauts de Couëron en partenariat avec l'association ECLA, le projet de reconstruction de la cuisine centrale sur le territoire (et non pas à l'extérieur, ce qui aurait généré d'avantage de déplacements), le regroupement des ALP pour limiter les transports en bus inhérents, l'installation de bornes de recharges de véhicules électriques, le déploiement de projet d'éco-mobilité scolaire et du savoir rouler ...

Comme pour les orientations biodiversité, la Ville rejoint l'avis des membres du CCTE sur les orientations à conforter et s'engage à les prendre en compte lors de la formalisation de sa stratégie générale de transition écologique (cf. fiche 25).

Proposition du CCTE n°12 :

« Nous proposons de renforcer les **actions de sensibilisation et d'incitation** des personnes à faire évoluer leur mode de transport ».
Action mobilité 3 : Organiser un évènement de mobilisation des habitants et acteurs du territoire en faveur de la mobilité durable

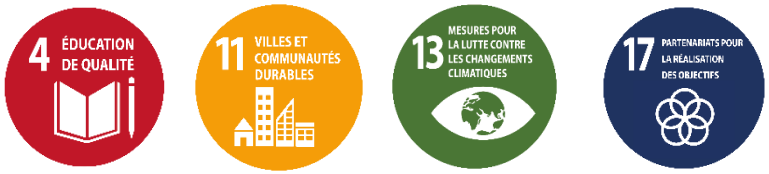

L'ambition actuelle de la Ville

Les actions de sensibilisation et d'incitation **accompagnent le développement des infrastructures et les offres de services proposés sur le territoire**.

C'est pourquoi la Ville articule ses actions de sensibilisation avec les travaux d'aménagement et les évolutions du territoire comme par exemple l'implantation du bicloo park de la gare, l'installation d'abri vélos dans les écoles ou la création d'une rue scolaire en 2023 rue de la pierre.

Elle se positionne en **relais informatif** des mesures incitatives mises en place par d'autres partenaires (Nantes Métropole, …)

Ce que la Ville fait déjà

- La ville organise ou accueille régulièrement des **animations autour de la pratique cyclable** sur son territoire.
- Les acteurs du territoire, notamment associatifs, proposent également des actions de sensibilisation.
- La Ville incite également les participants aux **grands évenements** qu'elle organise à utiliser les modes actifs
- des **balades à la découverte du patrimoine couëronnais** à vélo ou à pied permettent également de découvrir le territoire à hauteur de piéton et cycliste.
- Les actions **d'écomobilité scolaire** comme la création d'une rue scolaire sur les écoles Anne-Frank, Léon-Blum participent également à la sensibilisation à l'évolution des modes de transport.

La Ville s'engage d'ici 2026

- à organiser en 2024 un évènement festif pour marquer la mise en oeuvre du plan vélo en étudiant les propositions du CCTE autour de la pratique cyclable
- à accompagner en 2025 l'évènment **Débords de Loire** dans le cadre de l'organisation de sa vélo parade
- à instaurer un partenariat avec les associations de la ville et Nantes Métropole pour organiser des **animations récurentes autour de la pratique cyclable toute l'année.**
- à développer le **savoir rouler** dans les écoles primaires de la Ville

La Ville s'engage à plus long terme

- à élargir les **actions de sensibilisation** à la pratique cyclable à l'ensemble des enjeux de mobilités en étudiant préférentiellement les propositions du CCTE.
- à proposer un **programme d'animation et de sensibilisation** à la transition écologique en intégrant un volet mobilité
- à instaurer des actions de sensibilisation aux mobilités sur les **temps forts de la ville**.
- à étudier la faisabilité de **balades /rallye** comme la découverte des exploitations du territoire à vélo.

Proposition du CCTE n°13 :

Action mobilité 1 : Affirmer le **centre-ville apaisé**.

Renforcer la visibilité de l'apaisement du centre-ville, via une intervention directe sur la voierie et la signalisation, afin d'inciter les habitants aux mobilités douces et encourager la transition vers un centre-bourg sans voitures

L'ambition actuelle de la Ville

L'apaisement des deux polarités a pour ambition de requestionner **la place de la voiture**. Elle a pour objectif de sécuriser les modes doux piétons / vélos en limitant la vitesse et repositionnant les modes actifs prioritaires.

Ces réflexions sont menées dans le cadre d'un plan de circulation sur les deux centralités.

Dans le cadre de sa **politique « bien vieillir »**, les enjeux de mobilités des seniors ont été classés parmi les enjeux prioritaires. L'apaisement des polarités est un fort levier pour y répondre.

Ce que la Ville fait déjà

- Suite à une concertation lors d'ateliers participatifs, une grande partie des centralités de la Ville de Couëron est passée en « **zone 30** » pour tendre vers une circulation apaisée. En effet, le périmètre des zones limitées à 30 km/h a été progressivement étendu en agglomération. Seuls certains axes principaux sont restés à 50 km/h.
- Une **zone de rencontre** limitée à 20 km/h a été créée dans le centre-ville. Dans cette zone les voitures y sont tolérées.

La Ville s'engage d'ici 2026

- à intégrer dans le **Plan guide de l'étude centre ville** les enjeux d'aménagements nécessaires à l'apaisement des zones
- à objectiver par des **comptages de flux et de vitesse la circulation** dans le centre-ville afin de penser les aménagements de proximité adaptés.
- à optimiser en lien avec Nantes Métropole, les **matérialisations verticales et horizontales** afin de sécuriser les circulations apaisées dans le centre-ville,
- à intégrer dans tous **les travaux sur l'espace public** le paramètre d'apaisement de la circulation.
- à experimenter la **piétonisation temporaire** du centre ville
- à mettre en œuvre les engagements du **plan d'action "bien vieillir"** à Couëron

La Ville s'engage à plus long terme

- à porter à réflexion la **piétonnisation** de certains axes du centre-ville

Proposition du CCTE n°14 :

Action mobilité 2 : Densifier le réseau de **liaisons cyclables** en privilégiant des mesures rapides et à moindre coût.
Déployer des actions rapides pour les mobilités douces même si elles ne sont pas parfaites, dans l'objectif de sécuriser les parcours, réduire la part des voitures et rendre les trajets en vélo visibles et attractifs

PRIORITAIRE

9 INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE

11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES

13 MESURES POUR LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

L'ambition actuelle de la Ville

Lors de chaque intervention sur la voirie, Nantes métropole et la Ville prennent en compte tous les modes de déplacements et particulièrement la faisabilité de la **sécurisation des modes actifs.**

Cependant, la voirie du territoire couëronnais est marquée par un réseau d'axes étroits dont le gabarit ne correspond pas toujours ni à leur vocation, ni aux usages ce qui rend le réseau cyclable actuel fortement marqué par les discontinuités.

Le plan vélo en cours d'élaboration a pour ambition de construire **un maillage cohérent** en réinterrogeant la place de chaque mode sur l'espace public et d'en planifier sa réalisation.

Cependant, pour massifier la transition des modes de déplacement vers la pratique cyclable, seule, **une approche systémique** pourra rendre le vélo concurrentiel à la voiture et ainsi intensifier le transfert modal vers la pratique cyclable. C'est pourquoi la Ville, par l'élaboration de son plan vélo, ne s'attache pas uniquement au déploiement d'un maillage cyclable continu et cohérent mais également à la sensibilisation, l'éducation, le déploiement de services de proximité, stationnement, …

Ce que la Ville fait déjà

- La Ville et la Métropole prenne en compte les modes actifs lors de chaque projet **d'intervention sur la voirie**
- Nantes Métropole a défini son **schéma directeur des itinéraires cyclables** (SDIC) et engagé sa mise en oeuvre;
- La ville a engagé l'élaboration de son **plan vélo** et soumis aux habitants son diagnostic pour intégrer les attentes des usagers cyclistes dans le maillage cyclable en cours d'élaboration

La Ville s'engage d'ici 2026

- à élaborer le plan d'action du plan vélo de la Ville intégrant un projet de **maillage cyclable continu et cohérent**
- à réaliser les **travaux d'aménagement** de l'axe magistral sur les bords de Loire et la voie verte entre les bourgs de la chabossière et Saint Herblain dite "la gâtine"
- à créer **une voie apaisée** rue de la Pommeraye permettant de relier le quartier des Marais au centre ville
- à améliorer la traversée cyclable et piétonne du **pont de Retz**
- à intégrer les enjeux cyclables dans **le plan guide** de l'étude centre ville
- à engager un plan de déploiement de **stationnement vélo** et en particulier des parkings vélo sur les équipements municipaux

La Ville s'engage à plus long terme

- à mettre en œuvre les **engagements du plan vélo et du plan guide**
- à prendre en compte les enjeux d'intermodalité avec les transports en commun ou le covoiturage en particulier ceux liés au parcours du **dernier kilomètre** (ex. mobilité sur les Hauts de Couëron)

Proposition du CCTE n°15 :

Action mobilité 5 : Sécuriser les **parcours piétons** le long des axes qui ne comportent aucun aménagement prévu pour la marche

L'ambition actuelle de la Ville

La ville s'appuie sur de nombreux projets, plan d'action ou dispositifs pour faciliter la mobilité piétonne :

- Les aménagements sur l'espace public
- La CCA et la mise en accessibilité des trottoirs, quais bus, ...
- Le plan d'action bien vieillir
- Les RDV Couëronnais : remontée régulières de problématiques piétonnes par les riverains et usagers.
- Le Conseil des Sages

Ce que la Ville fait déjà

- La Ville et la Métropole prenne en compte les modes actifs lors de **chaque projet d'intervention sur la voirie** soit :
  - des interventions, en réponse à l'usage quotidien, réalisés dans le cadre des **missions courantes d'entretien**
  - des **améliorations et des adaptations** en réponse aux évolutions des usages et des besoins (demandes de riverains et/ou constats techniques)
  - des opérations **d'entretien et de sécuration** intégrant l'accessibilité
  - des opérations lourdes de **rénovation et de requalifiaction** dans lesquelles l'accessibilité est une donnée entrante du projet

La Ville s'engage d'ici 2026

- à améliorer la traversée piétonne du **pont de Retz**
- à réaliser un **diagnostic en marchant** concernant l'accessibilité sur la centralité de la Chabossière
- à travailler en collaboration avec la Métropole à la rédefinition d'un **schéma directeur d'accessibilité**
- à proposer un atelier citoyen sur la mobilité piétonne lors des **RDV couëronnais de 2024**
- à poursuivre les réflexions des RDV couëronnais par la **saisine du conseil des sages** sur la pratique piétonne sur le territoire
- à mettre en œuvre les actions programmées dans le cadre de la politique **"bien vieillir"**

La Ville s'engage à plus long terme

- à mettre en œuvre les **engagements pris lors des ateliers de concertations** .
- à travailler sur **les liaisons interquartiers** comme par exemple la liaison de l'ETAP au centre ville par la ZAC Rives de Loire ou les liaisons du quartier des marais au centre ville
- à élaborer un **plan piétons** global sur la commune

Proposition du CCTE n°16 :

Action mobilité 6 : Proposer une **application de covoiturage** privilégiée pour le territoire avec incitation financière, en vue de limiter la part de l'auto-solisme.

PRIORITAIRE

9 INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE

11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES

17 PARTENARIATS POUR LA RÉALISATION DES OBJECTIFS

L'ambition actuelle de la Ville

Nantes Métropole, la Région ainsi que des opérateurs privés proposent des **dispositifs de covoiturage en ligne**.

La Ville s'en fait le **relais** afin de ne pas démultiplier le nombre de possibilités de mise en relation des covoitureurs ce qui pourrait nuire au développement du covoiturage sur le territoire.

Différents types de déplacements sont ciblés par le covoiturage et doivent trouver **des réponses spécifiques** pour en faciliter la mise en œuvre en particulier sur la problématique du dernier kilomètre (enjeu d'intermodalité train/voiture, …)

Ce que la Ville fait déjà

- la Ville communique sur les outils à dispositions des habitants sur ces supports de communication : Covoit'Tan, OuestGo, ...
- Elle relaie les dispositifs existant lors des évenements qu'elle organise.
- Elle propose également des aires de covoiturage pour faciliter la mise en relation des covoitureurs .
- Nantes Métropole développe actuellement un nouvel outils qui vise à rassembler tous les dispositifs développés par la Métropole et la Région en un espace unique : Naolib covoit'

La Ville s'engage d'ici 2026

- à communiquer sur le dispositif **naolib Covoit'**
- à **sensibiliser au covoiturage** sur les évènements organisés par la Ville et les associations
- à accompagner les **entreprises des Hauts de Couëron** dans le développement du covoiturage interentreprise dans le cadre du plan d'action mobilité élaborer en partenariat avec l'ECLA
- à étudier la faisabilité d'un **maillage d'espace de stationnement spécifique covoiturage** comme par exemple le dispositif "stop covoiturage interquartier" : proposé par d'autres villes de la métropole

La Ville s'engage à plus long terme

- à poursuivre les engagements pris

Proposition du CCTE n°17 :

Action mobilité 4 : Développer le **dynamisme économique et la vie locale** à Couëron afin de réduire les déplacements des habitants,
- Rendre visible les acteurs locaux et les opportunités de services et activités pour les habitants
- Développer des activités culturelles et commerciales sur le territoire, notamment le long des bords de Loire et au niveau des ex bains-douche
- Explorer les opportunités d'espaces de co-working à développer

PRIORITAIRE

8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE

11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES

17 PARTENARIATS POUR LA RÉALISATION DES OBJECTIFS

L'ambition actuelle de la Ville

Par son PLUm, la Ville et Nantes Métropole sont mobilisées sur l'enjeu de la **conservation du commerce de proximité** (délimitation de linéaires commerciaux, …).

L'étude centre-ville et ses prévisions d'évolution du centre-ville viennent renforcer cette ambition par la volonté de réintroduire de **l'activité tertiaire** sur ce secteur (sous forme de villa tertiaire) afin de redonner vie au centre-ville en journée.

Programme évènementiel : la Ville porte une démarche volontariste favorisant les initiatives internes et externes en matière d'événements sur son territoire et souhaite à travers son soutien, offrir les conditions adaptées aux actions des services, et accompagner en proximité les initiatives locales.
De très nombreuses animations et événements portés par des associations ou accompagnés par la Ville sont organisés tout au long de l'année, avec une densification entre mai et septembre.

La Ville ambitionne de renforcer progressivement **l'animation des bords de Loire** par la création d'espaces de convivialité

Ce que la Ville fait déjà

- Du prêt de locaux et de matériels, en passant par l'accompagnement, en subventions ad hoc, en nature et ingénierie, plusieurs leviers de ressources sont activés pour conforter le maillage événementiel de la commune et **accompagner les initatives locales**

- la Ville et la Métropole intègrent ces problématiques dans les **documents d'urbanisme** (PLUm, Etude centre ville, ...) notamment la confortation des linéaires commericaux et des locomotives commerciales

La Ville s'engage d'ici 2026

- à intégrer dans **le plan guide de l'étude centre ville :**
  - la programmation de création de **Villa tertiaire**
  - les enjeux de développement de **commerces et services de proximité**

- à poursuivre la démarche autour de la définition de la **politique événementielle**

- à accompagner la mise en place **de propositions de convivialité** sur les bords de Loire

- à établir un **réglement des commerces itinérants**

- à soutenir l'élargissement des **zones de chalandise**

La Ville s'engage à plus long terme

- à poursuivre les engagements pris

- à rapprocher les producteurs locaux du centre ville (CF. fiche 11)

3. La production locale d'énergie renouvelable

Proposition du CCTE n°18 :

« Nous ne relevons aucun élément chiffré dans le projet ; il conviendrait de réfléchir à un **plan opérationnel et stratégique de production des énergies renouvelables** à l'horizon 2026. »

L'ambition actuelle de la Ville

Nantes métropole et les villes qui la composent ont posé l'objectif d'atteindre **100% d'énergies renouvelables (EnR) d'ici 2050** dans le PCAET métropolitain.

Le Schéma Directeur des Énergies (SDE) décline cette ambition en définissant des objectifs de production par type d'énergie renouvelable.

Cette feuille de route des énergies renouvelables métropolitaine ambitionne :

- Le développement massif de la chaleur renouvelable
- La planification du développement de l'électricité renouvelable
- La production et achat de gaz renouvelable
- Le renforcement de la capacitation des habitants
- Le soutien à l'innovation et la recherche
- La consommation ou l'achat d'énergies renouvelables

Ce que la Ville fait déjà

- la Ville a engagé l'établissement de sa stratégie territoriale de déploiement des énergies renouvelables par la **définition des zones d'accélération des énergies renouvelables (ZA EnR)** sur son territoire (éolien, geothermie, méthanisation, solaire, hydrolique et réseau de chaleur). Ces zones seront validées début 2024 après consultation citoyenne.
- Elle identifie progressivement le **potentiel de production d'énergie renouvelable sur son patrimoine bati** (ex : étude de production photovoltaique sur l'école de la Métairie)
- la Ville et la Métropole ont engagé l'installation **d'ombrières photovoltaiques** sur la future extension du P+R de la gare

La Ville s'engage d'ici 2026

- à valider les **zones d'accélération des EnR** sur son territoire : consultation publique en février 2024, adoption en CM d'avril 2024
- à engager le déploiement **d'ombrières solaires** sur ses parkings municipaux
- à étudier l'**opportunité de production d'energie renouvelable** à chaque rénovation ou construction de bâtiment communal
- à installer des **panneaux photovoltaïques** sur l'école Aristide Briand
- A engager avec Nantes Métropole les études de faisabilité du déploiement du schéma directeur des **réseaux de chaleur** sur le territoire de Couëron sur les sites de Rives de loire et du secteur piscine-OAP Langevin
- à **saisir le CCTE** en 2024 sur la production d'EnR sur le territoire

La Ville s'engage à plus long terme

- à poursuivre la mise en oeuvre des engagements pris dans le cadre du **PCAET** métropolitain sur la production d'énergie renouvelable
- à **déployer le réseau de chaleur** sur les secteurs Paul Langevin et Rives de Loire

5. La rénovation thermique et la sobriété énergetique du bâti

Ce que dit le CCTE :

« Nous pensons que la rénovation thermique et la sobriété énergétique du bâti font partie des leviers les plus efficaces pour décarboner nos activités humaines

Cette thématique a un fort potentiel de mobilisation car il peut toucher tous les acteurs du territoire (particuliers, entreprises...)

Le contexte de hausse des prix de l'énergie et les coûts élevés pour la collectivité et les particuliers doivent être pris en compte.

Nous souhaitons mettre l'accent sur les enjeux d'amélioration du confort intérieur (été et hiver) comme levier de mobilisation.

Nous identifions également de nombreuses opportunités d'accompagnement du public et des acteurs comme l'aide au diagnostic et à l'obtention des primes, les dispositifs d'incitation aux changements d'habitudes en faveur de la sobriété etc. »

Réponse de la Ville :

Nantes Métropole est engagée depuis plusieurs années dans la transition énergetique à travers sa politique publique de l'énergie et son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET). Dans ce cadre, la Métropole et les Villes déploient des dispositifs d'accompagnement des habitants et acteurs du territoire.

<u>Exemplarité de la Ville :</u>

La Ville s'inscrit dans cette dynamique métropolitaine en rappelant les trois leviers indissociables d'une politique énergetique du bâti : la sobriété, l'efficacité et la production d'énergie renouvelable. Elle pose ce triptyque comme doctrine municipale en particulier dans la gestion de son patrimoine bâti.

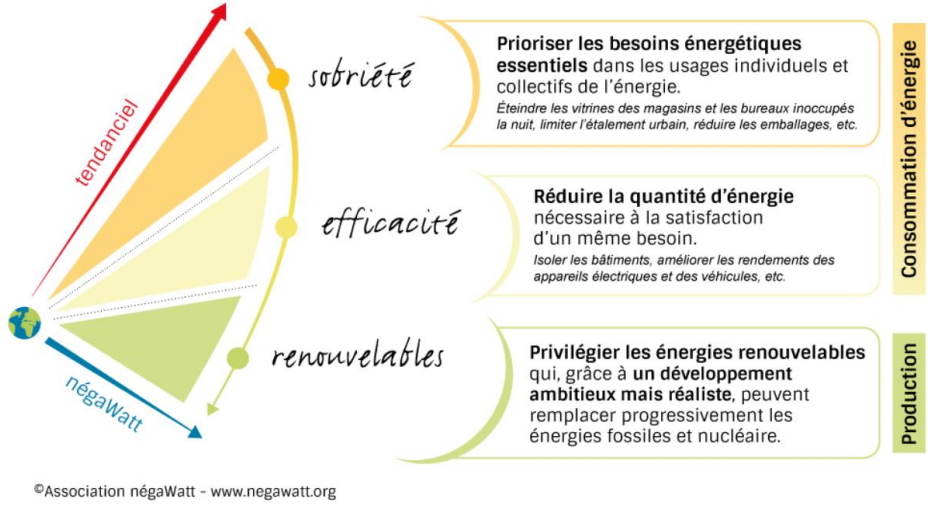

Proposition du CCTE n°19 :

« Nous souhaitons souligner le fait que la mairie met à disposition des prospectus tant sur place que sur le site internet. Par ailleurs, des **actions de sensibilisation** sont mises en œuvre (par exemple, une permanence conseils sur la rénovation énergétique).
Les prospectus mis à disposition ne sont qu'indicatifs, et nous nous interrogeons sur les difficultés rencontrées pour passer à l'action. **»**

L'ambition actuelle de la Ville

La Ville et le CCAS accompagnent les habitants dans les dispositifs déployés par l'Etat et la Métropole.

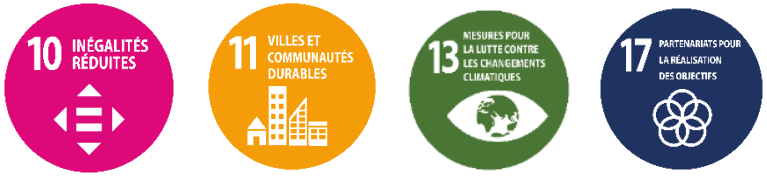

Ce que la Ville fait déjà

- La Ville relais le **dispositif Mon projet rénov** sur son territoire par l'organisation de permanence mensuelle et l'organisation d'animation de sensibilisation sur son territoire : forum mon projet rénov, forum de l'énergie, ...
- le CCAS organise également des actions collectives comme en 2022, "**une semaine pour alléger sa facture**" pour sensibiliser le public aux économies d'énergie, propositon renouvelée en 2023 en partenariat avec la Ville avec une proposition étoffée
- Par ailleurs dans son quotidien le CCAS accompagne les personnes dans la réalisation des économies d'énergie par une orientation vers les **dispositifs SLIME** et Mon projet Renov.
- La Ville travaille également auprès des **bailleurs sociaux** pour impluser la rénovation énergétique de leur patrimoine

La Ville s'engage d'ici 2026

- à constituer un **parcours d'accompagnement pour les primo - locataires** non autonomes avec notamment un volet éco-gestes et énergie qui sera mise en place par le CCAS
- à clarifier la **stratégie d'animation du dispositif mon projet rénov** sur son territoire pour renforcer, entre autre, la visibilité des permanences
- à mieux faire connaître les dispositifs existants par une **campagne de communication** plus fréquente et une mise à disposition plus visible des outils existants
- à d'avantage mobiliser les **propositions métropolitiaines** sur le territoire

La Ville s'engage à plus long terme

- à intégrer un **programme de sensibilisation à la rénovation du bâti** au programme général de sensibilisation à la transition écologique.

6. L’adaptation du territoire au changement climatique et la gestion des risques

Ce que dit le CCTE :

« Nous portons l’attention sur la nécessité de traiter cet enjeu au regard de plusieurs politiques et actions engagées dans le projet de collectivité.

Nous saluons l’objectif de mise en conformité de la commune au zéro artificialisation nette (ZAN), et la maitrise du territoire en zone naturelle ou agricole, la volonté de végétalisation de la ville et sa désimperméabilisation et les exigences sur les nouvelles constructions.

Nous souhaitons souligner la nécessité d'expérimenter différents projets pouvant être portés par la commune, les entreprises ainsi que les citoyens sur le territoire afin d'adapter le bâti et les espaces publics au changement climatique. »

Réponse de la Ville :

Nantes Métropole a établi sa stratégie d’adaptation au changement climatique dans le cadre de l’élaboration de son PCAET en 2018. Elle s’appuie sur une étude de vulnérabilité qui repose sur une analyse croisée :

- De la sensibilité du territoire
- De son exposition au changement climatique

Le PCAET métropolitain en cours de réactualisation en 2024 reposera sa stratégie d’adaptation au dérèglement climatique.

Cette stratégie se décline en objectifs comme par exemple :

- Sécuriser la ressource et la production d’eau potable
- Accélérer le plan sobriété et massifier les énergies renouvelables
- Adapter la métropole aux épisodes de fortes chaleurs

La ville a pour ambition d’affiner sa stratégie en 2024 lors de l’élaboration de la fiche communale du PCAET métropolitain.

Proposition du CCTE n°20 :

« Nous notons la nécessité de transparence sur les risques inondation dans le PPRI et **d'informer la population** (par exemple sur le site géorisques.gouv.fr).
Un **lien entre les particuliers/entreprises** et des organismes spécialisés pour proposer des solutions techniques concrètes pour faire face aux divers risques (inondations…) pourrait être créé. »

L'ambition actuelle de la Ville

La prévention du risque inondation est réfléchie à l'échelle métropolitaine et départementale. Outre le suivi du plan de prévention des risques inondation de la Loire Aval (PPRI) dans l'agglomération nantaise, la ville de Couëron participe au **plan d'actions de prévention des inondations (PAPI)** porté par Nantes Métropole.

La ville s'inscrit dans ce cadre afin d'établir un meilleur diagnostic de son territoire, permettant de mieux anticiper les conséquences d'une crise en fonction de son intensité, et d'alerter la population de façon rapide et mesurée.

Ce que la Ville fait déjà

- la Ville suit le **PPRI** en lien avec la préfecture de Loire-Atlantique
- Elle participe au plan d'action de **prévention des inondations** avec Nantes Métropole
- Dans ce cadre, elle développe des **diagnostics de vulnérabilité** des bâtiments des particuliers/entreprises sur le territoire en partenariat avec Nantes Métropole

La Ville s'engage d'ici 2026

- à mettre à jour le **plan communal de sauvegarde** (risques industriels, naturels et sanitaires)
- à publier un **nouveau DICRIM** (document d'information communal sur les risques majeurs)
- à poser de nouveaux **repères de crues**
- à mieux anticiper la **gestion des marais et des élevages lors de fortes précipitations** (évaluation de la séquence "vaches en kayak"**)**
- à prendre en compte le **risque de ruissellement** dans le diagnostic de territoire (PAPI).
- à poursuivre les **diagnostics de vulnérabilité** pour les particuliers/entreprises.
- à animer des **exercices de simulation** de crises pour améliorer la réponse de la collectivité en cas de crise réelle.

La Ville s'engage à plus long terme

- à sensibiliser le public autour des **risques naturels sur le territoire** (communication plus spécifique selon le risque et la réponse apportée par la commune).

7. L'économie circulaire et l'utilisation rationnelle des ressources

Ce que dit le CCTE :

« Nous identifions l'économie circulaire comme une opportunité d'aller plus loin en matière de lutte contre le gaspillage et de valorisation des déchets, et de réemploi de matériaux. Cette dynamique doit dépasser l'échelle d'un mandat.

L'économie circulaire est pour nous un enjeu très fort à long terme en faveur de la sobriété et l'économie des ressources. Il permet d'engager tous les acteurs dans une logique de coresponsabilité ».

Réponse de la Ville :

Nantes Métropole est labellisée « économie circulaire » par l'ADEME (agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) depuis 2021.

Cela lui permet de mettre en place des outils de suivi et d'audits de sa stratégie d'économie circulaire autour de 3 « boucles prioritaires » :

- Le BTP
- L'alimentation
- Les petits équipements du quotidien

Cela se concrétise par exemple par l'intégration de critère dans la commande publique, des actions de valorisation des biodéchets et la lutte contre le gaspillage alimentaire, la mise en place de filière de réparation, réemploi et seconde main et ensuite recyclage, le projet d'une nouvelle déchèterie sur les Hauts de Couëron, …

A Couëron, les enjeux de l'économie circulaire sont pris en compte notamment par la gestion des biodéchets issus de la restauration collective qui sont triés et valorisés, par le plan de lutte contre le gaspillage alimentaire qui permet de réduire chaque année le volume produit et par l'achat d'équipement reconditionnés (téléphone portable, mobilier de bureau …)

Des actions de sensibilisation sont organisés chaque année par des acteurs associatifs et sont soutenus par la Ville et la Métropole (semaine européenne de réduction des déchets, …)

Proposition du CCTE n°21 :

« Nous relevons l'effort fourni sur la lutte contre le gaspillage alimentaire et le déploiement du compostage dans le projet de collectivité

Nous souhaiterions que soit améliorée **la visibilité de la valorisation des déchets alimentaires. »**

L'ambition actuelle de la Ville

La Ville a établi **une stratégie de communication/sensibilisation multicanale** sur la thématique de la lutte contre le gaspillage alimentaire et le compostage :

- Elle relaie régulièrement ses actions menées sur ses canaux de communication : site internet, réseaux sociaux, magazine, panneaux, …
- Elle relaie et renforce les dispositifs métropolitains sur le compostage par la mise en place d'appel à projet ou de partenariat associatif.
- Elle profite de ses évènements pour communiquer sur ces problématiques. (Forum des associations, 13 juillet, …)

Ce que la Ville fait déjà

- la Ville a mis en place le **recyclage des biodéchets dans tous ses restaurants collectifs**
- Elle propose également **des parcours d'éducation à l'alimentation**
- afin d'accompagner les habitants dans le tri et le compostage de leurs biodéchets, la ville met en oeuvre de nombreuses actions comme :
  - **l'appel à projet** "composter ensemble"
  - le **relais des aides financières métropolitaine** (achat de composteur individuel ou broyeur collectif)
  - l'appel à des partenaires associatifs comme **l'association compostri** sur des évenements couëronnais
  - la mise en place de **poubelles tri flux** sur les évenements villes
  - des **actions de communications** sur les outils de la Ville comme le site internet

La Ville s'engage d'ici 2026

- à conforter les **actions de lutte contre le gaspillage alimentaire** au sein des restaurants scolaires et extrascolaires
- à élargir le recyclage des biodéchets en restauration collective aux **multiaccueils** (Janvier 2024)
- à accompagner la mise en place du **tri des biodéchets de Nantes métropole** : campagne de sensibilisation et accompagnement des habitants
- à communiquer annuellement sur les **volumes de denrées valorisées par le service restauration** dans le cadre du comité consultatif restauration »

La Ville s'engage à plus long terme

Proposition du CCTE n°22 :

« Nous souhaitons que des démarches de **sensibilisation** soient entreprises sur les impacts de la consommation de matériel neuf sur les ressources.
Nous soulignons également l'enjeu de mettre en avant et soutenir les initiatives des quartiers, d'informer et mettre en relation afin de favoriser l'économie circulaire (recours à des objets d'occasion, réemploi de matériaux/objets, dons). »

L'ambition actuelle de la Ville

La Ville se positionne en soutien et accompagnement des acteurs associatifs sur la thématique du réemploi.

Ce que la Ville fait déjà

- la Ville accompagne les acteurs associatifs dans leurs propositions de sensibilisation au réemploi comme par exemple le **festival des idées vertes**
- Elle participe et relaie **la semaine européenne de réduction des déchets**

La Ville s'engage d'ici 2026

- à soutenir **les initiatives associatives sur la sensibilisation au réemploi**
- à organiser des **visites de site** : arc en ciel, ... pour sensibiliser la population à la production de déchets

La Ville s'engage à plus long terme

- à renforcer sa mobilisation dans le cadre de la **semaine europpéenne de réduction des déchets** sur l'impact de la consommation d'objet neuf. (exposition , actions avec les parteniares de la ville, ...)
- à accompagner les entreprises du réemploi dans la création **d'une ressourcerie** sur le territoire en lien avec la future décheterie des Hauts de Coueron

8. La préservation de la qualité de l'air et de la ressource en eau, lutte contre les nuisances sonores

Avis du CCTE n°23 :

« Nous relevons que la préservation de la qualité de l'air et la lutte contre les nuisances sonores sont traitées via l'ensemble des actions engagées pour la mobilité durable.
Nous souhaiterions **une vision, une quantification** et une planification plus claire. »

3 BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

L'ambition actuelle de la Ville

La qualité de l'air est surveillée au quotidien par Air Pays de la Loire, organisme agréé par le ministère de la Transition écologique et solidaire, et qui a pour missions :

- la surveillance de la qualité de l'air par l'exploitation d'un réseau permanent de mesures fixes,
- l'information du public et des autorités compétentes,
- l'accompagnement des décideurs par l'évaluation des actions de lutte contre la pollution de l'air et de réduction de l'exposition de la population à la pollution de l'air,
- l'amélioration des connaissances et la participation aux expérimentations innovantes sur les territoires.

Les données sont accessibles quotidiennement en ligne sur le site de Nantes Métropole ou sur l'application Nantes Métropole dans ma poche

La stratégie de préservation de la qualité de l'air est intégrée au PCAET Métropolitain.

Ce que la Ville fait déjà

- les **cartes du bruit** réglementaires métropolitaine sont en cours de révision
- Dans le cadre de la révision du PCAET, des **cartes BASEMIS** ont été réalisées pour chaque commune. Ces inventaires à l'échelle communale dresse le bilan et l'évolution des consommations énergétiques et de la production d'énergie renouvelable, des émissions de gaz à effet de serre et des polluants atmosphériques pour les années 2008 à 2021.

La Ville s'engage d'ici 2026

- à s'inscrire dans la réactualisation du **PCAET** métropolitain
- à renforcer la **diffusion de l'information**
- à accompagner la mise en place de la zone à faible émission métropolitaine **ZFEm**

La Ville s'engage à plus long terme

9. Intégration des ODD dans le projet de collectivité

Avis du CCTE n°24 :

« Nous considérons que les ODD sensibilisent sur la transversalité et la dimension systémique des enjeux, et constituent un langage commun. Ce cadre a été un élément structurant de la réflexion, apportant du sens et de la cohérence. Néanmoins, c'est un cadre de cohérence qui n'est pas considéré comme opérationnel par certains et qui ne fait pas ressortir les enjeux couëronnais.

Les ODD pourraient être utilisés comme un outil d'analyse des externalités, permettant d'objectiver les actions. Par ailleurs, il a été évoqué le fait qu'une politique publique en cohérence avec le développement durable prend en compte l'ensemble de ces enjeux, sans nécessairement faire référence aux ODD.

Enfin, les actions proposées par le CCTE pourraient être analysées au prisme des ODD, dans une logique d'amélioration continue pour améliorer leur impact. »

Réponse de la Ville

L'intégration des ODD dans le projet de collectivité vise à **redonner du sens à la notion de développement durable** en identifiant 17 enjeux concrets à relever et garantir leur prise en compte.

Les ODD sont également un outil efficace pour ne pas perdre de vue **l'interdépendance des enjeux de développement durable** entre eux et éviter leur cloisonnement pouvant mener à des effets négatifs non désirés (la roue des ODD).

Pour devenir réellement opérationnelle, l'intégration des ODD dans le projet de collectivité doit se poursuivre par **une intégration progressive d'éléments évaluatifs** des actions menées. Ainsi, il sera possible d'évaluer les enjeux qu'il reste à relever.

Ce que la Ville fait déjà

- Identification des ODD impactés par le **projet de collectivité**
- Intégration des ODD impactés dans toutes les **notes de cadrage** des projets

La Ville s'engage d'ici 2026

- A **poursuivre l'intégration des ODD** dans les projets portés par la collectivité :
  - en mettant en place des **grilles d'élaboration** des projets intégrant la roue des ODD
  - en élaborant **un systeme évaluatif** des impacts sur les ODD (définition d'indicateurs pour chaque ODD identifiés dans les projets de la Ville)
- A se doter d'**indicateur** permettant d'évaluer les impacts sur les ODD des engagements de la ville issus des propositions du CCTE.

La Ville s'engage à plus long terme

- A systématiser la prise en compte de **la roue des ODD dans toutes les politiques publiques** dans le prochain projet de collectivité à l'aide d'un outil :
  - **stratégique** facilitant la prise de décision,
  - **opérationnel** permettant la mise en œuvre
  - **pédagogique** pour faciliter la compréhension des enjeux .
- A identifier les **enjeux de développement durable** à relever sur le territoire
- A mettre en place un budget carbone en parallele du budget financier

10. Remarques conclusives sur la saisine

Avis du CCTE n°25 :

« A l'issue de notre travail autour de cet avis citoyen, nous avons souhaité formuler des remarques et recommandations, notamment méthodologiques. Il a ainsi été souligné :

• L'enjeu de rendre visible et de définir les priorités et la stratégie de la commune dans sa particularité ;
• La nécessité de préciser une vision illustrée par des objectifs chiffrés dans une perspective de mobilisation ;
• Le besoin d'apporter des éléments de benchmark, des éléments de comparaison, à l'analyse des enjeux prioritaires ;
• Le manque d'un regard d'expert sur certains enjeux et la nécessité d'être accompagné dans le cadre des travaux. »

Réponse de la Ville

La prise en compte des ODD dans le projet de collectivité permet d'intégrer les enjeux de transition écologique dans l'intégralité des actions programmées par la Ville. Cette méthode vise ainsi à repositionner **les enjeux de transition écologique au cœur de l'action municipale** et non pas de la circonscrire à un plan d'action annexé au projet de collectivité.

Cependant, elle peut entrainer une **perte de visibilité de la cohérence d'ensemble.**
C'est pourquoi la Ville ambitionne à terme l'élaboration et l'animation d'un schéma directeur de la transition écologique qui viendra appuyer la démarche ODD.
Il s'appuiera sur les 3 axes prioritaires suivant :

- La réduction des gaz à effet de serre et la décarbonation de l'action publique
- La préservation de la biodiversité et la renaturation
- La préservation de la ressource hydrique

S'agissant des besoins exprimés par le CCTE sur le renforcement d'éléments de parangonnage et le regard d'experts, ces points d'attention seront pris en compte dès 2024 lors de la deuxième saisine.

Ce que la Ville fait déjà

•identification des actions menées autour des **6 axes à enjeux de transition écologique** définis par l'équipe municipale en début de mandat : alimentation, énergie, déchets, habitat, mobilités et biodiversité.

La Ville s'engage d'ici 2026

• à se saisir de l'opportunité de la révision du **Plan climat Air Energie territoriale (PCAET) métropolitain** en 2024 , et de l'intégration d'un volet communal pour :
  • repréciser les objectifs énergie climat de la Ville
  • synthétiser dans un programme les actions menées et programmées
  • faciliter leur évalutation grâce au dispositif évaluatif métropolitain.

La Ville s'engage à plus long terme

• à élaborer et animer un **schéma directeur de la transition écologique** en cohérence avec les ODD qui :
  • reposera le cap avec des objectifs chiffrés
  • permettra l'évaluation des actions
• à étudier l'opportunité et la faisabilité de s'outiller d'une méthodologie ad hoc telle que celle proposé par l'ADEME de **"ville en transition".**

Les propositions non retenues en l'état

Proposition du CCTE	Argumentaire de la Ville et propositions alternatives
L'accompagnement et l'incitation à la **récupération des eaux de pluie** et les **poulaillers** partagés	Comme pour les autres propositions d'incitation financière, la Ville se positionne en relais des dispositifs existants et ne désire pas ajouter de nouvelle aide financière. Cependant, il est possible de renforcer la visibilité et la compréhension des dispositifs par une communication dédiée plus fréquente. Pour les poulaillers partagés, la Ville ne peut pas s'engager à déployer des dispositifs d'accompagnement. Cependant, si un tel projet venait à émerger par exemple dans le cadre de l'appel à initiatives développement durable en 2024, la Ville s'engage à étudier la faisabilité de son déploiement en site pilote.
La **valorisation et la reconversion de l'immobilier** existant.	Le manque de précision des attendus exprimés par le CCTE sur cette proposition n'a pas permis l'instruction fine par les services de la Ville. Si l'importance de cette proposition est confirmée par les membres du CCTE, la Ville invite l'instance à préciser ses attentes sur cette proposition.
Incitation à l'installation de panneaux solaires/photovoltaïques individuels.	Comme pour les autres propositions d'incitation financière, la Ville se positionne en relais des dispositifs existants et ne désire pas ajouter de nouvelle aide financière. Cependant, il est possible de renforcer la visibilité et la compréhension des dispositifs par une communication dédiée plus fréquente. Cela pourrait se matérialiser par exemple par : • L'organisation d'évènement avec l'association Alysée • La communication du cadastre solaire métropolitain • Le renforcement de la communication sur le site internet
Action biodiversité n°1 : Organiser **un défi biodiversité**	La mise en place de cette proposition n'est pas envisageable actuellement par les services de la Ville. Cependant, la Ville pourrait, dans un premier temps, s'appuyer sur le dispositif des défis neutralité carbone qui sera lancé en 2024 par Nantes Métropole en le faisant connaitre auprès des habitants
Action biodiversité 8 : la mise en place **d'ambassadeurs biodiversité**	La Ville n'est pas en capacité d'intégrer cette nouvelle proposition dans son projet de collectivité. En effet, l'ambition de la Ville en matière de sensibilisation et de mobilisation citoyenne sur la biodiversité se concentre autour d'un renforcement de la communication des projets menés par la collectivité en particulier dans le cadre de son plan de gestion différentiée en visant l'entraînement par l'exemplarité. Cependant, la Ville pourrait envisager d'accompagner une association qui porterait un projet similaire.
Action mobilité 4 : la réalisation d'un **guide du vélo**	Un guide du vélo à l'échelle de la Ville n'apparaît pas opportun. La Ville propose d'agir sur 3 volets : - Renforcer la primo information sur le site Internet de la Ville - Relayer le guide métropolitain par les canaux de communication communaux

	- Réaliser une carte des temps de distance dans le cadre du plan vélo.
L'économie de proximité entre commerçants	La Ville ne peut impulser actuellement de démarches auprès des commerçants de cette envergure mais pourrait, en partenariat avec Nantes Métropole, soutenir une démarche associative si elle se présente.
Démarches **d'écologie industrielle** et la recherche de synergie inter-entreprises.	De compétence métropolitaine, l'accompagnement des entreprises dans la prise en compte de l'écologie industrielle ou la recherche de synergie inter-entreprises est portée par les services de Nantes Métropole. Une première initiative inter-entreprises a toutefois été co-portée avec la Ville depuis 2019 sur la mobilité des salariés des Hauts -de-Couëron. Un plan d'action est en cours de mise en œuvre par la Métropole en lien avec la Ville.

« A Couëron, et ce depuis plus de deux mandats, nous avons inscrit les problématiques du développement durable et du dialogue citoyen au cœur de notre méthode d'action politique. Aussi est-ce tout naturellement que l'ambition politique d'installer une instance consultative pérenne et dédiée aux problématiques de la transition écologique est advenue.

Avec le Conseil Citoyen à la Transition Ecologique, nous avons pris le parti de l'exigence et l'intelligence collective. Au terme de cette première saisine, force est de constater que cette ambition est plus que satisfaite.

Nous tenons à saluer les membres du CCTE pour leur implication, la maturité des débats et la qualité des préconisations qui se trouvent être formulées.

Nous remercions le Comité 21 grand ouest pour l'accompagnement des membres du CCTE tout au long de la démarche. Leur proposition méthodologique, la qualité de l'animation et la pédagogie dans la transmission des enjeux portés par les ODD ont grandement contribué à la qualité du travail réalisé.

Collectivement, poursuivons notre engagement autour des enjeux de la transition écologique. »

Carole Grelaud
Maire de Couëron

Ludovic Joyeux
1er adjoint à la transition écologique,
à la citoyenneté et à la vie associative

Conseil municipal du 5 février 2024

Rapport de présentation du Budget Primitif 2024

Rapporteur :
Jean-Michel Eon
Adjoint aux ressources humaines et aux finances

Sommaire

1 BUDGET 2024, UNE DYNAMIQUE AU SERVICE DU PROJET DE COLLECTIVITÉ 3

1.1 CONFORTER L'ÉDUCATION, L'ENFANCE ET LA JEUNESSE 3
1.2 DÉVELOPPER LA COHÉSION SOCIALE, LA SOLIDARITÉ ET LA RELATION AUX USAGERS 6
1.3 PROMOUVOIR LA DYNAMIQUE CULTURELLE ET SPORTIVE 8
1.4 SOUTENIR LES ASSOCIATIONS ET LES INITIATIVES LOCALES 9
1.5 AGIR POUR L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE MAITRISE ET LA PRÉSERVATION DU CADRE DE VIE 10
1.6 RENFORCER LES RESSOURCES INTERNES DANS UNE GESTION SAINE ET SOBRE 11

2 BUDGET 2024, LES ÉQUILIBRES FINANCIERS 14

2.1 L'ÉQUILIBRE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT 15
2.2 L'ÉQUILIBRE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT 24

1 Un Budget qui soutient une dynamique de projets

Après un contexte de crises inédites qui a impacté lourdement le territoire et ralenti la mise en œuvre des projets, le rythme de déploiement des actions issues du projet de collectivité s'accélère depuis 2023. Ainsi sur 2024, la Ville de Couëron poursuit sa dynamique autour des 6 grandes ambitions du projet politique :

- une Ville durable et responsable,
- une Ville au service de ses habitants,
- une Ville participative et citoyenne,
- une Ville qui favorise l'épanouissement dès le plus jeune âge,
- une Ville active et connecté,
- une Ville à la gestion saine et sobre.

Le débat sur les orientations budgétaires qui s'est tenu le 11 décembre 2023 a été l'occasion de rappeler le contexte économique global de la préparation budgétaire et de détailler la situation financière de la commune.

Ainsi, dans un contexte économique où l'inflation reste soutenue, la suppression progressive des marges de manœuvre fiscale, l'absence de revalorisation des dotations de l'État à la hauteur des besoins et le fléchage renforcé de ressources locales sur des priorités définies unilatéralement par l'État, restreignent de plus en plus les marges de manœuvre des collectivités territoriales.

Pour autant, Couëron œuvre dans le but unique d'assurer la qualité de vie présente et future des Couëronnaises et des Couëronnais. Le budget 2024 est la traduction concrète de cette ambition par de nombreuses actions qui trouvent à s'appliquer à court, moyen et long terme. Il s'agit de renforcer et d'améliorer inlassablement l'offre de service public proposée aux habitants pour les accompagner dans leur quotidien et susciter les rencontres, les solidarités et le partage. Il s'agit d'investir autant que faire se peut pour transformer la Ville pour améliorer notre cadre de vie et la qualité d'usage et de confort des équipements municipaux. Il s'agit d'anticiper les transformations de notre société et de nos modes de vie pour faire face aux défis de demain, à commencer par l'incontournable transition écologique.

1.1 Conforter l'éducation, l'enfance et la jeunesse

Consciente du besoin d'accompagner et de favoriser l'épanouissement dès le plus jeune âge, les budgets consacrés annuellement aux politiques publiques petite enfance, éducation, restauration scolaire et jeunesse représentent le premier poste budgétaire de la collectivité. Pour 2024, les dépenses afférentes à ces politiques publiques représentent un montant global d'environ **12,58 millions d'euros,** soit **11,055 millions d'euros** en fonctionnement et **1 527 000 euros** en investissement (soit près de **37% du budget global** tant en fonctionnement qu'en investissement).

Politique publique petite enfance

La Ville souhaite développer et diversifier une offre d'accueil adaptée aux jeunes enfants, sécurisante, et favorable au développement, et permettant aux parents une meilleure articulation entre vie familiale et vie professionnelle.

Après une ouverture du multi-accueil « Les Cabanes des Loulous », en septembre 2022, la Ville a augmenté le nombre de berceaux en septembre dernier, le passant à sa pleine capacité d'accueil, soit de 24 à 36 berceaux. Dans cette continuité, sur le bourg, le projet de réaménagement du multi-accueil « La maison des fripouilles » s'engage en 2024 pour permettre un passage à 30 berceaux en septembre 2025. Le projet consiste en un réaménagement des locaux, augmentant la capacité d'accueil, tout en améliorant le confort général du site.

Enfin, le budget 2024 marque la volonté d'ancrer les actions de parentalité comme une orientation forte désormais rattachée à la politique petite enfance de la Ville. La création d'une mission dédiée, ayant vocation à irriguer l'ensemble des structures petite enfance de la Ville, s'inscrit bien dans la logique de conforter l'accompagnement individuel et collectif des parents. Les moyens alloués sont renforcés avec une augmentation de 0.46 ETP à compter de janvier 2024. Enfin, le renouvellement du projet RPE permettra de stabiliser le plan d'action pour les 3 prochaines années.

Les chiffres clés du budget 2024 :

2 multi-accueils, 1 relais d'assistantes maternelles

- *Dépenses de fonctionnement : fournitures et prestations de service, dépenses de personnel : **1 315 000 €** (+16,68%) soit **4,69%** des dépenses de fonctionnement globales ;*
- *Recettes de fonctionnement : 780 500 €, dont 158 500 € de participations des familles, et 622 000 € de Prestations de Service Unique (PSU) et de bonus territoire versés par la CAF ;*
- *Dépenses d'investissement : 177 000 €.*

Politiques publiques éducation et restauration collective

La politique éducation a une place centrale pour permettre à chaque enfant d'apprendre, construire ses repères et se structurer à partir des influences volontaires et involontaires qu'il reçoit de son environnement. L'éducation englobe ainsi l'ensemble des temps et des espaces de vie de l'enfant : familial, scolaire, temps libre. Incarnée dans le Projet Educatif de Territoire (PEdT) qui sera renouvelé en 2024, la politique éducation vise l'épanouissement et la réussite éducative de tous les enfants.

La construction du budget éducation est corrélée à l'évolution des effectifs maternels et élémentaires de l'ordre de 60 élèves en moins par rapport à l'année précédente. La confortation du projet d'accueil d'enfants en situation de handicap se poursuit tant sur un aspect de communication et d'accompagnement que sur la formation des agents. De plus, sur le champ numérique, le déploiement des vidéoprojecteurs interactifs dans les classes d'élémentaire se poursuit.

La Ville veille également à assurer à tous les enfants l'accès à une restauration saine, sûre et durable. A ce titre, la mise en place d'actions d'éducation à l'alimentation inscrit la politique restauration au cœur des enjeux éducatifs, permettant notamment de créer du lien entre les enfants et acteurs de l'alimentation, d'élargir leur panel alimentaire en leur permettant de s'approprier les notions d'alimentation responsable. La Ville de Couëron a formalisé l'ensemble de ses engagements, dans une volonté d'amélioration continue du service rendu aux usagers, à travers la démarche Mon Restau responsable ® qu'elle déploie depuis 2019. Forte de ces engagements au quotidien, la Ville est depuis fin 2023 labellisée « Territoire Bio engagé ».

De plus, l'année 2024 permettra la finalisation de la révision de la politique tarifaire des prestations aux familles relevant des temps péri-éducatifs et extrascolaires, en vue de la mise en application à la rentrée scolaire 2024. L'objectif est bien de proposer une tarification plus solidaire et plus juste pour les familles, tout en préservant les recettes tarifaires de la Ville, en s'articulant avec la démarche engagée par le CCAS en matière d'actualisation des aides facultatives, et avec les prestations des acteurs associatifs concernés.

Concernant l'entretien et la rénovation des bâtiments, le budget 2024 intègre des investissements significatifs dans les écoles, à l'image de la rénovation de l'école Aristide-Briand qui permettra d'améliorer le confort thermique. La future coursive sera dotée de panneaux photovoltaïques. Dans le cadre de la mise en œuvre du schéma directeur des offices de restauration, le budget 2024 intègre le réaménagement mobilier des restaurants de Louise-Michel – Rose-Orain et du restaurant maternel de Paul-Bert. Les autres sites suivront année après année avec des travaux importants de rénovations, voire même de reconstruction des offices de restauration. En parallèle, la création de la nouvelle cuisine centrale suit son cours, avec des crédits dédiés aux études, pour une entrée en fonction prévue en septembre 2027. Enfin, la Ville poursuit le déploiement d'abris vélos dans les écoles. En 2024, les écoles Louise-Michel, Rose-Orain, Marcel-Gouzil et Charlotte-Divet en bénéficieront.

Les chiffres clés du budget 2024 :

6 écoles élémentaires, 5 écoles maternelles, 1 groupe scolaire, 1 cuisine centrale, 7 offices de restauration, 2 178 enfants accueillis au 1er janvier 2024

- *Dépenses de fonctionnement : **9 910 000 €** (+14,26%), soit **35,31%** des dépenses de fonctionnement globales, se déclinant comme suit :*
  - *soutien à l'enseignement primaire public : fournitures et prestations de service (dotations scolaires, animations et sorties scolaires, charges générales, dépenses de personnel, …) : 2 063 000 € (+20,43%),*
  - *activités de loisirs péri-éducatifs : « ateliers » Ville, périscolaire et ALP du mercredi après-midi (fournitures et prestations de services, charges générales, dépenses de personnel,) : 2 453 000 € (+6,51%),*
  - *restauration : fournitures et prestations de service associées, charges générales et dépenses de personnel : 4 091 000 € (+14,81%),*
  - *autres contributions (OGEC, participations scolarisation hors commune) : 323 000 € (+7,67%),*
  - *dépenses liées à la relation aux familles et aux fonctions administratives : 970 000 € (+23,40%).*

- *Recettes de fonctionnement : **2 203 000 €,** soit **7,50%** des recettes de fonctionnement globales, se déclinant comme suit :*
  - *participation des familles : 1 457 500 €,*
  - *dotation de soutien des rythmes scolaires : 110 000 €,*
  - *prestation de service ordinaire (PSO) CAF : 450 000 €,*
  - *bonus Territoire : 117 000 €,*
  - *participation des autres communes aux enfants scolarisés à Couëron : 15 000 €,*
  - *autres dotations/subventions de fonctionnement perçues : 53 000 €.*

- *<u>Dépenses d'équipements (investissement)</u> : **1 316 000 €**, soit **23,26 %** des dépenses d'investissement totales, comprenant notamment les travaux de rénovation de l'école Aristide Briand (850 000 €), l'acquisition de matériel de restauration (101 000 €) et la poursuite du déploiement des installations numériques des écoles (SNUMEC) (67 000 €).*

<u>Politique publique jeunesse</u>

Avec plus de 1 600 jeunes de 18 à 24 ans sur le territoire, la Ville de Couëron souhaite les accompagner vers l'âge adulte en développant leur citoyenneté et leur autonomie. Le plan d'action de la politique jeunesse doit se structurer dans une double détente : une offre structurée à destination des 15-25 ans sur le Quai et des démarches d'aller vers dans l'espace public avec l'activation de dispositifs marqueurs sur le champ de l'insertion sociale et professionnelle (parcours jeunes - métiers - emplois), de l'engagement et de la citoyenneté des jeunes (volontariat, bourse aux projets, ...). L'animation d'un réseau d'acteurs jeunesse doit permettre d'assoir la dynamique à l'œuvre et nourrir le plan d'action. Une réflexion nourrie avec les établissements scolaires du secondaire, la Mission Locale, les associations de jeunesse, des entreprises doit se poursuivre en 2024 pour explorer les pistes d'actions communes.

<u>Les chiffres clés du budget 2024</u> : le Quai, magasin à huile, salle et studios de répétition…

- *<u>Dépenses de fonctionnement</u> : **163 000 €** (+2,52%) (hors subventions aux centres sociaux)*
- *<u>Participation CAF « bonus territoire »</u> : **215 500 €***

1.2 <u>Favoriser la cohésion sociale, la solidarité et la relation aux usagers</u>

Couëron est une Ville accueillante, véritable accompagnatrice du bienvivre : un service public efficace, une Ville solidaire qui aide à aller vers l'autonomie, une Ville sûre, qui prend soin de votre santé, une Ville qui permet aux personnes âgées d'y vivre le plus longtemps possible, dans de bonnes conditions. Développer une Ville au service de ses habitantes et de ses habitants, favoriser la cohésion sociale et la solidarité, agir contre les inégalités et les exclusions, faciliter l'accès aux services publics sont autant d'enjeux qui participent du bien-vivre
A ce titre, la Ville et son CCAS déploient des politiques publiques ambitieuses en faveur de la cohésion sociale et de la solidarité, et de la relation aux usagers.

<u>Politiques publiques solidarité et longévité</u>

La solidarité, c'est être au service de l'ensemble des Couëronnaises et des Couëronnais et venir en aide au plus vulnérables, pour que tous puissent vivre dignement : avoir accès à un logement décent, réduire sa facture énergétique, manger correctement.

A ce titre, la Ville a souhaité affirmer sa politique de lutte contre le gaspillage alimentaire et d'accès à une alimentation sûre, diversifiée, de qualité aux personnes en situation de vulnérabilité économique et/ou sociale dans le cadre de l'appel à projet « Mieux Manger pour Tous ». Dans ce cadre, la Ville réalise des dons de denrées alimentaires au profit d'associations caritatives tels les Restos du Cœur. Ainsi, chaque jour, les offices de restauration identifient de manière fine les denrées alimentaires surproduites et ne nécessitant pas d'être réchauffées, qui peuvent alors faire l'objet d'un don.

De plus, la Ville poursuit son projet d'actualisation du règlement des aides facultatives du CCAS. Ce projet phare permet de prendre en compte les évolutions de la population Couëronnaise : nouveaux habitants, nouveaux besoins, nouvelles problématiques. Avec l'appui des techniciens terrain, l'objectif est de fournir à l'échelon local une réponse adaptée à un contexte socio-économique globalement dégradé (inflation généralisée, augmentation du prix du carburant, de l'énergie…) avec pour point de mire le bien-être des Couëronnais, tout en donnant plus de visibilité et de lisibilité au dispositif d'aides facultatives.

Enfin, la solidarité et la cohésion sociale c'est pouvoir bien vieillir chez soi, dans sa commune, d'y vieillir en bonne santé en préservant un maximum d'autonomie et de liens avec les autres. La Ville de Couëron, « Ville amie des ainé.es » poursuit l'objectif en 2024 d'offrir un parcours de vie adapté aux besoins des plus âgés avec la stratégie « Bien vieillir à Couëron » qui est déployée sur la commune.

Les chiffres clés du budget 2024 :

- ***1 100 000 €*** *de subvention de la Ville au C.C.A.S., correspondant à près de 75% du budget total du C.C.A.S. (budget prévisionnel du C.C.A.S. : 1 505 000 € en fonctionnement et 41 000 € en investissement),*
- ***150 000 €*** *de dépenses d'investissement pour le pôle santé de la Métairie, les logements d'urgence et les logiciels métier.*

Politique publique relation aux usagers

Poursuivant le projet de facilitation des démarches, la Ville s'engage en 2024 dans la création de nouveaux espaces, facilitant le recours aux droits.

En effet, Couëron forte de développer un accès aux services publics simplifié et adapté aux besoins des citoyens a initié la création d'une Maison des services pour laquelle elle a obtenu la labellisation » Espace France Service » en décembre dernier. Ce lieu doit servir de guichet unique pour l'accès à un ensemble de services publics municipaux et étatiques. Dans un premier temps, ce nouveau service va être installé sur le parking du gymnase Pierre-Moisan dans une structure modulaire de qualité, mieux isolée et qui pourra être réutilisée dans le cadre de futurs usages internes. A terme, et après les travaux de rénovation qui y sont prévus, cet Espace France Services sera installé place des Cités au sein du bâtiment accueillant le centre socio-culturel Henri-Normand.

Les chiffres clés du budget 2024 :

- ***457 000 €*** *de dépenses de fonctionnement accueil et citoyenneté,*
- ***561 000 €*** *de dépenses d'investissement correspondant aux travaux d'installation de la Maison des services, sur le quartier de la Chabossière, aux travaux sur le cimetière de l'Epinette, ainsi que le lancement des études de réhabilitation du centre Henri Normand.*

1.3 Promouvoir la dynamique culturelle et sportive

Piliers essentiels du modèle social et du bien-vivre ensemble, la culture et le sport contribuent à l'émancipation de chacun, quel que soit son âge. S'appuyant sur la vitalité des associations et la diversité de l'offre proposée, l'exercice 2023 se traduit par une proposition budgétaire s'élevant à près **de 4,75 millions d'euros** (3,62 millions d'euros en fonctionnement (hors subventions aux associations culturelles et sportives) et 1,14 millions d'euros en investissement), soit **12,90%** du budget global de fonctionnement, et **18,93%** des dépenses d'équipements.

Politique publique culture et patrimoine

A Couëron, la culture a pour ambition de s'adresser à un large public dans un esprit de proximité, d'ouverture et de découverte. Elle met l'accent sur la médiation et le travail en partenariat qui croisent diffusion, soutien à la création et encouragement de la pratique amateur. Au cœur d'une métropole à fort dynamisme culturel, la Ville développe son action en prenant appui sur un patrimoine historique et naturel remarquable, des équipements emblématiques tels le théâtre Boris-Vian ou la médiathèque Victor-Jara ainsi que sur un tissu associatif local dense et actif.

Après avoir posé en 2023 un dispositif d'éducation artistique et culturelle à l'école ambitieux, mené en concertation avec les partenaires, l'année 2024 est consacrée à sa mise en œuvre.

Par ailleurs, la médiathèque Victor-Jara fêtera ces 10 ans ! Avec le souhait de faciliter l'accès à la lecture publique, la Ville poursuit son engagement visant la diversité des collections et de ses supports (physiques et numériques) et renforce son action en direction de tous les publics.

Le Théâtre Boris-Vian qui propose plus de 45 représentations par an conforte l'offre Famille et l'offre de spectacles tout public sur l'année 2024 avec des budgets maitrisés.

Enfin, sur le secteur patrimonial, le nouvel exercice va permettre de lancer un projet phare : celui de la Tour à Plomb. Après une première phase de sécurisation programmée sur janvier, l'année 2024 sera consacrée aux études de restauration et de valorisation de la Tour à Plomb pour des travaux qui s'engagerons à partir de 2025.

Les chiffres clés du budget 2024 :

Fonctionnement :

- ***400 000 €*** *au titre de l'action culturelle transversale,*
- ***719 000 €*** *pour la lecture publique,*
- ***300 000 €*** *pour le spectacle vivant,*
- ***183 500 €*** *pour le patrimoine culturel.*

Investissement :

- *564 500 € pour les équipements et projets culturels et patrimoine, dont 467 000 € d'études et de travaux pour la Tour à Plomb, 51 000€ pour la mise aux normes du Théâtre Boris Vian, et 53 000 € de renouvellement de matériels et mobiliers culturels et patrimoniaux.*

Politique publique sport

Considérant que la pratique du sport est un puissant vecteur de cohésion, d'épanouissement personnel, de santé et d'inclusion, l'année 2024, année olympique et paralympique en France, revêt une connotation particulière. Labellisée « terre de jeux 2024 », la Ville s'est engagée dans l'aventure. A travers ce label, la Ville souhaite fédérer le secteur associatif, les écoles, les agents et l'ensemble des partenaires pour faire vivre et partager le sport pour tous. Les orientations budgétaires 2024, intègrent également le plan de renouvellement du matériel sportif.

Fort de la réhabilitation et de l'agrandissement de la Halle de tennis padel Claudette Fontenay en 2023, la Ville va poursuivre la réhabilitation de ses équipements sportifs dans une logique d'investissement répondant à la fois aux évolutions de pratiques, à la qualité de l'accueil des usagers, et aux objectifs de sobriété énergétique. Les crédits 2024 inscrits au titre de l'entretien durable du patrimoine concernent notamment le remplacement des éclairages du Stade Hauray, le lancement des études pour la réhabilitation de la salle du DOJO Jean-Claude Le Quintrec et la rénovation de la toiture vestiaire du site, les travaux d'accessibilité du gymnase René Gaudin, la rénovation du vestiaire du gymnase Gourhand et l'installation de nouveaux vestiaires modulaires pour le site Léo Lagrange.

Les chiffres clés du budget 2024:

Fonctionnement :

- ***530 000 €*** *pour la piscine municipale,*
- ***725 000 €*** *pour le fonctionnement des installations sportives (terrains et gymnases) et les autres actions d'animation, de promotion et de soutien à la pratique sportive (hors soutien aux associations).*

Investissement :

- ***105 000 €*** *pour la fin de l'opération de construction d'une halle de tennis et de padel, et de réhabilitation de la salle existante au complexe René Gaudin (crédits 2024, dans le cadre d'une autorisation de programme pluriannuelle de 3 900 000 €)**,***
- ***102 500 €*** *pour les autres dépenses d'investissement liées à la réhabilitation des infrastructures existantes, ou au renouvellement des matériels et mobiliers sportifs pour les salles et équipements mis à disposition.*

1.4 Soutenir les associations et les initiatives locales

La politique publique vie associative et initiatives locales vise à fortifier le tissu associatif et l'engagement bénévole, en harmonie avec le projet municipal.

L'engagement bénévole dynamise la vie du territoire. Pour accompagner ses acteurs, qui jouent un rôle essentiel de liens et de cohésion sociale, la Ville va poursuivre son investissement envers les plus de 130 associations qui irriguent le territoire. Ce soutien se traduit aussi bien par la facilitation des démarches des associations, que par le soutien des temps forts d'animation. En effet, plus de 70 événements d'ampleur sont portés par les associations chaque année et accompagnés par la Ville par la mobilisation de moyens financiers, matériels ou humains tous portés par un budget dédié. Le renouvellement ou la mise en place des Conventions Pluriannuelles d'Objectifs et de Moyens (CPOM) se poursuit permettant de lier les ambitions des associations et de la Ville afin de mener des actions

communes et fédératrices, autour de valeurs partagées et d'assurer un financement en conséquence pour l'équilibre des associations.

Pour 2024, l'enveloppe budgétaire consacrée aux subventions aux associations est confortée à hauteur de **1,13 millions d'euros** et sa déclinaison fera l'objet d'une approbation individualisée à l'occasion du Conseil municipal d'avril prochain.

Les chiffres clés du budget 2024 :

- ***1 135 000 €*** *d'enveloppe de subventions de fonctionnement et de subventions exceptionnelles (montant 2023 reconduit dans l'attente de l'instruction et du vote des subventions au Conseil municipal d'avril 2024),*
- ***717 000 €*** *(+0,99%) d'autres dépenses de fonctionnement (594 000 €) et d'équipement (123 500 €) liées à la vie associative et aux initiatives locales.*

1.5 Agir pour l'aménagement du territoire maîtrisé et la préservation du cadre de vie

Agir sur la qualité de vie au quotidien, dans un environnement préservé et protecteur, est un marqueur du projet de collectivité. Couëron est une ville attractive aux portes de la métropole, qui concilie l'estuaire de la Loire, ses marais, ses terres bocagères avec un développement urbain manifeste porté par des projets d'aménagement majeurs.

Les intentions budgétaires 2024 s'inscrivent en cohérence avec cette transformation urbaine harmonieuse et maîtrisée, alliant préservation et confortement des espaces verts et du patrimoine naturel riches pour préserver la qualité et le cadre de vie des habitants.

Le projet de création d'un périmètre de Protection d'Espaces Agricoles et Naturels (PEAN) en lien avec le Département, la Métropole et les Villes d'Indre et Saint Herblain est la traduction d'un engagement résolu à préserver à long terme la vocation agricole et naturelle des secteurs inclus dans le périmètre, et développer des programmes permettant de maintenir et de dynamiser les activités agricoles qui s'y exercent.

La Ville est liée à son territoire agricole et naturel, qu'il convient de pérenniser dans ses fonctions environnementales, agronomiques, économiques et paysagères, et ce dans le respect des objectifs du Programme Alimentaire de Territoire (PAT). Le maintien des exploitations et le développement du bio et de la vente directe constituent des priorités, aux côtés de l'aménagement foncier agricole forestier et environnemental.

Pour 2024, la mise en valeur et la conservation des espaces verts et naturels se poursuivent dans une démarche respectueuse de l'environnement. Le projet de mise en œuvre de plans de gestion différenciée des espaces verts et des réservoirs riches en biodiversité (lac de Beaulieu, parc de l'Erdurière, parc Joseph Bricaud, coulée du Drillet) et contribuant à l'Atlas de la biodiversité métropolitaine dans une déclinaison locale va être finalisé et permettra une meilleure gestion de nos espaces verts et naturels.

Côté aménagement du territoire, la Ville poursuit l'étude urbaine prospective du centre bourg visant la production d'un plan-guide de valorisation du centre-ville avec une déclinaison des ambitions projetées concernant les évolutions.

Enfin la préservation du cadre de vie passe également par une Ville apaisée. La consolidation au budget 2024 des actions de prévention et de tranquillité publique, notamment dans le cadre des partenariats locaux et métropolitains déployés au titre du CLSPD, constitue un axe de travail pour l'année à venir.

Enfin, et afin de garantir la sécurité et la tranquillité publique de toutes et tous en privilégiant la proximité et la prévention, l'étude sur l'installation de la vidéo protection des sites communaux sera lancé en 2024. Parallèlement à ce projet, la Ville va organiser une consultation publique relative à la vidéo protection sur la voie publique.

Au total, les dépenses liées à la mise en œuvre des politiques publiques concourant à l'aménagement et au cadre de vie (aménagement du territoire, espaces verts et naturels, et sécurité et tranquillité publique) s'élèvent à **2,8 millions d'euros**, (2,5 millions d'euros en fonctionnement et 345 000 euros en investissement), soit 9,60% des dépenses de fonctionnement, et 6,09% des dépenses d'investissement.

Les chiffres clés du budget 2024 ***:***

- ***1 804 000 €*** *pour les espaces verts et naturels (+3,38%) : dont 317 000 € de fournitures et prestations de service en fonctionnement, 1 281 000 € de dépenses de personnel, et 206 000 € en investissement (sécurisation de l'espace public, aménagement des aires de jeux et espaces publics, valorisation et embellissement du patrimoine paysager),*
- ***952 000 €*** *pour l'aménagement urbain et l'action foncière, dont 171 500 € de charges générales et d'études urbaines, 560 500 € de dépenses de personnel, 200 000 € de prélèvement au titre de la loi SRU,*
- ***371 500 €*** *pour la prévention et la tranquillité publique**,** dont 306 500 € en fonctionnement (correspondant principalement à des dépenses de personnel), et 65 000 € en investissement.*

1.6 Renforcer les ressources internes dans une gestion saine et sobre

La Ville de Couëron, dans une juste maîtrise de ses finances est résolument tournée vers l'usager et le service public. La stratégie financière de la collectivité s'inscrivent dans une vision à long terme du territoire et de ses enjeux urbains, démographiques et environnementaux.

La Ville sait pouvoir compter sur sa richesse humaine : les agents, acteurs majeurs du projet municipal et de sa performance, sont placés au cœur de la stratégie globale. Pour offrir un service public de qualité et accompagner le développement des compétences des agents, le budget dédié au plan de formation sera conforté.

Le budget 2024 viendra également accompagner la cohérence et la sécurité du système d'information, avec en fil rouge, le plan de sécurisation des installations numériques qui se poursuit afin de mieux protéger le parc matériel et immatériel de la collectivité.

Pierre angulaire de nombreuses politiques publiques, les bâtiments communaux et leur gestion, constituent un enjeu économique central pour la Ville, tant en fonctionnement qu'en investissement. Dans la continuité de sa maitrise budgétaire, notamment par la mise en place d'un plan pluriannuel d'investissement, la Ville a travaillé aux plans de gestion internes notamment sur la partie patrimoine bâti, afin d'assurer une gestion préventive de ses 90 bâtiments, car il est primordial d'accueillir dans

de bonnes conditions l'ensemble des publics dans les différents sites. Le budget intègre également l'amélioration des performances environnementales des installations de chauffage, ventilation, climatisation en renouvelant des installations vétustes et en développant une gestion centralisée des chaufferies.

Enfin, la réduction de l'impact environnemental du parc automobile se poursuit avec l'acquisition de nouveaux véhicules à faible émission de gaz à effet de serre, à l'instar des véhicules électriques acquis en 2023 pour le service espaces verts et naturels.

Répondant au projet de collectivité, le budget 2024 viendra donc apporter une réponse circonstanciée, tant en fonctionnement qu'en investissement, au regard des enveloppes dédiées.

<u>Les chiffres clés du budget 2024</u> :

- ***1 301 000 €*** *de dépenses liées aux systèmes d'information (+1,72%) : fournitures et prestations de services infrastructures, application et équipements des services, téléphonie, et dépenses de personnel,*

- ***1 725 000 €*** *de dépenses liées aux moyens généraux (entretien ménager, parc automobile, achat/approvisionnement, fournitures administratives, mobilier…) (+22,12%) intégrant un crédit de 390 000 € de renouvellement de la flotte automobile tendant au développement de véhicules plus propres et de vélos électriques,*

- ***2 189 000 €*** *de dépenses de fonctionnement et d'investissement liées à l'entretien, la maintenance, la conformité règlementaire et la sécurité des bâtiments communaux (+0,36%) (fournitures, prestations de services, dépenses de personnel du service patrimoine bâti, et petit investissement, hors gros projets déjà déclinés dans les politiques publiques sectorielles ci-dessus),*

- ***1 277 200 €*** *de dépenses liées aux consommations de fluides et d'énergie (+17,61%) : eau, électricité, gaz, contrat d'entretien des installations de chauffage…,*

- ***420 000 €*** *de travaux d'amélioration de la performance énergétique des bâtiments,*

- ***1 743 500 €*** *de dépenses liées aux autres stratégies ressources (finances/commande publique, ressources humaines, communication interne…) : dépenses de personnel et dépenses de gestion courante.*

Déclinaison des dépenses de fonctionnement par politique publique : 28 109 000 €

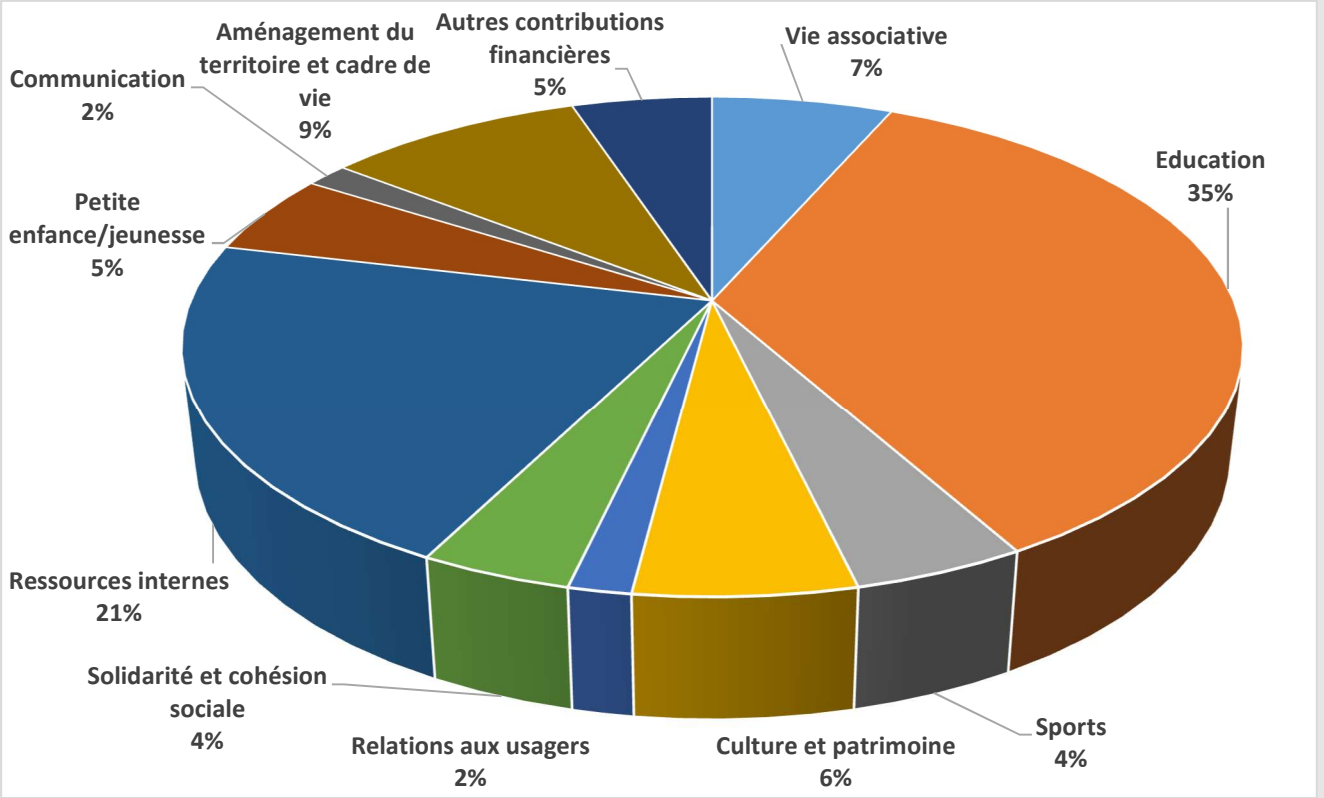

Déclinaison des dépenses d'investissement par politiques publiques : 5 658 000 €

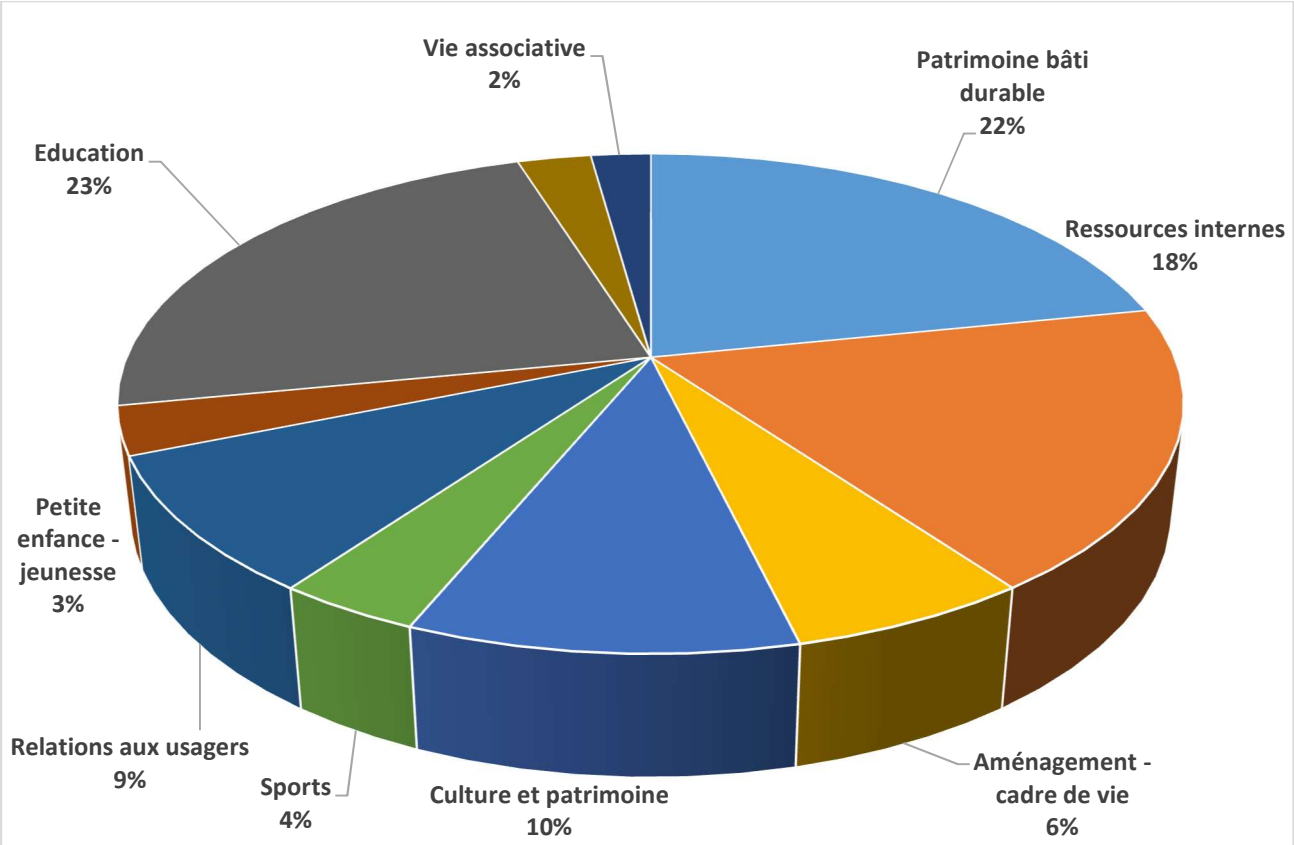

2 Budget 2024, les équilibres financiers

Les orientations budgétaires débattues en décembre dernier ont permis de dessiner une trajectoire financière de mandat qui s'appuie avant tout sur la préservation des niveaux d'autofinancement brut et net. Les cadrages budgétaires infra annuels s'inscrivent dans cette stratégie d'équilibre pluriannuel global, tout en s'adaptant chaque année à un environnement législatif/réglementaire et économique en perpétuel mouvement.

Equilibre du budget 2024

Fonctionnement : 29 437 376 €

Dépenses de personnel :
19 144 177 € (65,03%)

Charges à caractère général :
5 677 958 € (19,29%)

Subventions associations et CCAS :
2 241 750 € (7,62%)

Autres contributions financières : 1 015 115 € (3,45%)

Dotation amortiss. et provisions : 850 000 € (2,89%)

Virement à la section d'invest : 508 000 € (1.73%)

Impôts et taxes locales :
17 255 000 € (58,72%)

Dotations de Nantes Métropole
4 497 156 € (15,30%)

Dotations Etat :
3 728 569 € (12,69%)

Participation CAF :
1 567 856 € (5,34%)

Autres recettes de gestion :
2 388 795 € (8,11%)

Investissement : 6 526 000 €

Rembt. capital de la dette :
798 000 € (12,23%)

Dépenses d'équipement et autres immobilisations :
5 728 000 € (87,77%)

Dotation aux amortissements : 850 000 € (13,02%)

Virement de la section de fonct : 508 000 € (7,78%)

Autres recettes d'équipement :
1 436 000 € (22,00%)

Emprunt d'équilibre :
3 732 000 € (57,19%)

Pour l'exercice 2024, le budget s'équilibre globalement à 29,44 millions d'euros en fonctionnement et à 6,51 millions d'euros en investissement. En cohérence avec les budgets par politique publique déclinés ci-dessus, les principales orientations retenues sont les suivantes :

- une croissance relativement soutenue des recettes de fonctionnement (+5,70 % par rapport au BP 2023), impulsée par une dynamique fiscale certaine, et une consolidation des partenariats institutionnels ;
- une progression relativement marquée des dépenses de fonctionnement (+7,81%), dont la dynamique sensiblement rehaussée pour la deuxième année consécutive, répond aux ambitions du projet de collectivité et au contexte d'inflation persistant ;
- un niveau d'autofinancement largement préservé (1,3 millions d'euros d'épargne brute, conforme à la trajectoire pluriannuelle définie dans la prospective financière 2022-2026) ;
- un programme d'investissement conséquent (6 millions d'euros de nouveaux crédits s'ajoutant aux 1,56 millions d'euros de reports/restes à réaliser 2023) ;
- un financement des dépenses d'équipement assuré de manière équilibrée par les ressources propres de la Ville (autofinancement : 21%), la mobilisation de co-financements institutionnels extérieurs (dotations, subventions : 22%) et par un emprunt d'équilibre (57%).

2.1 L'équilibre de la section de fonctionnement

L'équilibre de la section de fonctionnement s'établit **à 29 440 000 euros,** incluant l'ensemble des opérations réelles et d'ordre. Par rapport au BP 2023 initial, il s'agit d'une progression de **1 600 000 euros, soit + 6,06%.**

2.1.1 Une progression particulièrement marquée des dépenses réelles de fonctionnement

En neutralisant les opérations d'ordre, les dépenses réelles de fonctionnement représentent **28 079 000 euros**, soit une progression relativement soutenue **de 7,24%** par rapport au BP 2023.

Elles se décomposent de la manière suivante :

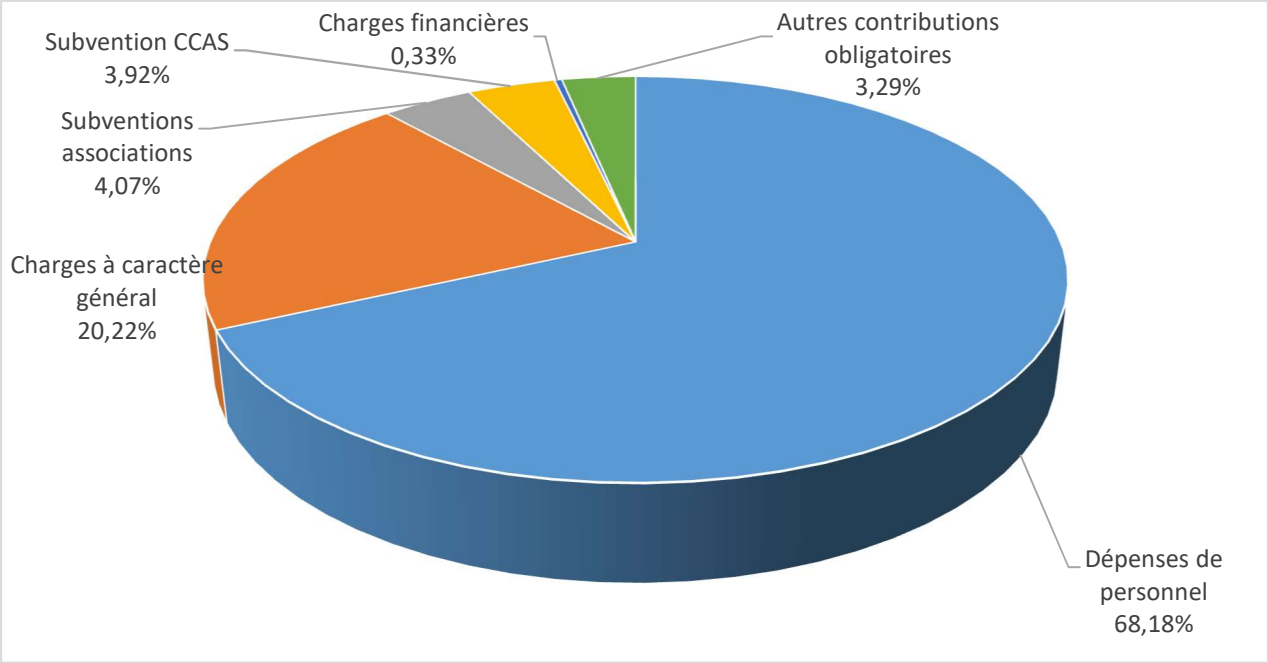

La structure 2024 des dépenses de fonctionnement est relativement proche de celle de l'année passée.

Le budget 2024 procède toutefois à un léger renforcement de la part des dépenses de personnel (qui passent de 67,45% en 2023 à 68,18% en 2024) et une légère diminution des charges à caractère général (qui passent de 20,57% en 2023 à 20,22% en 2023).

2.1.1.1 Les charges à caractère général

Ces dépenses sont inscrites à hauteur de **5 678 000 euros,** soit une augmentation de **+ 5,44%** par rapport au BP 2023. Cette croissance résulte pour partie des coûts contraints liés à l'inflation et aux surcoûts énergétiques qui amènent à devoir abonder les budgets de certains services municipaux pour lesquels les achats et prestations requises connaissent une forte volatilité des prix (carburants, papier, restauration, produits d'entretien…).

D'autre part, les crédits alloués viennent naturellement accompagner les projets et actions prévus au projet de collectivité, dans un effort financier significatif consenti aux différentes politiques publiques. A ce titre, les augmentations les plus importantes sont ciblées en direction de l'éducation, la jeunesse et la petite enfance, ainsi que pour les stratégies ressources (patrimoine bâti, principalement pour les fluides).

S'agissant des fluides (électricité et gaz principalement), le budget 2024 peut s'appuyer sur la mutualisation des marchés publics (accord cadres) métropolitains, qui permettent de maîtriser les évolutions attendues. Cette protection a fonctionné en 2023 mais l'effet d'amortissement sera inférieur en 2024, conduisant à des inscriptions budgétaires en augmentation de + 50 000 euros, augmentation toutefois limitée grâce aux effets de la mise en œuvre d'un plan de sobriété énergétique.

Ainsi, en 2024, les charges à caractère général représentent 20,22% des dépenses réelles de fonctionnement, et correspondent notamment aux dépenses :

- des activités scolaires, péri-éducatives, et de restauration (fournitures scolaires, transports scolaires, contrat de restauration, ateliers éducatifs…) : **1 263 886 euros** (+ 4,55%),
- de fluides (eau, électricité, gaz…) nécessaires au fonctionnement des bâtiments municipaux : **1 277 200 euros** (+17,61%),
- d'infrastructure informatique et de téléphonie, et de mise à disposition de matériel informatique et d'outils logiciels (maintenance…) : **407 301 euros** (- 0,02%).

2.1.1.2 Les dépenses de personnel

Les dépenses de personnel s'élèvent à **19 144 000 euros** en 2024, soit une progression de **8,40%** par rapport au budget 2023, et représentent plus des deux tiers du budget total (68,18%).

Comme indiqué à l'occasion du débat d'orientation budgétaire, la part des dépenses de personnel dans le budget continue de se renforcer (autour de 68 % des dépenses globales de fonctionnement) du fait notamment de l'intégration des contraintes réglementaires. Cette évolution intègre également des mesures volontaristes d'évolution des emplois permanents de la Ville au regard des besoins répondant au projet de collectivité.

Ainsi, les principales évolutions de la masse salariales se déclinent de la manière suivante :

- revalorisation de la valeur du point d'indice de 1.5 % au 1er juillet 2023 qui amène un impact sur le traitement indiciaire de l'ensemble des agents représentant une évolution sur année pleine estimée à +210 000 euros,
- les mesures spécifiques de revalorisation des bas de grille appliquées en juillet 2023 qui amènent à une évolution de +20 000 euros,
- les avancements d'échelon et l'augmentation réglementaire de 5 points d'indice supplémentaires au 1er janvier 2024 représente +160 000 euros pour les agents titulaires et +40 000 euros pour les agents contractuels,
- l'évolution des effectifs pour répondre à des évolutions de service, incluant notamment la création de 3 postes pour l'ouverture de la Maison des services,
- l'augmentation de 1 point de la part patronale de la CNRACL (+65 000 euros),
- l'augmentation de 20 % de l'assurance statutaire estimée à environ 55 000 euros.

2.1.1.3 Les subventions de fonctionnement versées

Comme évoqué en première partie, les subventions de fonctionnement versées représentent 7,98% du budget 2024, et se décomposent en trois parts :

- la subvention au CCAS (1 100 000 euros),
- les subventions de fonctionnement aux associations (1 135 000 euros),
- les subventions exceptionnelles aux associations (40 000 euros).

La répartition de ces enveloppes entre les associations fera l'objet d'un vote spécifique lors du Conseil municipal d'avril prochain.

2.1.1.4 Les autres contributions obligatoires

Les autres contributions financières obligatoires sont globalement en augmentation. Elles correspondent notamment :

- au fonds de péréquation intercommunal (FPIC : 73 000 euros),
- au prélèvement de la loi SRU (168 000 euros),
- à la participation à l'OGEC (278 000 euros),
- aux indemnités et frais de formation des élus (238 400 euros).

Enfin, il est à noter la poursuite de la baisse des intérêts de la dette, et ceci malgré l'inscription de la Ville dans un nouveau cycle d'endettement fin 2021. Cette baisse témoigne à la fois d'une dette ancienne parfaitement saine, ainsi que des conditions particulièrement avantageuses de contractualisation du nouvel emprunt 2021/2022 (taux fixe de 0,72% sur 15 ans pour un emprunt de 2,5 millions d'euros).

2.1.2 Une croissance relativement soutenue des recettes réelles de fonctionnement

En neutralisant les opérations d'ordre, les recettes réelles de fonctionnement représentent **29 387 000 euros**, soit une progression **de 5,71%** par rapport au BP 2023.

Elles se décomposent de la manière suivante :

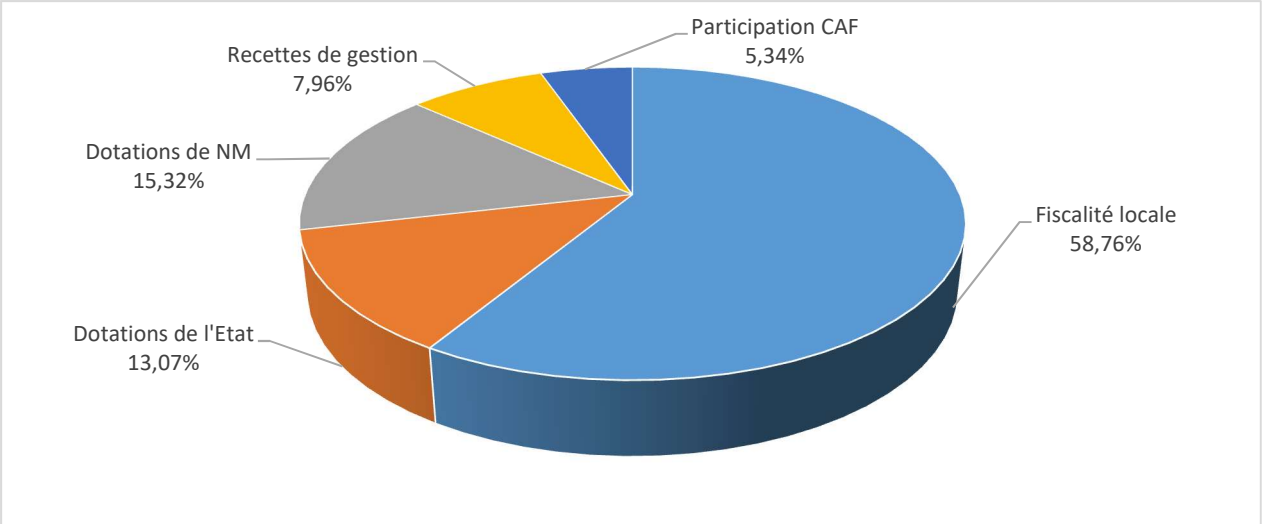

Là encore, la structure du budget 2024 est assez proche de celle de 2023. Au bénéfice d'une revalorisation forfaitaire légale des valeurs locatives importantes, la part de la fiscalité locale se renforce dans le budget global (58,76% en 2024, contre 57,63% en 2023), avec pour corollaire une légère baisse de la part des dotations de l'Etat (13,07% en 2024, contre 13,60% en 2023) et de la Métropole (15,32% en 2024, contre 16,06% en 2023), et dans une moindre mesure des autres recettes de gestion.

2.1.2.1 Une dynamique fiscale primordiale

Depuis le début du mandat, les réformes fiscales successives engagées par le gouvernement (suppression de la taxe d'habitation, transfert de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties, exonérations fiscales de taxe foncière pour les locaux industriels compensés par des dotations de l'Etat) ont profondément impacté la structure des recettes du budget communal, et fait perdre de la lisibilité aux comparaisons pluriannuelles.
Ces modifications sont d'autant plus importantes dès lors que les ressources fiscales représentent plus de 58% de recettes totales, constituant ainsi largement le premier levier de financement du projet de collectivité. En cela, l'autonomie fiscale, régulièrement mise à mal par l'Etat dans ses mesures en la matière, est primordiale dans l'équilibre global et dans la préservation de la santé financière de la Ville.

La nécessité de maximiser les recettes fiscales, pour financer notamment un programme pluriannuel d'investissement ambitieux, avait présidée, en 2022, à une augmentation des taux de taxe foncière votés par la commune. En 2024, comme annoncé à l'occasion du débat d'orientation budgétaire, il n'y aura pas d'augmentation des taux de fiscalité locale. La dynamique fiscale escomptée pour 2024 s'appuiera donc uniquement sur l'évolution légale des valeurs locatives, et sur l'évolution physique naturelle du nombre de logements.

Depuis 2018, la revalorisation forfaitaire annuelle des valeurs locatives est désormais automatiquement indexée sur l'Indice des Prix à la Consommation Harmonisé (IPCH glissant de novembre à novembre). Pour 2023 cet indice s'établit à 3,9%. Le budget 2024 intègre cette évolution de +3,9%, ainsi qu'une évolution liée au nombre de logements (+0,65%). Ce sont désormais les bases fiscales réalisées en 2023 (année N-1) qui sont prises en compte pour la construction de ce budget (les budgets précédents utilisaient les bases fiscales budgétées en N-1). C'est ainsi un produit fiscal complémentaire de plus de 600 000 euros qui est inscrit au budget 2024, en attendant les notifications officielles des bases fiscales qui doivent intervenir avant la fin du 1er trimestre 2024.

	Base BP 2023	**Base BP 2024**	**Evolution**
Taxe foncière bâti (TFPB)	26 240 000	27 744 400	+5,73%
Taxe foncière non bâti (TFPNB)	252 000	275 000	+9,13%

	Taux 2023	**Taux 2024**	**Evolution**
Taxe foncière bâti (TFPB)	40,23%	40,23%	+0,00%
Taxe foncière non bâti (TFPNB)	82,64%	82,64%	+0,00%

	Produits BP 2023	**Produits BP 2024**	**Evolution**
Taxe foncière bâti (TFPB)	10 556 352 €	11 161 586 €	+5,73%
Taxe foncière non bâti (TFPNB)	208 253 €	227 353 €	+9,13%
TOTAL	**10 764 605 €**	**11 388 939 €**	**+5,80,%**

	Effet bases	**Effet taux**	**Somme**
Taxe foncière bâti (TFPB)	+ 605 300 €	- €	+ 605 300 €
Taxe foncière non bâti (TFPNB)	+19 100 €	- €	+19 100 €
TOTAL	**+ 624 400 €**	**- €**	**+ 624 400 €**

Au final le produit des impôts locaux directs s'établit à :

Compensation suppression taxe d'habitation sur les résidences principales (coefficient correcteur)	4 039 454 €
Taxe foncière bâti (TFPB)	11 161 586 €
Taxe foncière non bâti (TFPNB)	227 353 €
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	79 771 €
TOTAL IMPOTS LOCAUX 2024	**15 508 164 €**

2.1.2.2 Les autres taxes locales :

En dehors des impôts directs locaux, les autres taxes font l'objet d'inscriptions budgétaires à hauteur de **1 791 000 euros,** soit une progression de 6,8%. Elles comportent notamment :

- les droits de mutation : **960 000 euros**. Après des années de forte augmentation, l'inscription relative aux droits de mutation est stabilisée en 2024 par rapport à 2023. On note que le volume de transactions immobilières a fortement diminué en 2023,
- la taxe sur l'électricité : **480 000 euros**. L'inscription budgétaire est sensiblement supérieure à celle de 2023 (+105 000 euros) afin de se rapprocher du réalisé 2023,
- la taxe sur les déchets : **115 000 euros**. Le montant est ajusté en cohérence avec la déclaration de tonnage de déchets traités par l'usine Arc en Ciel. Son montant reste quasi stable depuis 4 ans.
- la taxe sur la publicité extérieure : **114 000 euros.** Le montant 2024 est légèrement réajusté par rapport à 2022 (- 2 000 euros), en cohérence avec le volume des enseignes et panneaux publicitaires constaté sur la dernière année,
- la taxe sur les pylônes électriques : **86 000 euros.** Le montant est réévalué à la hausse (+ 4 000 euros), en cohérence avec le montant réellement encaissé sur l'année passée.

2.1.2.3 Les participations de Nantes Métropole

Les inscriptions budgétaires 2024 s'inscrivent en cohérence avec les dispositions du nouveau Pacte financier de solidarité 2022-2026 approuvé par le Conseil métropolitain en décembre 2021. L'abondement des dispositifs existants (dotation de solidarité communautaire), mais également la mise en place de nouveaux dispositifs d'aides aux communes pour les accompagner à la mise en œuvre des objectifs du projet métropolitain (fond de soutien à l'apprentissage de la natation des scolaires, fonds d'investissement pour la valorisation du patrimoine industriel et fluvial remarquable), permettent le réajustement à la hausse des différentes participations métropolitaines au budget communal :

- l'Attribution de Compensation (AC) : **3 255 000 euros** : son montant est stabilisé par rapport à 2023, et intègre la valorisation financière issue des conventions de gestion pour l'entretien et la gestion des espaces verts d'accessoires de voirie, telle qu'approuvée par la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges (CLETC) ;
- la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC), **1 220 000 euros :** le montant est réévalué à hauteur de +110 000 euros en tenant compte de l'enveloppe allouée, de l'application des critères de répartition : potentiel financier (40%), revenu par habitant (40%), effort fiscal (15%) et logement social (5%), et de la dynamique des recettes perçues par la Métropole ;

- une dotation au titre du « fonds piscines » créé dans une logique de favoriser l'apprentissage de la natation : **99 000 euros,** ce qui couvre environ 15% des dépenses de fonctionnement de la piscine municipale ;
- une dotation au titre du « fonds tourisme de proximité » pour la Gerbetière : **5 000 euros**.

2.1.1.4 Les dotations de l'Etat

- Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)

La loi de finances prévoit une légère progression de l'enveloppe de la DGF, mais nettement insuffisante au regard du contexte inflationniste et des contraintes réglementaires qui pèsent sur la masse salariale. En revanche, l'abondement des mécanismes de péréquation (Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) ou Dotation de Solidarité Rurale (DSR)…) ne se fera pas en 2024 par un écrêtement de la DGF, comme cela était le cas jusqu'à présent.
La redistribution par collectivité continue de connaître des fortes variations, en fonction des potentiels fiscaux par habitant des communes et de la dynamique de population. Afin de se recaler au niveau du réalisé 2023, l'inscription budgétaire est en diminution de 30 000 euros par rapport au montant du BP 2023, dans l'attente de la notification officielle (intégrant l'effet population) de cette dotation au cours du 1er trimestre 2024. Le montant estimé de la DGF pour 2024 est donc de **2 600 000 euros.**

- La Dotation Nationale de Péréquation (DNP)

L'inscription budgétaire est en diminution de – 2 000 € en 2024, au regard du potentiel financier de la commune et des tendances réalisées en 2022 et 2023, soit un montant estimé à **88 000 euros.**

- Les allocations compensatrices

Les décisions gouvernementales en matière de fiscalité locale ont largement impacté le régime des allocations compensatrices, dont l'augmentation « en trompe l'œil » n'ont fait que compenser les pertes de recettes liées aux exonérations fiscales consenties.
Leur nouvelle hausse en 2024 ne répond ainsi qu'à un transfert « artificiel » entre chapitres budgétaires, d'une partie des impôts locaux dans l'enveloppe normée des dotations de l'Etat aux collectivités.
Montant 2024 estimé de la compensation au titre des exonérations de taxes foncières : **870 000 euros**.

- Le fonds de soutien aux rythmes scolaires

Ce fonds de soutien est alloué aux communes conservant une semaine scolaire de 4,5 jours, et s'élève à 50 € par enfant scolarisé, soit un montant estimé à **110 000 euros**. A noter que lors de l'élaboration de la loi de Finances, ce soutien a été un temps annulé, laissant craindre sa suppression pour les années à venir.

2.1.1.5 Les participations de la CAF

Avec la fin, au 31 décembre 2022, du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ), le partenariat financier avec la CAF s'incarne désormais au travers des **« bonus territoires »** dans le cadre de la Convention Globale Territoriale (CTG), en complément des prestations de service socle (Prestation de Service Unique (PSU) pour l'accueil des jeunes enfants en multi-accueil et Prestation de Service Ordinaire (PSO) pour les activités péri-éducatives organisées par la Ville).

L'enveloppe budgétaire globale précédemment attribuée dans le cadre du CEJ a vocation à être majoritairement préservée sur le territoire. En conséquence, les participations totales de la CAF sont ainsi estimées à 1 404 500 euros. C'est la répartition de cette somme entre les équipements sous gestion municipale et gestion associative qui, lui, va évoluer, ainsi que le mode de calcul, qui est simplifié. La CNAF cherche ainsi à rééquilibrer les financements entre équipements, pour plus d'équité territoriale.

Pour Couëron, les montants prévisionnels s'élèvent donc à **450 000 euros** au titre de la PSO, **430 000 euros** au titre de la PSU et **524 500 euros** de bonus territoire CTG.

2.1.1.6 Les autres recettes de gestion

Ces recettes diverses de gestion sont évaluées à **2 338 800 euros.** Elles sont composées principalement :

- des produits des services publics tarifés proposés aux Couëronnais : **1 720 500 euros,**
- des revenus de location des salles, immeubles et équipements communaux : **215 000 euros,**
- du remboursement sur rémunérations du personnel (indemnités journalières subrogées ou remboursement du risque statutaire) : **285 000 euros,**
- de diverses refacturations de charges supportées par la Ville au bénéfice de tiers (mise à disposition de personnel auprès des associations, remboursement des frais d'entretien et de gestion du vélodrome par la Métropole, participation des communes d'origine des enfants non Couëronnais scolarisés dans les écoles de la Ville…) : **65 000 euros.**

Le budget 2024 des produits des services **(1 777 500 euros)** est en augmentation par rapport à l'année passée (+3,5%), notamment sur les recettes de périscolaire et celles liées à la petite enfance. L'inscription n'intègre pas les effets d'une revisite plus globale de la politique tarifaire initiée en 2023.
Comme les années passées, ce sont toujours les services périscolaires et de restauration qui en représentent la part la plus importante (81%), avec une attention particulière portée sur l'augmentation de la fréquentation et l'évolution du quotient familial moyen.

Ces produits se déclinent principalement comme suit :

- les participations des familles au service de restauration scolaire : **1 017 000 euros** (59% des produits),
- les participations des familles aux activités périscolaires et d'accueils de loisirs : **427 000 euros** (25% des produits),
- les participations des familles à l'accueil des jeunes enfants dans les structures petite enfance : **158 500 euros** (9%),
- les recettes liées à l'activité sportive et de loisirs (entrées piscines, cours de natation,…) : **35 000 euros**, en complément d'un montant de **50 000 euros** de participation des collèges et du lycée à la mise à disposition des équipements sportifs (5% des produits),
- les produits liés aux prestations funéraires (concessions…) : **35 000 euros** (2% des produits).

2.1.3 La préservation des épargnes et de la capacité d'autofinancement

La différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement constitue **l'épargne brute.** Celle-ci détermine directement les capacités de la collectivité à investir car, après avoir assuré au minimum le remboursement en capital de la dette, son surplus, appelé également **épargne nette**, sert à financer le programme d'investissement de la Ville.

	BP 2023	BP 2024	Ecart en valeur	%
Dépenses de gestion	25 940 000 €	27 966 673 €	1 990 000 €	7,81%
Recettes de gestion	27 780 000 €	29 364 106 €	1 584 106 €	5,70%
Epargne de gestion courante	**1 840 000 €**	**1 397 433 €**	**- 442 567 €**	**- 24,05%**
Dépenses exceptionnelles	35 000 €	15 000 €	-20 000 €	-57,14%
Recettes exceptionnelles	20 000 €	23 270 €	3270 €	16,35%
Epargne de gestion	**1 825 000 €**	**1 405 703 €**	**- 419 297 €**	**- 22,98%**
Dépenses financières	125 000 €	92 000 €	-33 000 €	- 26,40%
Recettes financières	- €	- €	- €	0,00%
Provisions	83 000 €	5 700 €	-77 300 €	-93,13%
Epargne brute	**1 617 000 €**	**1 308 002 €**	**- 308 997 €**	**- 19,11%**
Remboursement d'emprunt	1 096 000 €	798 000 €	- 298 000 €	- 27,19%
Epargne nette	**521 000 €**	**510 002 €**	**- 19 000 €**	**- 2,11%**

Comme évoqué dans le rapport d'orientation budgétaire, la Ville continue de capitaliser sur la reconsolidation forte de son niveau d'autofinancement en 2022. La trajectoire s'inscrit ainsi dans une dégradation progressive et maîtrisée des épargnes à partir de 2023, en actant d'une progression annuelle assumée des dépenses de gestion supérieures à celles des recettes (effet ciseau).

Plus spécifiquement pour l'année 2024, le niveau d'autofinancement brut est fixé à **1 308 000 euros,** soit 23% des dépenses d'équipement prévues (5,73 M€).

2.2 L'équilibre de la section d'investissement

L'équilibre de la section d'investissement s'établit à **6 526 000 euros,** incluant l'ensemble des opérations réelles et d'ordre (qui se neutralisent en dépenses/recettes).

2.2.1 Les recettes réelles d'investissement

Elles sont évaluées **à 6 456 000 euros** et sont composées :

- de l'épargne brute dégagée par la section de fonctionnement : **1 308 000 euros,**
- du fonds de compensation de la TVA, sur la base des investissements 2023 : **800 000 euros,**
- de subventions d'investissement **(616 000 euros)** correspondant à :
  - la participation de la CAF (aide à l'investissement) pour la Maison des Fripouilles : **268 000 euros,**
  - la participation du FEDER (aide à l'investissement) pour la halle de tennis/padel : **258 000 euros,**
  - la recette DSIL pour les chaufferies et la rénovation énergétique : **90 000 euros,**
- d'un emprunt d'équilibre : **3 732 000 euros.**

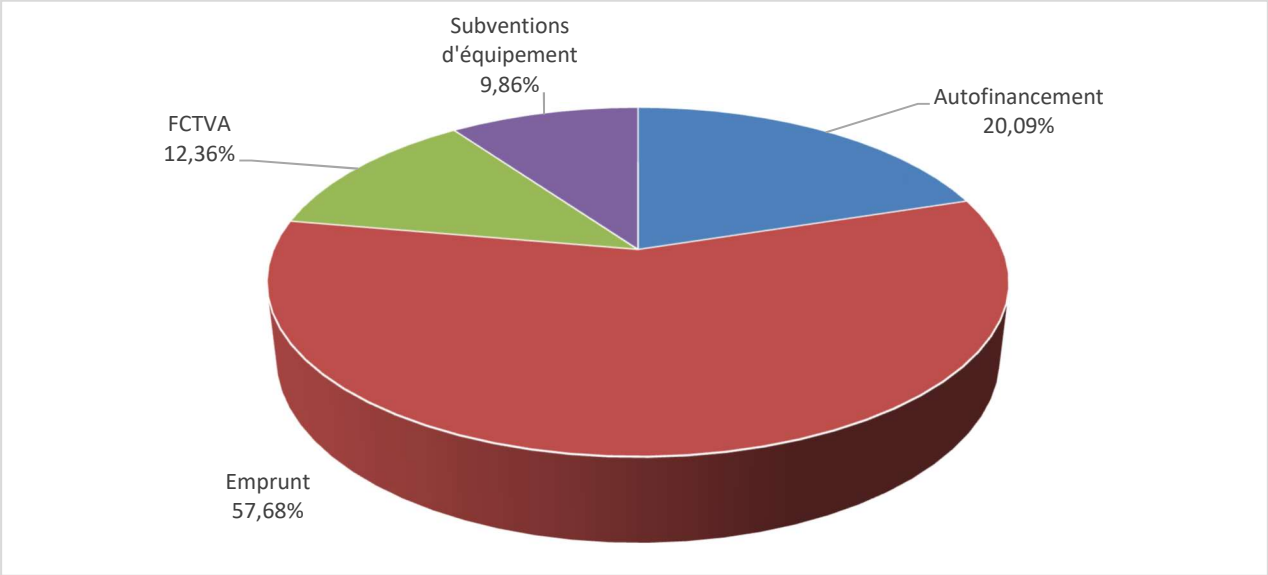

Les ressources propres de la section d'investissement (autofinancement, subventions d'équipement et FCTVA) représentent plus de 40% du budget d'investissement. La section d'investissement requiert ainsi un emprunt d'équilibre d'environ 3,7 millions d'euros qui ne devrait pas donner lieu à mobilisation en 2024, compte tenu de l'affectation des résultats constatée au compte administratif 2023 (approuvée en juin 2024).

2.2.2 Les dépenses réelles d'investissement

Les dépenses réelles d'investissement comprennent :

- le remboursement en capital de la dette : **798 000 euros,**
- les dépenses réelles d'équipement : **5 658 000 euros.**

2.2.2.1 Les dépenses d'équipement

Les dépenses réelles d'équipement, qui s'élèvent à **5 658 000 euros** sont détaillées par politique publique en 1ère partie du présent rapport, et récapitulées dans le tableau ci-dessous.

Le BP 2024 s'inscrit en stricte cohérence avec le plan pluriannuel d'investissement 2021-2026, qui prévoit un effort d'investissement évalué entre 30 et 35 millions d'euros sur le mandat. A noter que ce montant n'intègre pas les restes à réaliser (reports) 2023 sur les opérations engagées, pour un montant d'environ **1 555 000 euros,** qui seront repris après approbation du compte administratif, au moment du budget supplémentaire.

2.2.2.2 Proposition de création des autorisations de programme (AP) :

Dans le prolongement de l'instauration au 1er janvier 2024 du référentiel M57, la Ville s'inscrit dans une volonté de planifier la mise en œuvre opérationnelle et financière d'investissements sur une échelle pluriannuelle et de partager/renforcer la lisibilité des engagements contractuels et financiers de la collectivité à moyen terme.

Dans ce cadre, les créations nouvelles, modifications et clôtures des autorisations de programme sont présentées et approuvées annuellement par le Conseil municipal.

En conséquence, il est proposé de créer les autorisations de programme (AP) suivantes :

- réaménagement des locaux des services (hôtel de Ville, maison rue Henri Gauthier, bâtiment des bains douches), pour un coût d'opération global de 1 000 000 euros,

- Tour à Plomb : travaux de restauration, pour un coût d'opération global de 3 000 000 euros,

- nouvelle Cuisine Centrale, pour un coût d'opération global de 6 000 000 euros,

- Dojo Jean-Claude Le Quintrec : réhabilitation, pour un coût d'opération global de 1 100 000 euros,

- acquisition de véhicules, autorisation de paiement intégrant le programme récurrent d'achats de véhicules, pour un coût d'opération global de 2024 à 2026 de 700 000 euros (pour un total de 980 000 euros sur le mandat en intégrant les réalisés 2021 à 2023).

La répartition prévisionnelle des crédits de paiements correspond en 2024 aux montants du BP 2024, et est donnée à titre indicative pour les exercices 2025 et suivants. Elle est précisée dans les conditions ci-dessous :

AP N°2024-1 : Réaménagement des locaux des services					
Exercice	**BP 2024**	**BP 2025**	**BP 2026**	**BP ultérieurs**	**Total**
Crédits de paiement	68 000 €	500 000 €	432 000 €	0 €	1 000 000 €

AP N°2024-2 : Tour à Plomb travaux de restauration					
Exercice	**BP 2024**	**BP 2025**	**BP 2026**	**BP ultérieurs**	**Total**

Crédits de paiement	425 000 €	1 250 000 €	1 325 000 €	0 €	3 000 000 €

AP N°2024-3 : Nouvelle Cuisine Centrale					
Exercice	**BP 2024**	**BP 2025**	**BP 2026**	**BP ultérieurs**	**Total**
Crédits de paiement	51 000 €	200 000 €	2 000 000 €	3 749 000 €	6 000 000 €

AP N°2024-4 : Dojo Le Quintrec - réhabilitation					
Exercice	**BP 2024**	**BP 2025**	**BP 2026**	**BP ultérieurs**	**Total**
Crédits de paiement	51 000 €	500 000 €	549 000 €	0 €	1 100 000 €

AP N°2024-5 : Acquisition de véhicules					
Exercice	**BP 2024**	**BP 2025**	**BP 2026**	**BP ultérieurs**	**Total**
Crédits de paiement	391 000 €	154 000 €	155 000 €	0 €	700 000 €

2.2.2.3 Récapitulatif des opérations d'investissement 2024 par politique publique :

Politique publique	Opérations	Montant 2024
Solidarités	Logements temporaires : travaux de réfection	17 000 €
	Pôle santé - accueil de soins à la Métairie	109 500 €
Vie associative	Renouvellement du matériel et équipement évènementiel – mobilier logistique mis à disposition des associations	123 500 €
Culture et patrimoine	Théâtre Boris Vian : mise aux normes	51 000 €
	Maison Audubon/Gerbetière : poursuite des travaux d'aménagement des extérieurs	35 000 €
	Tour à Plomb : travaux de restauration	425 000 €
	Acquisition/renouvellement de matériel/mobilier et équipement culturel et patrimonial	53 000 €
Education	Ecole Aristide Briand : travaux de rénovation de l'école	850 000 €
	Offices de restauration : écoles Anne Franck Léon Blum et Paul Bert	144 500 €
	Réfection de la cour de l'école Anne Franck Léon Blum	25 000 €

	Usages numériques dans les écoles (postes, VPI,…)	104 000 €
	Acquisition de mobilier et matériel scolaire, péri-éducatif et de restauration	193 000 €
	Multi-accueil du bourg « La maison des Fripouilles » : augmentation de la capacité de 24 à 30 places (perspective 2024) - réaffectation des locaux du RAM	170 000 €
Petite enfance - jeunesse	Acquisition de mobilier et matériel service jeunesse et centres sociaux	7 000 €
	Acquisition de mobilier et matériel pour les structures petite enfance	7 500 €
	Centre Henri Normand : assistance à maîtrise d'ouvrage pour le réaménagement de l'espace Henri Normand	42 500 €
Relations aux usagers	Maison des Services : construction modulaire	204 000 €
	Hôtel de Ville : réaménagement des locaux (hôtel de Ville, maison rue Henri Gauthier, bâtiment des bains douches, locaux de la capitainerie)	68 000 €
	Cimetière Epinette : réhabilitation des bâtiments	170 000 €
	Matériels/mobiliers d'information des usagers et développement site internet	17 000 €
Sports	Piscine : entretien et maintenance	34 000 €
	Halle de tennis et de padel au complexe René Gaudin : fin des travaux de réhabilitation/extension (crédits de paiements 2024)	105 000 €
	DOJO Le Quintrec : Etudes/maîtrise d'œuvre en vue des travaux de réhabilitation	51 000 €
	Renouvellement des équipements et matériels sportifs	19 000 €
Aménagement du territoire - cadre de vie	Travaux de réaménagement de l'espace public - requalification, sécurisation et entretien des espaces verts et urbains	47 000 €
	Travaux de renouvellement des aires de jeux (espaces publics, cours d'école ou multi-accueil)	68 000 €
	Acquisition de matériel et d'engins espaces verts, mobilier urbain et autres équipements espaces publics	91 000 €
	Projet immobilier Boule d'Or : étude technique préalable	20 400 €
	Plan vélo – déploiement de parkings vélos	60 000 €
	Prévention et tranquillité publique (étude système de vidéo-protection, autres aménagements/équipements de sécurité, radars…)	64 600 €
Ressources internes	Etudes/maîtrise d'œuvre et autres diagnostics multi enjeux dans le cadre de projets futurs	85 000 €

Nouvelle cuisine centrale : études	51 000 €
Aménagements des extérieurs/abords du centre technique municipal	51 000 €
Travaux de performance énergétique/maîtrise des consommations de fluides et d'énergie (chaufferies école Anne Franck Léon Blum, stade Hauray, menuiseries extérieures restaurant de l'Erdurière, …)	400 000 €
Travaux de sécurité et de mise en conformité (remplacement du SSI école Anne Frank, contrôles d'accès…)	254 500 €
Travaux d'accessibilité	127 500 €
Travaux confortatifs et d'amélioration fonctionnelle (réfection des sanitaires école Charlotte Divet, travaux de peinture/aménagement multi-sites, récupérateurs d'eau, changement des stores, démolition Frémondière et construction de sanitaires)	417 000 €
Systèmes d'information - infrastructure informatique, applications et équipements des services – sécurité réseau	330 500 €
Renouvellement de la flotte automobile - véhicules et vélos électriques	391 000 €
Renouvellement des matériels/mobiliers administratifs et techniques	208 000 €
TOTAL	**5 658 000 €**

2.2.2.4 Remboursement et évolution de la dette

La prévision de remboursement en capital de la dette s'établit à **798 000 euros** pour l'année 2024. Ce montant est en baisse importante par rapport à 2023 (-298 000 € soit -27,19%), en raison de l'extinction, en 2024, d'un ancien emprunt de 15 ans contracté en 2008.
L'encours de la dette est de **5 390 535,63 euros au 1er janvier 2024**, avec une durée résiduelle moyenne de 9,88 années. Celui-ci s'établira à 4,6 millions d'euros fin 2024.
Le montant moyen par habitant s'élève à 238 euros par habitant.

La capacité de désendettement au 1er janvier 2024 sera fonction des résultats du compte administratif 2023, mais devrait être inférieure à 2 années, ce qui reste largement en-dessous des seuils d'alerte.

2.2.2.5 Décomposition des emprunts de la collectivité :

Année emprunt	Libellé de l'emprunt	Organisme prêteur	Capital initial	Capital restant dû au 31/12/2023	Taux fixe	Année d'extinction
2008	emprunt 2007/08 Espace culturel + RAR	DEXIA - Crédit Local	4 000 000,00	66 666,47	4,61%	2024
2011	Programme d'investissements 2011	Crédit Mutuel	4 805 564,22	1 422 117,57	4,46%	2027
2017	PAF Habitat NM Acquisition,8 Bld des Martyrs de la Résistance	Nantes Métropole	213 353,55	85 341,39	0%	2028
2017	Groupe scolaire ZAC ouest centre-ville	Crédit Mutuel	2 500 000,00	1 594 369,86	1,20%	2033
2022	Investissements 2021/2022 – Multi accueil Chabossière et halle de tennis	La Banque Postale	2 500 000,00	2 222 040,34	0,72%	2037
			TOTAL			**5 390 535,63**

REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE dont la population est de 3500 habitants et plus : **VILLE DE COUERON (1)**

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 21440047500015

POSTE COMPTABLE : SAINT-HERBLAIN

M. 57

Budget primitif

Voté par nature

BUDGET : BUDGET PRINCIPAL (3)

ANNEE 2024

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.
(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.
(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières 4
B - Modalités de vote du budget 5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats 6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses 7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes 8

II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports 9
B1 - Présentation des AP votées 10
B2 - Présentation des AE votées 11
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement 12
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement 15
D1 - Balance générale - Dépenses 17
D2 - Balance générale - Recettes 19

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble 21
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article 25
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement 27
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP 28
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP 33
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article 34
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble 36
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article 39
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article 43

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble 46
A1.01 - Opérations non ventilables 49
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux 50
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens 53
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité 54
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage 55
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs 58
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA) 61
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA 64
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat 65
A1.906 - Fonction 6 - Action économique 68
A1.907 - Fonction 7 - Environnement 70
A1.908 - Fonction 8 - Transports 73
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble 77
A2.01 - Opérations non ventilables 79
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux 80
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens 85
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité 86
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage 87
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs 90
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) 93
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA 96
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI 97
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat 98
A2.936 - Fonction 6 - Action économique 101
A2.937 - Fonction 7 - Environnement 103
A2.938 - Fonction 8 - Transports 106

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie 110
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette 111
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux 115
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours 116

B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture 117
B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme 119
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes 120
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements 121
B3.1 - Etat des provisions constituées 122
B3.2 - Etalement des provisions 124
B4 - Etat des charges transférées 125
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers 126
B6 - Prêts 127
B7.1 - Etat synthetique des engagements donnés 128
B7.2 - Etat synthetique des engagements reçus 129
B7.3 - Etat des emprunts garantis 130
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis 131
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail 132
B7.6 - Etat des marchés de partenariat 133
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale 134
B7.8 - Autres engagements donnés 135
B7.9 - Autres engagements reçus 136
B8 - Subventions versées 137
B9 - Etat du personnel 138
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier 145
B11.1 - Liste des organismes de regroupement 146
B11.2 - Liste des établissements publics créés 147
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe 148

C - Annexes budgétaires

C1.1 - Equilibre budgétaire 149
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses 150
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes Sans Objet

D - Autres éléments d'information

D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe 151
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget 152
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation 153
D3 - Décisions en matière de taux 155
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement 156
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement 157
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2) 159
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2) 160

V - Arrêté et signatures

A - Arrêté et signatures 161

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;

les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	
	Valeurs
Population totale	22971

Informations fiscales (N-2)	
	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	26629080.00

	Informations financières – ratios	Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	1222.00
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	1279.00
3	Dépenses d'équipement brut / population	246.00
4	Encours de dette / population (2) (3)	235.00
5	DGF / population	113.00
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	68.18
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	98.26
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	19.25
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	18.34
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1er janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I – L'assemblée délibérante décide de voter le présent budget :
- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- avec (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
- avec (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :
- Fonctionnement : %
- Investissement : %

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget cumulé (5) de l'exercice précédent.

VII – Le présent budget a été voté sans reprise des résultats de l'exercice N-1 (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».
(2) Indiquer « avec » ou « sans ».
(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.
(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :
- semi budgétaire ;
- budgétaire par délibération N°… du …
(5) Indiquer « primitif » ou « cumulé ». Budget cumulé = BP + BS + DM.
(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :
- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

I – INFORMATIONS GENERALES

I

EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1)

C1

	RESULTAT DE L'EXERCICE N-1					
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté		Résultat ou solde (A) (2)	
TOTAL DU BUDGET	0,00	0,00	0,00		A1	0,00
Investissement	0,00	0,00	(3)	0,00	A2	0,00
Fonctionnement	0,00	0,00	(4)	0,00	A3	0,00

	RESTES A REALISER N-1					
	Dépenses		Recettes		Solde (B)	
TOTAL des RAR	I + II	0,00	III + IV	0,00	B1	0,00
Investissement	I	0,00	III	0,00	B2	0,00
Fonctionnement	II	0,00	IV	0,00	B3	0,00

		RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)
TOTAL	**A1 + B1**	0,00
Investissement	**A2 + B2**	0,00
Fonctionnement	**A3 + B3**	0,00

(1) État à compléter uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(2) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(5) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 0,00
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES	C3

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre	
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III)	0,00
018	RSA		0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)		0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)		0,00
21	Immobilisations corporelles (3)		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)		0,00
26	Participations et créances rattachées		0,00
27	Autres immobilisations financières (3)		0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers		0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV)	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses		0,00
73	Impôts et taxes		0,00
731	Fiscalité locale		0,00
74	Dotations et participations (4)		0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)		0,00
013	Atténuations de charges (4)		0,00
016	APA		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits spécifiques (4)		0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II

VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS — A

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	6 526 002,13	6 526 002,13
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
	=	=	=
	Total de la section d'investissement (2)	6 526 002,13	6 526 002,13

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	29 437 375,76	29 437 375,76
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
	=	=	=
	Total de la section de fonctionnement (3)	29 437 375,76	29 437 375,76
	TOTAL DU BUDGET (4)	35 963 377,89	35 963 377,89

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II

PRESENTATION DES AP VOTEES — B1

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	**Libellé**		
202401	2024-1 Réaménagement des locaux des services	23	1 000 000,00
202402	2024-2 Tour à plomb travaux de restauration	20	3 000 000,00
202403	2024-3 Nouvelle cuisine centrale	20	6 000 000,00
202404	2024-4 Dojo Le Quintrec réhabilitation	23	1 100 000,00
202405	2024-5 Acquisition de véhicules	21	700 000,00
TOTAL			**11 800 000,00**

« AP de dépenses imprévues » (2)	020	0,00

TOTAL GENERAL	**11 800 000,00**

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.

(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II

PRESENTATION DES AE VOTEES — B2

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			**0,00**
« AE de dépenses imprévues » (2)		022	0,00
TOTAL GENERAL			**0,00**

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II

EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT — C1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	320 951,24	0,00	808 690,00	808 690,00	808 690,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	89 718,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	3 833 531,64	0,00	2 589 855,00	2 589 855,00	2 589 855,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	3 467 770,65	0,00	2 259 457,13	2 259 457,13	2 259 457,13
Total des dépenses d'équipement		**7 711 971,53**	**0,00**	**5 658 002,13**	**5 658 002,13**	**5 658 002,13**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 365 477,00	0,00	798 000,00	798 000,00	798 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		**1 367 477,00**	**0,00**	**798 000,00**	**798 000,00**	**798 000,00**
45…	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		**9 079 448,53**	**0,00**	**6 456 002,13**	**6 456 002,13**	**6 456 002,13**

040	*Opérations ordre transf. entre sections (7)*	*40 000,00*		*50 000,00*	*50 000,00*	*50 000,00*
041	*Opérations patrimoniales (7)*	*20 000,00*		*20 000,00*	*20 000,00*	*20 000,00*
Total des dépenses d'ordre d'investissement		***60 000,00***		***70 000,00***	***70 000,00***	***70 000,00***

TOTAL	**9 139 448,53**	**0,00**	**6 526 002,13**	**6 526 002,13**	**6 526 002,13**
					+
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE					**0,00**
					=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES					**6 526 002,13**

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(8) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	1 042 600,00	0,00	616 000,00	616 000,00	616 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	3 732 000,13	3 732 000,13	3 732 000,13
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		**1 042 600,00**	**0,00**	**4 348 000,13**	**4 348 000,13**	**4 348 000,13**
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	937 077,00	0,00	800 000,00	800 000,00	800 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		**937 077,00**	**0,00**	**800 000,00**	**800 000,00**	**800 000,00**
45…	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		**1 979 677,00**	**0,00**	**5 148 000,13**	**5 148 000,13**	**5 148 000,13**

021	*Virement de la section de fonctionnement (10)*	*5 479 000,00*		*508 002,00*	*508 002,00*	*508 002,00*
040	*Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)*	*471 727,60*		*850 000,00*	*850 000,00*	*850 000,00*
041	*Opérations patrimoniales (10)*	*39 850,33*		*20 000,00*	*20 000,00*	*20 000,00*
Total des recettes d'ordre d'investissement		***5 990 577,93***		***1 378 002,00***	***1 378 002,00***	***1 378 002,00***

TOTAL	**7 970 254,93**	**0,00**	**6 526 002,13**	**6 526 002,13**	**6 526 002,13**
					+
				R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**
					=
				TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**6 526 002,13**

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)	**1 308 002,00**

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.
(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.
(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.
(4) Sauf 165, 166 et 16449.
(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.
(6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.
(7) Le compte 138 n'est pas un chapitre mais une subdivision du chapitre 13.
(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.
(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
(10) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.
(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(12) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II

EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT — C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	5 293 622,00	0,00	5 677 958,26	5 677 958,26	5 677 958,26
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	17 810 000,00	0,00	19 144 177,00	19 144 177,00	19 144 177,00
014	Atténuations de produits	85 000,00	0,00	243 000,00	243 000,00	243 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	2 835 125,00	0,00	2 901 538,00	2 901 538,00	2 901 538,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		**26 023 747,00**	**0,00**	**27 966 673,26**	**27 966 673,26**	**27 966 673,26**
66	Charges financières	125 000,00	0,00	92 000,00	92 000,00	92 000,00
67	Charges spécifiques (3)	29 665,00	0,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	83 000,00		5 700,50	5 700,50	5 700,50
Total des dépenses réelles de fonctionnement		**26 261 412,00**	**0,00**	**28 079 373,76**	**28 079 373,76**	**28 079 373,76**
023	*Virement à la section d'investissement (4)*	*5 479 000,00*		*508 002,00*	*508 002,00*	*508 002,00*
042	*Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)*	*696 000,00*		*850 000,00*	*850 000,00*	*850 000,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section (4)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		***6 175 000,00***		***1 358 002,00***	***1 358 002,00***	***1 358 002,00***
TOTAL		**32 436 412,00**	**0,00**	**29 437 375,76**	**29 437 375,76**	**29 437 375,76**
						+
					D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**
						=
					TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	**29 437 375,76**

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) *DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.*

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II

EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT — C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	280 000,00	0,00	285 000,00	285 000,00	285 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	1 704 000,00	0,00	1 789 690,00	1 789 690,00	1 789 690,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	4 517 327,00	0,00	4 497 156,00	4 497 156,00	4 497 156,00
731	Fiscalité locale	16 531 066,82	0,00	17 255 000,00	17 255 000,00	17 255 000,00
74	Dotations et participations (3)	4 835 904,00	0,00	5 296 424,76	5 296 424,76	5 296 424,76
75	Autres produits de gestion courante (3)	229 000,00	0,00	240 835,00	240 835,00	240 835,00
Total des recettes de gestion courante		**28 097 297,82**	**0,00**	**29 364 105,76**	**29 364 105,76**	**29 364 105,76**
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		23 270,00	23 270,00	23 270,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		**28 097 297,82**	**0,00**	**29 387 375,76**	**29 387 375,76**	**29 387 375,76**
042	*Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)*	*40 000,00*		*50 000,00*	*50 000,00*	*50 000,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section (4)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		***40 000,00***		***50 000,00***	***50 000,00***	***50 000,00***
TOTAL		**28 137 297,82**	**0,00**	**29 437 375,76**	**29 437 375,76**	**29 437 375,76**
					+	
					R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**
					=	
					TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	**29 437 375,76**

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	**1 308 002,00**

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.
(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.
(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
(4) *DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.*
(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – DEPENSES	D1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	*0,00*	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	*0,00*	0,00
15	*Provisions pour risques et charges (4)*		*0,00*	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	798 000,00	*0,00*	798 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	561 000,00		561 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	757 690,00	*0,00*	757 690,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	0,00	*0,00*	*0,00*
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	2 198 855,00	*0,00*	2 198 855,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	*0,00*	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	2 140 457,13	*70 000,00*	*2 210 457,13*
018	RSA	0,00	*0,00*	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	*0,00*	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	*0,00*	0,00
28	*Amortissement des immobilisations (reprises)*		*0,00*	0,00
29	*Dépréciations des immobilisations (4)*		*0,00*	0,00
39	*Dépréciation des stocks et en-cours (4)*		*0,00*	0,00
3…	*Stocks et en-cours*		*0,00*	0,00
198	*Neutralisation des amortissements*		*0,00*	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	*0,00*	0,00
481	*Charges à rép. sur plusieurs exercices*		*0,00*	0,00
49	*Dépréciation des comptes de tiers (4)*		*0,00*	0,00
59	*Dépréciation des comptes financiers (4)*		*0,00*	0,00
	Dépenses d'investissement – Total	**6 456 002,13**	***70 000,00***	**6 526 002,13**

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**6 526 002,13**

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	5 677 958,26		5 677 958,26
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	19 144 177,00		19 144 177,00
014	Atténuations de produits	243 000,00		243 000,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	*Achats et variation des stocks*		*0,00*	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	2 901 538,00	*0,00*	2 901 538,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	92 000,00	*0,00*	92 000,00
67	Charges spécifiques (9)	15 000,00	*0,00*	15 000,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	5 700,50	*850 000,00*	855 700,50
71	*Production stockée (ou déstockage)*		*0,00*	0,00
023	*Virement à la section d'investissement*		*508 002,00*	508 002,00
	Dépenses de fonctionnement – Total	**28 079 373,76**	***1 358 002,00***	**29 437 375,76**

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	**29 437 375,76**

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Hors chapitres opérations.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II
BALANCE GENERALE – RECETTES — D2

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	800 000,00	*0,00*	800 000,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	616 000,00	*0,00*	616 000,00
15	*Provisions pour risques et charges (4)*		*0,00*	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	3 732 000,13	*0,00*	3 732 000,13
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	*0,00*	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	*0,00*	*0,00*
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	*0,00*	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	*0,00*	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324) (3)	0,00	*20 000,00*	*20 000,00*
018	RSA	0,00	*0,00*	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	*0,00*	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	*0,00*	0,00
28	*Amortissement des immobilisations*		*850 000,00*	850 000,00
29	*Dépréciations des immobilisations (4)*		*0,00*	0,00
39	*Dépréciation des stocks et en-cours (4)*		*0,00*	0,00
3…	*Stocks et en-cours*		*0,00*	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	*0,00*	0,00
481	*Charges à rép. sur plusieurs exercices*		*0,00*	0,00
49	*Dépréciation des comptes de tiers (4)*		*0,00*	0,00
59	*Dépréciation des comptes financiers (4)*		*0,00*	0,00
021	*Virement de la section de fonctionnement*		*508 002,00*	508 002,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
	Recettes d'investissement – Total	**5 148 000,13**	***1 378 002,00***	**6 526 002,13**

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**

+

R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT	**0,00**

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**6 526 002,13**

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (8)	285 000,00		285 000,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	*Achats et variation des stocks*		*0,00*	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	1 789 690,00		1 789 690,00
71	*Production stockée (ou déstockage)*		*0,00*	0,00
72	*Production immobilisée*		*50 000,00*	50 000,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	4 497 156,00		4 497 156,00
731	Fiscalité locale	17 255 000,00		17 255 000,00
74	Dotations et participations (8)	5 296 424,76		5 296 424,76
75	Autres produits de gestion courante (8)	240 835,00	*0,00*	240 835,00
76	Produits financiers	0,00	*0,00*	0,00
77	Produits spécifiques (8)	0,00	*0,00*	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	23 270,00	*0,00*	23 270,00
79	*Transferts de charges*		*0,00*	0,00
	Recettes de fonctionnement – Total	**29 387 375,76**	***50 000,00***	**29 437 375,76**

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	**29 437 375,76**

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET — III

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE — A

DEPENSES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		**9 139 448,53**	**0,00**	**11 800 000,00**	**6 526 002,13**	**6 526 002,13**	**1 091 207,13**	**5 434 795,00**	**6 526 002,13**
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	320 951,24	0,00	0,00	757 690,00	757 690,00	425 000,00	332 690,00	757 690,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	89 718,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	3 833 531,64	0,00	0,00	2 198 855,00	2 198 855,00	0,00	2 198 855,00	2 198 855,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	3 467 770,65	0,00	0,00	2 140 457,13	2 140 457,13	105 207,13	2 035 250,00	2 140 457,13
	Total des opérations d'équipement (3)	0,00	0,00	11 800 000,00	561 000,00	561 000,00	561 000,00	0,00	561 000,00
Total des dépenses d'équipement		**7 711 971,53**	**0,00**	**11 800 000,00**	**5 658 002,13**	**5 658 002,13**	**1 091 207,13**	**4 566 795,00**	**5 658 002,13**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	1 365 477,00	0,00		798 000,00	798 000,00		798 000,00	798 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		**1 367 477,00**	**0,00**	**0,00**	**798 000,00**	**798 000,00**	**0,00**	**798 000,00**	**798 000,00**
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		**9 079 448,53**	**0,00**	**11 800 000,00**	**6 456 002,13**	**6 456 002,13**	**1 091 207,13**	**5 364 795,00**	**6 456 002,13**
040	*Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)*	*40 000,00*			*50 000,00*	*50 000,00*		*50 000,00*	*50 000,00*
041	*Opérations patrimoniales (7)*	*20 000,00*			*20 000,00*	*20 000,00*		*20 000,00*	*20 000,00*
Total des dépenses d'ordre		**60 000,00**			**70 000,00**	**70 000,00**		**70 000,00**	**70 000,00**

D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8)	**0,00**

Total des dépenses d'investissement cumulées	**6 526 002,13**

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(3) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 040 = RF 042*).

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET — III

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES — A

RECETTES

	Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	TOTAL	**7 970 254,93**	**0,00**	**6 526 002,13**	**6 526 002,13**	**6 526 002,13**
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	1 042 600,00	0,00	616 000,00	616 000,00	616 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	3 732 000,13	3 732 000,13	3 732 000,13
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		**1 042 600,00**	**0,00**	**4 348 000,13**	**4 348 000,13**	**4 348 000,13**
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	937 077,00	0,00	800 000,00	800 000,00	800 000,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		**937 077,00**	**0,00**	**800 000,00**	**800 000,00**	**800 000,00**
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		**1 979 677,00**	**0,00**	**5 148 000,13**	**5 148 000,13**	**5 148 000,13**
021	*Virement de la section de fonctionnement*	*5 479 000,00*		*508 002,00*	*508 002,00*	*508 002,00*
040	*Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)*	*471 727,60*		*850 000,00*	*850 000,00*	*850 000,00*
041	*Opérations patrimoniales (6)*	*39 850,33*		*20 000,00*	*20 000,00*	*20 000,00*
Total des recettes d'ordre		***5 990 577,93***		***1 378 002,00***	***1 378 002,00***	***1 378 002,00***

R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (7)	**0,00**

Affectation au compte 1068 (8)	**0,00**

Total des recettes d'investissement cumulées	**6 526 002,13**

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RI 040 = DF 042*).

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(7) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(8) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET — III

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE — A1

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		**9 139 448,53**	**0,00**	**11 800 000,00**	**6 526 002,13**	**6 526 002,13**	**1 091 207,13**	**5 434 795,00**	**6 526 002,13**
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	320 951,24	0,00	0,00	757 690,00	757 690,00	425 000,00	332 690,00	757 690,00
2031	Frais d'études	69 000,00	0,00		611 150,00	611 150,00	425 000,00	186 150,00	611 150,00
2051	Concessions, droits similaires	251 951,24	0,00		146 540,00	146 540,00	0,00	146 540,00	146 540,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	89 718,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20415342	IC : Bâtiments, installations	89 718,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	3 833 531,64	0,00	0,00	2 198 855,00	2 198 855,00	0,00	2 198 855,00	2 198 855,00
2111	Terrains nus	3 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	67 872,53	0,00		23 800,00	23 800,00	0,00	23 800,00	23 800,00
21312	Bâtiments scolaires	1 313 602,39	0,00		468 000,00	468 000,00	0,00	468 000,00	468 000,00
21314	Bâtiments culturels et sportifs	393 936,30	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	489 404,19	0,00		637 500,00	637 500,00	0,00	637 500,00	637 500,00
2152	Installations de voirie	26 518,00	0,00		22 950,00	22 950,00	0,00	22 950,00	22 950,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	107 898,72	0,00		64 175,00	64 175,00	0,00	64 175,00	64 175,00
21622	Dépenses ultérieures immobilisées	1 500,00	0,00		1 700,00	1 700,00	0,00	1 700,00	1 700,00
21828	Autres matériels de transport	632 628,71	0,00		14 025,00	14 025,00	0,00	14 025,00	14 025,00
21831	Matériel informatique scolaire	63 168,74	0,00		85 000,00	85 000,00	0,00	85 000,00	85 000,00
21838	Autre matériel informatique	260 751,22	0,00		148 240,00	148 240,00	0,00	148 240,00	148 240,00
21841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	58 070,66	0,00		56 737,50	56 737,50	0,00	56 737,50	56 737,50
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	34 325,49	0,00		105 485,00	105 485,00	0,00	105 485,00	105 485,00
2188	Autres immobilisations corporelles	380 354,69	0,00		571 242,50	571 242,50	0,00	571 242,50	571 242,50
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	3 467 770,65	0,00	0,00	2 140 457,13	2 140 457,13	105 207,13	2 035 250,00	2 140 457,13
2313	Constructions	3 467 770,65	0,00		2 140 457,13	2 140 457,13	105 207,13	2 035 250,00	2 140 457,13
	Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	11 800 000,00	561 000,00	561 000,00	561 000,00	0,00	561 000,00
Total des dépenses d'équipement		**7 711 971,53**	**0,00**	**11 800 000,00**	**5 658 002,13**	**5 658 002,13**	**1 091 207,13**	**4 566 795,00**	**5 658 002,13**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	1 365 477,00	0,00		798 000,00	798 000,00		798 000,00	798 000,00
1641 168751	Emprunts en euros Dettes - GFP de rattachement	1 319 842,00 45 635,00	0,00 0,00		776 500,00 21 500,00	776 500,00 21 500,00		776 500,00 21 500,00	776 500,00 21 500,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
275	Dépôts et cautionnements versés	2 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		**1 367 477,00**	**0,00**	**0,00**	**798 000,00**	**798 000,00**	**0,00**	**798 000,00**	**798 000,00**
45…	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		**9 079 448,53**	**0,00**	**11 800 000,00**	**6 456 002,13**	**6 456 002,13**	**1 091 207,13**	**5 364 795,00**	**6 456 002,13**
040	*Opérations ordre transf. entre sections (6)*	*40 000,00*			*50 000,00*	*50 000,00*		*50 000,00*	*50 000,00*
	Reprise sur autofinancement antérieur	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
	Charges transférées (7)	*40 000,00*			*50 000,00*	*50 000,00*		*50 000,00*	*50 000,00*
2313	*Constructions*	*40 000,00*			*50 000,00*	*50 000,00*		*50 000,00*	*50 000,00*
041	*Opérations patrimoniales (8)*	*20 000,00*			*20 000,00*	*20 000,00*		*20 000,00*	*20 000,00*
2313	*Constructions*	*20 000,00*			*20 000,00*	*20 000,00*		*20 000,00*	*20 000,00*
Total des dépenses d'ordre		**60 000,00**			**70 000,00**	**70 000,00**		**70 000,00**	**70 000,00**

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(4) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.1

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
125		AP201401	9 601 026,73	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
161	REAMENAGEMENT DES LOCAUX DES SERVICES	AP202401	0,00	0,00	68 000,00	68 000,00	68 000,00	0,00
235	NOUVELLE CUISINE CENTRALE	AP202403	0,00	0,00	51 000,00	51 000,00	51 000,00	0,00
409	DOJO LE QUINTREC REHABILITATION	AP202404	0,00	0,00	51 000,00	51 000,00	51 000,00	0,00
900	ACQUISITION DE VEHICULES	AP202405	0,00	0,00	391 000,00	391 000,00	391 000,00	0,00
TOTAL			**9 379 456,61**	**0,00**	**561 000,00**	**561 000,00**	**561 000,00**	**0,00**

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 125
LIBELLE :
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : AP201401

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		**0,00**	**9 379 456,61**	**a 0,00**	**0,00**	**b 0,00**
20	**Immobilisations incorporelles (sauf 204)**	**0,00**	**5 788,79**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
2031	Frais d'études	0,00	5 788,79	0,00	0,00	0,00
204	**Subventions d'équipement versées (6)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
21	**Immobilisations corporelles**	**0,00**	**819 787,25**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
2111	Terrains nus	0,00	730 817,77	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	88 969,48	0,00	0,00	0,00
22	**Immobilisations reçues en affectation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
23	**Immobilisations en cours(sauf 2324)**	**0,00**	**8 553 880,57**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
2313	Constructions	0,00	683 756,97	0,00	0,00	0,00
237	Avances commandes immo incorporelles	0,00	7 870 123,60	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		**0,00**	**c 0,00**	**0,00**	**d 0,00**
13	**Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
16	**Emprunts et dettes assimilées (4)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
20	**Immobilisations incorporelles (sauf le 204)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
204	**Subventions d'équipement versées (6)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
21	**Immobilisations corporelles**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
22	**Immobilisations reçues en affectation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
23	**Immobilisations en cours (sauf 2324)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	**0,00**

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.
(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
(4) Sauf 165, 166 et 16449.
(5) Indiquer le signe algébrique.
(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 161
LIBELLE : REAMENAGEMENT DES LOCAUX DES SERVICES
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : AP202401

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	0,00	a 0,00	68 000,00	b 68 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	68 000,00	68 000,00
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	68 000,00	68 000,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-68 000,00

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.
(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
(4) Sauf 165, 166 et 16449.
(5) Indiquer le signe algébrique.
(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 235
LIBELLE : NOUVELLE CUISINE CENTRALE
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : AP202403

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	0,00	a 0,00	51 000,00	b 51 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	51 000,00	51 000,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	51 000,00	51 000,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-51 000,00

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.
(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
(4) Sauf 165, 166 et 16449.
(5) Indiquer le signe algébrique.
(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 409
LIBELLE : DOJO LE QUINTREC REHABILITATION
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : AP202404

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	0,00	a 0,00	51 000,00	b 51 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	51 000,00	51 000,00
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	51 000,00	51 000,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-51 000,00

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.
(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
(4) Sauf 165, 166 et 16449.
(5) Indiquer le signe algébrique.
(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 900
LIBELLE : ACQUISITION DE VEHICULES
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : AP202405

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	0,00	a 0,00	391 000,00	b 391 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	391 000,00	391 000,00
21828	Autres matériels de transport	0,00	0,00	0,00	391 000,00	391 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-391 000,00

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.
(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
(4) Sauf 165, 166 et 16449.
(5) Indiquer le signe algébrique.
(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET — III

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE — A3

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		**7 970 254,93**	**0,00**	**6 526 002,13**	**6 526 002,13**	**6 526 002,13**
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	1 042 600,00	0,00	616 000,00	616 000,00	616 000,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00	90 000,00	90 000,00	90 000,00
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	282 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13272	Subv. non transf. FEDER	0,00	0,00	258 000,00	258 000,00	258 000,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	725 600,00	0,00	268 000,00	268 000,00	268 000,00
13462	Dotation de soutien à l'invest local	35 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (3)	0,00	0,00	3 732 000,13	3 732 000,13	3 732 000,13
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00	3 732 000,13	3 732 000,13	3 732 000,13
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		**1 042 600,00**	**0,00**	**4 348 000,13**	**4 348 000,13**	**4 348 000,13**
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	937 077,00	0,00	800 000,00	800 000,00	800 000,00
10222	FCTVA	937 077,00	0,00	800 000,00	800 000,00	800 000,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		**937 077,00**	**0,00**	**800 000,00**	**800 000,00**	**800 000,00**
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		**1 979 677,00**	**0,00**	**5 148 000,13**	**5 148 000,13**	**5 148 000,13**
021	*Virement de la section de fonctionnement*	*5 479 000,00*		*508 002,00*	*508 002,00*	*508 002,00*
040	*Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)*	*471 727,60*		*850 000,00*	*850 000,00*	*850 000,00*
28031	*Frais d'études*	*25 934,40*		*35 000,00*	*35 000,00*	*35 000,00*
280415342	*IC : Bâtiments, installations*	*11 962,00*		*13 000,00*	*13 000,00*	*13 000,00*
280421	*Privé - Biens mob., matériel et études*	*0,00*		*2 000,00*	*2 000,00*	*2 000,00*
2805	*Licences, logiciels, droits similaires*	*102 211,66*		*114 000,00*	*114 000,00*	*114 000,00*
28121	*Plantations d'arbres et d'arbustes*	*393,00*		*500,00*	*500,00*	*500,00*
28128	*Autres aménagements de terrains*	*4 222,00*		*6 000,00*	*6 000,00*	*6 000,00*
281318	*Autres bâtiments publics*	*359,00*		*500,00*	*500,00*	*500,00*
28152	*Installations de voirie*	*0,00*		*3 000,00*	*3 000,00*	*3 000,00*
2815731	*Matériel roulant*	*7 750,00*		*8 000,00*	*8 000,00*	*8 000,00*

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
28158	*Autres inst.,matériel,outil. techniques*	*39 571,81*		*48 000,00*	*48 000,00*	*48 000,00*
281828	*Autres matériels de transport*	*62 421,77*		*97 000,00*	*97 000,00*	*97 000,00*
281831	*Matériel informatique scolaire*	*0,00*		*40 000,00*	*40 000,00*	*40 000,00*
281838	*Autre matériel informatique*	*0,00*		*110 000,00*	*110 000,00*	*110 000,00*
281841	*Matériel de bureau et mobilier scolaire*	*0,00*		*38 000,00*	*38 000,00*	*38 000,00*
281848	*Autres matériels de bureau et mobiliers*	*0,00*		*100 000,00*	*100 000,00*	*100 000,00*
28188	*Autres immo. corporelles*	*216 901,96*		*235 000,00*	*235 000,00*	*235 000,00*
041	*Opérations patrimoniales (9)*	*39 850,33*		*20 000,00*	*20 000,00*	*20 000,00*
237	*Avances commandes immo incorporelles*	*39 850,33*		*20 000,00*	*20 000,00*	*20 000,00*
Total des recettes d'ordre		***5 990 577,93***		***1 378 002,00***	***1 378 002,00***	***1 378 002,00***

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Sauf 165, 166 et 16449.

(4) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(5) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RI 040 = DF 042*).

(7) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET — III

SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE — B

DEPENSES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		**32 436 412,00**	**0,00**	**0,00**	**29 437 375,76**	**29 437 375,76**	**0,00**	**29 437 375,76**	**29 437 375,76**
011	Charges à caractère général (3)	5 293 622,00	0,00	0,00	5 677 958,26	5 677 958,26	0,00	5 677 958,26	5 677 958,26
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	17 810 000,00	0,00		19 144 177,00	19 144 177,00		19 144 177,00	19 144 177,00
014	Atténuations de produits	85 000,00	0,00		243 000,00	243 000,00		243 000,00	243 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	2 835 125,00	0,00	0,00	2 901 538,00	2 901 538,00	0,00	2 901 538,00	2 901 538,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		**26 023 747,00**	**0,00**	**0,00**	**27 966 673,26**	**27 966 673,26**	**0,00**	**27 966 673,26**	**27 966 673,26**
66	Charges financières	125 000,00	0,00		92 000,00	92 000,00		92 000,00	92 000,00
67	Charges spécifiques (3)	29 665,00	0,00		15 000,00	15 000,00		15 000,00	15 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	83 000,00			5 700,50	5 700,50		5 700,50	5 700,50
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des dépenses financières		**237 665,00**	**0,00**	**0,00**	**112 700,50**	**112 700,50**		**112 700,50**	**112 700,50**
Total des dépenses réelles		**26 261 412,00**	**0,00**	**0,00**	**28 079 373,76**	**28 079 373,76**	**0,00**	**28 079 373,76**	**28 079 373,76**
023	*Virement à la section d'investissement*	*5 479 000,00*			*508 002,00*	*508 002,00*		*508 002,00*	*508 002,00*
042	*Opérations ordre transf. entre sections (4)*	*696 000,00*			*850 000,00*	*850 000,00*		*850 000,00*	*850 000,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section*	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre		**6 175 000,00**			**1 358 002,00**	**1 358 002,00**		**1 358 002,00**	**1 358 002,00**

D002 Résultat reporté ou anticipé (5)	**0,00**

Total des dépenses de fonctionnement cumulées	**29 437 375,76**

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE	B

RECETTES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	TOTAL	**28 137 297,82**	**0,00**	**29 437 375,76**	**29 437 375,76**	**29 437 375,76**
013	Atténuations de charges (2)	280 000,00	0,00	285 000,00	285 000,00	285 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	1 704 000,00	0,00	1 789 690,00	1 789 690,00	1 789 690,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	4 517 327,00	0,00	4 497 156,00	4 497 156,00	4 497 156,00
731	Fiscalité locale	16 531 066,82	0,00	17 255 000,00	17 255 000,00	17 255 000,00
74	Dotations et participations (2)	4 835 904,00	0,00	5 296 424,76	5 296 424,76	5 296 424,76
75	Autres produits de gestion courante (2)	229 000,00	0,00	240 835,00	240 835,00	240 835,00
Total des recettes de gestion des services		**28 097 297,82**	**0,00**	**29 364 105,76**	**29 364 105,76**	**29 364 105,76**
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	0,00		23 270,00	23 270,00	23 270,00
Total des recettes financières		**0,00**	**0,00**	**23 270,00**	**23 270,00**	**23 270,00**
Total des recettes réelles		**28 097 297,82**	**0,00**	**29 387 375,76**	**29 387 375,76**	**29 387 375,76**
042	*Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)*	*40 000,00*		*50 000,00*	*50 000,00*	*50 000,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section (6)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre		**40 000,00**		**50 000,00**	**50 000,00**	**50 000,00**

R002 Résultat reporté ou anticipé (7)	**0,00**

Total des recettes de fonctionnement cumulées	**29 437 375,76**

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RF 042 = DI 040*).

(4) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(7) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET — III

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE — B1

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		**32 436 412,00**	**0,00**	**0,00**	**29 437 375,76**	**29 437 375,76**	**0,00**	**29 437 375,76**	**29 437 375,76**
011	Charges à caractère général (4)	5 293 622,00	0,00	0,00	5 677 958,26	5 677 958,26	0,00	5 677 958,26	5 677 958,26
6042	Achats de prestations de services	34 897,00	0,00		35 950,00	35 950,00	0,00	35 950,00	35 950,00
60611	Eau et assainissement	120 000,00	0,00		120 000,00	120 000,00	0,00	120 000,00	120 000,00
60612	Energie - Electricité	723 272,00	0,00		924 000,00	924 000,00	0,00	924 000,00	924 000,00
60621	Combustibles	30 000,00	0,00		50 200,00	50 200,00	0,00	50 200,00	50 200,00
60622	Carburants	67 000,00	0,00		63 500,00	63 500,00	0,00	63 500,00	63 500,00
60623	Alimentation	89 854,00	0,00		114 930,00	114 930,00	0,00	114 930,00	114 930,00
60624	Produits de traitement	2 000,00	0,00		2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
60628	Autres fournitures non stockées	6 270,00	0,00		6 580,00	6 580,00	0,00	6 580,00	6 580,00
60631	Fournitures d'entretien	332 550,00	0,00		148 270,00	148 270,00	0,00	148 270,00	148 270,00
60632	Fournitures de petit équipement	82 781,00	0,00		219 432,00	219 432,00	0,00	219 432,00	219 432,00
60633	Fournitures de voirie	3 500,00	0,00		2 600,00	2 600,00	0,00	2 600,00	2 600,00
60636	Habillement et vêtements de travail	15 000,00	0,00		35 000,00	35 000,00	0,00	35 000,00	35 000,00
6064	Fournitures administratives	27 000,00	0,00		47 700,00	47 700,00	0,00	47 700,00	47 700,00
6065	Livres, disq., cass. (biblio. Médiat.)	101 300,00	0,00		96 559,00	96 559,00	0,00	96 559,00	96 559,00
6067	Fournitures scolaires	102 548,00	0,00		101 220,00	101 220,00	0,00	101 220,00	101 220,00
6068	Autres matières et fournitures	117 199,00	0,00		120 699,20	120 699,20	0,00	120 699,20	120 699,20
611	Contrats de prestations de services	662 400,00	0,00		651 000,00	651 000,00	0,00	651 000,00	651 000,00
6132	Locations immobilières	33 800,00	0,00		59 352,00	59 352,00	0,00	59 352,00	59 352,00
61351	Matériel roulant	20 300,00	0,00		58 550,00	58 550,00	0,00	58 550,00	58 550,00
61358	Autres	123 250,00	0,00		78 961,00	78 961,00	0,00	78 961,00	78 961,00
614	Charges locatives et de copropriété	500,00	0,00		500,00	500,00	0,00	500,00	500,00
61521	Entretien terrains	274 300,00	0,00		284 200,00	284 200,00	0,00	284 200,00	284 200,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	82 500,00	0,00		132 950,00	132 950,00	0,00	132 950,00	132 950,00
61551	Entretien matériel roulant	35 000,00	0,00		34 600,00	34 600,00	0,00	34 600,00	34 600,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	28 700,00	0,00		29 100,00	29 100,00	0,00	29 100,00	29 100,00
6156	Maintenance	340 053,00	0,00		419 255,00	419 255,00	0,00	419 255,00	419 255,00
6161	Multirisques	59 000,00	0,00		41 000,00	41 000,00	0,00	41 000,00	41 000,00
6168	Autres primes d'assurance	12 000,00	0,00		27 000,00	27 000,00	0,00	27 000,00	27 000,00
617	Etudes et recherches	54 550,00	0,00		41 550,00	41 550,00	0,00	41 550,00	41 550,00
6182	Documentation générale et technique	26 350,00	0,00		13 925,00	13 925,00	0,00	13 925,00	13 925,00
6184	Versements à des organismes de formation	79 000,00	0,00		79 000,00	79 000,00	0,00	79 000,00	79 000,00
6185	Frais de colloques et de séminaires	7 000,00	0,00		5 500,00	5 500,00	0,00	5 500,00	5 500,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
6188	Autres frais divers	882 839,24	0,00		928 148,00	928 148,00	0,00	928 148,00	928 148,00
62268	Autres honoraires, conseils	20 200,00	0,00		21 740,00	21 740,00	0,00	21 740,00	21 740,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	27 000,00	0,00		19 000,00	19 000,00	0,00	19 000,00	19 000,00
6228	Divers	66 900,00	0,00		66 375,00	66 375,00	0,00	66 375,00	66 375,00
6231	Annonces et insertions	17 500,00	0,00		15 000,00	15 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00
6232	Fêtes et cérémonies	17 350,00	0,00		14 980,00	14 980,00	0,00	14 980,00	14 980,00
6233	Foires et expositions	3 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6234	Réceptions	58 235,00	0,00		52 581,00	52 581,00	0,00	52 581,00	52 581,00
6236	Catalogues et imprimés	93 400,00	0,00		95 025,00	95 025,00	0,00	95 025,00	95 025,00
6238	Divers	29 200,00	0,00		40 793,00	40 793,00	0,00	40 793,00	40 793,00
6247	Transports collectifs	91 388,76	0,00		81 135,06	81 135,06	0,00	81 135,06	81 135,06
6251	Voyages, déplacements et missions	12 400,00	0,00		12 400,00	12 400,00	0,00	12 400,00	12 400,00
6255	Frais de déménagement	1 300,00	0,00		1 300,00	1 300,00	0,00	1 300,00	1 300,00
6261	Frais d'affranchissement	44 000,00	0,00		40 000,00	40 000,00	0,00	40 000,00	40 000,00
6262	Frais de télécommunications	28 300,00	0,00		35 900,00	35 900,00	0,00	35 900,00	35 900,00
6281	Concours divers (cotisations)	23 635,00	0,00		22 500,00	22 500,00	0,00	22 500,00	22 500,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	105 000,00	0,00		102 000,00	102 000,00	0,00	102 000,00	102 000,00
62878	Remb. frais à des tiers	2 000,00	0,00		2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
63512	Taxes foncières	50 090,00	0,00		55 218,00	55 218,00	0,00	55 218,00	55 218,00
63513	Autres impôts locaux	24 910,00	0,00		25 680,00	25 680,00	0,00	25 680,00	25 680,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	1 100,00	0,00		1 100,00	1 100,00	0,00	1 100,00	1 100,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	17 810 000,00	0,00		19 144 177,00	19 144 177,00		19 144 177,00	19 144 177,00
6216	Personnel affecté par GFP rattachement	35 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6218	Autre personnel extérieur	162 000,00	0,00		345 093,00	345 093,00		345 093,00	345 093,00
6331	Versement mobilité	196 544,00	0,00		211 027,00	211 027,00		211 027,00	211 027,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	49 490,00	0,00		52 772,00	52 772,00		52 772,00	52 772,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	256 744,00	0,00		275 081,00	275 081,00		275 081,00	275 081,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	29 580,00	0,00		31 654,00	31 654,00		31 654,00	31 654,00
64111	Rémunération principale titulaires	7 140 107,00	0,00		7 205 527,00	7 205 527,00		7 205 527,00	7 205 527,00
64112	SFT, indemnité de résidence	237 115,00	0,00		236 021,00	236 021,00		236 021,00	236 021,00
64118	Autres indemnités	1 819 573,00	0,00		2 012 619,00	2 012 619,00		2 012 619,00	2 012 619,00
64131	Rémunérations	2 243 351,00	0,00		2 620 136,00	2 620 136,00		2 620 136,00	2 620 136,00
64138	Primes et autres indemnités	472 094,00	0,00		562 840,00	562 840,00		562 840,00	562 840,00
6417	Rémunérations des apprentis	59 690,00	0,00		63 861,00	63 861,00		63 861,00	63 861,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	2 052 138,00	0,00		2 222 625,00	2 222 625,00		2 222 625,00	2 222 625,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	2 201 950,00	0,00		2 289 847,00	2 289 847,00		2 289 847,00	2 289 847,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	108 477,00	0,00		124 387,00	124 387,00		124 387,00	124 387,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	241 000,00	0,00		293 829,00	293 829,00		293 829,00	293 829,00
6457	Cotis. sociales liées à l'apprentissage	21,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	101 700,00	0,00		500,00	500,00		500,00	500,00
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	4 380,00	0,00		113 235,00	113 235,00		113 235,00	113 235,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	399 000,00	0,00		3 873,00	3 873,00		3 873,00	3 873,00
6478	Autres charges sociales diverses	0,00	0,00		479 250,00	479 250,00		479 250,00	479 250,00
6488	Autres	46,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
014	Atténuations de produits	85 000,00	0,00		243 000,00	243 000,00		243 000,00	243 000,00
7391111	Dégrèv. TFPNB / jeunes agriculteurs	2 000,00	0,00		2 000,00	2 000,00		2 000,00	2 000,00
739116	Prél. article 55 de la loi SRU	15 000,00	0,00		168 000,00	168 000,00		168 000,00	168 000,00
7392221	Fonds péréquation ress. com. et intercom	68 000,00	0,00		73 000,00	73 000,00		73 000,00	73 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	2 835 125,00	0,00	0,00	2 901 538,00	2 901 538,00	0,00	2 901 538,00	2 901 538,00
65138	Autres secours	1 000,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
65311	Indemnités de fonction	197 361,00	0,00		204 600,00	204 600,00	0,00	204 600,00	204 600,00
65312	Frais de mission et de déplacement	1 500,00	0,00		1 500,00	1 500,00	0,00	1 500,00	1 500,00
65313	Cotisations de retraite	13 000,00	0,00		14 120,00	14 120,00	0,00	14 120,00	14 120,00
65314	Cotis. sécurité sociale - part patronale	0,00	0,00		12 695,00	12 695,00	0,00	12 695,00	12 695,00
65315	Formation	7 000,00	0,00		7 000,00	7 000,00	0,00	7 000,00	7 000,00
6541	Créances admises en non-valeur	5 000,00	0,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
6558	Autres contributions obligatoires	304 770,00	0,00		313 673,00	313 673,00	0,00	313 673,00	313 673,00
657362	Subv. Fonct. BA/régies	1 100 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65736212	Subv. régie admin. avec ps.morale	0,00	0,00		1 100 000,00	1 100 000,00	0,00	1 100 000,00	1 100 000,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	1 129 170,00	0,00		1 141 750,00	1 141 750,00	0,00	1 141 750,00	1 141 750,00
65811	Droits d"utilisat° - informatique nuage	47 094,00	0,00		75 000,00	75 000,00	0,00	75 000,00	75 000,00
65818	Autres	28 045,00	0,00		25 200,00	25 200,00	0,00	25 200,00	25 200,00
65888	Autres	1 185,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		**26 023 747,00**	**0,00**	**0,00**	**27 966 673,26**	**27 966 673,26**	**0,00**	**27 966 673,26**	**27 966 673,26**
66	Charges financières	125 000,00	0,00		92 000,00	92 000,00		92 000,00	92 000,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	128 500,00	0,00		95 000,00	95 000,00		95 000,00	95 000,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-3 500,00	0,00		-3 000,00	-3 000,00		-3 000,00	-3 000,00
67	Charges spécifiques (4)	29 665,00	0,00		15 000,00	15 000,00		15 000,00	15 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	29 665,00	0,00		15 000,00	15 000,00		15 000,00	15 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	83 000,00			5 700,50	5 700,50		5 700,50	5 700,50
6815 6817	Dot. prov. pour risques fonct. courant Dot. prov. dépréc. actifs circulants	62 363,00 20 637,00			5 700,50 0,00	5 700,50 0,00		5 700,50 0,00	5 700,50 0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des charges financières et spécifiques		**237 665,00**	**0,00**	**0,00**	**112 700,50**	**112 700,50**		**112 700,50**	**112 700,50**
Total des dépenses réelles		**26 261 412,00**	**0,00**	**0,00**	**28 079 373,76**	**28 079 373,76**	**0,00**	**28 079 373,76**	**28 079 373,76**
023	*Virement à la section d'investissement*	*5 479 000,00*			*508 002,00*	*508 002,00*		*508 002,00*	*508 002,00*
042	*Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)*	*696 000,00*			*850 000,00*	*850 000,00*		*850 000,00*	*850 000,00*
6811	*Dot. amort. immos incorporelles*	*696 000,00*			*850 000,00*	*850 000,00*		*850 000,00*	*850 000,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section (7) (9)*	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre		**6 175 000,00**			**1 358 002,00**	**1 358 002,00**		**1 358 002,00**	**1 358 002,00**

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	20 733,82
Montant des ICNE de l'exercice N-1	24 626,90
= Différence ICNE N – ICNE N-1	-3 000,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (*DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).*

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

(10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET — III

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE — B2

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	TOTAL	**28 137 297,82**	**0,00**	**29 437 375,76**	**29 437 375,76**	**29 437 375,76**
013	Atténuations de charges (3)	280 000,00	0,00	285 000,00	285 000,00	285 000,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	280 000,00	0,00	285 000,00	285 000,00	285 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	1 704 000,00	0,00	1 789 690,00	1 789 690,00	1 789 690,00
70311	Concessions cimetières (produit net)	30 000,00	0,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00
70323	Red. occupation dom. public	2 300,00	0,00	14 500,00	14 500,00	14 500,00
7062	Redevances services à caractère culturel	17 000,00	0,00	20 320,00	20 320,00	20 320,00
70631	Redevances services à caractère sportif	36 000,00	0,00	37 000,00	37 000,00	37 000,00
70632	Redevances services à caractère loisir	69 600,00	0,00	71 000,00	71 000,00	71 000,00
7066	Redevances services à caractère social	135 000,00	0,00	158 520,00	158 520,00	158 520,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	1 341 400,00	0,00	1 384 700,00	1 384 700,00	1 384 700,00
706888	Autres	1 000,00	0,00	14 650,00	14 650,00	14 650,00
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	24 740,00	0,00	25 000,00	25 000,00	25 000,00
70872	Remb.frais par budgets annexes et régies	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70873	Remb. frais par le CCAS/CIAS	7 000,00	0,00	7 000,00	7 000,00	7 000,00
70876	Remb. frais par le GFP de rattachement	25 000,00	0,00	25 000,00	25 000,00	25 000,00
70878	Remb. frais par des tiers	8 460,00	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
7088	Produits activités annexes (abonnements)	1 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	4 517 327,00	0,00	4 497 156,00	4 497 156,00	4 497 156,00
73211	Attribution de compensation	3 321 744,00	0,00	3 254 892,00	3 254 892,00	3 254 892,00
73212	Dotation de solidarité communautaire	1 174 272,00	0,00	1 221 264,00	1 221 264,00	1 221 264,00
73221	FNGIR	21 311,00	0,00	21 000,00	21 000,00	21 000,00
731	Fiscalité locale	16 531 066,82	0,00	17 255 000,00	17 255 000,00	17 255 000,00
73111	Impôts directs locaux	14 875 466,82	0,00	15 500 000,00	15 500 000,00	15 500 000,00
73123	Taxe com add droit mut ou pub foncière	960 000,00	0,00	960 000,00	960 000,00	960 000,00
73132	Taxe sur les pylônes électriques	82 000,00	0,00	86 000,00	86 000,00	86 000,00
73134	Taxe sur les déchets stockés	110 000,00	0,00	115 000,00	115 000,00	115 000,00
73141	Taxe sur la conso. finale d'électricité	375 000,00	0,00	480 000,00	480 000,00	480 000,00
73154	Droits de place	12 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73174	Taxe locale sur la publicité extérieure	116 000,00	0,00	114 000,00	114 000,00	114 000,00
74	Dotations et participations (3)	4 835 904,00	0,00	5 296 424,76	5 296 424,76	5 296 424,76
74111	Dotation forfaitaire des communes	2 604 754,00	0,00	2 600 000,00	2 600 000,00	2 600 000,00
741127	DNP des communes	88 323,00	0,00	88 000,00	88 000,00	88 000,00
744	FCTVA	24 772,00	0,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00
74718	Autres participations Etat	165 000,00	0,00	5 700,00	5 700,00	5 700,00

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
74741	Participation communes membres du GFP	46 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00
74751	Participation GFP de rattachement	103 950,00	0,00	103 500,00	103 500,00	103 500,00
747888	Autres	586 000,00	0,00	912 866,00	912 866,00	912 866,00
74833	Etat-Compens.exonération taxes foncières	863 055,00	0,00	870 000,00	870 000,00	870 000,00
7484	Dotation de recensement	3 920,00	0,00	4 239,00	4 239,00	4 239,00
7485	Dotation pour les titres sécurisés	12 130,00	0,00	12 130,00	12 130,00	12 130,00
74888	Autres	338 000,00	0,00	654 989,76	654 989,76	654 989,76
75	Autres produits de gestion courante (3)	229 000,00	0,00	240 835,00	240 835,00	240 835,00
752	Revenus des immeubles	209 000,00	0,00	219 435,00	219 435,00	219 435,00
75888	Autres	20 000,00	0,00	21 400,00	21 400,00	21 400,00
Total des recettes de gestion des services		**28 097 297,82**	**0,00**	**29 364 105,76**	**29 364 105,76**	**29 364 105,76**
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		23 270,00	23 270,00	23 270,00
7815	Rep. prov. charges fonctionnt courant	0,00		22 500,00	22 500,00	22 500,00
7817	Rep. prov. dépréc. actifs circulants	0,00		770,00	770,00	770,00
Total des recettes réelles		**28 097 297,82**	**0,00**	**29 387 375,76**	**29 387 375,76**	**29 387 375,76**
042	*Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)*	*40 000,00*		*50 000,00*	*50 000,00*	*50 000,00*
722	*Immobilisations corporelles*	*40 000,00*		*50 000,00*	*50 000,00*	*50 000,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section (4) (7)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre		**40 000,00**		**50 000,00**	**50 000,00**	**50 000,00**

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (*RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).*

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(8) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.

(9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

IV – ANNEXES | IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE | A1

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof.,apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
DEPENSES		**818 400,00**	**2 338 620,00**	**0,00**	**64 600,00**	**1 904 977,50**	**945 969,63**	**177 735,00**	**0,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	798 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	20 400,00	219 300,00	0,00	12 750,00	54 740,00	501 500,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	1 299 070,00	0,00	51 850,00	830 737,50	194 762,50	7 735,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	820 250,00	0,00	0,00	1 019 500,00	249 707,13	170 000,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**5 058 000,13**	**90 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	800 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	526 000,00	90 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	3 732 000,13	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)

IV

A1

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		**201 450,00**	**0,00**	**4 250,00**	**0,00**		**6 456 002,13**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		798 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		808 690,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	201 450,00	0,00	4 250,00	0,00		2 589 855,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		2 259 457,13
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**		**5 148 000,13**
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		800 000,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		616 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		3 732 000,13
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.01

01 – OPERATIONS NON VENTILABLES

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
	DEPENSES	**818 400,00**
164	Emprunts auprès des éts financiers	776 500,00
168	Autres emprunts et dettes assimilées	21 500,00
203	Frais d'études, recherche, développement	20 400,00
	RECETTES	**5 058 000,13**
102	Dotations et fonds d'investissement	800 000,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	526 000,00
164	Emprunts auprès des éts financiers	3 732 000,13

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale							
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	022 Information, communication, publicité	023 Fêtes et cérémonies	024 Aide aux associations	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
DEPENSES		**2 134 620,00**	**0,00**	**17 000,00**	**0,00**	**0,00**	**170 000,00**	**17 000,00**	**0,00**
203	Frais d'études, recherche, développement	76 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	141 100,00	0,00	1 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	374 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	892 770,00	0,00	15 300,00	0,00	0,00	0,00	17 000,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	650 250,00	0,00	0,00	0,00	0,00	170 000,00	0,00	0,00
RECETTES		**90 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	90 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	048 Autres actions	
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**2 338 620,00**
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	76 500,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	142 800,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	374 000,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	925 070,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	820 250,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**90 000,00**
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	90 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900-5

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	051 FSE	052 FEDER	058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				0580 FEADER	0581 FEAMP	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.901

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		**0,00**	**64 600,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**64 600,00**
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	12 750,00	0,00	0,00	0,00	12 750,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	51 850,00	0,00	0,00	0,00	51 850,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré			22 Enseignement du second degré			23 Enseignement supérieur	24 Cités scolaires
		201 Services communs	211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	221 Collèges	222 Lycées publics	223 Lycées privés		
DEPENSES		**0,00**	**170 000,00**	**0,00**	**1 297 227,50**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	3 740,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	170 000,00	0,00	298 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	120 487,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	875 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	25 Formation professionnelle												
		251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 CNFPT Formation des actifs occupés					257 CFNPT et CDG missions spécifiques		258 Autres
							2561 Missions statutaires et règlementaires	2562 Développement des compétences	2563 Évolution et transition professionnelle	2564 Organisation des activités pédagogiques	2565 Autres	2571 Concours	2572 Missions administratives	
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale	28 Autres services périscolaires et annexes					29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte	288 Autre service annexe de l'enseignement		
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**437 750,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**1 904 977,50**
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	51 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	51 000,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 740,00
213	Constructions	0,00	0,00	85 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	553 000,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	157 250,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	277 737,50
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	144 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 019 500,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
DEPENSES		**0,00**	**4 250,00**	**478 762,50**	**37 740,00**	**0,00**	**0,00**	**51 000,00**	**0,00**	**0,00**
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	467 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
216	Biens historiques et culturels	0,00	0,00	1 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	4 250,00	9 562,50	37 740,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	51 000,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	32 Sports (autres que scolaires)					
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives
DEPENSES		**214 332,13**	**85 000,00**	**34 000,00**	**0,00**	**34 000,00**	**0,00**
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	34 000,00	0,00
213	Constructions	34 000,00	42 500,00	34 000,00	0,00	0,00	0,00
216	Biens historiques et culturels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	24 125,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	156 207,13	42 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
DEPENSES		**6 460,00**	**0,00**	**425,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**945 969,63**
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	501 500,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	110 500,00
216	Biens historiques et culturels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 700,00
218	Autres immobilisations corporelles	6 460,00	0,00	425,00	0,00	0,00	0,00	82 562,50
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	249 707,13
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA)

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éts sanitaires	418 Autres actions
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale							
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**177 735,00**	**0,00**
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 735,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	170 000,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale						TOTAL DU CHAPITRE
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées	428 Autres interventions sociales	
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées				
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**177 735,00**
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 735,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	170 000,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904-4

FONCTION 4-4 – RSA

Article / compte nature (1)	Libellé	441 Insertion sociale	442 Santé	443 Logement	444 Insertion professionnelle	445 Evaluation des dépenses engagées	446 Dépenses de structure	447 RSA allocations	448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	50 Services communs	51 Aménagement et services urbains						
		501 Services communs	510 Services communs	511 Espaces verts urbains	512 Eclairage public	513 Art public	514 Electrification	515 Opérations d'aménagement	518 Autres actions d'aménagement urbain
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**201 450,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	19 550,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	68 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	87 125,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	26 775,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**201 450,00**
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 550,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	68 000,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	87 125,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	26 775,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.906

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles			
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
					6311 Laboratoire	6312 Autres		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.906

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.907

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72 Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoiement
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	77 Environnement infrastructures transports	78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions				
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**4 250,00**	**0,00**	**0,00**	**4 250,00**
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 250,00	0,00	0,00	4 250,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82 Transports publics de voyageurs						
				820 Services communs	821 Transport sur route	822 Transport ferroviaire	823 Transport fluvial	824 Transport maritime	825 Transport aérien	828 Autres transports
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	83 Transports de marchandises						
		830 Services communs	831 Fret routier	832 Fret ferroviaire	833 Fret fluvial	834 Fret maritime	835 Fret aérien	838 Autres transports
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	84 Voirie							
		841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie	849 Sécurité routière
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES — IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE — A2

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof.,apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
DEPENSES		**360 700,50**	**24 653 947,00**	**0,00**	**61 200,00**	**720 764,26**	**638 614,00**	**1 187 860,00**	**0,00**
011	Charges à caractère général	0,00	3 789 355,00	0,00	61 200,00	677 591,26	612 414,00	81 110,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	19 144 177,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	243 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	5 000,00	1 720 415,00	0,00	0,00	43 173,00	26 200,00	1 106 750,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	92 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	5 700,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**25 402 926,00**	**389 569,00**	**0,00**	**2 000,00**	**2 554 075,76**	**779 320,00**	**99 000,00**	**0,00**
013	Atténuations de charges	0,00	285 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	39 500,00	38 000,00	0,00	2 000,00	1 186 720,00	509 820,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	4 497 156,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	17 255 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	3 588 000,00	26 569,00	0,00	0,00	1 367 355,76	215 500,00	99 000,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	40 000,00	0,00	0,00	0,00	54 000,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	23 270,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES — IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite) — A2

Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisation de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		**0,00**	**442 388,00**	**0,00**	**13 900,00**	**0,00**		**28 079 373,76**
011	Charges à caractère général	0,00	442 388,00	0,00	13 900,00	0,00		5 677 958,26
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		19 144 177,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		243 000,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		2 901 538,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		92 000,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		15 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		5 700,50
RECETTES		**0,00**	**135 547,00**	**20 378,00**	**4 560,00**	**0,00**		**29 387 375,76**
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		285 000,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	13 650,00	0,00	0,00		1 789 690,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		4 497 156,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		17 255 000,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		5 296 424,76
75	Autres produits de gestion courante	0,00	135 547,00	6 728,00	4 560,00	0,00		240 835,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		23 270,00

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.01

01 – OPERATIONS NON VENTILABLES

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
	DEPENSES	**360 700,50**
654	Pertes sur créances irrécouvrables	5 000,00
661	Charges d'intérêts	92 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	15 000,00
681	Dot. amort. et prov. Charges de fonct.	5 700,50
739	Reverst. et restit. sur impôts et taxes	243 000,00
	RECETTES	**25 402 926,00**
703	Redevances utilisation du domaine	14 500,00
708	Autres produits	25 000,00
731	Fiscalité locale	17 255 000,00
732	Fiscalité reversée	4 497 156,00
741	D.G.F.	2 688 000,00
744	FCTVA	30 000,00
748	Autres attributions et participations	870 000,00
781	Rep. amort. et prov. produits fonct. cou	23 270,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.930

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale							
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	022 Information, communication, publicité	023 Fêtes et cérémonies	024 Aide aux associations	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
DEPENSES		**23 011 639,00**	**0,00**	**197 230,00**	**19 775,00**	**1 158 348,00**	**15 500,00**	**0,00**	**0,00**
606	Achats non stockés de matières et fourni	1 496 500,00	0,00	3 000,00	8 700,00	1 500,00	12 000,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	600 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	131 652,00	0,00	0,00	3 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	536 755,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	68 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	429 878,00	0,00	12 500,00	1 200,00	11 500,00	3 500,00	0,00	0,00
621	Personnel extérieur au service	345 093,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	26 800,00	0,00	47 375,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	37 265,00	0,00	133 855,00	6 375,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	13 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	74 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	109 260,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	570 534,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	12 696 686,00	0,00	0,00	0,00	4 318,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	4 925 658,00	0,00	500,00	0,00	5 030,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	596 358,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
653	Indemnités	7 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	280 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	1 135 000,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	65 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**338 130,00**	**0,00**	**0,00**	**4 500,00**	**0,00**	**37 000,00**	**9 939,00**	**0,00**
641	Rémunérations du personnel	285 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 000,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	4 500,00	0,00	0,00	5 700,00	0,00
748	Autres attributions et participations	12 130,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 239,00	0,00
752	Revenus des immeubles	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES — IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE — A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
	DEPENSES	**251 455,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
606	Achats non stockés de matières et fourni	1 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	5 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	6 540,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
653	Indemnités	232 915,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
748	Autres attributions et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES — IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE — A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	048 Autres actions	
	DEPENSES	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**24 653 947,00**
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 523 200,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	600 000,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	135 152,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	536 755,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	68 000,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	464 078,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	345 093,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	74 175,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	185 035,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	300,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 700,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	74 700,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	114 260,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	570 534,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 701 004,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 931 188,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	596 358,00
653	Indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	239 915,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	280 500,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 135 000,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	65 000,00
	RECETTES	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**389 569,00**
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	285 000,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 000,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 200,00
748	Autres attributions et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 369,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930-5

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	051 FSE	052 FEDER	058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				0580 FEADER	0581 FEAMP	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.931

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		**0,00**	**61 200,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**61 200,00**
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	4 550,00	0,00	0,00	0,00	4 550,00
613	Locations	0,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
615	Entretien et réparations	0,00	13 500,00	0,00	0,00	0,00	13 500,00
618	Divers	0,00	38 050,00	0,00	0,00	0,00	38 050,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	1 100,00	0,00	0,00	0,00	1 100,00
RECETTES		**0,00**	**2 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**2 000,00**
708	Autres produits	0,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES — IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE — A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré			22 Enseignement du second degré			23 Enseignement supérieur	24 Cités scolaires
		201 Services communs	211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	221 Collèges	222 Lycées publics	223 Lycées privés		
DEPENSES		**0,00**	**54 614,00**	**123 006,00**	**134 723,06**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	33 435,00	64 485,00	7 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	13 650,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	21 179,00	58 521,00	700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	9 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	57 900,06	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	1 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	1 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	33 173,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**621 989,76**	**0,00**	**0,00**	**125 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	125 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
748	Autres attributions et participations	621 989,76	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	25 Formation professionnelle												
		251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 CNFPT Formation des actifs occupés					257 CFNPT et CDG missions spécifiques		258 Autres
							2561 Missions statutaires et règlementaires	2562 Développement des compétences	2563 Évolution et transition professionnelle	2564 Organisation des activités pédagogiques	2565 Autres	2571 Concours	2572 Missions administratives	
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
748	Autres attributions et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale	28 Autres services périscolaires et annexes					29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte	288 Autre service annexe de l'enseignement		
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**279 770,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**128 651,20**	**0,00**	**720 764,26**
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	144 520,00	0,00	0,00	0,00	23 651,20	0,00	273 391,20
613	Locations	0,00	0,00	30 250,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 250,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	41 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	54 650,00
618	Divers	0,00	0,00	59 000,00	0,00	0,00	0,00	105 000,00	0,00	244 400,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 000,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	57 900,06
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 200,00
628	Divers	0,00	0,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 800,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	33 173,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**1 640 840,00**	**0,00**	**0,00**	**166 246,00**	**0,00**	**0,00**	**2 554 075,76**
706	Prestations de services	0,00	0,00	1 174 840,00	0,00	0,00	11 880,00	0,00	0,00	1 186 720,00
747	Participations	0,00	0,00	433 000,00	0,00	0,00	154 366,00	0,00	0,00	712 366,00
748	Autres attributions et participations	0,00	0,00	33 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	654 989,76

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES | IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE | A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
DEPENSES		**21 840,00**	**36 100,00**	**4 700,00**	**150 759,00**	**0,00**	**0,00**	**177 870,00**	**0,00**	**0,00**
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	35 950,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	4 250,00	0,00	500,00	102 559,00	0,00	0,00	2 050,00	0,00	0,00
613	Locations	5 600,00	0,00	0,00	1 200,00	0,00	0,00	4 961,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	3 350,00	35 800,00	4 000,00	45 000,00	0,00	0,00	72 895,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	31 214,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	200,00	0,00	0,00	1 800,00	0,00	0,00
628	Divers	5 440,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	3 000,00	300,00	200,00	1 800,00	0,00	0,00	19 000,00	0,00	0,00
RECETTES		**215 500,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**12 000,00**	**0,00**	**0,00**
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 000,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	215 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	32 Sports (autres que scolaires)					
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives
DEPENSES		**10 300,00**	**131 800,00**	**12 000,00**	**0,00**	**2 200,00**	**22 500,00**
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	5 100,00	7 800,00	6 500,00	0,00	200,00	3 200,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 500,00
615	Entretien et réparations	0,00	124 000,00	1 500,00	0,00	2 000,00	0,00
617	Etudes et recherches	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	200,00	0,00	4 000,00	0,00	0,00	10 300,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 900,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	600,00
RECETTES		**37 000,00**	**7 000,00**	**47 000,00**	**0,00**	**25 000,00**	**0,00**
706	Prestations de services	0,00	0,00	37 000,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	25 000,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	37 000,00	7 000,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
DEPENSES		**35 345,00**	**0,00**	**33 200,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**638 614,00**
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	35 950,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	8 790,00	0,00	2 500,00	0,00	0,00	0,00	143 449,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 261,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	200,00	0,00	0,00	0,00	127 700,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
618	Divers	5 800,00	0,00	29 200,00	0,00	0,00	0,00	210 545,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	33 314,00
624	Transports biens, transports collectifs	20 755,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22 755,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 440,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	300,00	0,00	0,00	0,00	25 200,00
RECETTES		**427 500,00**	**0,00**	**8 320,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**779 320,00**
706	Prestations de services	427 500,00	0,00	8 320,00	0,00	0,00	0,00	484 820,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 000,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	215 500,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	54 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éts sanitaires	418 Autres actions
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale							
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance
DEPENSES		**1 100 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**6 750,00**	**80 260,00**	**850,00**
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	24 650,00	650,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	51 000,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	400,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00	200,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	180,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	1 100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 750,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale						TOTAL DU CHAPITRE
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées	428 Autres interventions sociales	
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées				
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**1 187 860,00**
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 300,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	51 000,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	400,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 200,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	180,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 106 750,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**99 000,00**	**99 000,00**
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	99 000,00	99 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934-3

FONCTION 4-3 – APA

Article / compte nature (1)	Libellé	430 Services communs	431 APA à domicile	432 APA versée aux bénéf. en établissement	433 APA versée à l'établissement	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934-4

FONCTION 4-4 – RSA / Régularisation de RMI

Article / compte nature (1)	Libellé	441 Insertion sociale	442 Santé	443 Logement	444 Insertion professionnelle	445 Evaluation des dépenses engagées	446 Dépenses de structure	447 RSA allocations	448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	50 Services communs	51 Aménagement et services urbains						
		50 Services communs	510 Services communs	511 Espaces verts urbains	512 Eclairage public	513 Art public	514 Electrification	515 Opérations d'aménagement	518 Autres actions d'aménagement urbain
DEPENSES		**500,00**	**8 940,00**	**312 500,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**39 550,00**	**0,00**
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	82 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	11 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	153 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	36 550,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	65 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	8 940,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**80 898,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	80 898,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**135 547,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	135 547,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**442 388,00**
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	82 800,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 200,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	153 200,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	36 550,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	65 300,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 940,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	80 898,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**135 547,00**
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	135 547,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.936

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles			
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
					6311 Laboratoire	6312 Autres		
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**13 650,00**	**0,00**	**0,00**	**6 728,00**	**0,00**
706	Prestations de services	0,00	0,00	13 650,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 728,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.936

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**20 378,00**
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 650,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 728,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.937

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72 Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoiement
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**13 900,00**
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 900,00
RECETTES		**3 160,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**1 400,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
752	Revenus des immeubles	3 160,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	1 400,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	77 Environnement infrastructures transports	78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions				
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**13 900,00**
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 900,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**4 560,00**
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 160,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 400,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82 Transports publics de voyageurs						
				820 Services communs	821 Transport sur route	822 Transport ferroviaire	823 Transport fluvial	824 Transport maritime	825 Transport aérien	828 Autres transports
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	83 Transports de marchandises						
		830 Services communs	831 Fret routier	832 Fret ferroviaire	833 Fret fluvial	834 Fret maritime	835 Fret aérien	838 Autres transports
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	84 Voirie							
		841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie	849 Sécurité routière
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	B1.1

B1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article M. 4221-5 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour-sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial: Niveau de taux (5)	Taux initial: Taux actuariel	Devise	Pério-dicité des rembour-sements (6)	Profil d'amor-tissement (7)	Possibilité de rembour-sement anticipé O/N	Caté-gorie d'em-prunt (8)
163 Emprunts obligataires (Total)					**0,00**									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					**13 805 564,22**									
1641 Emprunts en euros (total)					13 805 564,22									
1063/MIN255663EUR	DEXIA - Crédit Local	29/01/2008	31/12/2008	01/04/2009	4 000 000,00	F		4,610	4,692	EUR	T	C	O	A-1
1069/36811/10044804	Crédit Mutuel LACO	13/10/2017	03/04/2018	25/06/2018	2 500 000,00	F		1,200	1,210	EUR	T	P	O	A-1
2011/00020146802	Crédit Mutuel	07/12/2011	31/12/2011	31/07/2012	4 805 564,22	F		4,460	4,540	EUR	T	P	O	A-1
2012/MON539286EUR	La Banque Postale	26/11/2021	04/01/2022	01/05/2022	2 500 000,00	F		0,720	0,000	EUR	T	P	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					**0,00**									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					**0,00**									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour-sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Pério-dicité des rembour-sements (6)	Profil d'amor-tissement (7)	Possibilité de rembour-sement anticipé O/N	Caté-gorie d'em-prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					**213 353,55**									
1681 Autres emprunts (total) (9)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					213 353,55									
1068/028	Nantes Métropole CUN	23/11/2017	23/11/2017	12/07/2018	213 353,55	F		0,000	0,000	EUR	A	P	O	A-1
Total général					**14 018 917,77**									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle , B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
						Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	ICNE de l'exercice
163 Emprunts obligataires (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		**0,00**		**5 305 194,24**					**775 099,10**	**91 793,50**	**0,00**	**10 387,41**
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		5 305 194,24					775 099,10	91 793,50	0,00	10 387,41
1063/MIN255663EUR	N	0,00	A-1	66 666,47	0,00	F		4,610	66 666,47	768,33	0,00	0,00
1069/36811/10044804	N	0,00	A-1	1 594 369,86	9,22	F		1,200	163 969,23	18 396,41	0,00	238,40
2011/00020146802	N	0,00	A-1	1 422 117,57	3,32	F		4,460	384 051,18	57 062,54	0,00	7 716,29
2012/MON539286EUR	N	0,00	A-1	2 222 040,34	13,08	F		0,720	160 412,22	15 566,22	0,00	2 432,72
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		**0,00**		**85 341,39**					**21 335,36**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		85 341,39					21 335,36	0,00	0,00	0,00
1068/028	N	0,00	A-1	85 341,39	3,52	F		0,000	21 335,36	0,00	0,00	0,00

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
						Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	ICNE de l'exercice
Total général		**0,00**		**5 390 535,63**					**796 434,46**	**91 793,50**	**0,00**	**10 387,41**

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(14) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	B1.3

B1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couver-ture éventu-elle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	B1.4

B1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structure	Indices sous-jacents	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecarts d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecarts d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (*cap*) ou encadré (*tunnel*)	Nombre de produits	5	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	5 390 535,63	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (*swaption*)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
												Primes éventuelles	
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture								
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME	B1.6

B1.6 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 01/01/N	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Auprès des organismes de droit privé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Auprès des organismes de droit public	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dette provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.
(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la collectivité.
(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – AUTRES DETTES	B1.7

B1.7 – AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dette restante

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	B2

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délibération du
	Biens de faible valeur- Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : 1000.00 €		2023-12-11
	Catégories de biens amortis	**Durée (en années)**	

IV – ANNEXES

IV

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N

B3.1

PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE E = C - D
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES (2)						
Provisions pour risques et charges (3)	**5 700,00**		**89 863,00**	**95 563,00**	**22 500,00**	**73 063,00**
Provisions pour litiges	**0,00**		**27 500,00**	**27 500,00**	**22 500,00**	**5 000,00**
Provision pour litige dossier 2019-2	0,00	24/04/2019	10 000,00	10 000,00	10 000,00	0,00
Provision pour litige dossier 2019-3	0,00	13/05/2019	5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00
Provision pour litige dossier 2020-1	0,00	29/01/2020	2 500,00	2 500,00	2 500,00	0,00
Provision pour litige dossier 2021-1	0,00	29/01/2021	5 000,00	5 000,00	5 000,00	0,00
Provision pour litige dossier 2021-2	0,00	29/01/2021	5 000,00	5 000,00	5 000,00	0,00
Provisions pour pertes de change	**0,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	**0,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Provisions pour garanties d'emprunt	**0,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Autres provisions pour risques	**5 700,00**		**62 363,00**	**68 063,00**	**0,00**	**68 063,00**
Compte Epargne Temps	5 700,00	23/01/2024	62 363,00	68 063,00	0,00	68 063,00
Dépréciations (3)	**0,00**		**23 579,00**	**23 579,00**	**770,00**	**22 809,00**
- des immobilisations	**0,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- des stocks et encours	**0,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- des comptes de tiers	**0,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- des comptes financiers	**0,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total des provisions semi-budgétaires	**5 700,00**		**113 442,00**	**119 142,00**	**23 270,00**	**95 872,00**
PROVISIONS BUDGETAIRES (2)						
Provisions pour risques et charges (3)	**0,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Provisions pour litiges	**0,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Provisions pour pertes de change	**0,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	**0,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Provisions pour garanties d'emprunt	**0,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Autres provisions pour risques	**0,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Dépréciations (3)	**0,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- des immobilisations	**0,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- des stocks et encours	**0,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE E = C - D
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions budgétaires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS	5 700,00		113 442,00	119 142,00	23 270,00	95 872,00

(1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) A renseigner selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(3) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETALEMENT DES PROVISIONS	B3.2

B3.2 – ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

Nature de la provision	Objet	Montant total de la provision à constituer	Durée	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	B4

ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	B5

CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.

(2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.

(5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.

(6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.

(7) Indiquer le chapitre.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PRETS	B6

Prêts (compte 274)

Bénéficiaires	Date de la délibération	Encours restant dû au 01/01/N	Montant de l'annuité à recouvrer		ICNE de l'exercice
			Capital	Intérêts	
Assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00	0,00	0,00
Non assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00		

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.1

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS DONNES

Article		Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 01/01/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
8015	**Emprunts garantis (1)**	0,00	0,00	
8016	**Contrats de crédit-bail (2)**	0,00	0,00	0,00
8017	**Subvention à verser en annuité (3)**	213 353,55	85 341,39	21 335,36
8018	**Autres engagements donnés**			
	Marchés de partenariat (4)		0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics (3)	0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (3)	0,00	0,00	0,00
	Dans le cadre d'une délégation de service public (3)	0,00	0,00	0,00
	Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement (3)	0,00	0,00	0,00

(1) A compléter depuis l'état des emprunts garantis.
(2) A compléter depuis l'état des contrats de crédit-bail.
(3) A compléter depuis l'état des autres engagements données.
(4) A compléter depuis l'état des marchés de partenariat.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.2

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS RECUS (1)

Article		Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 01/01/N	Annuité à recevoir au cours de l'exercice
8026	**Redevance de crédit-bail à recevoir (crédit-bail immobilier)**	0,00	0,00	0,00
8027	**Subvention à recevoir par annuité**	0,00	0,00	0,00
8028	**Autres engagements reçus**			
	Recette grevée d'affectation spéciale (2)		0,00	
	Engagements reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00

(1) A remplir depuis l'état relatif aux autres engagements reçus.

(2) A remplir depuis l'état relatif aux recettes grevées d'affectation spéciale. Le montant de la créance en capital au 01/01/N correspond au reste à employer au 01/01/N, l'annuité à recevoir au cours de l'exercice correspond au solde entre les restes à employer au 01/01/N et les restes à employer au 31/12/N.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.3

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00											0,00	0,00
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00											0,00	0,00
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00											0,00	0,00
TOTAL GENERAL					0,00	0,00											0,00	0,00

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; B : bimestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois …).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.4

CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio (1)	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (2)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (2)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (3)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	**I = A + B + C - D**	**0,00**
Recettes réelles de fonctionnement	**II**	**0,00**

Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (4)	**I / II**	**0,00**

(1) Ratio défini aux articles L. 4253-1 ou L. 3231-4 ou L. 2252-1 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(2) Hors opérations visées par l'article L. 4253-2 ou L. 3231-4-4 ou L. 2252-2 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(3) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(4) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.5

ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL RESTANT A COURIR (MOBILIER ET IMMOBILIER)

Type et nature du bien ayant fait l'objet du contrat	Exer- cice d'ori- gine du con- trat	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat (en mois)	Montant de la redevance de l'exercice	Montant de la redevance sur la totalité du contrat	Montant des redevances restant à courir					
						N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant (exercice N+5 et suivants)	Total (1)
Crédits-bails mobiliers					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits-bails immobiliers				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + cumul restant.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.6

ETAT DES MARCHES DE PARTENARIAT

									Montant de la rémunération du cocontractant restant à verser pour la durée restante du marché de partenariat (3)				
									Part investissement				
Libellé du contrat	Année de signature du marché	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le marché	Durée du marché (en mois)	Date fin de marché	Date mise en service équipement	Montant total prévu au titre du marché (TTC)	Annuité versée sur l'exercice	Part totale (4)	Dont part nette (5) I	Part fonctionnement II	Part financement III	TOTAL I + II + III
Marchés de partenariat (1)													
SOUS-TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Marchés globaux de performance énergétiques avec tiers de financement (2)													
SOUS-TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL							**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Article L. 1112-1 du Code de la commande publique

(2) Article 1er de la loi n° 2023-222 du 30 mars 2023

(3) Montant de la rémunération restant à verser au 01/01/N

(4) Montant total de la rémunération relative à l'investissement restant à verser au 01/01/N

(5) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite des participations d'autres collectivités publiques.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.7

ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE

Tableau récapitulatif des recettes grevées d'une affectation spéciale				
Libellé (1)	Restes à employer au 01/01/N	Montant recettes	Montant dépenses	Restes à employer au 31/12/N
Total	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Par exemple, taxe d'aménagement, taxe de séjour, FEDER, dons et legs grevés d'une affectation, toutes recettes grevées d'une affectation spéciale et non ventilables ou recettes ventilables mais pour lesquelles la collectivité souhaite un niveau de détail plus fin que dans la présentation croisée.

(2) Ouvrir un tableau par recette grevée d'une affectation spéciale et reproduire le tableau autant de fois que nécessaire pour décrire l'ensemble des recettes grevées d'une affectation spéciale.

(3) Reste à employer au 31/12/N = reste à employer au 01/01/N + total recettes de l'exercice – total dépenses de l'exercice.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.8

ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 1/1/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
TOTAL					**213 353,55**	**85 341,39**	**21 335,36**
8017 Subventions à verser en annuités					**213 353,55**	**85 341,39**	**21 335,36**
2017	Programme Acquisition Foncière ROGUET	Nantes Métropole	10	A	213 353,55	85 341,39	21 335,36
8018 Autres engagements donnés					**0,00**	**0,00**	**0,00**
Au profit d'organismes publics					**0,00**	**0,00**	**0,00**
Au profit d'organismes privés (1)					**0,00**	**0,00**	**0,00**
Engagements liés à des délégations de service public					**0,00**	**0,00**	**0,00**
Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement					**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital au 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.9

ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 01/01/N	Annuité à recevoir au cours de l'exercice
TOTAL					0,00	0,00	0,00
8026 Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)					0,00	0,00	0,00
8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)					0,00	0,00	0,00
8028 Autres engagements reçus					0,00	0,00	0,00
A l'exception de ceux reçus des entreprises					0,00	0,00	0,00
Engagements reçus des entreprises					0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – SUBVENTIONS VERSEES	B8

SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
INVESTISSEMENT (total)					0,00
FONCTIONNEMENT (total)					0,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.
(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.
(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		**2,00**	**0,00**	**2,00**	**2,00**	**0,00**	**2,00**
Directeur général des services	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Directeur général adjoint des services	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		**86,00**	**0,00**	**86,00**	**63,00**	**19,00**	**82,00**
Adjt adm	C	19,00	0,00	19,00	13,00	5,00	18,00
Adjt adm Pal 1Cl	C	19,00	0,00	19,00	18,60	0,00	18,60
Adjt adm Pal 2Cl	C	8,00	0,00	8,00	7,90	0,00	7,90
Attaché	A	15,00	0,00	15,00	7,00	6,00	13,00
Attaché HCl	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Attaché Pal	A	4,00	0,00	4,00	1,00	3,00	4,00
Rédacteur	B	9,00	0,00	9,00	4,70	4,00	8,70
Rédacteur Pal 1Cl	B	5,00	0,00	5,00	5,00	0,00	5,00
Rédacteur Pal 2Cl	B	6,00	0,00	6,00	4,80	1,00	5,80
FILIERE TECHNIQUE (c)		**117,80**	**58,55**	**176,35**	**134,64**	**32,04**	**166,68**
Adjt tech	C	38,00	36,85	74,85	52,11	20,04	72,15
Adjt tech Pal 1Cl	C	35,00	9,50	44,50	41,81	1,00	42,81
Adjt tech Pal 2Cl	C	10,80	7,92	18,72	16,72	0,00	16,72
Agent maitrise	C	4,00	1,83	5,83	5,65	0,00	5,65
Agent maitrise Pal	C	5,00	0,91	5,91	5,91	0,00	5,91
Ingénieur	A	8,00	0,00	8,00	1,90	5,00	6,90
Ingénieur Pal	A	5,00	0,00	5,00	3,00	1,00	4,00
Technicien	B	3,00	0,74	3,74	3,74	0,00	3,74
Technicien Pal 2Cl	B	9,00	0,80	9,80	3,80	5,00	8,80
FILIERE SOCIALE (d)		**19,00**	**26,36**	**45,36**	**29,01**	**15,40**	**44,41**
ATSEM Pal 1Cl	C	7,00	9,15	16,15	15,66	0,00	15,66
ATSEM Pal 2Cl	C	1,00	14,49	15,49	2,95	12,54	15,49
Agent social	C	7,00	1,72	8,72	5,86	2,86	8,72
Educateur Jeunes Enfants	A	3,00	1,00	4,00	3,54	0,00	3,54
Educateur j enfant ClEx	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		**11,00**	**0,86**	**11,86**	**11,56**	**0,00**	**11,56**
Auxiliaire puér Cl N	B	1,00	0,00	1,00	0,80	0,00	0,80

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
Auxiliaire puér Cl Sup	B	8,00	0,86	8,86	8,76	0,00	8,76
Puér	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Puér HCl	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE SPORTIVE (g)		**8,00**	**2,23**	**10,23**	**8,86**	**1,31**	**10,17**
Conseiller APS	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Educateur APS	B	1,00	2,06	3,06	1,86	1,20	3,06
Educateur APS Pal 1Cl	B	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Educateur APS Pal 2Cl	B	4,00	0,00	4,00	4,00	0,00	4,00
Opérateur APS	C	0,00	0,17	0,17	0,00	0,11	0,11
FILIERE CULTURELLE (h)		**16,00**	**0,70**	**16,70**	**14,80**	**1,70**	**16,50**
Adjt ter patr Pal 1Cl	C	5,00	0,00	5,00	5,00	0,00	5,00
Adjt ter patrimoine	C	3,00	0,20	3,20	2,00	1,20	3,20
Assist conserv Pal 1Cl	B	3,00	0,00	3,00	2,80	0,00	2,80
Assist conserv Pal 2Cl	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Assist ens art	B	0,00	0,50	0,50	0,00	0,50	0,50
Assist ens art Pal 1Cl	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Attaché conserv patr	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Bibliothécaire	A	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
FILIERE ANIMATION (i)		**8,00**	**53,63**	**61,63**	**36,95**	**26,04**	**62,99**
Adjt ter anim Pal 1Cl	C	0,00	4,52	4,52	4,52	0,00	4,52
Adjt ter anim Pal 2Cl	C	0,00	0,00	0,00	9,37	0,00	9,37
Adjt ter animation	C	3,00	49,11	52,11	21,06	23,04	44,10
Animateur	B	2,00	0,00	2,00	0,00	2,00	2,00
Animateur Pal 1Cl	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Animateur Pal 2Cl	B	2,00	0,00	2,00	1,00	1,00	2,00
FILIERE POLICE (j)		**6,00**	**0,00**	**6,00**	**3,00**	**0,00**	**3,00**
Brigadier-chef Pal	**C**	**2,00**	**0,00**	**2,00**	**1,00**	**0,00**	**1,00**
Chef service PM Pal 1Cl	**B**	**1,00**	**0,00**	**1,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Gardien-brigadier	**C**	**3,00**	**0,00**	**3,00**	**2,00**	**0,00**	**2,00**
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
EMPLOIS NON CITES (l) (5)		**1,00**	**0,00**	**1,00**	**0,00**	**1,00**	**1,00**
Collaborateur de cabinet		1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)		**272,80**	**142,33**	**415,13**	**301,82**	**96,49**	**398,31**

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				**0,00**		
ATSEM Pal 2Cl	C	S	368	0,00	332-8-2°	CDD Contrat à durée déterminée
ATSEM Pal 2Cl	C	S	371	0,00	332-8-2°	CDD Contrat à durée déterminée
ATSEM Pal 2Cl	C	S	368	0,00	332-13	CDD Contrat à durée déterminée
ATSEM Pal 2Cl	C	S	371	0,00	A CONT-CDI (Direct)	CDI Contrat à durée indéterminée
Adjt adm	C	ADM	367	0,00	332-8-2°	CDD Contrat à durée déterminée
Adjt adm	C	ADM	432	0,00	332-13	CDD Contrat à durée déterminée
Adjt adm	C	ADM	367	0,00	332-14	CDD Contrat à durée déterminée
Adjt adm	C	ADM	368	0,00	332-14	CDD Contrat à durée déterminée
Adjt adm	C	ADM	378	0,00	332-13	CDD Contrat à durée déterminée
Adjt tech	C	TECH	367	0,00	332-8-2°	CDD Contrat à durée déterminée
Adjt tech	C	TECH	367	0,00	332-13	CDD Contrat à durée déterminée
Adjt tech	C	TECH	367	0,00	332-8-2°	CDD Contrat à durée déterminée
Adjt tech	C	TECH	367	0,00	332-14	CDD Contrat à durée déterminée
Adjt tech	C	TECH	367	0,00	332-13	CDD Contrat à durée déterminée
Adjt tech	C	TECH	367	0,00	332-14	CDD Contrat à durée déterminée
Adjt tech Pal 1Cl	C	TECH	499	0,00	332-8-2°	CDD Contrat à durée déterminée
Adjt ter animation	C	ANIM	367	0,00	332-8-2°	CDD Contrat à durée déterminée
Adjt ter animation	C	ANIM	367	0,00	332-14	CDD Contrat à durée déterminée
Adjt ter animation	C	ANIM	367	0,00	332-13	CDD Contrat à durée déterminée
Adjt ter animation	C	ANIM	368	0,00	332-8-2°	CDD Contrat à durée déterminée
Adjt ter animation	C	ANIM	371	0,00	332-8-2°	

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
						CDD Contrat à durée déterminée
Adjt ter animation	C	ANIM	370	0,00	332-8-2°	CDD Contrat à durée déterminée
Adjt ter patrimoine	C	CULT	367	0,00	332-13	CDD Contrat à durée déterminée
Adjt ter patrimoine	C	CULT	367	0,00	332-14	CDD Contrat à durée déterminée
Agent social	C	S	367	0,00	332-14	CDD Contrat à durée déterminée
Agent social	C	S	367	0,00	332-13	CDD Contrat à durée déterminée
Animateur	B	ANIM	397	0,00	332-14	CDD Contrat à durée déterminée
Animateur	B	ANIM	397	0,00	332-8-2°	CDD Contrat à durée déterminée
Animateur Pal 2Cl	B	ANIM	401	0,00	332-8-2°	CDD Contrat à durée déterminée
Assist ens art	B	CULT	389	0,00	332-14	CDD Contrat à durée déterminée
Attaché	A	ADM	525	0,00	332-8-2°	CDD Contrat à durée déterminée
Attaché	A	ADM	693	0,00	332-8-2°	CDD Contrat à durée déterminée
Attaché	A	ADM	679	0,00	A CONT-CDI (Direct)	CDI Contrat à durée indéterminée
Attaché	A	ADM	469	0,00	332-8-2°	CDD Contrat à durée déterminée
Attaché	A	ADM	499	0,00	A CONT-CDI (Direct)	CDI Contrat à durée indéterminée
Attaché Pal	A	ADM	896	0,00	332-8-2°	CDD Contrat à durée déterminée
Attaché Pal	A	ADM	946	0,00	A CONT-CDI (Direct)	CDI Contrat à durée indéterminée
Attaché Pal	A	ADM	732	0,00	A CONT-CDI (Direct)	CDI Contrat à durée indéterminée
Collaborateur de cabinet		OTR	732	0,00	333-1_333-10	CDD Contrat à durée déterminée
Educateur APS	B	SP	395	0,00	332-14	CDD Contrat à durée déterminée
Educateur APS	B	SP	397	0,00	332-8-2°	CDD Contrat à durée déterminée
Ingénieur	A	TECH	611	0,00	332-8-2°	CDD Contrat à durée déterminée
Ingénieur	A	TECH	484	0,00	332-8-2°	CDD Contrat à durée déterminée
Ingénieur	A	TECH	697	0,00	332-8-2°	CDD Contrat à durée déterminée
Ingénieur Pal	A	TECH	721	0,00	A CONT-CDI (Direct)	

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
						CDI Contrat à durée indéterminée
Opérateur APS	C	SP	367	0,00	332-14	CDD Contrat à durée déterminée
Rédacteur	B	ADM	478	0,00	332-8-2°	CDD Contrat à durée déterminée
Rédacteur	B	ADM	415	0,00	332-8-2°	CDD Contrat à durée déterminée
Rédacteur	B	ADM	389	0,00	332-23-1°	CDD Contrat à durée déterminée
Rédacteur	B	ADM	389	0,00	332-8-2°	CDD Contrat à durée déterminée
Rédacteur Pal 2Cl	B	ADM	429	0,00	332-8-2°	CDD Contrat à durée déterminée
Technicien Pal 2Cl	B	TECH	506	0,00	332-8-2°	CDD Contrat à durée déterminée
Technicien Pal 2Cl	B	TECH	458	0,00	332-8-2°	CDD Contrat à durée déterminée
Technicien Pal 2Cl	B	TECH	444	0,00	332-8-2°	CDD Contrat à durée déterminée
Technicien Pal 2Cl	B	TECH	401	0,00	332-14	CDD Contrat à durée déterminée
Agents occupant un emploi non permanent (7)				**42 596,88**		
ATSEM Pal 2Cl	C	S	376	0,00	332-23-1°	CDD Contrat à durée déterminée
Adjt adm	C	ADM	367	0,00	332-23-1°	CDD Contrat à durée déterminée
Adjt ter animation	C	ANIM	367	0,00	332-23-1°	CDD Contrat à durée déterminée
Apprentis		OTR		42 596,88	A APP-Contrat : Apprenti	A
Attaché	A	ADM	525	0,00	332-23-1°	CDD Contrat à durée déterminée
Technicien	B	TECH	395	0,00	332-23-1°	CDD Contrat à durée déterminée
TOTAL GENERAL				**42 596,88**		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
TECH : Technique.
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
S : Social.
MS : Médico-social.
MT : Médico-technique.
SP : Sportif.
CULT : Culturel
ANIM : Animation.
POL : Police.
POMP : Sapeurs-pompiers.
X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :
332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.

332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans
332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.
332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
326_352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).
343-1_343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).
333-1_333-10 : Collaborateurs de cabinet.
333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.
A : Autres

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP , ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	B10

LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1).
Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3) (4)				
Détention d'une part du capital				
15/12/2008 - 1,60% du capital	Nantes aménagement	Société publique locale d'aménagement	Société publique locale d'aménagement	28 512,00
17/12/2018 - 3 actions de 100	Loire Atlantique Développement	Loire Atlantique Développement	Société publique locale	300,00
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
Autres				

(1) Hôtel de la collectivité et autres lieux publics désignés par la collectivité.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée…).

(4) Les délégations pour lesquels un engagement hors bilan est constaté font l'objet d'une reprise dans l'état relatif aux autres engagements donnés.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT	B11.1

LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COLLECTIVITE

DESIGNATION DES ORGANISMES	Date d'adhésion	Mode de participation (1)	Montant du financement
Syndicats mixtes (article L. 5721-2 du CGCT)			
EPCI			
Nantes Métropole		TPU	0,00
Autres organismes de regroupement			
Centre Départemental de gestion		Part masse salariale	275 081,00

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES	B11.2

LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES

Catégorie d'établissement (1)	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
CCAS	CCAS				non

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	B11.3

LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

Catégorie de services (1)	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
Régie à seule autonomie financière	Budget annexe Pompes Funèbres	30/03/1998	30/03/1998		SPIC	oui

(1) Exemples de catégories : régie à seule autonomie financière, opérations d'aménagement, service social et médico-social.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE	C1.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS

Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	**0,00**	**0,00**
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	**0,00**	**0,00**
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	**0,00**	**0,00**

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Affectation au 1068 suite au CA de l'exercice N-1 (C)	**0,00**	**0,00**
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	**0,00**	**0,00**
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	**0,00**	**0,00**

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Propositions nouvelles	Vote
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	**798 000,00**	**798 000,00**
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	**2 158 002,00**	**2 158 002,00**
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	**1 360 002,00**	**1 360 002,00**

(1) Eléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Les RAR étant intégrés au calcul des ressources propres provenant des exercices antérieurs, seuls les crédits de l'exercice sont à inscrire. Le détail des crédits est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES	C1.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		**798 000,00**	**I 798 000,00**
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		**798 000,00**	**798 000,00**
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	776 500,00	776 500,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	21 500,00	21 500,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		**0,00**	**0,00**
10…	*Reprise de dotations, fonds divers et réserves*		
10…	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	*Subv. invest. transférées cpte résultat*	*0,00*	*0,00*

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE	D1

LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

Catégorie de services	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION SERVICES FERROVIAIRES REGIONAUX DE VOYAGEURS – VOLET 1 : BUDGET	D2.1

VOLET 1 – BUDGETAIRE (circulaire n° LBL/B/03/10082/C du 11 décembre 2003)

DEPENSES			RECETTES		
FONCTIONNEMENT	**Chapitre**	**Montant**	**FONCTIONNEMENT**	**Chapitre**	**Montant**
Contribution régionale d'équilibre d'exploitation TTC		0,00	Compensation financière versée par l'Etat au titre de l'exploitation		0,00
Autres		0,00	Compensation financière au titre des tarifs sociaux fixés par l'Etat		0,00
			Matériel		0,00
Sous-total Fonctionnement		**0,00**	**Sous-total Fonctionnement**	(B)	**0,00**

INVESTISSEMENT	**Chapitre**	**Montant**			
Matériel		0,00			
Autres		0,00			
Sous-total Investissement		**0,00**	**Effort propre de la Région (A – B)**	(C)	**0,00**

TOTAL DEPENSES	(A)	**0,00**	**TOTAL RECETTES (B + C)**	**0,00**

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION SERVICES FERROVIAIRES REGIONAUX DE VOYAGEURS – VOLET 2 : COMPTE D'EXPLOITATION	D2.2

Volet 2 – Compte TER SNCF (1) par la collectivité (circulaire n°LBL/B/03/10082/C du 11 décembre 2003)

Produits d'exploitation courante :	
Produits du trafic	0,00
Produits annexes au trafic	0,00
Compensations des réductions tarifaires	0,00
Travaux pour Tiers	0,00
Produits hors trafic	0,00
Total chiffre d'affaires	**0,00**
Versements des Collectivités	0,00
Production immobilisée et stockée	0,00
Total produits d'exploitation courante	**0,00**

Charges d'exploitation courante :	
Personnel – Masse salariale	0,00
Consommations intermédiaires	0,00
Péage RFF	0,00
Impôts, taxes et versements assimilés	0,00
Total charges d'exploitation courante	**0,00**

Facturations majeures :	
Achats stockés	0,00
Impôts et taxes hors FAP	0,00
Maintenance matériel roulant	0,00
Traction trains, conduite et logistique	0,00
Echange de locomotives entre Activités	0,00
Energie de traction électrique	0,00
Energie de traction diesel	0,00
Entretien/maintenance des installations fixes	0,00
Prestations télécoms	0,00
Echange de matériel roulant entre Activités	0,00
Prestations trains	0,00
Contribution de service Activité Gare	0,00
Transport en service	0,00
Total facturations majeures	**0,00**
Prestations de main d'œuvre inter-domaines :	0,00
- Dont Etablissements autres que EEX	0,00
- Dont Etablissements EEX	0,00
Autres facturations	0,00
Total facturations internes	**0,00**
TOTAL CHARGES (2)	**0,00**

Contributions aux ECE	0,00

EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION (3)	**0,00**

Dotations aux amortissements	0,00
Reprise de subvention et écart de réévaluation	0,00
Variation des provisions/transfert de charges	0,00
Autres produits et charges de gestion courante	0,00
Total dotations, reprises, transferts et autres	**0,00**

RESULTAT D'EXPLOITATION (4)	**0,00**

Résultat financier	0,00

RESULTAT COURANT (5)	**0,00**

Résultat spécifique	0,00

RESULTAT NET (6)	**0,00**

(1) A compléter par « approuvé » ou « non approuvé ».

(2) Total charges = total charges d'exploitation courante + total facturations majeures + total facturations internes.

(3) Excédent brut d'exploitation = total produits d'exploitation courante – total charges.

(4) Résultat d'exploitation = excédent brut d'exploitation – contribution aux ECE - total dotations, reprises, transferts et autres.

(5) Résultat courant = résultat d'exploitation + résultat financier.

(6) Résultat net = résultat courant + résultat spécifique.

Cette annexe correspond au modèle de présentation du compte d'exploitation figurant dans la convention SNCF, elle est donc susceptible de subir des modifications à l'initiative de la SNCF.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DES CONTRIBUTIONS	D3

Libellés		Base notifiée (si connue à la date de vote)	Variation de la base / (N-1) (%)	Taux, coefficient ou forfait appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%, unité ou €)	Variation du taux / N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)
Part régionale des ressources							
TICPE (part définie à l'art. 265 du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TICPE (majoration définie à l'art. 265 A *bis* du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les permis de conduire		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe spéciale de consommation de produits pétroliers (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur le transport public aérien et maritime (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe relative à l'octroi de mer (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Droits assimilés au droit d'octroi de mer auxquels sont soumis les rhums et spiritueux (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part départementale des ressources							
Taxe d'aménagement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe de publicité foncière et droit d'enregistrement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur la consommation finale d'électricité		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les remontées mécaniques des zones de montagne		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part communale des ressources							
TFPB		0,00	0,00	40,23	0,00	11 161 586,00	5,70
TFPNB		0,00	0,00	82,64	0,00	227 353,00	9,20
CFE		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires		0,00	0,00	21,43	0,00	79 771,00	12,40
TOTAL		**0,00**	**0,00**			**0,00**	**0,00**

(1) Taxes perçues par les collectivités d'Outre-mer.

(2) Détailler les taxes pour lesquelles la collectivité a un pouvoir de modulation.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM	D4.1

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	**Libellé (2)**	**Montant**
Remboursement d'emprunts et dettes assimilées		0,00
Acquisitions d'immobilisations		0,00
Opérations d'équipement (1 ligne par opération)		0,00
Autres dépenses éventuelles		0,00
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		0,00
Total des dépenses réelles		0,00
040	*Opérations ordre transf. entre sections*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre		*0,00*
TOTAL GENERAL		0,00

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	**Libellé (2)**	**Montant**
Souscription d'emprunts et dettes assimilées		0,00
Dotations et subventions reçues		0,00
Autres recettes éventuelles		0,00
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
Total des recettes réelles		0,00
040	*Opérations ordre transf. entre sections*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales*	*0,00*
021	*Virement de la section de fonctionnement (3)*	*0,00*
Total des recettes d'ordre		*0,00*
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la collectivité ou l'établissement.

(3) Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM	D4.2

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (3)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
Total des dépenses réelles		0,00
042	*Opérations ordre transf. entre sections*	*0,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section*	*0,00*
023	*Virement à la section d'investissement (4)*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre		*0,00*
TOTAL GENERAL		0,00

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
Recettes issues de la TEOM		0,00
Dotations et participations reçues		0,00
Autres recettes de fonctionnement éventuelles		0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (3)	0,00
013	Atténuations de charges	0,00
Total des recettes réelles		0,00
042	*Opérations ordre transf. entre sections*	*0,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section*	*0,00*
Total des recettes d'ordre		*0,00*
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la collectivité ou l'établissement.

(3) Si la collectivité ou l'établissement applique les provisions semi-budgétaires.

(4) Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN **ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION DE FONCTIONNEMENT**	**D5.1**

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN **ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT**	**D5.2**

Cet état ne contient pas d'information.

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 0
Nombre de membres présents : 0
Nombre de suffrages exprimés : 0
VOTES :
Pour : 0
Contre : 0
Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1),
A , le

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session
A , le
Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3).

.

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».
(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de …, de la Collectivité territoriale unique de …, de la métropole de …, du Conseil syndical de …
(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro SIRET 21440047500171	COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT COMMUNE dont la population est de 3500 habitants et plus VILLE DE COUERON

POSTE COMPTABLE DE : SAINT HERBLAIN

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 4 (1)

Budget primitif

BUDGET : BUDGET ANNEXE POMPES FUNEBRES (2)

ANNEE 2024

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 42, M. 43, M. 44 ou M. 49.

(2) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget 3

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections 4
A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres 5
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres 7
B1 - Balance générale du budget - Dépenses 9
B2 - Balance générale du budget - Recettes 10

III - Vote du budget

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses 12
A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes 13
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses 14
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes 15
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles 16

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie Sans Objet
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette Sans Objet
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux Sans Objet
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours Sans Objet
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture Sans Objet
A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes Sans Objet
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements Sans Objet
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations Sans Objet
A3.2 - Etalement des provisions Sans Objet
A4.1 - Equilibre des opérations financières Sans Objet
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Dépenses Sans Objet
A4.3 - Equilibre des opérations financières - Recettes Sans Objet
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1) Sans Objet
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1) Sans Objet
A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1) Sans Objet
A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1) Sans Objet
A6 - Etat des charges transférées Sans Objet
A7 - Détail des opérations pour compte de tiers Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt Sans Objet
B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail Sans Objet
B1.5 - Etat des marchés de partenariat Sans Objet
B1.6 - Etat des autres engagements donnés Sans Objet
B1.7 - Etat des engagements reçus Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel Sans Objet
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2) Sans Objet
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3) Sans Objet

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures 17

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
  - sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (4) cumulé de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (5) sans reprise des résultats de l'exercice N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».
(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.
(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :
- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° ……. du …….).

(4) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».
(5) A compléter par un seul des trois choix suivants :
- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II

VUE D'ENSEMBLE — A1

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LASECTION D'EXPLOITATION
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	40 000,00	40 000,00
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
REPORTS	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	40 000,00	40 000,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LASECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	0,00	0,00
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
REPORTS	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	0,00	0,00

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	40 000,00	40 000,00

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.
(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.
Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.
(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.
Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.
Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES — A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	52 000,00	0,00	35 000,00	35 000,00	35 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	4 900,00	0,00	4 900,00	4 900,00	4 900,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	100,00	0,00	100,00	100,00	100,00
Total des dépenses de gestion des services		**57 000,00**	**0,00**	**40 000,00**	**40 000,00**	**40 000,00**
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		**57 000,00**	**0,00**	**40 000,00**	**40 000,00**	**40 000,00**
023	*Virement à la section d'investissement (6)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
042	*Opérat° ordre transfert entre sections (6)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section (6)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		***0,00***		***0,00***	***0,00***	***0,00***
TOTAL		**57 000,00**	**0,00**	**40 000,00**	**40 000,00**	**40 000,00**

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	**40 000,00**

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	42 000,00	0,00	25 000,00	25 000,00	25 000,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	15 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		**57 000,00**	**0,00**	**40 000,00**	**40 000,00**	**40 000,00**
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		**57 000,00**	**0,00**	**40 000,00**	**40 000,00**	**40 000,00**
042	*Opérat° ordre transfert entre sections (6)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section (6)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre d'exploitation		***0,00***		***0,00***	***0,00***	***0,00***
TOTAL		**57 000,00**	**0,00**	**40 000,00**	**40 000,00**	**40 000,00**

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	**0,00**

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	**40 000,00**

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	**0,00**

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

(1) Cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(6) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(7) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(8) Solde de l'opération *DE 023 + DE 042 – RE 042* ou solde de l'opération *RI 021 + RI 040 – DI 040*.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES — A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
45…	**Total des opérations pour compte de tiers (6)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	Total des dépenses réelles d'investissement	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
040	*Opérat° ordre transfert entre sections (4)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales (4)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	***0,00***		***0,00***	***0,00***	***0,00***
	TOTAL	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**0,00**

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
45…	**Total des opérations pour le compte de tiers (6)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	Total des recettes réelles d'investissement	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
021	*Virement de la section d'exploitation (4)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*

040	*Opérat° ordre transfert entre sections (4)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales (4)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre d'investissement		***0,00***		***0,00***	***0,00***	***0,00***
TOTAL		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	**0,00**

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**0,00**

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (8)	**0,00**

(1) cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération *DE 023 + DE 042 – RE 042* ou solde de l'opération *RI 021 + RI 040 – DI 040*.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II

BALANCE GENERALE DU BUDGET — B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	35 000,00		35 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	4 900,00		4 900,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	*Achats et variation des stocks (3)*		*0,00*	0,00
65	Autres charges de gestion courante	100,00		100,00
66	Charges financières	0,00	*0,00*	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	*0,00*	0,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	0,00	*0,00*	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)	0,00		0,00
71	*Production stockée (ou déstockage) (3)*		*0,00*	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	*Virement à la section d'investissement*		*0,00*	0,00
	Dépenses d'exploitation – Total	**40 000,00**	***0,00***	**40 000,00**

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	**40 000,00**

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	*0,00*	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	*0,00*	0,00
14	*Prov. Réglementées, amort. dérogatoires*		*0,00*	0,00
15	*Provisions pour risques et charges (5)*		*0,00*	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	*0,00*	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	*0,00*	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	*0,00*	0,00
28	*Amortissement des immobilisations (reprises)*		*0,00*	0,00
29	*Dépréciation des immobilisations*		*0,00*	0,00
39	*Dépréciat° des stocks et en-cours*		*0,00*	0,00
45…	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	*0,00*	0,00
481	*Charges à répartir plusieurs exercices*		*0,00*	0,00
3…	Stocks	0,00	*0,00*	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
	Dépenses d'investissement – Total	**0,00**	***0,00***	**0,00**

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**0,00**

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	25 000,00		25 000,00
60	*Achats et variation des stocks (3)*		*0,00*	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	15 000,00		15 000,00
71	*Production stockée (ou déstockage) (3)*		*0,00*	0,00
72	*Production immobilisée*		*0,00*	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00		0,00
76	Produits financiers	0,00	*0,00*	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	*0,00*	0,00
78	Reprise amort., dépreciat° et provisions	0,00	*0,00*	0,00
79	*Transferts de charges*		*0,00*	0,00
	Recettes d'exploitation – Total	**40 000,00**	***0,00***	**40 000,00**

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	**40 000,00**

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	*0,00*	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	*0,00*	0,00
14	*Prov. Réglementées, amort. dérogatoires*		*0,00*	0,00
15	*Provisions pour risques et charges (4)*		*0,00*	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	*0,00*	0,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	*0,00*	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	*0,00*	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	*0,00*	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	*0,00*	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	*0,00*	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	*0,00*	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	*0,00*	0,00
28	*Amortissement des immobilisations*		*0,00*	0,00
29	*Dépréciation des immobilisations (4)*		*0,00*	0,00
39	*Dépréciat° des stocks et en-cours (4)*		*0,00*	0,00
45…	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	*0,00*	0,00
481	*Charges à répartir plusieurs exercices*		*0,00*	0,00
491	*Dépréciations des comptes de clients*		*0,00*	0,00
3…	Stocks	0,00	*0,00*	0,00
021	*Virement de la section d'exploitation*		*0,00*	0,00
	Recettes d'investissement – Total	**0,00**	***0,00***	**0,00**

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	**0,00**

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**0,00**

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, en M. 43 et en M. 44.

III – VOTE DU BUDGET — III

SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES — A1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	**Charges à caractère général (5) (6)**	**52 000,00**	**35 000,00**	**35 000,00**
6037	Var. stocks marchandises, terr.nus	31 085,50	12 845,50	12 845,50
607	Achats de marchandises	20 914,50	22 154,50	22 154,50
012	**Charges de personnel, frais assimilés**	**4 900,00**	**4 900,00**	**4 900,00**
6215	Personnel affecté par CL de rattachement	4 900,00	4 900,00	4 900,00
014	**Atténuations de produits (7)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
65	**Autres charges de gestion courante**	**100,00**	**100,00**	**100,00**
658	Charges diverses de gestion courante	100,00	0,00	0,00
6588	Autres ch. diverses de gestion courante	0,00	100,00	100,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65)		**57 000,00**	**40 000,00**	**40 000,00**
66	**Charges financières (b) (8)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
67	**Charges exceptionnelles (c)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
68	**Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (9)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
69	**Impôts sur les bénéfices et assimilés (e) (10)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
022	**Dépenses imprévues (f)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e + f		**57 000,00**	**40 000,00**	**40 000,00**
023	***Virement à la section d'investissement***	***0,00***	***0,00***	***0,00***
042	***Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)***	***0,00***	***0,00***	***0,00***
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		***0,00***	***0,00***	***0,00***
043	***Opérat° ordre intérieur de la section***	**0,00**	**0,00**	**0,00**
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		***0,00***	***0,00***	***0,00***
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		**57 000,00**	**40 000,00**	**40 000,00**

+

RESTES A REALISER N-1 (13)	**0,00**

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	**40 000,00**

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) Cf. Modalités de vote I.
(3) Hors restes à réaliser.
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.
(6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.
(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.
(8) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.
(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
(10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
(11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DE 042 = RI 040.*
(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(13) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET — III

SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES — A2

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	**Atténuations de charges (5)**	**42 000,00**	**25 000,00**	**25 000,00**
6037	Var. stocks marchandises, terr.nus	42 000,00	25 000,00	25 000,00
70	**Ventes produits fabriqués, prestations**	**15 000,00**	**15 000,00**	**15 000,00**
706	Prestations de services	5 000,00	5 000,00	5 000,00
707	Ventes de marchandises	10 000,00	10 000,00	10 000,00
73	**Produits issus de la fiscalité (6)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
74	**Subventions d'exploitation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
75	**Autres produits de gestion courante**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75	**57 000,00**	**40 000,00**	**40 000,00**
76	**Produits financiers (b)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
77	**Produits exceptionnels (c)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
78	**Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d	**57 000,00**	**40 000,00**	**40 000,00**
042	***Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)***	***0,00***	***0,00***	***0,00***
043	***Opérat° ordre intérieur de la section (8)***	***0,00***	***0,00***	***0,00***
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	***0,00***	***0,00***	***0,00***
	TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	**57 000,00**	**40 000,00**	**40 000,00**

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	**0,00**

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	**0,00**

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	**40 000,00**

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(7)Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.*

(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET — III

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES — B1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES REELLES	0,00	0,00	0,00
040	*Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
	Reprises sur autofinancement antérieur	*0,00*	*0,00*	*0,00*
	Charges transférées	*0,00*	*0,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales (9)*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	*0,00*	*0,00*	*0,00*
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	0,00	0,00	0,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.
(2) Cf. Modalités de vote I.
(3) Hors restes à réaliser.
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.
(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RE 042.*
(8) Le compte 15…2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041.*
(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET — III

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES — B2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
	TOTAL RECETTES REELLES	0,00	0,00	0,00
021	*Virement de la section d'exploitation*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
040	*Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7)*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
	TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION	*0,00*	*0,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales (8)*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
	TOTAL RECETTES D'ORDRE	*0,00*	*0,00*	*0,00*
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)	0,00	0,00	0,00

+

RESTES A REALISER N-1 (9)	0,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9	0,00

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.
(2) Cf. Modalités de vote I.
(3) Hors restes à réaliser.
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, R*I 040 = DE 042.*
(7) Le compte 15…2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, D*I 041 = RI 041.*
(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice : 0
Nombre de membres présents : 0
Nombre de suffrages exprimés : 0
VOTES :
Pour : 0
Contre : 0
Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1) ,
A le
(1) ,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session
A , le
Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

.

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A ,le

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,…
(2) L'assemblée délibérante étant : .
(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

CONVENTION DE PARTENARIAT
ENTRE LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT – FAL 44 ET LA VILLE de COUERON

Entre les soussignés,

La ville de Couëron, représentée par Carole Grelaud, Maire agissant en cette qualité en vertu d'une délibération n°2024-XX du Conseil municipal en date du 05 février 2024,

désignée ci-après par « **la Ville** »,

d'une part,

et l'Association Ligue de l'Enseignement-FAL 44, représentée par Monsieur Yves Pouzaint, Président de l'association,

désignée ci-après par « **l'Association** »,

d'autre part,

PREAMBULE :

Reconnaissant le rôle des associations dans la consolidation du lien social, du vivre ensemble, de la solidarité et de la citoyenneté, la ville de Couëron exprime sa volonté de renforcer son partenariat et son soutien aux actions et initiatives des Associations qui s'inscrivent pleinement dans les trois marqueurs suivants :

- la transition écologique, transversale aux politiques publiques au sens de la sobriété, la coresponsabilité, la transparence et l'engagement ;
- la cohésion sociale et la solidarité, à savoir une politique transversale de relation aux habitant.e.s, d'accès au droit et aux services ;
- la qualité de vie au quotidien.

Par son action résolue et engagée, la Ville souhaite créer les conditions favorables au dialogue citoyen et la participation des habitants.es à la vie de la commune, en leur permettant d'être acteurs des projets qui les concernent et en favorisant la prise de responsabilité et l'engagement citoyen dans une démarche d'éducation populaire au local.

Mouvement associatif laïque et fédération d'éducation populaire, la Ligue de l'enseignement – FAL 44 agit au quotidien pour faire vivre la citoyenneté en favorisant l'accès de toutes et de tous à l'éducation, la culturel, aux loisirs et au sport. Elle poursuit les objectifs inscrits dans son plan fédéral 2020-2024, à savoir :

- Donner la priorité aux territoires et à tous les publics « fragilisés ».
- Participer à une éducation constitutive du contrat social.
- S'engager au service d'une société plus équitable et plus solidaire.

Document de travail

Fédération d'associations, la Ligue de l'enseignement FAL 44 se positionne en soutien de ses associations affiliées et s'engage à agir en complémentarité de leurs projets et actions sur les territoires. Elle accompagne ses amicales laïques et associations affiliées dans leurs projets collectifs, éducatifs et dans leur structuration démocratique. Cet appui de proximité se traduit par un accompagnement individuel comme collectif autour : du projet associatif, du soutien aux actions développées et au projet dans sa globalité, de la mise en réseau des acteurs et l'implication dans des projets collectifs, de la participation à la vie de la cité.

Dans ses missions d'accompagnement, la Ligue de l'enseignement - FAL 44 porte un regard particulier sur la formation militante des bénévoles autour des valeurs de la République et du principe de laïcité, l'implication des jeunes, la structuration de la vie associative et de la fonction employeur. Elle assure un accompagnement et un soutien sur le développement ou la rénovation du projet éducatif associatif.

Elle accompagne le réseau associatif dans le dialogue avec leur commune, notamment sur les questions éducatives et associatives, en cohérence avec le projet éducatif de territoire

La Ligue de l'enseignement – FAL 44 œuvre également au service des associations et des collectivités au travers du Centre de Ressources à la Vie Associative (CRVA). Le CRVA a pour objet de soutenir la vie associative dans une démarche d'éducation populaire et facilite la mise en place des projets. Il répond au quotidien aux questions réglementaires et statutaires des associations du département, actrices de la vie sociale des territoires.

Compte tenu de l'intérêt que présentent ces orientations au niveau local pour les Couëronnaises et les Couëronnais en termes d'éducation, de citoyenneté et de cohésion sociale, la Ville exprime sa volonté de formaliser son partenariat et son soutien aux actions et initiatives de la Ligue de l'enseignement – FAL 44.

CECI EXPOSÉ IL A ETE CONVENU ENTRE LES PARTIES CE QUI SUIT :

La présente convention est conclue en application des dispositions de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations.

ARTICLE 1 : <u>OBJET DE LA CONVENTION</u>

Par la présente convention, l'Association s'engage à son initiative et sous sa responsabilité à mettre en œuvre le projet d'intérêt général tel que décrit dans le préambule.

Pour soutenir l'Association dans son projet, la Ville apporte son concours au travers d'une affiliation annuelle, sous réserve du respect des obligations imposées par la présente convention.

La convention définit les axes de partenariat et les conditions dans lesquelles la Ville apporte son soutien financier aux activités d'intérêt général que l'Association développe à son initiative, sur son territoire à l'intention des habitants.es de la commune de Couëron.

ARTICLE 2 : <u>AXES D'INTERVENTION PARTAGES</u>

Le partenariat mis en œuvre entre la Ville et l'Association retient, dans le respect des statuts de cette dernière, des axes d'intervention communs dont la déclinaison opérationnelle se traduira par une annexe annuelle (actions, calendrier, modalités de mise en œuvre, modalités financières, etc.). Selon les orientations choisies, les interventions feront l'objet d'un avenant financier à la présente convention ou de facturations dédiées.

Document de travail

Afin de participer aux objectifs des politiques éducation, jeunesse et vie associative de la Ville, les axes d'interventions pourront porter en priorité sur :

- **La vie associative**

  L'appui à la vie associative couëronnaise via le CRVA piloté par l'Association, labellisé « Accompagnateur Généraliste - Guid'asso » par l'Etat et soutenu dans son action par le Département de Loire Atlantique, la CAF et des communes. L'organisation de formations à Couëron en direction des bénévoles / responsables associatifs.ves et de permanences (informer, orienter et accompagner dans des démarches de premier niveau) sur des questions réglementaires et statutaires sont des leviers que la Ville souhaite conforter sur son territoire avec l'appui de la Ligue de l'Enseignement – FAL 44.

- **Éducation globale**

  La Ville a réaffirmé dans son Projet de collectivité 2021-2026 l'importance de développer l'axe éducatif et notamment celui de l'engagement de tous les acteurs dans la réussite éducative.

  Favoriser l'épanouissement et la réussite éducative de tous les enfants est une volonté politique forte de la ville. Cela passe par des actions emblématiques telles que l'implication et l'affirmation du Projet Educatif de Territoire (PEdT) qui doit fédérer l'ensemble des acteurs de la communauté éducative et propose une offre riche diversifiée, cohérente et bien articulée.

  Dans le cadre des Ateliers du PEdT proposés sur le territoire par la Ville, la participation de l'Association à la réflexion pour des parcours éducatifs confortés contribuant à l'émancipation, à la citoyenneté et au bien-être des enfants. Ainsi, l'Association pourra apporter son expertise, sa lecture des enjeux sociétaux (éducatifs, sociaux, culturels) en participant aux temps de rencontre, de réflexion et en mobilisant des représentants compétents. Cette contribution sera définie conjointement à la mesure des moyens dédiés par la collectivité et en fonction du dimensionnement de l'accompagnement.

  Un accompagnement par l'Association est mis en place via l'organisation de formations dans le champ éducatif dispensées plus particulièrement aux agents de la Direction Education, Enfance et Jeunesse. Cet accompagnement fait l'objet d'une prestation spécifique évoluant en fonction des besoins de la collectivité.

- **Valeurs de la République**

  La mise en œuvre d'interventions auprès des agents de la collectivité sur la laïcité dans le cadre des formations aux valeurs de la République.

- **Engagement et volontariat des jeunes**

  La promotion du volontariat en service civique auprès des jeunes et des structures du territoire en visant la confortation de l'accès au dispositif pour les jeunes les plus éloignés.es de ces formes d'engagement et la mixité des jeunes impliqués.es. Le pôle d'appui dont la Ligue de l'enseignement – FAL 44 est co-pilote constitue sur ce champ un point d'appui important et légitime dans l'environnement territorial et institutionnel.

ARTICLE 3 : <u>DISPOSITIONS FINANCIERES</u>

3.1 – <u>Concours financiers</u>

Afin de soutenir les actions de l'Association mentionnées à l'article 2 ci-dessus et, à la condition qu'elle respecte toutes les clauses de la présente convention, la Ville formalise son affiliation à la Ligue de l'enseignement – FAL 44 via l'appel à cotisation sur les critères définis par ladite Association. Applicable par année scolaire, la cotisation s'élève à 150 € TTC pour l'année scolaire 2023-2024.

Document de travail

Dans le cadre de la déclinaison opérationnelle retenue pour l'année 2024, une subvention de fonctionnement est allouée sur les bases suivantes :

- un soutien financier sous la forme d'une subvention au fonctionnement du Centre de ressources à la vie associative : 3 000 €. Il est à noter que l'accompagnement de la Ville dans la mise en œuvre d'un programme de formations des bénévoles dédié ferait l'objet d'un financement spécifique sous forme de prestations.
- un soutien financier sous la forme d'une subvention au fonctionnement au titre de la contribution de la Ligue de l'enseignement – FAL 44 aux dynamiques réflexives et formatives portées dans le cadre du PEdT à Couëron : 3 000 €.

Les années suivantes, le montant de la subvention annuelle de fonctionnement est conditionné chaque année par le vote du Conseil Municipal de la Ville dans le cadre de la procédure budgétaire.

3.2 – Modalités de versement de la subvention

La subvention est mandatée sur le compte de l'Association selon les procédures comptables en vigueur dans la commune. Elle est versée en une fois après le vote du budget primitif de la Ville, dans le mois qui suit, ou, en partie, au mois de janvier N si la Ville a pris une délibération spéciale d'autorisation d'ouverture de crédit sur les finances de l'association ne pouvant attendre le vote du budget primitif.

ARTICLE 4 : COMMUNICATION

L'Association s'engage à faire apparaître, autant que nécessaire, le soutien apporté par la Ville, sur ses outils de communication, dès lors qu'ils concernent des actions soutenues par la Ville (via les subventions, la mise à disposition d'équipements et l'appui en moyens humains) et qui s'inscrivent dans le cadre de l'objet de la présente convention.

Ainsi, les supports d'information générique à destination des habitants.es de la commune, les supports de communication relatifs à des actions ponctuelles et évènementielles, qu'ils soient imprimés ou en version numérique devront intégrer le logo de la Ville, dans le respect de la charte transmise. Il en est de même pour les communications réalisées sur les réseaux sociaux.

La Ville accompagne les initiatives, en facilitant la mise en lien entre acteurs et en donnant de la visibilité aux démarches portées par l'Association. A travers son service communication, la Ville assurera le relais des actions et des évènements sur ses médias numériques et, autant que possible, dans la rubrique < *agenda* > du magazine municipal.

ARTICLE 5 : OBLIGATIONS DE L'ASSOCIATION

L'Association s'engage par ailleurs :

- à respecter l'ensemble de ses obligations découlant de la Loi du 1er juillet 1901 et de ses textes d'application ;
- à se conformer à l'avis du Conseil national de la Comptabilité du 17 décembre 1998 comportant un modèle de présentation comptable ainsi qu'aux comptes nouveaux issus de l'arrêté du 8 avril 1999 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations. Le plan comptable des associations découle du Plan Comptable général 1999 ;
- à faire figurer dans les annexes comptables fournies à la Ville les éléments permettant d'identifier l'origine, le montant total et la nature (fonctionnement ou équipement) de l'ensemble des subventions publiques reçues toutes provenances confondues ;

Document de travail

- à nommer un Commissaire aux Comptes agréé ainsi qu'un suppléant, dès lors que l'association bénéficie d'une subvention publique supérieure à 150 000 euros toutes provenances confondues ;
- à s'interdire la distribution de fonds publics à d'autres associations, collectivités privées ou œuvres, ainsi que tout prêt ou avance à des personnes physiques ou morales ;
- à se conformer aux dispositions de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et à son décret d'application n° 2001-495 du 6 juin 2001 relatifs à la transparence financière des aides octroyées par les Personnes Publiques.

ARTICLE 6 : <u>SUIVI ET EVALUATION</u>

Un comité de suivi comprenant des représentants de la Ville, élus.es accompagnés.es de techniciens.nes, et des représentants de l'Association est constitué.

Ce comité se réunit une fois par an :

- examiner le bilan des activités de l'année N-1 et les actions en cours de l'année, tant sur le plan qualitatif que quantitatif et financier ;
- dégager les perspectives d'évolution.

En cas de difficultés particulières rencontrées en cours d'exercice, le comité de suivi peut être réuni à titre exceptionnel, à la demande de l'Association ou de la Ville.

La Ville a en charge l'organisation des réunions du comité de suivi et l'établissement de son compte-rendu adressé dans le mois qui suit la réunion du comité de suivi.

L'Association est avisée, au moins un mois avant sa tenue, de la date de réunion du comité de suivi. La Ville est destinataire des documents préparatoires au moins 10 jours avant la tenue de la réunion.

ARTICLE 7: <u>ASSURANCES</u>

L'Association exerce ses activités sous sa responsabilité exclusive. Elle s'engage à souscrire toutes les polices d'assurance nécessaires pour garantir sa responsabilité et pour que la responsabilité de la Ville ne puisse être recherchée.

ARTICLE 8 : <u>PRISE D'EFFET – DUREE DE LA CONVENTION</u>

La présente convention est conclue à compter du 1er janvier 2024 pour une durée de trois ans. Elle arrivera à expiration le 31 décembre 2026. Il conviendra d'en tirer un bilan quantitatif et qualitatif.

ARTICLE 9 : <u>MODIFICATIONS</u>

Les deux parties pourront apporter, d'un commun accord, par voie d'avenant à la présente convention, les modifications qu'elles jugeront souhaitables. Cet avenant sera soumis à l'approbation du Conseil municipal de la ville de Couëron.

ARTICLE 10 : <u>RESILIATION</u>

La présente convention sera résiliée de plein droit, sans préavis, ni indemnité, en cas de faillite, de liquidation judiciaire ou d'insolvabilité notoire de l'Association.

Par ailleurs, en cas de non-respect par l'association de ses engagements ou en cas de faute grave de sa part, la résiliation de la présente convention pourra être prononcée de plein droit par la Ville, sans

Document de travail

indemnité, à l'expiration d'un délai de 2 mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE 11 : <u>LITIGE</u>

En cas de difficulté portant sur l'interprétation ou l'exécution de la présente convention, les parties s'engagent à régler leur différend à l'amiable.

En cas de désaccord persistant, les contestations seront soumises au Tribunal Administratif de Nantes.

Fait à Couëron, le

Pour l'Association	Pour la Ville
Yves Pouzaint Président,	Carole Grelaud Maire, Conseillère départementale

Document de travail

AVENANT A LA CONVENTION DU 28.04.2017
ENTRE LA VILLE DE COUERON
ET L'ASSOCIATION ECOLE DE MUSIQUE DE COUERON

ENTRE :

La Ville de Couëron représentée par son Maire, Madame Carole Grelaud, agissant au nom et pour le compte de la commune en vertu d'une délibération du Conseil Municipal du 5 février 2023 ;

d'une part,

ET,

L'association Ecole de musique de Couëron, représentée par ses co-présidents Madame Gwénaëlle Couronne et Monsieur Laurent Billaud, dûment habilités par son Conseil d'Administration ;

d'autre part,

<u>Il est convenu et arrêté ce qui suit</u> :

Article 1 : Objet

L'objet du présent avenant est de prolonger d'une année la convention du 28 avril 2017 et de préciser les modalités financières du partenariat entre la Ville de Couëron et l'association Ecole de musique de Couëron pour l'année 2024.

Article 2 : Modification de l'article 4.1 de la convention du 23.04.2017, relatif aux modalités de versement de la subvention

La Ville s'engage à verser une subvention annuelle de fonctionnement à l'association. Pour l'année 2024, le montant de la subvention sera adopté par le Conseil municipal programmé le 15 avril 2024 sur la base de l'instruction par la ville de la demande faite par l'association.

Article 3 : Modification de l'article 4.2 de la convention du 23.04.2017, relatif aux modalités de versement de la subvention

L'article 4.2 de la convention du 23.04.2017 est modifié comme suit :
Afin de faciliter la gestion de trésorerie de l'association, la ville s'engage à verser la subvention de fonctionnement en trois fois, selon l'échéancier suivant :

- 35% du montant de l'année N-1 au plus tard le 31 mars 2024 soit un montant de 56700 euros
- Puis la subvention 2024 diminuée du premier apport, en deux versements :
    - 50% du solde de la subvention annuelle 2024 au plus tard le 30 juin 2024
    - 50% du solde de la subvention annuelle 2024 au 31 octobre 2024

Article 3 : Modification de l'article 6.1 de la convention du 23.04.2017, relatif à la durée de la convention

L'article 6.1 de la convention du 23.04.2017 est modifié comme suit :

La convention est prolongée d'une année, soit jusqu'au 31 décembre 2024.

Article 4 : Clause de validité

Toutes les autres dispositions de la convention du 23.04.2017 demeurent inchangées.

Fait en deux exemplaires à Couëron, le

Pour la Commune, Le Maire, Conseillère départementale Carole Grelaud	Pour l'association Ecole de musique de Couëron Les co-président.e.s Gwénaëlle Couronne et Laurent Billaud

Convention de financement dans le cadre du fonds d'innovation pédagogique

Entre
L'Etat,
Représenté par la Recteur la Région académique de Pays de la Loire
Ci-après dénommé « Etat »

Et

La collectivité de COUERON
Ci-après dénommée « Collectivité »

Vu la loi de finances pour 2023 prévoyant en son article 186 que, par dérogation aux dispositions de l'article L.211-8 du code de l'éducation, et au plus tard jusqu'au 31 décembre 2026, l'Etat peut participer au financement des dépenses générées par les projets pédagogiques des écoles publiques,

Vu le (s) projet(s) pédagogique(s) présenté(s) par l'(les) école(s) relevant de la collectivité,

Vu l'avis de la commission d'examen des projets pédagogiques présidée par le recteur et présentée en annexe à la présente convention,

Vu la délibération du Conseil municipal du …/.. / approuvant la présente convention,

*****

Dans le cadre de la démarche « notre école, faisons la ensemble » lancée par le Conseil national de refondation (CNR), une vaste concertation a été ouverte sur tout le territoire français associant les équipes pédagogiques dans les écoles, collèges et lycées volontaires mais aussi les familles, élèves et élus locaux, représentants d'associations, acteurs du tissu associatif avec pour perspective la liberté d'innovation des équipes portée par une dynamique collective.

Les écoles et établissements qui le souhaitent peuvent aller au-delà de la concertation et élaborer ou adapter, de manière consensuelle, un projet pédagogique ayant vocation à nourrir leur projet d'école ou d'établissement. Ces projets pédagogiques peuvent le cas échéant bénéficier d'un soutien financier.

Art 1er – Objet de la convention

La présente convention a pour objet d'organiser les modalités du soutien financier prévu dans le cadre du fonds d'innovation pédagogique entre l'Etat, gestionnaire du fonds, et la collectivité en charge des dépenses afférente au projet pédagogique présenté en annexe.
Les fonds attribués s'inscrivant dans une logique complémentaire et additionnelle aux financements assurés par la collectivité, cette dernière peut, le cas échéant, participer au financement des projets retenus en commission. Les fonds versés à la collectivité ne peuvent couvrir des dépenses de personnels.

Article 2 - Montant et modalités de versement de la subvention allouée dans le cadre du Fonds d'innovation pédagogique

Le budget des projets pédagogiques présentés en annexes étant fixé à 6 700 € :

- L'Etat s'engage à verser à la collectivité dans le cadre du fonds d'innovation pédagogique une subvention d'un montant maximum de 6 700 € pour couvrir les dépenses prévues dans le cadre du projet pédagogique présenté en annexe.

Le montant de la subvention versée par l'Etat pourra être minoré pour correspondre au montant des dépenses réellement exécutées par la collectivité.

L'Etat verse à la collectivité la somme de 2 010 €, correspondant à une avance de 30 % maximum de sa participation au(x) projet(s) d'innovation pédagogique, à la signature de la présente convention.

Il est procédé à un versement unique de la subvention de l'Etat à la collectivité dès la production par cette dernière des pièces justificatives de dépenses, selon le format décrit à l'article 4 de la présente convention. Le montant de l'avance sera déduit de la subvention à verser par l'Etat.

La subvention est imputée sur les crédits du programme 140 « enseignement scolaire public du 1er degré » de la mission interministérielle « enseignement scolaire » selon les codifications suivantes :

	Données de comptabilité budgétaire				Données de comptabilité générale				Autre
	Activité budgétaire	Action / Sous-action	Titre / Catégorie budgétaire		Groupe de marchandises		Compte PCE		Flux
Convention avec une collectivité	0140000FIPE01	07-05	6	63 - transfert aux CT	10.03.01	Transferts directs aux communes et EPCI	6531230000	Transferts directs aux communes et EPCI	1
Avance	0140000FIPE01	07-05	7	71 - prêts et avances	27.01.03	Prêt avance aux coll territoriales et à leurs EP	2742000000	Avances aux coll territoriales et à leurs EP	1

L'ordonnateur de la dépense est …le maire de COUERON…….
Le comptable assignataire est ……le comptable de la commune de COUERON…….. .

Article 3 – Durée de la convention

La présente convention prend effet à la date de sa signature par l'ensemble des parties et a une durée de validité d'un an.

Elle est tacitement reconduite jusqu'à l'exécution complète des dépenses à la charge de la collectivité en faveur des projets pédagogiques précisés en annexe et au plus tard jusqu'à la date d'expiration du fonds d'innovation pédagogique (31 décembre 2026).

Article 4 - Modalités de restitution et compte rendu de la dépense

La collectivité s'engage à fournir à l'Etat un compte-rendu d'exécution de la dépense qui présentera le détail des dépenses réalisées comprenant notamment les références, dates et montants des factures, marchés ou actes payés, le nom du fournisseur et la nature exacte des prestations réalisées en faveur du projet précisé en annexe.

Ce compte rendu, qui devra être signé du représentant légal de la collectivité qui certifie la réalité de la dépense et son affectation aux projets subventionnés et du comptable public local, devra être produit aux services de l'Etat dans un délai d'un mois à compter de la date effective de réalisation de la dernière dépense exécutée.

Article 5 - Communication

La collectivité s'engage à faire figurer de manière lisible le logo de « notre école faisons là ensemble » sur tous les supports de communication produits dans le cadre de la présente convention.

Article 7 - Recours

Toute litige résultant de l'interprétation ou de l'exécution de la présente convention est du ressort du tribunal administratif de [tribunal dans le ressort duquel l'administration a son siège social]

Nantes le 06 décembre 2023,

L'IA-DASEN,
par délégation le secrétaire général,

Emmanuel ROUETTE

Collectivité

ANNEXE

De la **Convention de financement dans le cadre du fonds d'innovation pédagogique**

Détails des projets fiancés :

- **Ecole Elémentaire Publique Aristide BRIAND** : 4 000 € (Achats de matériel)

Nom du projet : Pour une école numérique

Clé : 5HGM-SRBY

- **Ecole Elémentaire publique Paul BERT** : 2 700 €

Dont 200 € pour de l'achat de matériel et 2 500 € pour des intervenants extérieurs)

Nom du projet : Sécurité Routière

Clé : R7M2-S7KJ

CONVENTION D'ACCOMPAGNEMENT DES AGENTS TERRITORIAUX DANS LE CADRE DES CLASSES DE DECOUVERTE

OBJET: CONVENTION D4ACCOMPAGNEMENT DES AGENTS TERRITORIAUX DANS LE CADRE DES CLASSES DE DECOUVERTE

Entre l'école maternelle Charlotte-Divet représentée par sa direction Madame Barbery,

Et la ville de Couëron, représentée par Madame le Maire,

Vu la circulaire du 13 juin 2023 relative à l'organisation des sorties et voyages scolaires dans les écoles, les collèges et les lycées publics,

Considérant que le comité social territorial a été informé,

Considérant l'accord de l'agent territorial _____,

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet

Considérant la nécessité de poser un cadre sécurisant et confortatif pour les jeunes enfants concernés par la classe de découverte portée par l'école maternelle Charlotte-Divet, la ville de Couëron favorise le départ en classe de découverte pour tout agent volontaire dans le cadre maximal suivant : un.e ATSEM et un.e agent d'animation. Aussi, elle favorise dans le cadre de cette convention l'accompagnement de l'agent _____ à participer à la classe de découverte de l'école maternelle Charlotte-Divet.

Article 2 : Nature des fonctions exercées par l'agent dans le cadre de l'accompagnement

L'accompagnement de l'agent dans le cadre de la classe de découverte s'inscrit dans la volonté de la Ville de favoriser les départs en classe de découverte pour les enfants de son territoire. Elle permet ainsi de faciliter la mise en œuvre de celle-ci pour l'enseignant organisateur.

L'agent _____ accompagnant la classe de découverte exercera la nature des activités suivantes :

- assister l'enseignant dans la vie quotidienne ;
- s'intégrer à l'équipe d'animation du centre d'accueil ;
- assurer la sécurité physique et affective des enfants.

L'agent ne prend pas en charge les animations pédagogiques réalisés par les intervenants de l'accueil collectif du séjour.

Article 3 : Date d'effet et durée de la mise à disposition.

La présente convention prend effet dès le début du séjour en classe de découverte. Elle prend fin dès le retour des enfants à Couëron.

La classe de découverte organisée par l'école maternelle Charlotte-Divet aura lieu du ___/___/2024 au __/__/2024.

Article 4 : Conditions d'emploi du fonctionnaire

Durant le temps d'accompagnement de la classe de découverte, l'agent _____ reste affecté à la ville de Couëron. Il est soumis aux obligations qui résultent des fonctions exercées au sein de la collectivité. Cependant, la Ville peut être saisie par la direction de l'école pour tout manquement lors de la classe de découverte.

L'agent accompagnateur est soumis aux règles d'organisation et de fonctionnement de l'école où il sert. Il est placé sous l'autorité fonctionnelle de la directrice de l'école _____ pour le temps du séjour.

L'école _____ fournit les moyens matériels nécessaires à l'exercice de ses fonctions.

Article 5 : Situation administrative

L'agent _____ restant affecté à la ville de Couëron, tout incident devra être remonté à son supérieur hiérarchique _____.

En particulier, l'agent est couvert par la collectivité en cas d'accident du travail. La procédure interne à la ville de Couëron s'applique également dans le cadre de cet accompagnement en classe de découverte.

Article 6 : Discipline

L'agent _____ est soumis aux obligations s'imposant aux agents publics ainsi qu'au règlement interne de la structure du lieu de la classe de découverte durant la période d'accompagnement.

Le pouvoir disciplinaire est exercé par Madame le Maire de Couëron.

En cas de faute dans l'exercice de ses missions, l'enseignante organisatrice de la classe de découverte saisit le supérieur hiérarchique de l'agent pour mise en œuvre de la procédure disciplinaire.

Article 7 : Rémunération

L'agent _____ continuera de percevoir la rémunération correspondant à son contrat qui lui sera versée par la Ville de Couëron, ainsi que le régime indemnitaire auquel ouvre droit son emploi.

Par ailleurs, la Ville de Couëron indemnisera l'agent dans le cadre fixé prenant en compte les sujétions occasionnées par l'exercice des fonctions liées à l'accompagnement de la classe découverte.

Article 8 : Remboursement de la rémunération

La mise à disposition s'effectue à titre gracieux, le remboursement des charges ne sera pas exigé.

Article 9 : Juridiction compétente en cas de litige

Tous les litiges pouvant résulter de l'application de la présente convention relèvent de la compétence du tribunal administratif de Nantes, 6 allée de Ille Gloriette 44000 Nantes.

La présente convention sera :

- notifié(e) à l'intéressé(e)
- transmise à la directrice de l'école maternelle Charlotte-Divet
- transmise l'Inspectrice de l'Education nationale de la circonscription de Couëron - Savenay en copie.

A Couëron, le

Carole Grelaud
Maire
Conseillère départementale

A Couëron, le

Karine Barbery
Directeur.trice de l'école maternelle
Charlotte-Divet

A Couëron, le

L'agent _____

Nantes Métropole

Ne pas signer ce document
La convention originale vous parviendra par appariteur - voir calendrier en PJ du courriel

- Mise à disposition d'un outil en ligne d'agenda participatif -
- Convention -

ENTRE :

Nantes Métropole, représentée par M Jean-Claude Lemasson, Vice-Président, dûment habilité par une décision en date du

ci-après dénommée « NANTES METROPOLE », d'une part,

ET les Communes de :

Basse Goulaine, représentée par son Maire, M Alain Vey dûment habilité par une délibération du Conseil Municipal en date du

Bouaye, représentée par son Maire, M Jacques Garreau, dûment habilité par une délibération du Conseil Municipal en date du

Bouguenais, représentée par son Maire, Mme Sandra Impériale, dûment habilitée par une délibération du Conseil Municipal en date du

Brains, représentée par son Maire, Mme Laure Beslier, dûment habilitée par une délibération du Conseil Municipal en date du

Carquefou, représentée par son Maire, Mme Véronique Dubettier-Grenier, dûment habilitée par une délibération du Conseil Municipal en date du

Couëron, représentée par son Maire, Mme Carole Grelaud, dûment habilitée par une délibération du Conseil Municipal en date du

Indre, représentée par son Maire, M Anthony Berthelot, dûment habilité par une délibération du Conseil Municipal en date du

La-Chapelle-sur-Erdre, représentée par son Maire, M Fabrice Roussel, dûment habilité par une délibération du Conseil Municipal en date du

La Montagne, représentée par son Maire, M Fabien Gracia, dûment habilité par une délibération du Conseil Municipal en date du

Le Pellerin, représentée par son Maire, M François Brillaud de Laujardière, dûment habilité par une délibération du Conseil Municipal en date du

Les Sorinières, représentée par son Maire, Mme Christelle Scuotto Calvez, dûment habilitée par une délibération du Conseil Municipal en date du

Mauves-sur-Loire, représentée par son Maire, M Emmanuel Terrien, dûment habilité par une délibération du Conseil Municipal en date du

Nantes, représentée par son Maire, Mme Johanna Rolland, dûment habilitée par une délibération du Conseil Municipal en date du

Orvault, représentée par son Maire, M Jean-Sébastien Guitton, dûment habilité par une délibération du Conseil Municipal en date du

Rezé, représentée par son Maire, Mme Agnès Bourgeais, dûment habilitée par une délibération du Conseil Municipal en date du

Saint-Aignan-de-Grand-Lieu, représentée par son Maire, M Jean-Claude Lemasson, dûment habilité par une délibération du Conseil Municipal en date du

Saint-Herblain, représentée par son Maire, M Bertrand Affilé, dûment habilité par une délibération du Conseil Municipal en date du

Saint-Jean-de-Boiseau, représentée par son Maire, M Pascal Pras, dûment habilité par une délibération du Conseil Municipal en date du

Saint-Léger-les-Vignes, représentée par son Maire, M Patrick Grolier, dûment habilité par une délibération du Conseil Municipal en date du

Sainte-Luce-sur-Loire, représentée par son Maire, M Anthony Descloziers, dûment habilité par une délibération du Conseil Municipal en date du

Saint-Sébastien-sur-Loire, représentée par son Maire, M Laurent Turquois, dûment habilité par une délibération du Conseil Municipal en date du

Sautron, représentée par son Maire, Mme Marie-Cécile Gessant, dûment habilitée par une délibération du Conseil Municipal en date du

Thouaré-sur-Loire, représentée par son Maire, Mme Martine Oger, dûment habilité par une délibération du Conseil Municipal en date du

Vertou, représentée par son Maire, M Rodolphe Amailland, dûment habilité par une délibération du Conseil Municipal en date du

d'autre part.
NANTES METROPOLE et les communes de la Métropole sont ci-après conjointement dénommées « les Parties ».

PRÉAMBULE

La dynamique locale et métropolitaine nantaise repose sur la diversité des communes, leur savoir-faire et l'effervescence de la vie sociale sur chacune d'elles.

« Faire Métropole » c'est d'une part prendre appui sur les dynamiques locales et d'autre part, rechercher conjointement à faire progresser l'action publique.

Dans ce cadre, la relation usagers métropolitaine porte l'ambition partagée de sans cesse améliorer le services rendu aux usagers.

Il s'agit de faire progresser, entre autre, l'information des usagers et de donner à voir de la diversité des initiatives dans les communes à l'échelle métropolitaine.

Pour Nantes Métropole L'API InfoNantes Métropole (INM) ne permet pas à ce jour une réutilisation des évènements par les communes ou les partenaires.

Les communes interpellent Nantes Métropole depuis 2021 sur l'outillage agenda. Plusieurs d'entre elles ont participé à une enquête afin d'affiner le besoin et connaître les opportunités.

C'est dans ce contexte que Nantes Métropole entend faire évoluer ses outils numériques, dans un souci de facilitation et de modernisation.

Le recours à Open Agenda - **outil en ligne d'agenda participatif**, veut simplifier et fluidifier le recensement d'évènements à l'échelle de la métropole.

*

* *

IL A ETE CONVENU DE CE QUI SUIT :

Article 1 : Objet

Les synergies historiques entre les collectivités territoriales de la métropole nantaise permettent aujourd'hui de rechercher à mutualiser les outils numériques dans un souci conjoint d'amélioration de service et de faciliter d'usage et d'administration pour les communes.

Open Agenda est **un outil en ligne d'agenda participatif**, où chaque commune peut créer son agenda et même des réseaux d'agendas et les partager.

Cela permet de recenser facilement les évènements d'un acteur sur la métropole nantaise, puis de les diffuser. L'idée de départ est qu'une saisie unique doit suffire pour alimenter de multiples supports.

La présente convention particulière a pour objet de préciser les conditions de mise à disposition et d'usage de ce nouvel outil, qui participe à la modernisation des outils GRU - Gestion relation usagers.

Article 2 : Les objectifs Open Agenda

Le travail conjoint entre Nantes Métropole et les communes a permis de déterminer les objectifs d'Open Agenda :

- Disposer d'un **agenda exhaustif** des évènements se déroulant sur le territoire métropolitain,
- Simplifier la contribution en ayant **un seul espace de contribution** et une interface de contribution simple
- **Ouvrir largement la contribution** : aux 24 communes, aux principaux établissements internes, éventuellement à des partenaires publics, privés ou associatifs.

- **Diffuser les événements sur plusieurs supports** et pouvoir **choisir les canaux de diffusion** :
    - les supports métropolitains : metropole.nantes.fr et Nantes métropole dans ma Poche, les sites des principaux établissements culturels de la métropole.
    - les sites web des communes, les sites des principaux établissements culturels des communes.
    - faciliter la diffusion sur des supports prints.
- Contribuer à des **évènements variés** : ponctuels / récurrents ; thématique variée ; payant / gratuit...
- Contribuer des **infos pratiques** liées aux évènements : adresse, horaires, accès handicap, public cible, descriptif, photos, un lien vers une billetterie en ligne...
- Pouvoir dupliquer des événements et avoir accès à l'historique des évènements pour pouvoir en réactiver un et le mettre à jour.
- Contribuer à des évènements de type **festival** réunissant plusieurs évènements, et pouvoir éventuellement co-contribuerà la programmation d'un festival.
- Pouvoir intégrer un visuel d'illustration.
- Permettre aux usagers de partager l'événement sur les réseaux sociaux.
- Pouvoir afficher les évènements avec un filtre géographique.
- **Gérer les contributeurs en attribuant des rôles : administrateurs, contributeurs et modérateurs,**
- Pouvoir **modérer les contributions** a priori et a posteriori ; modifier/annuler les événements ; indiquer qu'un événement est complet.
- Pouvoir utiliser la base Lieux InfoNantesMétropole pour éviter de devoir re contribuer les lieux où se tiennent ces événements.

Article 3 : Contenu du projet

3.1 Fonctionnel

Objectifs de la mise en place d'une solution d'**agenda métropolitain mutualisé**,

- Permettre la mise en œuvre d'un agenda pour les 24 communes de la Métropole,
- Mettre à disposition un outil unique pour la contribution des événements pour les communes,
- Permettre une diffusion multicanale des événements métropolitains sur : metropole.nantes.fr, l'application NMDMP, les sites de la collectivité et les sites des communes et des partenaires,
- Faciliter l'export des données événements vers InDesign (Print)
- Faciliter l'intégration de l'agenda dans les sites Wordpress et Drupal

3.2 Limites du projet

Les sites de l'Usine à Sites et NMDMP V3 ne font pas partie du périmètre. Les données d'agenda continueront à être mise à disposition de ces applications via l'API InfoNantes.

Pour intégrer et diffuser les événements de leur agenda dans leur propre site web, les 24 communes de la Métropole peuvent utilisées :

- l'API Open Agenda,

ou

- Un module Plugin

Pour cela, elles seront accompagnées par un conseiller OpenAgenda - société,

3.3 Urbanisation

3.3.1 Position du projet dans le SI

Dans le cadre du projet, le référentiel de lieux (équipements) issu des données Bridge et enrichi dans InfoNantesMétropole sera partagé avec la solution d'agenda métropolitain mutualisé.

Seuls les équipements correspondant à des lieux potentiels d'événements seront partagés avec la Solution.

Le référentiel des événements définissant l'agenda métropolitain est actuellement géré dans InfoNantesMétropole. La mise en œuvre d'un agenda métropolitain mutualisé s'appuiera sur un déplacement de ce référentiel vers la nouvelle solution.

InfoNantesMetropole contiendra alors dans une phase transitoire une copie de ce référentiel afin d'alimenter les applications *front office* existantes (NMDMP, site metropole/nantes.fr, sites de l'Usine à Sites).

En cible, les applications *front office* (sites de la Fabrique à Sites, NMDMP, sites de communes, ...) pourront s'interfacer progressivement (sur le périmètre de l'agenda métropolitain) directement avec la solution mise en œuvre.

Certains événements sont actuellement saisis dans des outils tiers, puis intégrés dans InfoNantesMétropole :

- Via les 24 communes, les associations peuvent proposer des évènements,
- Pour la Ville de Nantes :
  - les associations inscrites à l'Annuaire des associations de la Ville de Nantes (via eServices) peuvent proposer des événements, via le eService « Agenda des associations »
    Événements Dialogue Citoyen. Il s'agit d'un site en mode SaaS, disposant d'un agenda. Les événements sont intégrés dans InfoNantesMetropole, et affichés par exemple sur le site metropole.nantes.fr.
- Pour les événements proposés par Stereolux. Le Stereolux dispose de son propre agenda, et met certains événements à disposition d'InfoNantesMetropole. Ces événements sont affichés par exemple sur le site metropole.nantes.fr.

3.3.2 Diffusion des données en Open Data

La Loi pour une République Numérique impose la mise à disposition des données dont elle dispose sous forme électronique (art. 6) pour toutes les collectivités territoriales de plus de 3 500 habitants.

En conséquence, si les données ne tombent pas dans le cas d'exceptions à leur mise à disposition (données personnelles, secret industriel ou commercial, données soumises à des droits de propriété intellectuelle) :

- identifier les données concernées,
- s'assurer de la faisabilité de publication

Dans le cadre de ce projet, les données seront diffusées en OpenData.

L'agenda est actuellement diffusé en OpenData, la solution mise en œuvre s'inscrira dans la continuité.

3.4 Organigramme

MOA

- DGIRC
  - Agenda VdN + NM
  - Agenda de proximité

AMOA

- DGIRC
  - pour les communes, les communautés et partenaires (contributeurs des événements de l'agenda)

MOE

- DRN

MOA : Communes de la Métropole Adhérentes

4 Conduite de projet

4.1 Dispositif contractuel

Abonnement à l'outil en ligne Open Agenda, pour une durée d'un an, selon un marché sans mise en concurrence (sur la base d'un sourcing réalisé en 2022).

Cette période d'évaluation permettra de s'assurer qu'une solution d'agenda mutualisé est viable, et débouchera le cas échéant sur une procédure de type MAPA, avec mise en concurrence.

4.2 Critère de choix de la solution :

La solution OpenAgenda présente les avantages suivants, permettant une meilleure prise en compte des besoins que InfonantesMétropole ou Infolocale :

- Interface de saisie pour la contribution des événements, paramétrable, permettant la prise en compte des spécificités et contraintes de la collectivité
- Exposition des données facilitée pour les sites externes (communes)
- Mise à disposition d'une API permettant les interactions avec InfoNantesMetropole
- Mise à disposition de plugins WordPress, Drupal et export (csv, pdf)
- Offre dimensionnée pour les Métropoles
- Référentiel de lieux
- Passerelle possible avec InfoLocale

4.2 Solution technique

Open Agenda est une application web, en mode SaaS. Pas de composant à installer sur les postes.

L'hébergement des données est en cours de changement, d'Irlande (hébergeur AWS) vers la Suisse (hébergeur Infomaniak/Jelastic). La fin de migration est prévue avant le 15 juin 2023

Le lien entre le SI NM et OpenAgenda pour le partage des lieux et de l'agenda se fera via une API mise à disposition par OpenAgenda.

4.3 Propriété des données

Le contrat avec le fournisseur de l'application devra comporter les clauses « données et RGPD » de la collectivité, précisant notamment la propriété des données et restreignant l'utilisation des données de la collectivité à la seule fin du contrat.

Conformément aux principes 1 et 2 de la Charte métropolitaine de la donnée, les données produites, collectées, traitées ou gérées par la collectivité ou par un tiers intervenant pour son compte dans le cadre de ses activités de service public, et en lien avec ses compétences, ont le statut de données publiques. Les données publiques sont la propriété de Nantes Métropole.

- Les données produites ou collectées sont la propriété de Nantes Métropole,
- Ces éléments constituent une donnée d'intérêt métropolitain,

Toutes les données collectées/produites au cours de la vie de l'application devront être transmises à Nantes Métropole.

Il s'agira de convenir avec le service des archives pour définir les conditions de conservation des données.

L'hébergeur devra apporter la preuve de la destruction de l'ensemble des données à l'issue du marché : données partagées importées pour les besoins de l'application et données produites ou collectées par l'application.

Les données des communes produites ou collectées restent la propriété et de la responsabilité des communes. Elles seront diffusées sur l'Opendata.

Article 5 : Besoin de sécurité

Afin de respecter les engagements liés à la Politique de sécurité du Système d'Information [PSSI], l'ensemble des besoins de sécurité sont répertoriés dès le dossier de cadrage dans les 2 tableaux suivants :

- matrice de besoins de sécurité → évaluation du niveau attendu sur les 4 axes : Disponibilité , Intégrité, Confidentialité, Traçabilité (DICT)
- matrice d'impact → niveau de risque selon le type d'impact.

A l'étude de ces tableaux, une orientation est prise concernant une analyse de risques plus poussée.

La directive 1 de la PSSI inclut la liste des mesures standard de sécurité assurées selon les besoins de sécurité [CATALOG_MES]. Ces mesures sont à mettre en œuvre même s'il n'y a pas d'analyse de risques.

En tout état de cause, la mise en œuvre du projet devra inclure une phase de recette des mesures de sécurité, afin de conserver une trace des mesures effectivement mises en place (voir [FICHE_RECETTE_SECU]).

Article 6 : Analyse des risques

Conformément à la politique de sécurité du DRN [PSSI], l'analyse de risques est obligatoire lorsque un des deux cas suivants est rencontré :

- si un seul besoin de sécurité est de niveau maximum (soit 4 pour DIC, 3 pour T),

- si le traitement à mettre en œuvre répond aux critères d'analyse d'impact du règlement général sur la protection des données 2016/679 – RGPD - du 27 avril 2016, c'est à dire, à partir du moment où au moins un des impacts sur les personnes est « sévère » (orange) ou « vital » (rouge), une analyse d'impact/de risques doit être réalisée ou bien si le traitement fait partie de la liste des traitements de la CNIL imposant une analyse d'impact, voir [LISTE_TRT_CNIL].

Article 7 : Liste des communes engagées dans le projet

Les communes qui s'engagent dans le projet ont listées ci-dessous :

Basse Goulaine	Carquefou	La Montagne	Nantes	Saint Herblain	Saint Luce sur Loire
Bouaye	Couëron	Le Pellerin	Orvault	Saint Jean de Boiseau	Sautron
Bouguenais	Indre	Les Sorinières	Rezé	Saint Léger les Vignes	Thouaré sur Loire
Brains	La chapelle sur Erdre	Mauves sur Loire	Saint Aignan de Grand Lieu	Saint Sébastien sur Loire	Vertou

Article 8 : Coût et prise en charge

Le coût d'abonnement et de mise à jour de l'outil pour la métropole et les 24 communes sont de :

- 17K€ HT la première année,

  - abonnement annuel : 12K€ HT

  - accompagnement personnalisé pour l'initialisation : 5K€ HT

- Option possible : portail agenda personnalisé évenementiel si souhaité : 3K€ HT à la charge des communes.

Prise en charge : mise à disposition gracieuse aux communes par Nantes Métropole durant l'année 2024.

Article 9 : Entrée en vigueur, durée et fin de la convention

La présente convention, d'une durée d'une année entrera en vigueur à la date à laquelle elle aura acquis un caractère exécutoire. Décision NMétropole et délibérations des communes.

Article 10 : Dénonciation - Résiliation

En cas d'inexécution ou de manquement aux obligations contractuelles, les parties peuvent demander la résiliation anticipée de la présente convention.

Les modalités en seront les suivantes : envoi d'une mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception. Si dans un délai de 3 mois, aucune mesure corrective des dysfonctionnements constatés n'est mise en œuvre, ou si les mesures prises demeurent insuffisantes, la résiliation prendra effet à la date de réception d'un nouveau courrier recommandé avec accusé de réception.

En outre les parties peuvent dénoncer la présente convention par lettre recommandée avec accusé de réception sous réserve d'un préavis de 9 mois.

Article 11 : Litiges

Les Parties s'engagent à rechercher une solution amiable à tout litige pouvant survenir dans l'exécution de la présente convention. A défaut de résolution amiable, le Tribunal Administratif de NANTES sera compétent.

Fait à NANTES, le

Pour NANTES METROPOLE
Monsieur Jean-Claude LEMASSON

Pour la commune de Basse Goulaine
Monsieur Alain VEY

Pour la commune de Bouaye
Monsieur Jacques GARREAU

Pour la commune de Bouguenais
Madame Sandra IMPERIALE

Pour la commune de Brains
Madame Laure BESLIER

Pour la commune de Carquefou
Madame Véronique DUBETTIER-GRENIER

Pour la commune de Couëron
Madame Carole GRELAUD

Pour la commune de Indre
Monsieur Anthony BERTHELOT

Pour la commune de La-Chapelle-sur-Erdre
Monsieur Fabrice ROUSSEL

Pour la commune de La Montagne
Monsieur Fabien GRACIA

Pour la commune de Le Pellerin
Monsieur François BRILLAUD
DE LAUJARDIERE

Pour la commune de Les Sorinières
Madame Christelle SCUOTTO CALVEZ

Pour la commune de Mauves-sur-Loire
Monsieur Emmanuel TERRIEN

Pour la commune de Nantes
Madame Johanna ROLLAND

Pour la commune de Orvault
Monsieur Jean-Sébastien GUITTON

Pour la commune de Rezé
Madame Agnès BOURGEAIS

Pour la commune de Saint-Aignan-de-Grand-Lieu
Monsieur Jean-Claude LEMASSON

Pour la commune de Saint-Herblain
Monsieur Bertrand AFFILE

Pour la commune de Saint-Jean-de-Boiseau
Monsieur Pascal PRAS

Pour la commune de Saint-Léger-les-Vignes
Monsieur Patrick GROLIER

Pour la commune de Sainte-Luce-sur-Loire
Monsieur Anthony DESCLOZIERS

Pour la commune de Saint-Sébastien-sur-Loire
Monsieur Laurent TURQUOIS

Pour la commune de Sautron
Madame Marie-Cécile GESSANT

Pour la commune de Thouaré-sur-Loire
Madame Martine OGER

Pour la commune de Vertou
Monsieur Rodolphe AMAILLAND